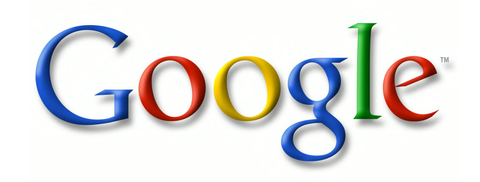



3 3433 06829790 6

HISTOIRE

DES

SOUVERAINS PONTIFES ROMAINS.

TOME IV.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

HISTOIRE

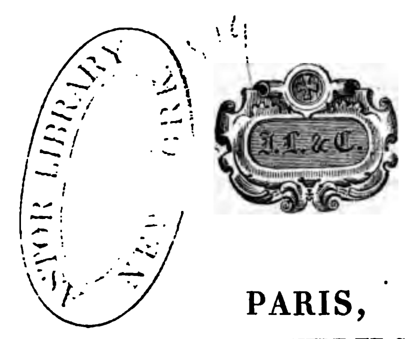
DES

SOUVERAINS PONTIFES ROMAINS,

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR,

Ancien chargé d'affaires de France à Rome, à Florence et à Vienne,
Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, de l'Académie de la Crusca,
de la Société royale de Gottingue et de l'Académie Tibérine,
Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre,
Chevalier Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand,
Commandeur de l'ordre royal Espagnol de Charles III.

TOME QUATRIÈME.



PARIS,

CHEZ JACQUES LECOFFRE ET Cie, ÉDITEURS,

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29,

CI-DEVANT RUE DU POT DE FER ST.-SULPICE, 8.

1851.

HISTOIRE

DES

SOUVERAINS PONTIFES

ROMAINS.

221. LÉON X. 1513.

Avant de commencer le récit des faits du grand siècle de Léon X, nous jetterons un coup d'œil en arrière sur les trente-huit pontifes dont le tome troisième retrace les annales.

Alexandre IV s'interpose, comme la plupart de ses prédécesseurs, pour réconcilier l'Église grecque avec l'Église latine; Urbain IV institue la fête du saint sacrement; sous Clément IV, et malgré lui, la politique commet un crime odieux, qu'une conjuration sicilienne punira avec une cruauté qui n'avait pas eu d'exemple.

Les cœurs pieux de tous les pays doivent verser des larmes sur le sort de Louis IX, mourant saintement devant Tunis.

Le bienheureux Grégoire X place héroïquement dans les plus belles pages de l'histoire l'auguste famille de Ro-

dolphe de Habsbourg, qui garantit au saint-siége surtout l'exarchat de Ravenne. La noble race a constamment tenu la parole donnée par le fondateur de cette illustre dynastie.

Martin II excommunie Paléologue, qui continue le schisme abjuré par les Grecs au concile général de Lyon. Sous Nicolas IV, les chrétiens perdent la ville de Saint-Jean d'Acre, en Syrie : les pontifes n'en seront que plus ardents à montrer aux croisés que leurs étendards doivent se déployer encore devant Jérusalem.

Boniface VIII canonise Louis IX : le pontife cherche à décrire dans une magnifique bulle, étincelante de latinité pure, toutes les vertus sublimes du héros de la foi. Ces vertus, comme divines, sont encore plus brillantes que es formes les plus distinguées et les plus exquises empruntées au langage de Cicéron.

Le renouvellement des dispositions relatives au jubilé est dû à Boniface VIII. Des milliers de pèlerins accourent à Rome [1].

La bulle *In cœna Domini* est attribuée à Boniface VIII. Cette bulle est rapportée dans ses points principaux. Après avoir été si défavorablement jugée pendant tant de siècles qui ne l'ont pas lue, elle sera peut-être aujourd'hui mieux appréciée.

[1] Aujourd'hui on a l'air de craindre que les catholiques n'aient trop de joies. Rome ouvre encore ses portes toutes grandes : mais les autres portes qui y conduiraient, de toutes les contrées, semblent se fermer ou s'entre-bâiller à peine, pour qu'on n'y arrive qu'un à un, tant est grande la liberté dont on jouit en matière de religion! On passe bien, il est vrai, quand on se rend au jubilé en poste avec quatre chevaux : on ne passe pas, ou on passe difficilement, quand on marche à pied avec la besace et le bourdon.

Dans la ville d'Anagni, un sujet romain, confiant dans sa richesse, dans l'éclat de son nom, dans la protection d'un roi puissant, insulte Boniface assis sur son trône et revêtu de ses habits solennels, avec couronne en tête. Dieu veillait sur la sainte dignité pontificale : personne n'osa frapper le pape. On a accusé un Français : ce Français en était capable; mais il n'a pas commis ce crime contre la religion, les bienséances, le respect dû aux vieillards. Quelques annalistes persistent à lui *conserver* ce déshonneur ; l'histoire les réprouve. Ce crime n'a été commis par personne, ni par le sujet rebelle, ni par le conseiller d'un monarque étranger.

Le bienheureux Benoît XI pardonne au roi qui avait fait poursuivre Boniface. Benoît XI est empoisonné; ce crime jette la papauté sur l'indigne voie d'Avignon.

Clément V ne veut pas laisser sa vie dans la main des habitants de Rome. On accuse Clément V de plusieurs actes de simonie : il n'en fut pas coupable.

Le pape appelle en France le maître du Temple et le chef de l'ordre de l'Hôpital (Saint-Jean de Jérusalem). Le maître du Temple obéit; mais, à l'insu du pape, cette obéissance devint une faute. Le maître de l'Hôpital, qui, en chemin, attaqua l'île de Rhodes pour s'y créer une souveraineté, fut, tout en désobéissant, plus prudent et plus habile. Si les templiers avaient possédé, en propre, Chypre, ou toute autre île moins grande, les malheurs de l'ordre n'auraient peut-être pas été aussi funestes. Leurs biens, en France, auraient pu être confisqués, la vie des chevaliers aurait été en sûreté; et quand on a gardé la vie, on peut, avec l'aide de Dieu, acquérir d'autres biens. Gémissons de ce que Villaret, grand maître des hospitaliers, travaillait trop, dans les îles conquises, à sa propre gloire,

à son élévation personnelle ; et, par cette conduite blâmable, il excita une juste révolte dans cette brûlante république aristocratique, où l'on n'est souverain qu'à la condition de respecter le droit d'élection et les statuts de l'État. Nous n'attendrons pas longtemps pour voir Hélyon de Villeneuve comprendre mieux le glorieux secret du pontificat, recevoir la couronne des mains du chef de notre catholicisme, et la laisser pure à celui des baillis qui sera élu pour succéder.

Mais le roi qui a permis qu'on insultât Boniface veut que Clément V condamne son prédécesseur. La faute, l'imprudence, la timidité, un trop vif amour de la vie, qui ont fait abandonner le siége de Rome, sont encore debout ; mais cette habileté de chancellerie, née sous les prédécesseurs, quelque chose d'apostolique qui avait aussi remonté le Rhône, l'impossibilité de souscrire à un pacte inique, fortifient Clément V dans sa résistance. Boniface est hautement défendu, il a usé de ses droits ; et puisque les injustices du temps voulaient qu'il fût permis de le mettre en accusation, au moins il est déclaré innocent. Philippe perd sa cause, et l'on en doit féliciter sa mémoire. C'était assez que, pour ce qu'il avait tramé contre le saint-siége, pour ce qu'il continuait de méditer contre les templiers, il n'encourût pas lui-même une condamnation sévère. L'*altérateur* de la monnaie, qui renversait ainsi toutes les lois de la confiance commerciale, laissa Boniface en paix, et ne commença pas un genre de persécution morale, où l'on n'aurait pas été fâché plus tard de rencontrer un précédent si commode, qu'il n'aurait peut-être point paru odieux. Nous n'en sommes encore qu'aux procès contre les rois et les reines.

Boniface resta donc vrai pontife. Le prince Gaëtani d'A-

nagni fut sauvé par un noble aquitain, né dans le diocèse de Bordeaux.

Clément V, tout exposé qu'il était à se voir forcé de plier sous le joug politique de la France, reconnaît, malgré le roi de ce pays, comme légitime empereur, Henri de Luxembourg. Il faut convenir, à la gloire de la cour d'Avignon, que les droits et les convenances du saint-siége, dans cette circonstance, n'auraient pas été mieux *sauvegardés* à Rome même.

Nous ne pouvons ici dire ni plus ni autrement que nous n'avons dit sur la condamnation et le supplice des templiers. L'histoire a déjà beaucoup parlé sur ce sujet; mais elle n'a pas encore tout découvert. Avec cela, il faut bien avouer que si le pape eût été à Rome, la condamnation n'aurait pas été si facile. Finissons-en avec cette page obscure et sanglante. Les premiers templiers furent arrêtés en 1307; Clément commençait à régner. Dans le concile de Paris de 1310, cinquante-quatre de ces religieux furent condamnés et *brûlés, à la diligence de la justice séculière* [1]; on en condamna ensuite quatre autres, puis neuf. Mais aux conciles de Mayence, de Trèves et de Ravenne, contrées plus libres, ils furent déclarés innocents. Le saint-siége doit avoir influencé les esprits, quand on a prononcé cette déclaration généreuse. Le 11 mars 1314, les chants de mort *avaient cessé*. Clément, depuis longtemps malade et agonisant, mourut le 20 avril, trente-neuf jours après le supplice; Philippe le Bel mourut le 29 novembre de la même année 1314. Si les templiers étaient complétement

[1] Dans ce temps-là, tous les condamnés quelconques étaient brûlés; il ne faut pas croire que ce supplice ait été inventé par l'inquisition. C'était l'affreux supplice du temps, pour quelque condamnation que ce fût.

innocents, ils ont été vengés dans le courant de la même année; s'ils étaient coupables sur quelques points, leurs juges n'ont pas survécu longtemps, l'un à sa rigueur, l'autre à sa déférence. Enfin, puisque, comme je l'ai dit, on se livre si courageusement aujourd'hui à l'*étude des faits*[1], on découvrira peut-être des documents qui éclairciront ce grave et terrible point d'histoire. Toujours est-il qu'à présent on écoute avec faveur ceux qui croient que la condamnation fut impitoyable, et que la justice ne tint pas d'une main assurée la balance où se pesaient les destinées d'hommes qui avaient rendu des services aussi éminents à la cause de la religion, et qui avaient versé leur sang, *sans y regarder jamais*, dans tant d'honorables batailles.

En 1317, Jean XXII canonisa un autre Louis, l'évêque de Toulouse, fils de Charles II de Naples.

Sous le même règne, les chevaliers teutoniques sont accusés. Ceux-là, plus heureux, ou peut-être trop grands, appartenant pour la plupart à une classe de princes, obtinrent une protection, qui cependant fut aussi la mort. Depuis, les uns ont embrassé la religion protestante, les autres ont confié leur dernier souffle aux soins d'une dynastie qui les couvre de son bras puissant, mais qui ne leur laisse aucune existence particulière, relégués qu'ils sont parmi tant de nobles de ce pays, où la bravoure est en tous, mais où aussi ils ne connaissent plus une indépendance telle que celle qu'ont su conquérir pour un temps les hospitaliers. Ceux-ci ont porté, d'une île illustre à une autre île non moins célèbre, la renom-

[1] Voyez tom. II, pag. 115.

mée d'une immense gloire, à laquelle des cataclysmes politiques ont pu seuls mettre fin.

La grande carrière de saint Thomas est une des auréoles du règne de Jean XXII.

Benoît XII, né dans une condition infime, n'en fut pas moins un des plus honorables pontifes du catholicisme.

Urbain V voulut aller à Rome; Rome ne sut pas le conserver.

Grégoire IX excommunia Barnabò Visconti, et apprit à l'Europe qu'il y a des crimes de princes qu'un pape seul peut punir, et qu'alors tous les monarques applaudissent à cet acte de justice. Aucun autre roi n'a mission de réprimer, avec éclat, les crimes qui épouvantent l'univers.

Grégoire XI, à l'exemple d'Urbain V, désira visiter Rome. Cette ville ne comptait alors que 17,000 âmes. Un calcul exact de statistique prouve qu'avec ses papes, Rome est toujours florissante et ornée d'une population nombreuse. Grégoire XVI laisse à Pie IX sa Rome peuplée de 170,000 habitants.

Avignon, comme une ombre plaintive, Avignon, qui ne se révoltait jamais, apparaissait calme et caressante devant Grégoire XI. Il allait quitter Rome; mais la mort survint, et cette faute ne fut pas commise.

Nous ne rappellerons qu'avec regret les temps de schisme qui vont inquiéter la péninsule et le reste de l'Europe.

Urbain VI était Italien. On lui opposa un faux Clément VII.

Boniface IX résiste, avec la magnanimité d'un pape légitime, à de nouvelles attaques des Romains. Un antipape, se disant Benoît XIII, tourmente la vie du souverain véritable.

Innocent VII, Napolitain, est élu par sept cardinaux de l'obédience de Boniface IX.

On ne peut pas une seconde fois porter la vue sur les désastres qui accablent Grégoire XII, déposé par un concile rebelle assemblé à Pise; sur ce pape ami de la paix, et renonçant à son autorité dans la session 14 du concile de Constance.

Jean XXIII crut aussi devoir céder à la volonté puissante de ce concile, et Martin V (Colonna) est élu pontife. Ce règne de réparation, de retour aux idées droites, sages et régulières, fut un règne heureux après tant de douleurs.

Nous arrivons à une époque où déjà les arts essayaient de fleurir. Il faut arrêter notre attention sur diverses médailles frappées sous ce pape : on sait que les médailles sont très-souvent les actes d'un règne jetés en bronze.

Eugène IV vit à ses pieds l'empereur de Constantinople et l'empereur de Germanie. Il aima la guerre. Il pleurait en parlant des progrès du musulman s'avançant en Asie.

Nicolas V célèbre le jubilé en 1450. Sous lui, les belles-lettres ressuscitèrent avec éclat. Il fit traduire les ouvrages grecs. Ce fut un grand pape; il essaya d'amener les monarques dans la cause du catholicisme contre les musulmans : il ne put vaincre la tiédeur des princes, et il mourut du chagrin que lui causèrent ces dissidences.

Sous le premier pape du nom de Borgia, Calixte III, lon vit un pontife qui honora sa dignité, et dont il faut louer les vertus, la science et le désintéressement. Ce fut lui qui, par ses conseils et ses encouragements, fit lever le siége de Belgrade, boulevard de la chrétienté, assiégé par Mahomet à la tête de cent cinquante mille Turcs.

Après tant de louanges, il faut avouer que ce pape chérit trop ses neveux, et fit un mauvais usage des biens de l'Église.

Nous ne voulons rien diminuer de la gloire de Pie II; nous nous sommes donné un soin particulier pour mettre en lumière ce qui concerne ce grand génie. Il rétracta des ouvrages coupables. Il allait partir lui-même pour une sainte croisade : Dieu ne lui en demanda pas davantage; Pie, arrivé dans Ancône, succomba aux fatigues du voyage, et montra ce qu'un homme de tête peut encore entreprendre de travaux dans un âge avancé. Les Vénitiens, apprenant que Pie s'embarquerait sur leur flotte, étaient accourus, leur doge en tête, pour jouir d'un spectacle si merveilleux. Si le pape eût pu arriver seulement en Morée, les croisés auraient peut-être recouvré une partie de ce que les Turcs avaient arraché déjà aux Grecs, qui n'avaient pas su mieux défendre leurs îles que la capitale de leur royaume.

Paul II était un pontife de manières magnifiques; son règne tout entier fut béni par la chrétienté.

En 1475, Sixte IV célébra le grand jubilé.

Nous devons déplorer les scènes qui accompagnèrent la conspiration des Pazzi contre les Médicis. Il est des faits peut-être mal connus, mais dont la trace est suffisamment marquée dans l'histoire; ces faits ternissent un règne glorieux. Si ensuite des neveux avides tâchent d'envahir les biens de l'Église, il reste peu de bonne volonté pour excuser une conduite souvent mal expliquée, pour rechercher chrétiennement si les qualités précieuses, du zèle pour la religion, des travaux catholiques, des bienfaits envers Rome, n'ont pas à la fin affaibli des torts que la tiare ne doit jamais se reprocher.

Sous le pontificat d'Innocent VIII, Christophe Colomb découvrit l'Amérique. Voilà de nouvelles veilles pour le saint-siége.

Un autre Borgia est destiné à régner : avec lui, des neveux, des monstres ; avec eux, des abominations et des scélératesses.

Charles VIII va comme apparaître en Italie. Un prince turc, qui a réclamé les droits de l'hospitalité, périra misérablement. S'il y a un crime, on se le renverra avec des marques de dégoût réciproque. Le jubilé de l'an 1300 apportera des circonstances nouvelles. La piété de la chrétienté se manifestera de toutes parts. Les temps où ce pape fut jeté sur le saint-siége étaient des temps affreux. Laissons un instant parler Voltaire sur cette question : « La « longue querelle des empereurs et des papes, la lutte opi- « niâtre de la liberté de Rome contre les Césars de l'Alle- « magne et contre les pontifes romains, les schismes fré- « quents, et enfin le *grand schisme d'Occident* [1], ne per- « mirent pas à des papes élus dans le trouble d'exercer les « vertus que des temps paisibles leur auraient inspirées. « La corruption des mœurs ne pouvait-elle pas s'étendre « jusqu'à eux ? *Tout homme est formé par son siècle :* « bien peu s'élèvent au-dessus des mœurs du temps [2]. Les « attentats dans lesquels plusieurs papes furent entraînés, « leurs scandales, autorisés par un exemple général, ne « peuvent pas être ensevelis dans l'oubli. A quoi sert la « peinture de leurs vices et de leurs désordres ? *à faire*

[1] Sous Alexandre VI, les cendres de l'incendie étaient à peine refroidies. Il y avait déjà un peu de civilisation, mais encore beaucoup de crimes.

[2] Il faut sans doute excepter notre saint Louis.

« *voir combien Rome est heureuse depuis que la décence* « *et la tranquillité y règnent*[1]. »

[1] Voltaire, *Histoire générale*, tom. IV, in-8°, pag. 468, édition de Desoër, Paris, 1817. Certainement, par cetté citation, nous déprimons, aux yeux de nos ennemis, le règne d'Alexandre, mais aussi nous élevons bien haut devant nos amis la gloire angélique de Pie IX.

Mgr Marchetti, archevêque d'Ancyre, cite comme moi ce passage de Voltaire, pag. 175 du tom. deuxième de la *Critique de Fleury*, in-8°, Rome, 1820. L'archevêque ajoute une note que je vais transcrire : « Voltaire a vécu dans un temps où il pouvait feuilleter, sinon lire (ce qui n'était pas son habitude), les trente-six volumes de Fleury; et peut-être l'on peut soupçonner que sa légèreté le rendait plus impartial envers les papes. Un autre écrivain *ejusdem furfuris* (du même son) *la passa mal* pour avoir voulu faire une étude plus attentive de ce même Fleury, et il nous a laissé le témoignage de sa propre expérience. Il me répugne de le rapporter ici, tant il effraye sur certaines conséquences que Fleury n'a pas prévues, quand il a empreint ses pages d'un fiel si amer. Je parle du célèbre comte Alfieri. Dans sa *vie*, qui est en tête de l'édition portant la date d'*Italie*, 1809, pag. 81, en rappelant les études de sa première jeunesse, le comte s'exprime ainsi : « Je *m'engouffrai* dans les trente-six volu-« mes de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, et je les lus presque « tous avec fureur; je me disposai même à en faire des extraits en « langue française, et avec ces extraits j'arrivai au livre dix-hui-« tième.... Ce fut cette lecture qui fit perdre tout crédit, auprès de « moi, aux prêtres et à leurs choses. »

« Plus bas, Alfieri, pag. 113, raconte l'audience qu'il obtint, en 1767, du pape Clément XIII. Le comte dit : « Ce beau vieillard, « d'une majesté vénérable, ajoutée à la magnificence locale du palais « de Monte-Cavallo, fit si bien que je ne fus point effrayé de la pros-« ternation accoutumée et du baisement de pied, quoique j'eusse lu « l'*Histoire ecclésiastique*, et que je susse bien la valeur de ce pied.

« *Chi vuol sapere appieno*
« *Se fu saggio il cultor, guardi il terreno!*

« Que celui qui veut savoir à fond si le cultivateur a été sage, regarde « bien le terrain! »

Je traduis fidèlement la note de Mgr l'archevêque d'Ancyre. Le

Pie III délivra fort habilement Rome de la tyrannie de ce Valentinois, qui semblait ressusciter le règne d'Alexandre VI. Cette usurpation fut détruite, et une semblable tyrannie de népotisme n'a pas répandu depuis la même terreur.

Nous sommes arrivés au règne de Jules II. Il ne fut pas le premier pape guerrier. Par ce caractère fort et peut-être altier, il décida les Français à lui accorder leur appui, qu'ils auraient peut-être refusé à un pape moins décidé. Jules, à une telle époque d'indécision, faible, craintif, négociateur timide, attendant son salut des voisins italiens, eût sans doute perdu une partie du patrimoine de Saint-Pierre. Les Français accordèrent leur protection, leur Bayard, leur Montoison, leurs généraux les plus distingués, pour une expédition qu'un pape dirigeait en personne. Oui; mais à moins de circonstances absolument identiques, cet exemple ne doit pas être trop imité. Il faut d'ailleurs lire les campagnes militaires du pontife, rapportées par le plus célèbre publiciste du temps, le secrétaire florentin.

Honorons Jules, qui fut d'une force invincible dans l'adversité, et qui fit si audacieusement la guerre à ces mêmes Français, et apprêtons-nous à parler de Léon X. Armons-nous d'enthousiasme, d'admiration; préparons les couleurs les plus brillantes pour ce tableau, déjà entrepris par d'autres, et qu'eux ni nous ne sauraient achever. Il manquait une gloire au saint-siége : Périclès avait donné son nom à son siècle; Auguste obtint le même honneur. Un pape, qui s'appelait Médicis, va, en même temps, voir naître les plus vives, les plus poignantes douleurs pour

comte racontait souvent ce fait à madame la comtesse d'Albany, qui le répétait, en disant qu'Alfieri était bien changé.

la religion, dont le soin lui est confié; et par des talents, des vertus, des générosités transhumaines, comme disait Dante, et un ascendant surnaturel, ce même pape méritera que son nom passe à la postérité la plus reculée, et devienne, à l'avenir, le type de la magnificence. Et même, après le moment où commence Louis XIV, qu'on appellera le roi par excellence, Léon méritera le tribut d'une gloire universelle, et devant ceux qui lui resteront fidèles, et même devant ces fils égarés qui méconnaîtront leur père et leur ami.

Léon X, appelé auparavant Jean de Médicis, naquit à Florence le 11 décembre 1475, un an après Michel-Ange, qui venait de voir le jour à Chiusi, dans la même contrée. Le père de Jean était Laurent de Médicis, nommé le Magnifique. Sa mère, Claire ou Clarisse, appartenait à la haute famille Orsini.

Louis XI, roi de France, voulut bien accorder à Jean, encore très-jeune, la dignité d'archevêque; et Innocent VIII, qui, bien que Jean ne fût âgé que de sept ans, l'avait nommé protonotaire apostolique, le créa cardinal quand il n'avait encore que quatorze ans, avec la condition qu'il ne pourrait se revêtir des insignes cardinalices que trois ans après, c'est-à-dire en 1492. Cet honneur était déféré à Laurent, parce qu'il avait donné en mariage sa fille Madeleine à Franceschetto Cibo, fils du même pontife.

Jean, la même année, fut désigné comme légat du patrimoine, et devait résider à Florence.

Jules II expédia ensuite Jean comme légat en Romagne. Là il fut obligé d'assister à la célèbre bataille de Ravenne, en 1512. Le cardinal Jean, qui possédait toute la confiance de Jules II, et dont il commandait les troupes, était

campé à Budrio, et se disposait à secourir Brescia. Malheureusement ses lieutenants employaient plus de temps à prendre une délibération que Gaston de Nemours, le général français, à s'emparer d'une citadelle [1]. Il n'y avait que le vieux Jules II capable de lutter d'activité avec un jeune homme de vingt-quatre ans.

Gaston n'était pas seulement un capitaine d'une activité prodigieuse, c'était un homme doué d'une haute pénétration : il avait deviné son ennemi. Sans crainte de dégarnir Brescia, il va présenter la bataille aux Espagnols Fabrice Colonna et Navarra [2], qui occupaient sur une hauteur une position formidable, où l'artillerie, dirigée particulièrement par ce dernier, et bien servie, cherchait à avoir raison de la *furia francese* [3]; mais à la vue des bannières ennemies, commandées par Gaston, un mouvement électrique remue toutes ces masses immobiles. Les soldats rompent leurs rangs, courent vers la tente du cardinal Jean de Médicis, se mettent à genoux, et demandent la bénédiction, que le légat leur donne avec une croix

[1] *Histoire de Léon X*, par M. Audin; deuxième édition, 1846, pag. 205. Ce livre est très-riche en détails de toutes sortes sur Léon X, et l'on voit que cette composition abondante et pleine d'intérêt a été principalement rédigée en Italie : *Italiam redolet.*

M. Audin a de la verve, de la force, et une impulsion de fidélité religieuse qui se retrouve à chacune de ses pages. Le sentiment catholique ne le quitte jamais.

[2] Dans beaucoup d'histoires, on représente Navarra comme un prince appartenant à la famille de Navarre en Espagne : c'est une erreur. On ne sait pas bien le nom de famille de Pierre *Navarra*. C'était un célèbre ingénieur, Maure d'origine, disait-on, né en Navarre, et qui avait pris le nom de sa province. Il fut toujours savant et habile, et on le consultait comme s'il avait été un des premiers généraux de l'armée.

[3] M. Audin, pag. 206.

d'argent que le pape avait bénie. On put voir du camp français ce spectacle pieux. Nous nous en souviendrons à une époque fatale du règne de Clément VII. Gaston voulait se battre; mais Yves d'Allègre, en homme prudent, contient l'impétuosité de son jeune ami; du doigt, il lui montre ces masses de soldats agenouillés, ces vieilles barbes blanchies dans les combats, et ce terrain déclive, si propre à seconder le feu de l'artillerie. Alors la bataille fut remise à un autre moment.

L'armée alliée tout entière était sous les ordres du cardinal [1], chef de la ligue sainte. Il n'avait ni épée ni cotte de mailles; son costume était celui de sa dignité, une robe rouge, une croix sur la poitrine, la *berretta* sur la tête. Monté sur un cheval blanc, il allait des rangs espagnols aux lignes italiennes, saluant de la main les officiers, encourageant les soldats, exhortant les uns et les autres à faire leur devoir, à servir Jules II, leur maître spirituel, au nom de l'Italie, leur mère, ou leur patrie d'adoption [2].

Si l'on jette les regards dans les rangs de l'armée française, on trouve, au corps commandé par la Palice, un autre cardinal, Frédéric de San Severino, marchant à la tête des troupes, armé de pied en cap, le casque en tête, l'épée au côté, le baudrier sur l'épaule [3]. On le reconnaît à sa haute stature, à sa barbe épaisse, et aux insignes de

[1] M. Audin, 208.

[2] Alors Jules II, ne se souvenant plus de la valeur française qui avait ouvert au pape les portes de Bologne, nous appelait *des barbares*. Il y a un style pour l'état d'alliance, il y a un autre style pour l'état de guerre.

[3] En ce moment, les convenances ont été plus respectées par le cardinal de Médicis que par le cardinal de San Severino.

légat qu'il fait porter devant lui ; car il représente dans le camp français les cardinaux opposés à Jules.

Le combat s'engage : la bataille est perdue pour les Espagnols. Jean de Médicis, prisonnier, est conduit à Milan. Les Français et les Milanais l'y accueillent avec respect. On s'incline devant le représentant de cette auguste papauté, qui avait jeté déjà tant de progrès de civilisation en Italie et dans le reste de l'Europe. Par fatalité, pour récompense, l'Allemagne devait déchaîner d'odieuses forces contre le saint-siége. Mais nous ne pouvons pas anticiper sur ces désastres, jusqu'alors imprévus.

Le cardinal Jean, mis en liberté grâce au courage d'un de ses serviteurs, put revenir à Rome.

Jules II était mort; on avait ouvert le conclave le 4 mars de l'année 1513 ; Jean fut élu pontife par suite des sollicitations des plus jeunes cardinaux, qui voulurent avoir un pape de trente-sept ans. On prétend que le cardinal Alphonse Petrucci annonça au peuple l'élection dans les termes ordinaires, et qu'il ajouta : *Ac vigeant valeantque juniores!* « Et que les plus jeunes aient leur tour et triomphent! » Mais ce bon mot, attribué au cardinal Petrucci, ne doit pas être vrai. Aucun cardinal, devant le peuple et en public, ne peut s'écarter de la formule ordinaire. Le cardinal dit ce qu'il fallait dire, et n'en dit pas davantage. Ce fut d'ailleurs le cardinal Alexandre Farnèse, alors premier diacre, qui fit l'annonce, et ne s'écarta pas de la formule usitée. Il est possible ensuite que le cardinal Petrucci ait dit ces paroles à l'oreille de son voisin. Mais l'histoire n'enregistre pas des confidences frivoles.

Lenglet, dans ses *Principes d'histoire pour la jeunesse*, tome VII, p. 11, assure que l'empereur Maximi-

lien avait cru alors pouvoir échanger les insignes impériaux contre le manteau pontifical. L'empereur était veuf, et s'était flatté de devenir pape[1]. L'avénement de Jean de Médicis, qui prit le nom de Léon X, mit fin à de telles espérances.

La semaine sainte approchait : le pape nouveau fut ordonné prêtre le 15 mars, et consacré le 17.

Le 19, eut lieu le couronnement. On dépensa pour les fêtes, seulement en ce qui concernait les ornements des rues, une somme de cent mille écus romains. Une semblable somme fut distribuée aux pauvres[2].

Le 11 avril, Léon prit possession de Saint-Jean de Latran[3]. Il avait le même cheval blanc qu'il montait à la bataille de Ravenne un an auparavant, quand les Français le firent prisonnier.

Dans cette cérémonie du *possesso*, il fut le dernier qui s'assit sur le siége de porphyre placé sous le vestibule de l'église. L'étendard de l'Église était porté devant le pape par le duc de Ferrare, qui marchait à la droite de Sa Sainteté. En outre, elle était accompagnée du duc d'Urbin et du duc de Camerino. Devant le pape, son cousin Jules de Médicis, qui fut depuis Clément VII, monté sur un cheval de prix, portait l'étendard de la Religion de Saint-Jean de Jérusalem.

Léon, avant de sortir du conclave, avait choisi deux secrétaires, Pierre Bembo et Jacques Sadolet. Ce dernier, né à Modène le 14 juillet 1477, était une de ces organi-

[1] Il existe une lettre de Maximilien à l'archiduchesse Marguerite, sa fille. Ce témoignage d'un si bizarre dessein a été publié par Godefroy. Voyez Mariana, lib. XXX, cap. 5.

[2] *Vie de Léon X*, par Fabbroni, pag. 65.

[3] Novaes, VI, 166.

sations robustes, au front large, au teint coloré, aux muscles saillants, à la structure athlétique, telles que les pays des montagnes en produisent ordinairement, et comme Jules Romain en a introduit dans sa bataille de Constantin contre Maxence. Avancé en âge, Sadolet devait ressembler à l'un des vieillards que Rubens a placés dans sa Descente de croix à la cathédrale d'Anvers. Ainsi que Jules II, Sadolet avait adopté l'usage de la barbe [1]; la sienne était longue, touffue, coupée en pointe, surmontée de deux moustaches en demi-cercle. Sous son habit ecclésiastique, il eût été bien difficile de deviner que cette figure hérissée de poils appartînt à un humaniste : on l'eût prise plutôt pour celle d'un homme d'armes.

Sadolet avait adopté Virgile pour son poëte : à dix-huit ans, il délaissa Virgile pour Aristote; mais il y eut un autre auteur qu'il préféra bientôt, ce fut saint Paul, et il le commenta pour y chercher l'explication de mystères intimes, dont la révélation seule pouvait lui donner la solution complète.

Bembo était ami de Sadolet dès l'enfance : fils d'un patricien qui, à Ravenne, avait relevé le tombeau de Dante [2], Pierre Bembo avait appris le latin sous Alexandre Urticio. Son professeur était un habile humaniste, fou de l'antiquité classique, dont, selon lui, tout était à adorer, mœurs, institutions, théogonie, idiomes [3]. Il inspira sans doute à son élève ce culte fanatique pour le paganisme, auquel Bembo, devenu cardinal, ne put entièrement se soustraire. Au moment où l'écolier se prépare à faire voile

[1] M. Audin, p. 284.
[2] *Histoire de Dante*, page 490.
[3] M. Audin, p. 290.

pour la Sicile, on est étonné de le voir se recommander à la protection des dieux. Au milieu de tous ces enseignements d'Urticio, il était resté bien peu de place pour l'instruction d'un catholique; mais un esprit naturel prodigieux, et les bons exemples de Léon, faisaient le reste.

A vingt-six ans, Bembo passait pour un des premiers hellénistes de l'époque. A vingt-huit ans, il fut accueilli honorablement à Ferrare, où il trouva le duc Alphonse et la duchesse Lucrèce, sa femme.

A propos de cette princesse, voici un passage de M. Audin (page 291), dont il faut lui laisser tout l'honneur : « Lucrèce Borgia, qu'on a chargée de crimes que n'ouït « peut-être jamais l'oreille d'un casuiste, était alors dans « toute la fleur de l'âge : ce n'était pas seulement, si l'on « en croit Bembo, une de ces étoiles du ciel italien, un « modèle de grâces, mais une jeune femme qui à tous les « dons de la nature avait voulu joindre ceux de l'âme ; « Florentine par son doux langage, poëte dont les neuf « Muses auraient avoué les chants : une autre Lucrèce, « enfin. »

Bembo lui dédia ses *Asolani*. Dans la dédicace de cet ouvrage, l'auteur célèbre avec enthousiasme les charmes, l'esprit, le savoir et les vertus de la duchesse. On se demande comment un jeune homme tel que Bembo, riche, de noble race, connu dans le monde littéraire, aurait osé, à la face de l'Italie, chanter une femme qui eût ressemblé au portrait qu'en ont tracé Sannazar et Pontano.

Laissons dire ces écrivains; tout peut s'expliquer par ce temps-là et par celui-ci. Lucrèce s'appelait Borgia; en la frappant, on frappait Alexandre VI.

Les *Asolani* de Bembo obtenaient un grand succès : il avait composé ce livre dans le château d'Asola, au som-

met d'une montagne. L'auteur s'était proposé, dit-on, d'imiter les Tusculanes. Assurément, ni le sujet ni le ton de ces deux ouvrages ne se ressemblent.

Sadolet et Bembo furent les deux hommes qui contresignèrent ces belles et éloquentes lettres que nous a laissées Léon X.

Un troisième compagnon (on peut dire ainsi en parlant de la vie domestique et intérieure de ce pape) embellissait une société que tous quittaient à regret, pour entrer dans le monde des affaires et des devoirs. Ce troisième ami du palais était Bibiena [1]. Exilé avec le cardinal Jean, plus d'une fois Bibiena avait consolé, par sa gaieté, les douleurs du jeune Médicis. Bibiena était un grand admirateur de Michel-Ange et de Raphaël, dans lesquels il voulait retrouver Phidias et Apelle.

Voilà, dit M. Audin (302), les trois symboles de la vie intellectuelle que Léon X recevait auprès de sa personne, lorsqu'il eut ceint la tiare. Bembo représente l'élément littéraire païen; Bibiena, l'élément artiste païen; Sadolet, l'élément chrétien. Était-ce assez d'un seul élément chrétien pour combattre tant de désastres qui allaient affliger l'Église de Jésus-Christ?

Léon avait reçu de la nature une âme aimante, un cœur rempli de clémence. Voyant que les Colonna, qui avaient à se plaindre de Jules II, ne venaient point assez tôt, non pas implorer un pardon, mais indiquer seulement que les bonnes grâces du pontife leur seraient précieuses, il témoigna quelque impatience de ne les avoir pas vus encore intimement à sa cour.

[1] Raphaël l'a placé à côté de Léon X, dans la *camera di torre Borgia*, au Vatican.

Le cardinal Pompée Colonna, averti un des premiers, vint s'agenouiller au Vatican. Le pape releva Pompée, le serra dans ses bras, et avec une bonté singulière lui rendit les insignes de la pourpre. Il montra la même libéralité envers Fabrice, de la même maison; et il leur donna à tous deux ces beaux jardins qui sont en avant du Quirinal, et le palais construit à côté de l'église des Saints-Apôtres. Dès ce moment, dit Novaes (VI, 167), la grande modération du pape le fit appeler *l'Agneau*, tandis que l'on donnait encore à Jules II le nom de *Lion*.

Un des premiers soins du pontife fut d'essayer de terminer le XIXe concile général (de Latran le cinquième). Il avait été commencé par Jules II le 3 mai 1512, et continué jusqu'à la cinquième session, qui eut lieu le 16 février 1513. Léon le termina en 1517. On y vit successivement seize cardinaux, trois patriarches, cent quatorze évêques et prélats réguliers.

Le 17 décembre 1513, dans la huitième session, les actes du faux concile, dit de Pise, furent improuvés. On imposa des peines à deux cardinaux déjà déposés par Jules II, Carvajal et San Severino (nous avons vu ce dernier dans les rangs de l'armée française qui fit prisonnier le cardinal Jean). Ces cardinaux, revenus de France, arrêtés à Livourne et conduits en prison à Cività-Vecchia, furent secrètement amenés à Rome.

Le pape choisit la salle du concile pour théâtre de la réconciliation des pécheurs avec leur sainte mère.

Les deux coupables, introduits dans la salle [1], fléchirent le genou, courbèrent respectueusement la tête, et, après quelques instants passés dans cette attitude, se relevèrent

[1] M. Audin, *Histoire de Léon X*, pag. 307.

tous deux. Alors Carvajal s'adressant à Sa Sainteté lui dit : « Pardonnez-nous nos offenses ! ayez pitié de nous, de nos larmes, de notre repentir ; ne comptez pas nos iniquités, qui surpassent en nombre les grains de sable de la mer. »

Il se fit un moment de silence : tous les yeux étaient fixés sur les suppliants.

« L'Église est une mère tendre, dit le pape en laissant tomber un doux regard sur les deux prélats ; elle pardonne à ceux qui reviennent à elle : mais l'Église ne voudrait pas, par une charité coupable, exciter le pécheur à faillir de nouveau. Afin donc que vous ne puissiez vous glorifier de vos iniquités, nous avons voulu vous châtier. »

Alors, au milieu d'un silence lugubre, chaque spectateur [1] retenant son haleine pour entendre la sentence, le pape procéda par une série d'interrogations.

« N'avez-vous pas, demandait le pape d'un ton de voix plus sévère, contristé par votre ingratitude votre bienfaiteur, votre père, votre juge, Jules II, de glorieuse mémoire ?

« N'avez-vous pas osé, à Pise, méchants que vous étiez, exciter le peuple à désobéir à votre sainte mère l'Église apostolique ?

« N'avez-vous pas affiché sur les murs de la maison de Dieu une sentence de déchéance contre le vicaire du Christ ? Répondez, et prononcez vous-mêmes votre sentence. »

Les deux cardinaux, confus, ne répondaient rien, et baissaient la tête.

« Eh bien ! dit le pape, voici une cédule que vous allez

[1] M. Audin, 309.

signer. Si vous promettez de la souscrire, vous obtiendrez miséricorde du saint-siége apostolique. Lisez. »

Carvajal prit la formule, la lut rapidement à voix basse, et fit signe, en portant la main à son cœur, qu'il adhérait formellement à ce qu'elle renfermait.

« Lisez tout haut, dit le pape. — Très-saint père, je ne puis, dit Carvajal ; je suis malade, je n'ai pas de voix. »

« Vous ne pouvez pas ? dit le pape avec un léger sourire. Il ne faut pas d'hésitation. Vous êtes libres si vous voulez souscrire franchement cette formule ; dites-le : sinon vous pourrez en liberté retourner à Florence, d'où vous êtes venus munis de notre sauf-conduit. »

San Severino prit alors la confession des mains de Carvajal, et la lut en vrai capitaine, comme une proclamation qu'il aurait adressée aux soldats qu'il guidait à Ravenne, en compagnie des Français. La cédule renfermait le désaveu complet de tous les actes dont ils s'étaient rendus, l'un et l'autre, coupables envers l'autorité du saint-siége. Cela fait, ils prirent une plume, signèrent la formule, se jetèrent à genoux, et reçurent l'absolution du pape. Il la prononça avec un sentiment de dignité et d'urbanité paternelle qui aurait arraché des larmes aux cœurs les plus insensibles.

Le pape descendit de son trône ; ce n'était plus un juge, c'était un père [1]. Il s'approcha de Carvajal, et lui prenant les mains, « Maintenant vous êtes notre frère en notre Père, « puisque vous avez fait notre volonté ; vous êtes la brebis « perdue de l'Évangile, qui a été retrouvée. Réjouissons-« nous dans le Seigneur ! »

Il accueillit avec les mêmes paroles, le même serrement

[1] M. Audin, p. 307.

de mains, San Severino, qu'il avait vu à Milan dans la situation d'un vainqueur ; et ces deux nouveaux fils de l'Église, avec leurs anciens insignes et leur place désignée dans un vrai concile, retrouvèrent la paix de la conscience, l'amitié du pontife, et l'estime des membres du sacré collége. Une seule pénitence canonique leur fut imposée, et elle était légère, pour que tout, dans ce jour, devînt à la fois régulier, pieux et magnanime. Carvajal et San Severino devaient jeûner au moins une fois par mois pendant toute leur vie.

Trois autres cardinaux avaient été fauteurs du concile de Pise, Borgia, de Prié, et Briçonnet.

Le premier était mort ; les deux autres furent compris dans l'acte de réconciliation qui fut adressé à Louis XII.

Dans la dixième session, on approuva l'établissement des *monts-de-piété*. On menaçait de l'excommunication quiconque les condamnerait, ou les considérerait comme favorisant l'usure. On défendit la publication des livres avant qu'ils eussent été approuvés par les évêques, et par ceux qui étaient chargés de constater les dépravations hérétiques.

Les travaux du concile étaient quelquefois interrompus, et Léon poursuivait avec vigilance ces nombreuses affaires qui arrivent à Rome de toutes parts.

Nous placerons ici une lettre d'Érasme, qui félicitait Léon de ses glorieux travaux. Naturellement nous trouvons dans ce peu de mots une occasion de rappeler une partie de ce que nous avons dit des papes qui ont porté le nom de Léon : on verra que nos jugements ne peuvent contredire ceux de l'illustre savant de Rotterdam. Il écrit au pape :

« Léon X, vous nous rendrez le gouvernement heureux

« de Léon Ier ; la piété érudite et le goût musical de Léon II ; « l'éloquence féconde et l'âme de Léon III, qui n'a ployé « ni devant la bonne ni devant la mauvaise fortune; la « simplicité et la prudence, vantées par le Christ, de Léon IV; « la tolérance de Léon V; l'amour pour la paix, de Léon VI ; « la vie toute céleste de Léon VII; l'intégrité de Léon VIII ; « la bonté de Léon IX, qui se répandait sur tous. Voilà ce « que vous nous rendrez ; nous en avons pour garants et ces « noms sacrés qui sont autant d'oracles, et le passé et l'a- « venir. »

C'est à l'époque de 1514 qu'il faut rapporter les lettres de créance données à des légats envoyés d'une part aux Moscovites, et d'une autre part aux Maronites ; en même temps des missionnaires partirent pour aller détruire des erreurs que venaient d'adopter ces diverses nations.

Manuel, roi de Portugal, qui, dans l'année précédente, s'était rendu maître de la mer Érythrée [1], où il avait trouvé des ports favorables au commerce, expédia au saint-père trois ambassadeurs pour renouveler le serment d'obédience. Il lui adressait en même temps des présents provenant des conquêtes faites aux Indes orientales. Entre autres dons, le prince envoyait un éléphant, appelé Annon, doué de qualités singulières, décrites par Oldoini dans ses additions à Chacon. Ce spirituel animal plaisait tant au pape, qu'il allait souvent le visiter, et voir si l'on avait bien soin de lui donner les aliments qu'il pouvait trouver agréables [2].

[1] *Mer Érythrée*, c'est le nom que l'on donnait à toute la partie de la mer des Indes, qui forme aujourd'hui le golfe d'Oman, y compris le golfe Persique et le golfe Arabique.

[2] Cet éléphant étant mort deux ans après, Raphaël fut prié de le peindre au naturel près de la tour de la porte du palais, où il fut enterré. L'on y fit placer une élégante épitaphe, qui était censée composée par le gardien de l'éléphant.

Léon congédia les ambassadeurs, après leur avoir donné des fêtes splendides, et les chargea de remettre au roi la rose d'or qui avait été bénie, suivant l'usage, le quatrième dimanche du carême. A la rose d'or étaient joints le *stocco* (l'épée) et le *berettone* (le chapeau), bénits aux fêtes de Noël, et que l'on avait déjà l'habitude d'offrir aux princes chrétiens qui s'illustraient dans des batailles utiles au bien du catholicisme.

En 1515, François Ier avait succédé à Louis XII. Le nouveau roi de France, pour assurer la possession du duché de Milan, conclut la paix avec l'Angleterre, et s'allia aux Vénitiens; d'où naquit une ligue contraire, dans laquelle s'associèrent l'empereur Maximilien, Ferdinand, roi d'Espagne, le duc de Milan et les Suisses. En ce même temps, Octavien Frégose, doge de Gênes, pour mieux se délivrer des insultes de la famille Adorni, concéda, avec la permission de ses concitoyens, la seigneurie de la république au roi François. Ce prince cherchait alors à compter dans son parti le pape Léon, qui avait plus de disposition à embrasser celui de l'empereur et de Ferdinand. Léon, mal conseillé en ce moment par ses affinités politiques et par la fortune, ne devina pas qui serait le vainqueur, et se déclara contre les héros de Ravenne.

François Ier [1], né le 12 septembre 1494, était arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, et qui avait épousé Valentine de Milan.

« Ce prince, dit M. Daru, jeune, ardent, plein du bouillant courage qui distinguait les guerres de cette époque et sa nation, éloigné de l'armée pendant le règne de Louis XII, poursuivi dans son oisiveté par le bruit des

[1] *Italie*, pag. 236.

exploits de Gaston, écrivit aux Vénitiens qu'il partirait, pour rejoindre sur l'Adda leur général Alviane, dans quatre mois; et il tint parole. » Bientôt le roi se présenta dans les champs de Marignan, où les Suisses, sortis de Milan, vinrent l'attaquer. Leur armée marchait aux sons des redoutables *cornets* d'Uri et d'Underwald, qu'on réservait pour les jours de bataille [1]. Le combat dura deux jours. Alviane, qui venait de chercher son armée à Lodi, arriva au milieu de la seconde bataille, mais seulement à la tête de cinquante-six maîtres qui faisaient entendre le cri vénitien : *Marco ! Marco!* Les deux armées crurent que toutes les troupes vénitiennes étaient en ligne. Le courage des Français redoubla, celui des Suisses commença à céder; mais ils firent une savante retraite, ayant toujours les cornets à l'arrière-garde, et menaçant ainsi sans cesse de reprendre l'offensive. Après la bataille, qui fut appelée par Trivulze *le combat des géants,* François Ier voulut qu'on lui attribuât à lui-même une récompense, et il désira être armé chevalier par Bayard [2] : ensuite il arma lui-même beaucoup d'autres chevaliers.

L'Alviane, ce général intrépide qui avait si bien secondé le roi, appartenait à la famille Orsini, et il était proche parent de Léon X par sa mère Clarisse : la douleur du pape fut tempérée par une joie de famille qui ne dura pas, car on apprit bientôt que cet héroïque Alviane était

[1] Ces mêmes hommes d'Uri et d'Underwald ont, de nos jours, contribué à la victoire remportée à Lucerne sur le parti radical.

[2] Le connétable de Bourbon, que nous pouvons louer encore, se montra si courageux à cette bataille, que le roi lui dit en riant : « Tu ne t'es épargné dans cette affaire non plus qu'un sanglier. » En effet, Charles avait été admirable de constance et de dévouement : et il devait si indignement mourir !

mort, peu de temps après, de ses blessures. Les conséquences des victoires gagnées en Italie sont immédiates, et embrassent souvent un assez long cours d'années.

Un traité de paix attacha bientôt Rome à la gloire de François. Le pape s'engagea à rompre son alliance avec Maximilien et le roi d'Espagne, et à retirer ses garnisons de Plaisance et de Ferrare, qui venaient, depuis peu, d'être restituées au saint-siége. De son côté, François promettait de défendre l'État ecclésiastique, les Médicis, et la république de Florence.

Il fut question d'une entrevue entre le pape et le roi. Quelques cardinaux n'approuvèrent pas que Léon partît pour Bologne, où le roi devait aussi se rendre. Mais le pape portait encore plus loin ses vues : il désirait éviter la faute d'Alexandre VI, qui avait attendu dans Rome même le passage de l'armée de Charles VIII. En conséquence, Léon partit, accompagné de dix-huit cardinaux, de trente prélats, et d'une partie de la cour romaine.

Florence s'était mise en frais pour recevoir son glorieux enfant. Les peintres, les sculpteurs, les architectes, et surtout les poëtes, s'étaient présentés en foule[1], jaloux de témoigner leur reconnaissance au prince éclairé qui régnait à Rome. Les architectes abattirent quelques pans d'anciennes murailles, afin que le cortége papal pût se déployer dans toute sa magnificence. Les humanistes imaginèrent des devises et des inscriptions d'un style antique. Les poëtes improvisèrent en latin et en français des *canzones*, que des chœurs de jeunes filles et de jeunes garçons devaient chanter sur le passage de sa sainteté.

Léon X se montrait joyeux de ces témoignages ingé-

1 M. Audin, p. 403.

nieux d'amour. Il s'arrêtait pour écouter les chants improvisés en son honneur, pour lire les inscriptions latines dont chaque arc triomphal était décoré, pour admirer les inspirations des peintres, des sculpteurs, des architectes ; pour contempler ces colonnes et ces obélisques, ces statues et ces trophées que Florence avait élevés à chaque pas. Quand il aperçut la statue de son père Laurent, il inclina la tête en signe de respect, et l'on vit couler ses larmes. Ses yeux s'étaient arrêtés avec une émotion singulière sur ces mots que portait le piédestal de la statue : *Hic est filius meus dilectus*. Le peuple, répandu dans les rues, sur des balcons préparés à la hâte, et jusque sur les toits, criait : *Palle ! palle* [1] *!* Le trésorier de Sa Sainteté jetait à la foule des pièces de monnaie.

Le pape arriva le 8 décembre à Bologne, et François Ier, trois jours après. Le jour de l'audience, le pape, revêtu de ses habits pontificaux, attendit le monarque dans la salle du consistoire. Le roi marchait entre deux cardinaux, les plus anciens du sacré collége. La foule était si grande dans les appartements, qu'il resta longtemps comme emprisonné au milieu des flots mouvants des seigneurs italiens et français [2]. Il riait de sa mésaventure, tenant la main du maître des cérémonies qu'il avait pris pour son introducteur.

Arrivé enfin près du trône, le roi s'agenouilla, baisa la croix brodée sur la mule du pape. Sa Sainteté prit la main du monarque, et lui présenta la joue. François Ier adressa au pape quelques chaleureuses paroles [3], aux-

[1] *Les boules !* armoiries des Médicis.

[2] Relation de Pâris de Grassi, évêque de Pésaro, premier maître des cérémonies de Léon X.

[3] M. Audin, p. 408.

quelles Léon répondit dans un style dont il avait seul le secret, et qui, au rapport de l'évêque de Pésaro, parut encore ce jour-là plus fin, plus spirituel, plus tendre que de coutume. Au signe du maître des cérémonies, le roi prit place à la droite de sa sainteté, sur un siége magnifique. Le chancelier Duprat s'approcha, la tête découverte, et prononça le discours d'obédience.

Toute l'assemblée admirait alors à la fois un jeune monarque, déjà un héros, qui n'avait que vingt-deux ans, et un des plus grands pontifes romains, qui n'en avait que quarante.

Ce sentiment dominait tous les esprits, quelques efforts que l'on fît dans cette salle pour entendre les paroles de Duprat.

« Le discours du chancelier, dit M. Audin, fut un manifeste en l'honneur du saint-siége. L'orateur proclamait les titres de Rome à l'amour non moins qu'à la reconnaissance du royaume de France. C'était en même temps profession de foi du roi Très-Chrétien envers l'autorité du chef de l'Église. »

Il était beau d'entendre le vainqueur de Marignan s'écrier, par l'organe de son chancelier : « Très-saint père, « l'armée du roi Très-Chrétien est à vous; disposez-en à « votre gré. Les forces de la France sont à vous; ses éten- « dards sont les vôtres. Léon, voici devant vous votre fils « soumis; *tuus a religione, tuus jure, tuus more majo-* « *rum, tuus consuetudine, tuus fide, tuus voluntate.* « (Il est à vous par la religion, à vous par le droit, à vous « suivant l'usage des ancêtres, à vous par l'habitude, à « vous par la foi, à vous par la volonté [1].) »

[1] Si l'on veut plus de détails sur ce congrès on peut consulter de Sponde, *Ann. eccles.*, ad ann. 1515, et Fabbroni, *Vie de Léon X*, pag. 95 et suivantes.

Ici l'expression française n'a pu rendre que faiblement la valeur et la concision du mot latin.

La harangue terminée, le roi s'inclina en signe d'assentiment, et Léon X répondit en termes pleins de bienveillance. Il fut, suivant sa coutume, simple, doux et harmonieux.

Sa sainteté prit ensuite par la main le roi François, qu'elle conduisit jusqu'à l'appartement où elle devait quitter ses vêtements pontificaux. Le roi s'approcha de la fenêtre, où Léon vint bientôt le trouver.

Puis le pape célébra le saint sacrifice en présence du roi, le 12 décembre, dans l'église de Saint-Pétrone. Le roi n'accepta pas le prie-Dieu qu'on voulut placer devant lui. Il resta ou debout, ou à genoux, les mains jointes et le visage baissé. Tous les officiers français voulaient communier de la main du pape; mais cela n'était pas possible, tant la foule était grande. Le roi alla choisir ceux qui, par leur valeur et leur rang, lui paraissaient mériter la préférence. Alors un de ceux qui n'étaient pas admis s'écria d'une voix forte : « Très-saint père, puisque je ne « puis pas communier de votre main, ni me confesser à « l'oreille de votre sainteté, je dirai mon péché en public : « j'ai combattu de toutes forces contre le défunt pape « Jules II. » Le roi reprit, avec sa vivacité et sa franchise naturelles : « Vraiment, saint-père, je suis dans le même « cas[1]. Mais ce pontife était le plus fier de nos ennemis, « et il eût été mieux placé à tête d'une armée que sur le « siége de Saint-Pierre. »

La majeure partie des commandants confessa la même faute. Le saint-père, avec un à-propos rempli de dignité,

[1] Novaes, VI, 174.

et la tête inclinée comme pour remercier même de si brusques réparations, voulut donner à tous l'absolution des censures qu'ils pouvaient avoir encourues.

Le pape lui-même et Duprat avaient préparé le travail qui devait être signé par les deux parties, et qui allait réorganiser une foule de dispositions propres à ramener la concorde entre le saint-siége et la France, pour tout ce qui concernait les intérêts religieux.

Je reprendrai brièvement, relativement au concordat signé entre Léon X et François Ier, et j'expliquerai plusieurs détails de cette importante négociation.

Dans le commencement de la dynastie capétienne [1], les élections des évêques, pour être canoniques, devaient être faites par le clergé. Des bulles, portant assentiment de la part de la cour romaine, confirmaient ce droit. Le métropolitain et les évêques de la province ecclésiastique mettaient le sceau à ce choix en y adhérant, et en consacrant le nouvel élu. Il est certain que le concile de Reims, tenu en 1049, ordonna que les élections ne seraient attribuées qu'au clergé. Quant au *peuple*, à qui on a dit que la même attribution était déléguée, nous ne trouvons pas inutile de présenter une interprétation qui nous paraît judicieuse. Il est vrai qu'il était d'usage de consulter le *peuple* sur les sujets qu'on se proposait d'élire, mais jamais le consentement du *peuple* ne fut nécessaire pour la canonicité de l'élection : on évitait de choisir des évêques qui pussent déplaire à l'ensemble des fidèles [2]. Le temps, qu'on ne peut empêcher d'agir, ap-

[1] Quelques-uns de ces détails se retrouvent avec plusieurs différences dans l'*Histoire de Pie VII*, 1839, 3e édition, tom. Ier, p. 124.

[2] Je tiens une partie de ces détails du père Hilarion Lucas, supé-

porte des modifications dans les actions des hommes. Vers 1215, les chapitres avaient privé le clergé de ses droits, et frustré le peuple de cette sorte d'acclamation dont il accompagne le vœu du clergé; en même temps les chapitres déclaraient qu'ils allaient continuer d'exercer les droits du clergé, pour éviter les fréquentes dissensions des élections, les brigues, les querelles, la difficulté de réunir sur une même personne les suffrages de tant de seigneurs et de communautés divisés de vues et d'intérêts. Seulement les chapitres, avant d'élire, en demandaient la permission au roi.

Innocent III régnait alors. Il célébrait le concile général XII (de Latran IV); la France était livrée à une sorte d'anarchie spirituelle, fomentée par les sectateurs des Albigeois.

En 1438, sous Eugène IV, à l'assemblée de Bourges, on adopta le célèbre règlement appelé la *pragmatique sanction*. On décida, et malgré la résistance d'Eugène, que les évêchés et autres emplois de prélat seraient remplis suivant les anciens usages, sans que les chapitres pussent s'attribuer les élections. Tant que vécut Charles VII, ce règlement fut une loi de l'État : Louis XI ne s'en montra point partisan très-zélé. Les parlements et l'université soutenaient cette institution avec ardeur.

Le concordat de Léon X et de François I[er] abolit la *pragmatique :* on convint de renoncer à ce mode électif dans toutes les églises métropolitaines et cathédrales du

rieur de la sainte maison des Missions à Picpus, auparavant théologien de l'ambassade de Mgr l'ancien évêque de Saint-Malo, à Rome. Le père Hilarion est un homme recommandable par sa piété, sa profonde science, et son dévouement à la cour romaine.

royaume. La *pragmatique* avait été une œuvre qui manquait de régularité et de bon droit, puisqu'on ne voulait reconnaître en rien l'intervention du pape et du concile. Il fut donc convenu que le roi nommerait, et que le pape instituerait les évêques. La lutte que le clergé, les parlements et les universités engagèrent, pour repousser le concordat de 1515, fut plus violente qu'heureuse. Elle dura jusqu'au règne de Charles IX.

J'ai sous les yeux le propre exemplaire du concordat qui a appartenu à Louis XIV.

Dans l'exorde de la première bulle, on lit, en français du temps :

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour mémoire perpétuelle de ce qui s'est fait.

« Cette primitive Église, fondée par notre Sauveur Jésus-Christ sur la pierre angulaire, élevée par les prédications des apostres, consacrée et augmentée par le sang des martyrs, le temps passé, lorsque premièrement elle commença par l'ayde de Dieu à estandre ses bras par le circuit de la terre, saigement considérant combien de charges elle portoit sur ses espaules, quel nombre de brebis nourrir, quel nombre garder, et en combien de lieux très-loingtains il lui falloit avoir l'œil, pour aulcun divin conseil institua paroisses, divisa dyocèses, créa évecques et proposa archevecques, ad ce que comme membres obeyssans au chef, selon le vouloir d'icelluy, ils gouvernassent toutes choses sainement en notre Seigneur, et, comme petits ruisseaulx provenant de la fontaine perdurable (sçavoir est l'Église romaine), ne laissassent un seul coing de la terre du Seigneur qui ne feut arrosé, parce que, tout ainsi que les aultres papes ou prédécesseurs en leur temps ont travaillé, et mis tout leur estude,

à rendre la dicte Église unie, la conserver en cette saincte union sans macule ni ride, et arracher toutes ronces d'icelle Église, de laquelle le propre est, moyennant la grâce de Dieu, aymer les vertus, et extirper les vices jusques aux racines. Nous semblablement en notre temps, et durant le présent concile, devons faire et procurer toutes choses qui sont cogneues estre duysantes à l'union et conservation de la dicte Église. »

Ce commencement de bulle est un admirable morceau de constitution ecclésiastique. En peu de mots, on y rappelle ce que nous avons exposé en cette histoire. La situation de la primitive Église, l'organisation du culte, la nécessité d'*estandre* les bras *par le circuit de la terre*, le pape chef à qui on doit obéir, les évêques petits *ruisseaulx* provenant de la fontaine perdurable (l'Église romaine), les bons exemples des papes prédécesseurs, le besoin de l'unité, l'amour des vertus, l'extirpation des vices, rien ne manque dans cet exposé sublime. Les grands hommes de talent que nous avons signalés plus haut comme *compagnons* et *conseils* de Léon, ne lui ont pas fait faute en cette occasion ; et notre français du temps, où toute la clarté de la langue d'*oil* dépose chaque mot à sa place, le commencement au commencement, le milieu au milieu, et la fin à la fin, ne vient pas déparer toutes ces périodes, dignes de l'orateur romain.

Après ce préambule, qui explique noblement l'état des choses, le pontife annonce qu'il va arracher toutes les épines qui nuisent à la *dicte* union. Il abolit la *pragmatique sánction*, à laquelle le roy Françoys *a voulu renoncer, de franc et prompt couraige.*

Plus loin, le pape déclare qu'il sait, par la fréquence des absolutions et des réhabilitations demandées et obte-

nues, que plusieurs personnes, avant les élections, ont fait serment de choisir le plus *ydoyne*, et se sont volontairement parjurées. Il attribue ensuite au roi de France, *qui lors sera*, le droit de nommer un *grave maistre*, ou licencié en théologie, ou docteur ou licencié *en chacun droict* ou en l'un des deux, *promeu en université fameuse*, *avec rigueur d'examens, aagé* de vingt-sept ans pour le moins, et *en toutes aultres choses ydoyne*. Si le nomme une personne *non ainsi qualifiée*, cette personne pourra être refusée par le pape. Dans les trois mois à partir de la récusation, le roi doit nommer un autre sujet : si ce sujet ne convient pas encore, le pape et ses successeurs procéderont à la nomination.

Cet article était un de ceux qui excitaient le plus d'opposition [1], parce qu'il pouvait donner lieu, de part et d'autre, à de longues récriminations, et qu'en définitive, disait-on, un parti ennemi dans la coûr romaine, en s'opiniâtrant à refuser tous les sujets, et feignant de ne pas les reconnaître *ydoynes*, pouvait finir par prétendre à les nommer tous. Mais il fallait, pour cela, des temps méchants, beaucoup de mauvais hommes, le saint-siége toujours menaçant et injuste, et la France lâche, molle et misérable. De telles circonstances ne pouvaient pas exister ou durer longtemps.

Le pape avait dit, en parlant de la *pragmatique*, qu'elle livrait l'Église de France aux brigues, aux violences, à la simonie. « Cette accusation était fondée, dit M. Audin (pag. 418). » C'est une vérité incontestable que les élections canoniques, rétablies par le concile de Bâle, n'étaient qu'un mensonge. Dans chaque province, les sei-

[1] *Histoire du pape Pie VII*, 3e édit., tom. Ier, pag. 129.

gneurs se rendaient maîtres au moins des principales dignités. Ils se croyaient en quelque sorte des droits à la nomination comme patrons des églises, ou comme descendants des pieux fondateurs.

M. Audin continue ainsi (pag. 420) : « Le grand reproche que le clergé gallican, l'université, les parlements, les lettres, si l'on veut aussi, faisaient à Léon X, c'est que sa bulle détruisait une œuvre disciplinaire, depuis longtemps en vigueur dans l'Église de France. En cela, ils méconnaissaient évidemment les droits du saint-siége. N'est-il pas des circonstances où une dérogation aux règles communes devient une nécessité? Et qui décidera si ce temps est venu? Est-ce le prêtre, qui n'a pas la plénitude du sacerdoce, branche, dit Thomassin, de cet arbre divin dont l'évêque est le tronc? Est-ce l'évêque, dont la juridiction, bien que divine, ne peut s'exercer que sur la matière assignée par le souverain pontife, qui peut l'étendre ou la diminuer, comme le cardinal de Lorraine le proclamait au concile de Trente?

« La primauté ayant été donnée à saint Pierre afin d'ôter toute occasion de schisme, dit saint Jérôme, le pape seul a le droit de faire des lois qui obligent l'Église; mais ces lois, variables de leur nature, ne sauraient le lier au point qu'il ne puisse y déroger pour de justes raisons, dont seul il est le juge. »

On reconnaît, dans ce passage net et absolu de M. Audin, toute la sagesse supérieure, et fortement éclairée, du pays où il a été puiser des matériaux pour son excellente histoire de Léon X, qui laisse si loin d'elle l'histoire du même pontife par Roscoë.

Si nous avions entrepris une monographie complète de Léon, nous parlerions avec plus d'extension d'une conju-

ration tramée contre lui, de 1516 à 1517. Les cardinaux Soderini, Sauli et Riario, et d'autres prévenus, vivement compromis dans ce crime, et qui avaient fait des aveux, obtinrent leur pardon. Malgré la clémence naturelle au pape, son gouvernement fit punir une partie des autres conjurés.

En 1516, Léon béatifia Philippe Benizi, Florentin, zélé propagateur de son ordre, *les Serviteurs de Marie*; et, sur la demande d'Emmanuel, roi de Portugal, il permit que l'on célébrât chaque année la mémoire de sainte Élisabeth, reine de ce royaume, qui sera plus tard canonisée par Urbain VIII.

En vertu d'un bref de la même année, le saint-père approuva le culte de sept martyrs franciscains, Daniel, Samuel, Ange, Donno, Léon, Nicolas et Ugolin, égorgés dans le royaume de Maroc, pour avoir combattu la secte mahométane.

Ce fut dans ce temps que Léon, ayant reconnu un acte de félonie dans la conduite de François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin, et apprenant depuis que le même prince avait fait mourir traîtreusement le cardinal Alidosi, priva François-Marie de ce duché, et en investit Laurent de Médicis, fils de Julien, son frère.

Ce fut un ancien acte de népotisme, renversé par un autre acte d'amour de ses parents, qui n'était pas moins contraire aux droits du saint-siége. Le successeur de Léon X rétablira la Rovère dans la jouissance de cette principauté. Nous verrons si un jour Clément VII ayant besoin de l'appui de François-Marie de la Rovère trouvera ce prince prêt à servir le saint-siége. Il s'agira même de sauver l'autorité de Clément VIII. Mais ces autres tristesses de l'histoire ne doivent pas nous occuper en ce moment.

Léon voyant que les treize cardinaux formant alors le sacré collége ne lui étaient pas suffisamment favorables fit, le 1er avril 1517, une promotion d'abord de deux cardinaux. L'un d'eux était Français et archevêque de Bourges, l'autre Flamand et archevêque de Cambrai.

La même année, Léon créa trente et un cardinaux à la fois le 1er juillet. On n'avait jamais vu une promotion si considérable. Au nombre de ces cardinaux, choisis dans toutes les principautés de l'Italie, se trouvait Jean Salviati, noble florentin, parent du roi François Ier [1]. Le dernier des élus était Alphonse de Portugal, sixième fils du roi Emmanuel. Alphonse n'avait que sept ans, et ne devait recevoir et porter les insignes de la pourpre qu'à l'âge de quatorze ans [2]. Parmi ces cardinaux, huit étaient Romains, trois passaient pour être alliés à la famille du pape.

Léon ne perdait pas de vue les préparatifs de guerre contre la Turquie. Il savait que l'on tramait en Allemagne des machinations contre le saint-siége, et il voulait que les princes, plus occupés des intérêts du catholicisme, conclussent des traités durables.

En 1518, Maximilien avait réuni à Augsbourg plusieurs princes de l'Allemagne, qui devaient s'occuper des mesures à prendre afin d'assurer le succès de la nouvelle croisade.

[1] On remarqua, lors du mariage du prince Camille Borghèse avec Pauline, sœur de Napoléon, que le prince Camille, par sa mère, née Salviati, était parent des princes de la maison de France, réfugiée en Angleterre.

[2] Ce cardinal passait, dans son temps, pour être un des ornements du sacré collége. Il mourut en 1530. Il fut le premier à introduire dans les églises du Portugal l'usage d'enseigner aux enfants la doctrine chrétienne.

Pour soutenir ces glorieux efforts, Léon expédia quatre cardinaux : le cardinal Campeggio se rendit auprès du roi d'Angleterre (depuis deux cents ans on n'avait pas vu un cardinal *à latere* dans ce pays) ; le cardinal Egidio fut envoyé en Espagne ; le cardinal Farnèse, puis le cardinal Gaëtani, auprès de Maximilien ; et enfin le cardinal Bibiena devait aller solliciter de nouvelles marques de bienveillance auprès du fidèle François Ier. Peu de jours après avoir donné les lettres de créance à ces quatre légats, Léon ordonna une procession solennelle (le pape et les cardinaux la suivirent pieds nus). Il voulait remercier Dieu de ce que les princes avaient promis de vivre en paix pendant cinq ans, et de commencer la guerre contre les Turcs. Léon adressait de ferventes prières à Dieu pour qu'il daignât rendre à l'empire chrétien *Constantinople* et *Jérusalem*.

Par ordre de Sa Sainteté, le cardinal Gaëtani remit à Maximilien le *stocco* et le *berettone*, bénits récemment par le pape.

Mais la mort imprévue de Maximilien, en 1519, refroidit les partisans de la guerre catholique. Déjà s'était élevée la frénésie de Luther, qui avait déclaré une guerre fatale à l'Église romaine. Cet hérésiarque se voyait soutenu par Frédéric, duc de Saxe, à qui cependant Léon avait envoyé la *rose d'or*, dernièrement bénite à Saint-Pierre, comme un don justement attribué à la sagesse, au courage, au désintéressement et à la générosité de ce prince. Mais toutes ces prévisions et d'autres, comme l'envoi du chapeau de cardinal à Albert (fils de Jean IV, électeur de Brandebourg), déjà archevêque de Magdebourg et de Mayence, des lettres fortes ou touchantes, des prières, jusqu'à des supplications, tout est inutile :

un incendie moral remplit d'épouvante l'Allemagne entière. Les anciens intérêts se brisent; l'orgueil, l'avidité saisissent des masques trompeurs. Jamais on n'a plus honoré le saint-siége, jamais on n'a plus perfidement juré sa perte.

Les commencements du schisme de Luther appartiennent au règne seul de Léon X. Nous ne suivrons donc ici les attaques coupables du religieux apostat que jusqu'en l'an 1521. On consultera avec fruit, pour obtenir plus d'informations que je n'en puis donner, le remarquable ouvrage de M. Audin sur Luther [1].

M. Audin débute par ces paroles sages et éloquentes :

« La réforme est un phénomène double, social et religieux. A son avénement, Luther trouva les éléments de ce mouvement qui devait agiter le monde, déjà tout rassemblés. Il ne les créa pas, ainsi qu'on l'a si souvent répété, il s'en servit. Le germe du protestantisme existait donc quand vint Luther. L'action du docteur de Wittemberg sur son siècle a été le sujet d'un grand nombre d'ouvrages, où sa parole est représentée plus puissante que celle d'aucun écrivain, où sa pensée est peinte saisissant l'avenir qu'elle a deviné d'intuition, où sa science du Verbe divin est mise au-dessus de celle de tous les génies catholiques, où sa mission est transformée en apostolat, et son œuvre comparée à la révélation.

« Nous verrons, dans son duel avec l'autorité, si le moine augustin fut homme, et si les misères de notre nature lui manquèrent.

[1] *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Luther*, par M. Audin, in-12, 4e édit., 1845. Nous citons d'abord une partie de sa préface.

« La réforme fut violente dans le principe : elle ne se contenta pas de chasser nos religieux de leurs couvents et nos prêtres de leurs presbytères; elle les calomnia dans leurs mœurs et dans leurs doctrines, les rapetissa, et brûla ou dispersa leurs livres, ces livres catholiques surtout, où l'écrivain, prêtre, moine, juriste, se prenait à l'enseignement du docteur, à sa mission évangélique, à son intérieur de ménage, à sa vie intime, à ses doctrines, et le jouait à son tour sur un théâtre où lui-même avait joué ses adversaires, sans pitié.

« Le drame de la réforme accompli, Luther resta seul sur la scène, sans rivaux, sans contradicteurs.

« Dans l'intérêt de l'histoire, nous nous sommes constitué à notre tour juge d'un homme qui jugea ses frères avec tant de sévérité : c'était notre droit.

« Il n'est pas d'écrivain, quelque faible part qu'il ait prise à ces débats, soit qu'il appartienne à notre école ou à celle de Luther, dont nous n'ayons soigneusement étudié les productions.

« Un homme tel que Luther ne revit pas seulement dans ses œuvres et dans les récits de ses contemporains : son pied, partout où il a posé, s'est si fortement empreint au sol, qu'il y a laissé des traces impérissables. La vie du docteur fut à la fois un combat et un pèlerinage à travers l'Allemagne. Des âmes enthousiastes vont visiter aujourd'hui les lieux où se passèrent les phénomènes de la réforme, comme autrefois nos pères étaient poussés vers la terre sainte. Nous aussi, nous avons entrepris ce voyage. Nous avons vu Eisleben, Eisenach, Erfurt, Worms, Spire, Wittemberg, recueillant des souvenirs et des images qui aideront à faire comprendre notre narration, et qui nous fourniront quelquefois d'utiles enseignements. Ainsi,

s'il arrive qu'on nous montre, avec un respect idolâtrique, le verre où s'attachèrent les lèvres de Luther, nous demanderons qu'on nous explique le dédain de nos adversaires pour les ossements des martyrs de notre foi : si le protestant s'assied avec émotion sous l'arbre qui abrita Luther près d'Oppenheim, il nous sera bien permis, à nous, de baiser la main de l'un de nos saints qui préféra la mort au parjure ; et si l'on nous fait voir les gouttes d'encre qui jaillirent de l'écritoire que Luther jeta à la tête du diable, nous aurons moins de peine à obtenir grâce pour les légendes de quelques-unes de nos provinces. Notre histoire est un livre de conviction et de bonne foi : qu'on le juge comme nous l'avons écrit. »

Martin Luther naquit en 1483 ; son père, Hans, était un pauvre paysan du petit village de Mæhra (*Moer*), dans le comté de Mansfeld. Sa mère, Marguerite Lindemann, servante de bains, était une femme vertueuse, craignant Dieu, aimant la prière. On la regardait comme l'ornement de son sexe à Eisleben. Hans avait abandonné le métier de laboureur pour prendre celui de mineur ; il devint bientôt maître ouvrier, et put nourrir sa nombreuse famille. A Eisenach, Martin étudia la grammaire ; bientôt il lut couramment Cicéron, Virgile, Tite-Live ; alors il entra dans un couvent de moines augustins, et devint prêtre. Son supérieur l'envoie à Rome ; il voit des courtisans auprès de Jules II, et il prend en haine Rome et son gouvernement [1].

[1] M. Audin s'est trompé ici. Il dit que Luther ne vit rien à Rome en 1510, et qu'aucun rayon de la couronne de Raphaël *enfant*, de Michel-Ange *adolescent*, n'éblouit les regards du religieux augustin. Raphaël était né la même année que Luther, et il n'était pas enfant en 1510 ; il avait, comme Luther, vingt-sept ans. Michel-Ange, né en 1474, n'était pas adolescent en 1510 ; il avait trente-six ans.

Les réflexions de M. Audin sur cette disposition d'esprit de Luther sont dignes d'être louées, et se rattachent naturellement aux récits que j'ai faits dans ces annales. « Tout « le passé est mort pour Luther : il ne sait pas ce que Rome « a fait pour l'humanité; de tous les papes qui se sont « assis sur la chaire de Saint-Pierre, il ignore les titres « à l'admiration et à la reconnaissance : il quitte une « contrée que menace le Turc, et il oublie que si le Coran « n'est pas l'Évangile, c'est qu'un pape en arrêta le triom« phe; il ne sait rien des saintes croisades prêchées par Pie II, « Innocent VIII et Jules II [1] : il a bien vu la force bru« tale régner en Allemagne, et ses barons poser leur gan« telet sur toute intelligence rebelle à leurs volontés ; et il « ne se doute pas que l'intelligence n'a de protecteur, après « Dieu, que dans le vicaire de Jésus-Christ sur la terre ; « que la papauté, en brisant la force matérielle, et en la « contraignant à plier devant les lois de la morale, a donné « le plus beau spectacle auquel l'homme pourra jamais « assister [2]. »

Léon publie des indulgences. Nous avons vu que cet usage est très-ancien[3]. Le pape demande des aumônes, des secours, pour être aidé à élever le temple de Saint-Pierre, cette merveille de Bramante, que Jules II n'avait pu terminer. Une nouvelle Rome, que la papauté voulait faire plus belle que la Rome païenne, commençait à sortir de terre [4]; la

[1] Et tant d'autres.

[2] Ces observations sont excellentes, noblement exprimées, fortement en rapport avec le sujet. On ne remarque jamais dans M. Audin que des taches légères, qui disparaîtront dans les nouvelles publications de son bon livre, qui compte déjà tant d'éditions à Paris et en Europe.

[3] Voyez tom. II, pag. 156, sous le règne d'Alexandre II, en 1063.

[4] M. Audin, *Histoire de Luther*, pag. 39.

piété des fidèles était suppliée de continuer l'œuvre colossale. Luther déclare qu'il prêchera contre les indulgences. Bientôt ce n'est pas seulement l'abus qu'il combat, c'est au remède spirituel qu'il en veut [1]. Toute la vie à venir de Luther est dans ce sermon : vous le trouverez là avec sa foi exaltée, son *moi* qui prétend s'appuyer sur les paroles de la Bible, son dédain de la tradition, son fastueux mépris pour l'école, et son rire, qui ne le quittera plus devant tout ce qui s'appellera scotiste ou aristotélicien.

Luther disait à ceux qui lui faisaient des reproches : « Si cela ne vient pas de Dieu, cela tombera ; si cela procède de son saint nom, cela ira. »

C'était le propos de Jean Hus, de Wiclef, le succès fondant le droit, la glorification du Coran [2].

Luther cependant s'arrêta un moment dans sa furie, et le pape Léon disait : « Maintenant donc vivons en paix. La hache ne frappe plus l'arbre au pied : elle ne fait qu'en émonder les branches. »

Le pape avait raison. Laissons parler M. Audin [3] :

« Jamais, à aucune époque du christianisme, la tiare n'avait brillé de tant de splendeur : toutes les couronnes s'effaçaient devant elle [4]. Le pape était véritablement le monarque universel [5] : rois, princes, grands du monde, peuple, c'était à qui briguerait un de ses regards ; on le chantait dans tous les idiomes, et son image était dans tous les

[1] M. Audin, *Histoire de Luther,* pag. 42.

[2] M. Audin, p. 43.

[3] *Histoire de Luther,* p. 55.

[4] Rappelons-nous François Ier à Bologne, et Maximilien qui avait voulu lui-même être pape. Voltaire disait du moyen âge dans ce temps-là : « La papauté, c'était l'*opinion.* »

[5] C'était comme une sorte de Louis XIV de ce temps.

palais comme dans les chaumières. C'est que le nom de Léon X réveillait à la fois toutes les idées de religion, d'art, de poésie et de gloire. »

Voilà pourtant le souverain que d'horribles désordres devaient, non pas arrêter, mais tourmenter dans sa vaste puissance.

Martin, revenu à sa colère, publiait des thèses subversives de tout ordre catholique.

Néanmoins, il crut à propos d'invoquer la bienveillance du pape.

« Jamais paroles plus humbles, mais d'une humilité plus apprêtée : rien, dans sa lettre, d'inspiré, de spontané; tout y respire l'étude, tout y sent la gêne, le travail de la tête. »

Léon X voulut que Gaëtani, légat à Augsbourg, cherchât à ramener Luther. Gaëtani était un homme savant, éloquent, et ennemi de la violence. Tout fut inutile. A la douceur le moine opposait les sarcasmes. Il en appelait aux universités : elles le condamnaient; n'importe, il répondait par des injures, et ne voulait pas reconnaître l'autorité pontificale, sans savoir lui-même ce qu'il entendait substituer aux enseignements de Jésus-Christ, à la Bible bien lue, aux traditions, et aux représentations qu'on lui adressait de Rome.

M. Audin n'est jamais au-dessous de sa tâche; il poursuit ainsi : « En même temps que le vieil arbre du catholicisme se dépouillait de quelques branches, d'autres rameaux naissaient au soleil d'Amérique. Dieu suscitait un homme dont les disciples devaient porter la foi dans les contrées les plus lointaines, et gagner à la papauté plus d'âmes que la révolte de Luther ne lui en avait enlevé. Ignace de Loyola naissait, et avec lui cette milice qui pendant plu-

sieurs siècles remplira le monde des prodiges de sa prédication, de sa science et de sa foi [1]. »

M. Audin, dans sa Vie de Luther, s'arrête au moment où la papauté va perdre le grand Léon X, et il énumère ainsi le mal que déjà le docteur avait fait au catholicisme :

« Or, veut-on savoir les blessures que la révolte saxonne a faites à la religion ? Les voici : abolition de la confession, de la messe, de la prière pour le repos du mort, du culte des saints et des images, de l'onction sacerdotale, des vœux monastiques, des jeûnes, de l'abstinence, de l'extrême-onction, des œuvres, du libre arbitre. Le croirait-on? elle veut étouffer jusqu'à ce cri que l'âme en peine pousse incessamment vers le trône de toutes les miséricordes; car, dit Luther, c'est assez de prier une ou deux fois, puisque Dieu a dit (Matthieu, II 22) : « Ce que vous demanderez, « vous l'obtiendrez. » Prier, et prier encore, c'est témoigner que nous n'avons pas confiance en Dieu [2]. »

Pendant que ces troubles dévastaient l'Allemagne, Léon X, doué d'un esprit né pour les choses grandes, continuait ses travaux autour de la basilique du Vatican; il voulait, s'il était possible, terminer l'œuvre de Jules II.

Bramante avait reçu de ce pontife l'ordre d'édifier un temple qui devait effacer en splendeur celui que Salomon avait autrefois bâti au Seigneur. On peut bien dire que Saint-Pierre de Rome est l'œuvre de Jules II. Il en conçut l'idée [3], il en rêva les proportions gigantesques, malgré, dit un historien contemporain, l'opposition de tous les cardinaux, qui ne pouvaient sans douleur voir tomber cette

[1] M. Audin, *Hist. de Luther*, pag. 103.
[2] *Hist. de Luther*, pag. 183.
[3] *Hist. de Léon X*, par M. Audin, 1846, pag. 241.

vieille église de Constantin, sanctifiée par les ossements de tous les bienheureux, vénérée dans toute la chrétienté, et le siége de si hauts faits catholiques.

Ce qu'il s'agissait de détruire, à l'époque où nous nous trouvons, est précisément ce temple, ces escaliers, ces portes diverses, ces nombreux autels épars çà et là, dont M. Hurter a donné une description que nous avons rapportée en partie[1].

La basilique Constantinienne avait reçu toutes sortes de beaux noms. Disons ces noms historiques, puisque la trace qui restait encore va être entièrement effacée. Léon le Grand nommait cette basilique *la couche glorieuse de la principauté de Saint-Pierre;* Grégoire IX, *l'astre de cette terre;* Nicolas III, *la tête de l'Église catholique*[2]. Bramante fut sans pitié pour l'œuvre impériale. Tout s'écroula sous les coups de son marteau, colonnes d'albâtre, bas-reliefs rehaussés d'or, statues de marbre, mosaïques grecques, portes d'airain, portes d'argent[3].

Après trois ans de travaux préparatoires, on posa la première pierre du nouveau temple. Une messe solennelle fut célébrée; trente cardinaux y assistèrent. Aussitôt qu'un prélat est revêtu de la pourpre, quelle qu'ait été l'étude qui a prédominé en lui, sur-le-champ l'amour des arts vient le visiter, et, avec plus ou moins de connaissances pratiques, il devient un des protecteurs de ce goût pour les constructions monumentales, qui est une des principales gloires de Rome. Jules II, avec ses cardinaux, descendit dans les fondations de l'un des piliers de la coupole, de

[1] Voyez tom. II, pag. 329.

[2] *Hist. de Léon X*, par M. Audin, pag. 241, 242.

[3] Jetez, il en est temps encore, un dernier regard sur la description de M. Hurter.

celui où se trouve la statue de sainte Véronique [1], et bénit un bloc de marbre sur lequel était gravée cette inscription :

†

AEDEM PRINCIPIS APOSTOLORVM
IN VATICANO VETVSTATE ET SITV
SQVALENTEM A FVNDAMENTIS
RESTITVIT IVLIVS LIGVR
PONT. MAX. AN. MDVI.

Bramante était alors âgé de soixante-six ans. Il avait achevé les quatre piliers de la coupole, et *cintré* les arcades qui les lient entre eux. Il se préparait à commencer l'entablement circulaire qui sépare le tambour de la coupole des arcades sur lesquelles il porte, et il allait terminer la branche occidentale de la croix, quand il mourut.

On l'enterra dans l'église de Saint-Pierre. Il est malheureux qu'aucune inscription ne rappelle la place où sont inhumés les restes de ce grand architecte. Il emportait avec lui le secret de son plan, car c'étaient de simples maçons, suivant l'usage du temps, qu'il avait pris pour l'aider dans ses travaux. En mourant, il désigna pour le remplacer Raphaël d'Urbin, auquel furent adjoints Julien de San Gallo et frère Jocondé. A peine les nouveaux architectes eurent-ils jeté un coup d'œil sur l'œuvre de Bramante, qu'ils signalèrent des disproportions évidentes entre la coupole, et les piliers destinés à la supporter. La coupole qui égalait à peu près en volume le Panthéon d'Agrippa, était surchargée de colonnes et couronnée d'une

[1] Céci nous donne positivement l'âge de ce pilier, dont on a voulu attribuer la construction au pape Clément VII.

lanterne. Les piliers travaillaient, et menaçaient de s'ouvrir : on dut modifier le plan de Bramante.

Il était nécessaire, sous le rapport de tant de magnificence, et dans la voie de tant de perfectionnements admirables, qu'un Jules II eût pour successeur un Léon X. C'est ce qui était arrivé. Léon ne cachait pas que lui aussi il voulait faire une œuvre merveilleuse. Ce fut Bembo qui rédigea le bref que Raphaël reçut à cet égard, et qui atteste l'affection et la confiance du pape.

« Raphaël d'Urbin[1], indépendamment de l'art de la peinture, dans lequel tout le monde sait que vous excellez, vous possédez aussi, d'après le témoignage de l'architecte Bramante, l'art de fabriquer. Bramante a rendu ce dernier témoignage de vous, avant de mourir; et il a pensé qu'on pouvait vous confier le soin de continuer la fabrication commencée par lui du temple du prince des apôtres. Vous avez savamment confirmé ce vœu, en nous présentant un plan que vous avez dessiné. Nous qui avons le plus grand désir que ce temple s'élève promptement, avec la plus grande magnificence, nous vous nommons surintendant de cette œuvre, et nous vous allouons trois cents écus d'or, payables chaque année par les surveillants des sommes mises en réserve et destinées à la dépense occasionnée pour ce temple, et qui sont entre nos mains.

« Nous commandons de plus que sans retard, et même chaque mois, si vous le demandez, on vous paye la somme qui sera échue à proportion du temps. Nous vous

[1] Je traduis cette lettre, dont l'original italien forme partie de l'appendice de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël*, par M. Quatremère de Quincy; 2e édit., gr. in-8°, Paris, 1833, pag. 438.

exhortons, de plus, à entreprendre le soin de cet emploi de manière à montrer que vous avez égard à notre propre estime, à votre nom honorable. A cet effet, il vous faut donner, en vaillant jeune homme, de bons fondements à votre réputation ; il vous faut correspondre à l'espérance que nous mettons en vous, et à notre paternelle bienveillance. Vous ne devez pas oublier qu'il s'agit de la dignité et de la renommée de ce temple, qui toujours fut dans le monde le plus grand et le plus saint, et enfin de notre dévotion envers le prince des apôtres. »

Raphaël avait imaginé une croix latine avec une coupole à l'intersection des deux bras de la croix[1]. Le vaisseau avait trois nefs, chacune des ailes cinq chapelles, chaque pilier une niche ; le chœur et les tribunes latérales étaient également ornés de niches, dont chacune reposait sur un *évidement* soutenu par deux piliers et douze colonnes accouplées par quatre. La façade offrait trois entrées principales. Le portique, exhaussé par des marches, reposait sur trente-six colonnes, trois dans la profondeur, douze sur la largeur, disposées de manière à ce que les lignes intérieures et extérieures fussent toujours doubles.

J'ai donné tous ces détails à la fois, pour qu'ils formassent un ensemble. Les commencements de la construction de Saint-Pierre appartiennent aux règnes de Jules II et de Léon X. Cette partie de l'histoire pontificale ne devait pas être scindée. Nous n'en avons pas fini d'ailleurs avec le zèle des papes. Nous devons signaler surtout Paul V, Borghèse, dont le nom est encore aujourd'hui inscrit sur la façade du plus beau temple que les hommes aient construit sur la terre.

[1] *Hist. de Léon X*, par M. Audin, p. 554.

Il est encore un point d'histoire qui appartient à ce tableau que j'ai composé de mérites divers de Jules II et de Léon X, relativement aux arts. Je ne puis parler de tous les grands maîtres qui ont illustré ces deux règnes, tout resplendissants, pour les sciences et pour les arts, de ce que l'intelligence humaine a produit de plus parfait.

Il faut donc quitter Raphaël. Nous ne perdrons pas encore Michel-Ange, que nous retrouverons en 1533 devant son Moïse, la plus belle figure du tombeau de Jules. Je demande qu'il me soit permis de placer ici le parallèle que nous a donné M. Quatremère de Quincy, jugeant les deux grands hommes sous le rapport de la peinture seulement.

Auparavant, nous rappellerons l'opinion de notre savant ami sur deux sujets d'étude et de méditation qui rentrent encore dans les objets que j'ai réunis ici, pour n'en faire qu'un tout qu'il soit alors plus facile d'apprécier. Il s'agit des portraits de Jules II et de Léon X par Raphaël.

Voici ce que dit sur ce point M. Quatremère[1] :

« Malgré ce qu'on peut vanter dans les portraits faits par Raphaël, nous dirons qu'ils ne sauraient rendre l'idée complète des talents de Raphaël, par la puissance du ton et la magie de la ressemblance, aux yeux de ceux qui n'auraient pas vu ses portraits à l'huile des papes Jules II et Léon X.

« Celui de Jules II précéda l'autre de quatre ou cinq

[1] Pag. 183. Quoique affaibli par un grand âge, il répond encore quelquefois à nos témoignages de respect. Il n'écrit plus; mais le sentiment des arts est encore en lui, et il se promène dans son riche musée, en faisant remarquer l'origine et l'importance des chefs-d'œuvre de toute sorte qu'il possède depuis longtemps.

années. La couleur en est vigoureuse. Son effet tient de la seconde manière de Raphaël, que quelques-uns préfèrent à la troisième, comme ayant plus de clarté dans les teintes, plus de précieux dans le travail, plus de simplicité dans l'exécution. Ajoutons, à l'égard de ce portrait, que le caractère de tête du pontife a une vérité énergique d'expression que Raphaël n'a jamais surpassée.

« Ce n'est pas là un mérite banal de ressemblance. Il ne suffit pas à l'éloge d'un tel ouvrage d'y faire remarquer soit la précision du travail, soit l'ensemble exact des formes de la tête ou des détails du visage : ces louanges appartiennent à beaucoup de portraits qui ne rendent que l'extérieur de la personne. Mais qu'est-ce que ce dehors, lorsqu'il n'est pas le miroir fidèle de l'intérieur, c'est-à-dire, des mœurs, des habitudes, des passions, du caractère de l'homme? Oui, pour quiconque connaît l'histoire morale de Jules II, cette histoire est écrite sur son portrait. Après tant d'années, on est encore porté à dire, avec Vasari : « *Faceva temere il ritratto a vederlo, come se proprio egli fosse vivo*[1]. » A le voir, le portrait inspirait la crainte, comme si Jules lui-même avait été vivant.

[1] Je ne partage pas ici l'opinion de Vasari. Jules II, dans ce portrait, médite plus qu'il ne menace; d'ailleurs, il faut dire que Jules II n'était pas si méchant qu'il le paraissait. Il ne pardonnait pas volontiers à ceux qui bravaient son autorité : mais, rentré dans la vie privée, il était bon, familier; il réglait lui-même sa vivacité. Les Bolonais, qui le trouvèrent, dirent-ils, si furieux, avaient bien aussi mérité sa colère. Raphaël a placé la main gauche du pape sur le pommeau antérieur du fauteuil. La main droite est à moitié fermée, et soutient un pli de la robe blanche. Dans tout cela, il n'y a ni indignation ni préoccupation excentrique pour un pape. Raphaël, plus sage ami de la vérité que Vasari, a vu Jules rentré chez lui, et plus

« Le portrait de Léon X, entre les deux cardinaux, est un ouvrage encore plus remarquable.

« Le pape, représenté plus qu'à mi-corps, est vu assis devant une table couverte d'un tapis[1]; il semble ou présider un conseil, ou écouter un rapport de quelque affaire. Les cardinaux Jules de Médicis et de Rossi sont à ses côtés, comme ses principaux ministres.

« Il est si difficile de faire comprendre à l'esprit, par le discours, la perfection et la beauté des ouvrages du pinceau, que naturellement, et dans tous les temps, l'hyperbole est venue au secours des descriptions, pour am-

prêt à bénir qu'à lancer des malédictions. On n'enseigne rien à Raphaël, il sait tout. Et puis quelle idée de supposer que le peintre a représenté un Jules méchant, quand ce pape, en se livrant, calme, docile, aux regards observateurs de l'artiste, attendait certainement, en échange du temps perdu, cette immortalité que les arts distribuent, comme les historiens, pour créer les grandes renommées de la terre!

[1] Si l'on persiste à trouver une malice dans la pose donnée par Raphaël à Jules II, il faut après cela observer que Léon X est assis devant une table, sa loupe à la main, et que Jules II est sur un vrai trône pontifical. Les deux pommeaux arrondis qui surmontent ce trône qu'on trouve dans les appartements des papes, sans dépasser sa tête, l'encadrent avec goût. Tout le monde peut être assis comme Léon X sur un fauteuil de petites proportions; tout le monde n'est pas assis sur un trône assez éminent, comme Jules II : et ce qui n'est pas un effet du hasard, la main gauche serre sans effort le pommeau du fauteuil-trône sur lequel elle est placée. Je remarque encore que la robe de Jules II tient engagés dans ses plis ondoyants les deux derniers doigts de la main droite. Les autres sont en dehors et étendus, comme lorsque le pape donne la bénédiction. A-t-on jamais fini de *lire* Raphaël? Ainsi Vasari et un peu mon ami Quatremère se sont trompés. Jules II ne fait pas peur, comme s'il était vivant. Au contraire, il est vivant, comme ils le disent; mais on ne le voit qu'avec respect, et sans terreur.

plifier l'idée que l'imagination doit concevoir, sous peine de rester au-dessous de la réalité ; bientôt après, de quelques locutions hyperboliques naissent certains récits plus ou moins fabuleux, qui, tout apocryphes qu'ils soient, n'en contiennent pas moins l'expression de quelque vérité. Ainsi doit être jugé ce qu'on raconte du portrait de Charles-Quint par Titien, et de celui de Léon X par Raphaël. On prétend que l'illusion de la ressemblance fut telle, que le tableau ayant été placé près d'une table, le fils de l'empereur s'en approcha pour parler d'affaires à son père. L'ouvrage de Raphaël eut, dit-on, les honneurs d'une semblable méprise. On raconte que le cardinal de Rossi, dataire de Léon X, se serait agenouillé devant son portrait, pour lui présenter une bulle à signer.

« Eh bien ! nous le répétons, ces contes ont quelque chose de vrai. Il est impossible de voir le portrait de Léon X, même après que trois siècles, en passant sur cette peinture, ont dû y affaiblir cet éclat de la couleur qui contribue tant à l'illusion, sans éprouver cette puissance de l'art, qui porte l'esprit à se prêter au prestige que l'artiste a le droit d'ambitionner.

« Or, cette sorte de puissance on l'éprouve à la vue du portrait de Léon X. On ne saurait y résister, en examinant la profondeur de vérité et de caractère de la tête du pape, la noble simplicité de sa pose, la justesse de l'ensemble, la vigueur du coloris, le relief de la peinture, l'exécution large et précieuse de tous les accessoires. »

Je ne puis quitter M. Quatremère ; voici, comme je l'ai promis, ce qu'il dit, en mettant en parallèle Michel-Ange et Raphaël, peintres. Léon X, dans ses entretiens avec des hommes de lettres, aurait donné lui-même à ce jugement les louanges qu'il mérite. Mais toutes les sortes

de talents ne peuvent pas exister à la même époque. Il suffit de dire que Léon a pensé, sans doute, ce que M. Quatremère exprime si bien de nos jours :

« Ces deux génies n'eurent rien véritablement de commun entre eux ; le germe de ces deux talents fut divers, et ne pouvait pas produire les mêmes fruits.

« Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter à l'époque où ils naquirent.... Michel-Ange s'était habitué de bonne heure à ne voir, dans l'étude extérieure de l'homme, que l'homme physique, ou un composé d'os, de muscles et de ressorts mécaniques. Mais le savoir anatomique, lorsqu'il domine chez l'artiste tous les autres *savoirs*, a l'inconvénient de le porter à remplacer, par l'énergique expression de la forme corporelle, l'expression morale de l'homme intérieur, c'est-à-dire, de l'âme, du sentiment, des affections et des passions diverses.

« Ainsi Michel-Ange semble plus occupé, dans ses compositions peintes, de faire *mouvoir* ses figures (en quoi il n'a pas d'égal) que de les faire *penser*. Généralement nulle sensibilité dans ses têtes, nulle grâce dans ses compositions, nulle prétention soit à exprimer la beauté, soit à rendre les variétés des âges, des sexes, des conditions, des costumes, etc. Il ne connaît dans les formes d'autres qualités que celles de l'énergie et de la force, dans l'expression des caractères de tête, d'autre mode que celui d'une humeur sévère et sombre.

« Le talent de Raphaël se forma de beaucoup d'éléments, et le goût de l'antique fut en définitive celui qui les épura et les coordonna. Déjà préparé et porté dès ses premiers pas à embrasser l'universalité des qualités qui composent le peintre, il tendit constamment à s'élever progressivement, depuis son premier jusqu'à son dernier

ouvrage, à cette sorte de point de vue moral qui place les impressions du sentiment avant celles de la science. Celle-ci ne fut pas proprement son but, ni surtout son but unique. Elle fut pour lui ce qu'elle doit être, c'est-à-dire le moyen de donner la meilleure forme à ses pensées, et d'exprimer le caractère de chaque sujet selon chacune de ses convenances. Aussi lorsque, dans les diversités de ses figures et de ses compositions, son rival ne semble avoir qu'un seul ton, qu'un seul patron, si l'on peut dire, lui, il en change à son gré, ou, si on l'aime mieux, il varie ses modes et ses inflexions au gré du sujet qu'il doit traiter [1]. Enfin, ce qu'on ne peut s'empêcher de faire remarquer à son avantage, c'est qu'il s'est exercé sur tous les genres, depuis le plus naïf jusqu'au plus sublime. Compositions bibliques, religieuses, historiques, mythologiques, allégoriques, il a tout embrassé; il a fait revivre, chez les modernes, toutes les inventions du monde poétique des Grecs [2].

[1] Raphaël seul pouvait peindre un Léon X, après avoir peint un Jules II. J'ai sous les yeux les deux gravures.

[2] Je me contenterai de nommer ici les fresques principales. Nous citerons d'abord les peintures de la salle de *la Segnatura*, au Vatican. C'est la salle où sont exécutées les quatre grandes compositions qui ont pour sujets, selon les titres et les noms que l'usage leur a donnés : 1° la *Dispute du Saint Sacrement*, 2° l'*École d'Athènes*, 3° le *Parnasse*, et 4° la *Jurisprudence*. Chacun de ces sujets est surmonté, dans un cadre circulaire de la voûte, par une figure de femme allégorique, qui en est, si l'on peut dire, le sommaire, et qui pourrait, s'il était nécessaire, en devenir l'argument.

Celle qui est au-dessus de la *Dispute du Saint Sacrement* (M. Quatremère, *Histoire de Raphaël*, 1833, pag. 52), et probablement la première figure que Raphaël ait peinte à Rome (le travail de la fresque exigeant de commencer les enduits par le haut), représente la *Théologie* sur des nuages, avec deux petits Génies faisant

« Si Michel-Ange est le plus grand des dessinateurs, Raphaël est le premier des peintres : or, l'idée de peintre

lire, sur deux tablettes qu'ils portent, ces mots : *Rerum divinarum notitia.* « *Intelligence des choses divines.* » Elle tient de la main gauche un livre fermé, et de l'autre, montrant du doigt la terre, au-dessus de laquelle elle est élevée, elle semble dire que la connaissance des choses divines est interdite à ses habitants.

Au-dessus de l'*École d'Athènes*, on voit la figure allégorique de la *Philosophie*. Elle se trouve expliquée comme il convient (plus qu'on ne pense) d'expliquer toute allégorie dont l'usage n'a pas rendu la signification vulgaire, c'est-à-dire, par l'écriture. Deux petits Génies, placés à ses côtés, présentent aux spectateurs deux cartels portant cette épigraphe : *Causarum cognitio.* « *Connaissance des causes.* » Dès qu'on est instruit du sujet, on n'en a que plus de plaisir à lire, dans la figure elle-même et dans ses attributs, la pensée profonde du peintre, qui d'abord a donné pour siége à la Philosophie un trône dont chaque montant est un de ces Termes appelés *Diane d'Éphèse*, assemblage symbolique des différents règnes de la nature. Fidèle au motif de cette allégorie, Raphaël a réparti en trois zones, sous la tunique de la Philosophie, dans le haut, le ciel figuré par des étoiles, au milieu la mer avec des poissons, enfin des plantes de tout genre ornant le bas de la draperie. Pareil ornement avait été placé jadis sur celle de Jupiter d'Olympie, par Phidias.

On admire, au-dessus de la grande peinture du *Parnasse*, la belle et simple allégorie de la *Poésie*. Les deux petits Génies qui l'accompagnent pourraient sans doute se dispenser de nous répéter, par les mots qu'ils nous font lire, *Numine afflatur,* « *Elle est inspirée par un dieu,* » ce que la figure seule dit aux yeux. Le peintre lui a donné des ailes; sa tête est couronnée de lauriers; son trône est formé de montants qui se terminent dans le haut par une tête.

Le sujet de la *Jurisprudence* est surmonté par la figure de la *Justice*. Le diadème qu'elle porte est le signe de la souveraineté qu'elle exerce; elle tient, en effet, la balance d'une main et le glaive de l'autre. Deux cartels, portés par les quatre petits Génies qui l'environnent, contiennent pour devise : *Jus suum unicuique tribuit.* « *Elle accorde à chacun son droit.* » Il n'y a pas de description

comprend bien plus de qualités différentes que celle de dessinateur. Si Michel-Ange a eu l'avantage, par son style de dessin savant et original, de n'admettre, en ce genre,

humaine qui dispense d'aller voir les tableaux admirables qui se rapportent à ces diverses figures.

Il faut voir ensuite les peintures des prophètes et des sibylles à l'église *della Pace*. De là il faut revenir au Vatican, et visiter la *Messe de Bolsena*, *Héliodore*, la *Délivrance de prison de saint Pierre* (nous en avons parlé déjà tom. 1er, pag. 29), le tableau d'*Attila*, l'*Incendie du Borgo*, la *Victoire de Léon IV contre les Sarrasins* (voyez ce que nous avons dit de Léon IV, tome II, page 15), le *Couronnement de Charlemagne*, les peintures de l'histoire de la Bible, dans les *loges*; la *Bataille de Constantin*; ces vierges divines, regardant si tendrement l'enfant Jésus; enfin, la composition sublime de la *Transfiguration*.

Nous n'avons pas prétendu énumérer tous les tableaux du peintre d'Urbin; mais, dans ce que nous avons essayé de décrire, ne voit-on pas une œuvre immortelle qui embrasse à la fois l'Ancien et le Nouveau Testament, et une partie de l'histoire grecque? Et c'est un seul homme, mort à trente-sept ans, qui a composé cette sorte d'histoire universelle! Mais il florissait sous un Jules II et sous un Léon X.

En fait d'arts, de recherches et de rectifications historiques, on retrouve toujours à Rome, dans l'esprit des pontifes, un sentiment d'émulation animant ceux même qui se sont le moins livrés à ce genre de travaux. Cette émulation, cet amour des bons exemples, semblent un goût, une habitude, des devoirs inhérents à la tiare. Sous Grégoire XVI, le 26 octobre 1833, on a rendu à Raphaël de nouveaux honneurs. Sa dépouille mortelle ayant été retrouvée à l'endroit même qu'il avait désigné pour sa sépulture, dans la *Rotonde*, sous l'autel de la chapelle ornée par lui, et appelée *della Madonna del Sasso*, le souverain pontife Grégoire XVI ordonna qu'on prît au muséum du Vatican un beau sarcophage en marbre, qui serait destiné à recevoir le cercueil de bois, revêtu de plomb, où les ossements avaient été nouvellement déposés. « Le 18 octobre au soir, dit le *Diario*, on a procédé à la cérémonie de cette inhumation des restes de Raphaël; elle a eu lieu avec beaucoup de pompe. L'intérieur de

de comparaison avec personne, Raphaël a eu le mérite d'affronter, dans tous les genres, tous les points de parallèle, et surtout ceux de l'antiquité. »

Ces deux hommes, je le répète, méritaient qu'on les introduisît ainsi dans l'histoire des deux pontifes qu'il nous est permis d'esquisser en ce moment. Michel-Ange méritait que Jules II lui inspirât des scènes terribles, en analogie avec les doctrines d'autorité que ce pape aimait à défendre. Raphaël méritait l'intime confiance de Léon X, cet homme si aimable, si bienfaisant, si doux, si grand, si digne de bien reconnaître la grandeur des autres.

Beaucoup de pontifes ont aussi protégé les arts; avec cela je ne puis m'étendre souvent sur un sujet d'ailleurs si attrayant. Du reste, en parlant d'un siècle comme celui de Léon X, qui peut aimer les arts du dessin et se taire? Je serai moins écrasé plus tard par le grand nom de Michel-Ange, lorsqu'il continuera ses travaux dans la Vaticane, et son tombeau de Jules II à *San Pietro in vincoli*. Il me semble d'ailleurs que, dans toute la digression, je ne quittais pas le lieu de la scène. Les deux magnifiques portraits de Jules et de Léon faisaient partie

l'église du Panthéon a reçu cette illumination funèbre (voyez ce qui est dit du Panthéon, tome I, page 32). Le sarcophage ayant été descendu, fut placé à l'endroit même où, en présence du cardinal Zurla et des principaux prélats de Rome, l'on avait trouvé l'ancien cercueil. Les présidents de tous les corps académiques assistaient à cette cérémonie. » Quelques années auparavant, un service célébré en l'honneur de Canova, dans l'église des SS. Apôtres, n'avait pas été moins magnifique : le corps diplomatique était présent. On assure même que Pie VII y assista, dans une tribune voilée qui communique avec les splendides appartements du palais Colonna.

de mon sujet : cette mention m'appartenait, comme un digne délassement à la suite d'une tâche grave et sévère.

Enfin, dans le temps où l'imprimerie n'en était encore qu'à ses premiers essais, les arts avaient peut-être plus de pouvoir que les sciences. Un livre manuscrit n'était élaboré qu'avec peine, et restait entre les mains d'un propriétaire jaloux. Un tableau, une fresque instruisaient tout l'univers. A eux le privilége de donner des leçons, d'enseigner la vertu, de proscrire le crime! La prédication, sans doute, était déjà puissante : les arts ne portaient pas des coups aussi assurés, mais ils possédaient leur force; et, chez un peuple ami des images, qui les avait sauvées de la brutalité de l'empereur Constant, elles régnaient sur les esprits, comme elles avaient autrefois régné à Athènes et à Rome.

Nous ne voyons plus aujourd'hui ce qu'a pu être Raphaël. Il tenait dans la capitale un état assez considérable; Celio Calcagnini l'appelle *vir prædives*. Il vivait, dit Vasari, non en peintre, mais en prince, *non da pittore, ma da principe*.

Si la douleur se mesure à la perte, aucune perte en ce genre n'a dû causer un deuil comparable à celui de la mort de Raphaël, parvenu au sommet de la plus haute réputation que le talent puisse donner, et enlevé dans un âge qui, pour le plus grand nombre, n'est encore que celui de l'espérance. Que de chefs-d'œuvre, et de chefs-d'œuvre catholiques et purs, enlevés à l'admiration des siècles! que de grandes et belles idées prêtes à voir le jour, en même temps que le démon des ténèbres secouait un flambeau délétère sur la morale, sur l'obéissance et sur la vérité! que de grandes et belles idées sont rentrées dans le néant [1]!

[1] M. Quatremère, p. 367.

Tout ce qui vit, tout dans la nature se reproduit; les saisons, les années, les générations, les sociétés, les empires, les usurpations se succèdent : le génie seul n'a point de successeur, et des siècles passeront avant qu'on puisse, non pas opposer, mais comparer nos peintres à Raphaël. Dieu n'était donc pas si sévère; il avait envoyé à Rome un interprète, chaste et élégant, des mystères les plus sacrés de la religion. Telles étaient les plaintes du public, et ces tristes pensées semblaient un voile lugubre répandu sur tous les sentiments, et, selon l'expression de Bembo, *étendu sur la nature.*

Raphaël mort (1520) fut exposé chez lui, selon l'usage du temps et du pays. Le lieu de l'exposition fut celui-là même où se trouvait encore élevé, sur l'échafaud, le tableau de la Transfiguration, terminé en quelques parties, et attendant *un dernier fini.* Léon X versa des larmes sur cette mort : véritablement il destinait un chapeau à l'artiste; et ici il faut dire qu'en cela le pape ne contrevenait à aucun usage, ni à aucun droit de pontife. En disposant d'un *chapeau*, le pape conférait une distinction par l'effet de laquelle il donnait le titre et le revenu qui y était attaché, en dispensant des fonctions ecclésiastiques. Aux yeux de Léon, les arts ne devaient pas être moins bien traités que les sciences. Plus de vingt savants étaient revêtus de la pourpre : on sait assez que la naissance même obscure n'était pas un obstacle qui interdît ces faveurs. Nous avons assez prouvé qu'il ne fallait *aucunes preuves* pour arriver même au pontificat.

Les douleurs de toute une cour brillante, ce deuil qui avait rompu les relations d'affaires, ces pleurs de toute une génération spirituelle et savante, avaient en quelque sorte adouci les malheurs du temps. Rome, en pleu-

rant son grand homme, combattait encore ce religieux fanatique qui ne voulait pas que l'on sortît du gantelet, de la nudité des temples, de la guerre, et des innombrables conséquences dont les armes sont accompagnées; enfin les travaux spirituels, momentanément interrompus, reprirent leur influence conservatrice.

L'Orient nous rappelle un instant; de graves affaires ne cessent d'intéresser le saint-siége : il cherchait à établir des correspondances avec Sélim Ier, empereur de Constantinople, qui venait de conquérir Jérusalem. Nous reparlerons plus tard du résultat des négociations.

A cette époque, on apprit que les établissements des Espagnols avaient cessé de prospérer en Amérique; il y eut une insurrection d'Indiens, causée par un outrage qu'un officier espagnol avait fait à la femme du cacique don Henri, qui avait embrassé le christianisme.

Ce cacique, ayant en vain demandé justice, se retira avec les siens dans les montagnes de Beoruko, d'où il fit pendant quatorze ans la guerre aux Espagnols. La paix fut rétablie en 1533, par le célèbre Las Casas, qui se trouvait alors à Saint-Domingue. Nous aurons occasion de reparler de ce pieux missionnaire.

Léon canonisait, en 1520, saint Casimir, l'un des treize enfants de Casimir IV, roi de Pologne. Il béatifiait Élisabeth, reine de Portugal, et Marguerite de Cordoue, qui fut canonisée depuis par Urbain VIII.

Charles-Quint, devenu empereur malgré François Ier, demandait à Léon la permission de conserver le royaume d'Espagne avec l'Empire. Cette permission fut accordée.

François Ier en conçut quelque dépit. Cumuler les deux possessions était un fait nouveau, prohibé par d'anciennes constitutions.

La guerre résulta de ces circonstances. Le pape recouvra Parme et Plaisance, et contribua à faire évacuer Milan par les Français. Ce qui excuse Léon dans une telle occurrence, où il eût peut-être mieux fait de demeurer en paix avec tous, c'est que Charles-Quint promit, de bonne foi, de contenir le moine séditieux : et, en effet, Charles avait plus de puissance sous ce rapport que François Ier. Cependant Dieu n'envoie quelquefois des joies aux souverains qu'à des conditions douloureuses. On avait ordonné des fêtes à Rome; mais le pape, au milieu des préparatifs, quoiqu'il ne fût âgé que de soixante-six ans, succombait à une attaque d'apoplexie, après avoir régné huit ans huit mois et vingt jours. Il fut enterré au Vatican, dans un sarcophage peu digne de lui. Sous Paul III il fut transporté dans le chœur de l'église des pères dominicains de la Minerve : là on lui avait élevé un tombeau à côté de celui de Clément VII, comme lui de la famille des Médicis.

Léon était d'une haute stature, et bien formé dans sa personne, excepté pour la tête, qui était d'une grandeur un peu démesurée. Il aimait la musique, la conversation et la chasse. Dans les églises il paraissait grave et sérieux; et pour la majesté des fonctions sacrées et la dignité du maintien, et ses manières de souverain, il surpassa une partie de ses prédécesseurs. Ses mœurs étaient exemplaires. Roscoë l'a défendu à ce sujet contre les injures de quelques protestants.

Nous rapporterons un trait de sa générosité qui est caractéristique.

Il avait coutume, après son dîner ou après son souper, de distribuer de petits rouleaux de papier pleins d'écus d'or, qu'il donnait aux personnes qui semblaient mériter son intérêt.

Ayant aperçu un jour, parmi ceux qui le servaient, un homme que d'ailleurs il connaissait comme un sujet méritant, il résolut de lui remettre vingt-cinq écus, quand il s'approcherait pour donner à laver. Cependant celui-ci, n'ayant pu deviner l'intention du pape, s'était retiré avant qu'on eût ôté les tables. Alors Léon se dit à lui-même : « Mais il ne faut pas que la mauvaise fortune de ce pauvre « homme empêche notre libéralité. » Il résolut donc de doubler la somme, et de lui donner cinquante écus la première fois qu'il le verrait. Le lendemain venu, le serviteur parut un instant, et se retira encore avant qu'on eût desservi. Le pape ne changea pas de sentiment, et dans le rouleau préparé il ajoute encore, pour deux jours d'absence, deux fois vingt-cinq écus, ce qui finit par produire une somme de cent écus. L'homme ne paraissait plus : Léon ne voulut pas céder ; et, à vingt-cinq écus par chaque absence, la somme monta à trois cents. Léon se disait « aussi : Mais quelle malignité dans la fortune, qui ne « veut pas que ce serviteur ait ce peu de secours ! »

Enfin le serviteur parut ; Léon n'attendit pas que le repas fût fini ; il appela l'homme, et lui dit : « Ami, nous « ne voudrions pas que tu nous contraignisses à te donner « jusqu'au pontificat ; prends cet argent, qui de vingt-« cinq en vingt-cinq écus s'est élevé à trois cents. C'est « pourtant une *usure* que nous avons faite pour toi : « prends, et va-t'en bien vite, car sans cela tout le pon-« tificat y passerait [1]. »

Léon X institua un ordre de quatre cents chevaliers qui

[1] Je tire cette anecdote d'un manuscrit de ma bibliothèque, intitulé *Notizie della descendenza della real famiglia di Medici*, tome I, page 112, verso.

recevaient chacun, des douanes d'alun, une rente de cent écus. Il accrut de soixante le nombre des *cubiculaires* (chambellans); il restaura l'Académie royale, remit à neuf le baptistère de Constantin.

Paul Jove a écrit la Vie de ce pontife en 1548, in-fol. Elle fut traduite du latin en italien par Louis de Dominicis. Il y a une autre Vie, par monsignor Ange Fabbroni. Roscoë a donné une Vie de Léon X, qui a été traduite en français par M. Henri, 1808-1813, 4 vol. in-8°.

La meilleure Vie de ce pontife, que nous ayons aujourd'hui, est celle qui a été publiée par M. Audin, et que nous avons consultée souvent, comme on l'a vu.

J'ai parlé de Roscoë; je ne puis pas me décider à prendre congé de Léon X sans rapporter le jugement suivant, qu'a prononcé cet Anglais. Roscoë était protestant, et ne peut être suspect.

« Le pontificat de Léon X est célèbre, dans les annales romaines, comme une de leurs époques les plus heureuses. Au moment où il occupa la chaire de Saint-Pierre, les malheurs de l'Italie étaient au comble, ce pays ayant été le théâtre d'une guerre dans laquelle tous ses gouvernements s'étaient trouvés engagés, et qui était encore plus funeste par les dévastations des Français, des Suisses et des troupes d'Espagne. Un concile qui avait été établi à Pise, par l'autorité du roi de France, traversait les mesures et quelquefois même affectait de méconnaître l'autorité du saint-siége; et, indépendamment de toutes ces calamités, l'Italie était sans cesse tourmentée par la crainte des Turcs, qui menaçaient à tout moment de faire une descente sur ses côtes. La modération et la prudence de Léon surmontèrent les difficultés qui s'offrirent à lui, et, pendant toute la durée de son pontificat, les terres de l'Église

jouirent de plus de tranquillité qu'aucun autre État de l'Italie. Au milieu des sanglantes querelles qui divisèrent deux puissants monarques, Charles-Quint et François Ier, il se distingua par sa vigilance, et par sa sagesse, et par sa politique habile [1]. »

Robertson déclare aussi que Léon X fut le seul prince qui observa avec une sage circonspection les démarches, les vues, les prétentions des deux monarques rivaux, et qui montra la plus généreuse sollicitude pour la tranquillité de l'Europe [2].

S'il est à déplorer que des divisions aient produit la scission qui a éloigné tant d'enfants élevés dans la même croyance, il n'est pas hors de propos de dire qu'il y eut plus tard d'illustres protestants qui, tout à travers leurs accusations, manifestèrent de sages regrets. Leibnitz, qui a mérité l'admiration de l'Europe par la singulière variété de ses travaux, amené dans une de ses lettres à donner un avis sur ces mémorables et funestes événements, s'exprime ainsi (n'oublions pas que c'est un protestant qui parle après la réformation) :

« Il en résulta que ceux qui demandaient trop d'avantages perdirent les avantages qui étaient justes, et que le christianisme avait intérêt qu'ils conservassent eux-mêmes [3]. »

Le même Leibnitz va plus loin :

« Puisque Dieu est le Dieu de l'ordre, et que le corps de l'Église, *une*, catholique et apostolique, sous un gou-

[1] Roscoë, *Vie de Laurent de Médicis*, traduction de M. Thurot, 1799, in-8°, tome II, page 347.

[2] Robertson, *Hist. of Carl. V*, book I.

[3] Préface du *Codex juris gentium diplomaticus;* Hanovre, 1693, in-fol.

vernement qui soit *un* et avec une hiérarchie qui comprenne tous ses membres, est *de droit divin*, il est conséquent qu'il y ait aussi, en vertu du même droit, dans le même corps, un souverain magistrat spirituel, se contenant dans de justes bornes (j'ajoute maintenant ces paroles), pourvu d'une puissance directrice, et de la faculté de faire tout ce qui est nécessaire pour remplir sa charge dans l'intérêt du salut de l'Église [1]. »

Si le glorieux pontife pouvait revenir parmi nous, et lire ces paroles, il en tressaillirait de bonheur et de joie.

Avant de passer à un autre règne, je veux d'avance me disculper d'un reproche qu'on se déciderait peut-être à me faire sur ce que j'ai dit à propos des arts.

Il me semble qu'un Aristarque m'adresse ces quelques mots : « Pourquoi cette grande place donnée à un temple, à un tombeau, à un peintre, à un sculpteur, au portrait d'un pape, au portrait d'un autre pape? » C'est que ces deux papes, qui ont bien le droit de commander ici, parce qu'ils sont les maîtres, sur le terrain moral et sur le terrain physique, dans mon âme et sur le sol, ont donné eux-mêmes cette si grande place aux hommes et aux sujets que nous avons mentionnés. Les livres de science et de littérature composés à Rome ont leur gloire. Mais en est-il une de prime abord surpassant celle des génies qui ont élevé Saint-Pierre? Quel spectacle attire plus le regard du voyageur? On court à Saint-Pierre, on court au tombeau de Jules, on s'élance pour contempler plus tôt les œuvres de deux papes qui ont si bien compris leur siècle : Rome est un pays où les artistes, je le dirai sans cesse, deviennent une puissance. Nous ne vous avons pas dit encore

[1] *Œuvres de Leibnitz*, tome V, page 228, ep. 8, *ad Fabricium*.

que le cercueil de Raphaël était porté par quatre cardinaux; que le doyen du sacré collége et trois autres cardinaux portaient les coins du poêle. Assurément, je le confesserai toujours, les ouvrages des grands publicistes, les méditations des savants, ont servi la noble cause de Rome; mais qui penserait à ne pas assigner dans la distribution des titres d'honneur, à ne pas accorder une part immense aux arts du dessin? Nous n'oublions pas, toutefois, la prééminence due aux actes spirituels, aux bulles salutaires, aux brefs régulateurs, d'autant plus que les arts ont été les premiers à promulguer en faveur des papes ce droit divin d'occuper la place d'honneur.

Supposez Rome iconoclaste comme Luther, et demandez ce qu'elle serait devenue? Elle aspirerait à retrouver son admiration pour les images.

Enfin, on m'excusera si j'ai tenu en réserve, à propos des arts, cet hommage que Pope rend à Léon X :

« Mais voyez, c'est l'âge d'or du grand Léon ! Chaque Muse sort de sa léthargie, et rajuste ses guirlandes flétries par le temps. L'antique génie de Rome, qui plane sur ses ruines, en secoue la poussière, et relève sa tête majestueuse. O triomphe des arts! la Sculpture et ses sœurs sortent de leur tombeau : le marbre respire, la pierre revêt des formes, de plus beaux temples retentissent de plus suaves accords. Raphaël a saisi ses pinceaux..... » (Pope, *Essai sur la critique*, part. III.)

Nous possédons dans notre collection trois médailles de Léon X.

On voit autour de la tête ces mots : LEO X PONTIFEX MAX.

Au revers de la première, on lit autour de l'écu des Médicis, surmonté de la tiare et des clefs (six boules posées

1-2-2-1 ; la première porte les trois fleurs de lis de France [1]). On lit : GLORIA ET HONORE CORONASTI EVM. ROMA. « *Tu l'as couronné de gloire et d'honneur. Rome.* »

La deuxième et la troisième portent au revers : LIBERALITAS PONTIFICIA. « *La libéralité pontificale.* »

La troisième est d'un module plus grand que la seconde : d'un côté une mitre, un chapeau de cardinal ; de l'autre côté, des instruments de musique. Il y a dans ce rapprochement peut-être quelque chose qui choque la gravité pontificale. La flatterie a été jusqu'à frapper cette médaille en deux modules. Les souverains n'échappent jamais à la flatterie ; c'est un peu leur faute.

[1] Les armoiries des Médicis, primitivement, étaient d'or à cinq boules (palle) de *gueules* (rouge) en *orle* (l'orle est un fil ou ceinture d'une largeur proportionnée à la grandeur de l'écu, qui en fait à peu près le tour, mais qui n'en touche pas les bords). Louis XI ayant ensuite, par des lettres patentes du mois de mai 1465, permis à son amé et féal conseiller Pierre de Médicis, fils du grand Cosme, *padre della patria*, de porter dans ses armes trois fleurs de lis d'or, Pierre ajouta en chef un tourteau, ou autre *palla*, de manière que les *palle* étaient posées en *orle* une, deux, deux, une. A proprement parler, les écrivains français appelaient *tourteaux* ou *besants* ce que les Italiens nommaient *palle*. On remarque encore aujourd'hui sur la façade intérieure de la *villa Médicis*, qui est habitée par notre Académie des beaux-arts, à Rome, que ces armoiries sont blasonnées telles que je les ai décrites ici. Ces *palle* n'ont jamais été des *pilules*, comme on l'a dit. Dans la salle des Éléments, au second étage du *palazzo Vecchio*, de Florence, il y a une preuve que ces *palle* sont des *boules*. On voit une peinture représentant l'Envie qui mange une vipère, et qui, dans un mouvement de rage, jette par terre les *palle* des Médicis. Ces *palle* rebondissent ; et on lit à côté ces deux mots latins : *Percussa resiliunt.* « Frappées, elles rebondissent. » On assure que c'est Léon X qui a eu l'idée de cette peinture : il faisait une allusion ingénieuse à l'exil et au rappel de sa famille.

Du Molinet donne quatre autres médailles : SCVTA COMBVRET IGNI. « *Il brûlera les boucliers par le feu.* »

Ce revers est imité du Psalmiste, qui a dit : *Confringet arma, et scuta comburet igni* : « *Il brisera les armes, et livrera les boucliers au feu.* » (Ps. XLV, vers. 10.) Cette médaille fut frappée à l'occasion de la paix avec François Ier, et de la signature du concordat.

Une médaille sans inscription représente un char antique attelé de quatre chevaux : une Victoire vient en l'air au-devant, et présente une couronne.

Une autre représente Rome assise sur des boucliers, tenant une Victoire dans la main. Dans le champ, C. P., qui doit signifier : *Carissimo parenti.*

Une quatrième médaille porte au revers : VICIT LEO DE TRIBV IVDA. « *Il a été vainqueur, le lion de la tribu de Juda* [1] ! » Un lion pose le pied sur le monde ; au-dessus, une Victoire ailée.

Dans Bonanni [2], qui a travaillé sur la numismatique pontificale après Du Molinet, on trouve d'autre médailles :

1° SVAVE. « *Il est doux.* » Ce mot est au-dessus d'un joug. L'auteur a voulu dire que le joug des lois sages est une autorité douce.

2° LEO PONT. MAX. S. P. S. P. « *Léon, souverain pontife. Saint Pierre. Saint Paul.* » Les têtes auréolées de saint Pierre et de saint Paul ; au-dessous, les boules des Médicis.

3° PACEM MEAM DO VOBIS ; dans l'exergue, ROMA. « *Je vous donne ma paix. Rome.* » Jésus-Christ bénit ses disciples agenouillés.

[1] Jean l'apôtre, *Apocalypse*, V, 5.

[2] *Numismata pontificum Romanorum, a P. Philippo Bonanni societatis Jesu*, 2 vol. in-fol. ; Rome, 1699, tome I, page 173.

4° LVX VERA IN TENEBRIS LVCET; dans l'exergue, ROMA. « *La lumière véritable brille dans les ténèbres. Rome.* » Les trois rois mages à cheval, contemplant l'étoile.

Le saint-siége demeura vacant un mois et sept jours.

222. ADRIEN VI. 1522.

Adrien VI s'appelait d'abord Florent Boyers. Il était né à Utrecht, d'un père que les uns disent tisserand, d'autres constructeur de vaisseaux, et quelques-uns, valet d'un pilote, ou fabricant de bière. Quoi qu'il en soit, son père l'avait envoyé au collége de Louvain. Adrien reçut plus tard le titre de docteur à l'université de cette ville.

Marguerite, tante de Charles-Quint, fille de Maximilien, roi des Romains, et gouvernante générale de la Flandre, nomma Adrien curé de Louvain, puis doyen de la cathédrale. En cette dernière qualité, il remplit la charge de vice-chancelier de l'université. Maximilien le donna pour maître à Charles-Quint quand il avait l'âge de sept ans. Adrien fut ensuite nommé par Maximilien ambassadeur auprès de Ferdinand, roi d'Espagne, qui lui accorda l'évêché de Tortose.

Charles étant devenu roi d'Espagne à la mort de Ferdinand, son aïeul maternel, ce prince confia à son ancien maître Adrien l'administration de toutes les affaires. Adrien était déjà cardinal, nommé par Léon X au mois de juillet 1517. Il devint successivement inquisiteur général et maître absolu du royaume, que Charles, roi d'Espagne, sous le nom de Charles Ier, devait quitter pour aller prendre possession de l'Empire sous le nom de Charles V.

Trente-neuf cardinaux étaient entrés, le 27 décembre 1521, dans le conclave. Il ne s'en était jamais trouvé un tel nombre dans cette sorte d'assemblée, comme dit de Sponde. Alors Jules de Médicis et le cardinal Gaëtani, sans même connaître Adrien, devant la seule opposition de Franciotto Orsini, l'élevèrent au pontificat le 9 janvier 1522. Il avait alors soixante-trois ans. Tout cela se fit en peu de temps, quoique Adrien fût absent, étranger, sans naissance, et dépourvu d'habileté. Les électeurs sacrés qui consentirent à ce choix dirent qu'Adrien, jouissant de la faveur impériale, pourrait, mieux qu'un autre, abattre l'impiété luthérienne, l'affaire alors la plus importante de l'Église.

Mais le sacré collége oubliait qu'Adrien, chargé de tant de travaux en Espagne, n'avait pas répondu à l'idée qu'on s'était faite de ses talents. On avait vu naître à Madrid une sorte de révolution, appelée *la ligue sainte*, occasionnée par le mécontentement général d'une partie de la noblesse, du clergé et du peuple, froissés par les préférences accordées aux Flamands. La plus grande preuve de ces préférences était l'autorité comme souveraine accordée au fils d'un habitant de Louvain : élevé à Louvain lui-même, Adrien se conduisit avec faiblesse, et ce ne fut point par ses soins que l'insurrection cessa dans Madrid.

Cependant l'élection n'était pas agréable aux Romains : ils pensaient que le nouveau pape resterait en Espagne, et qu'il y transporterait la résidence du saint-siége ; aussi, quand les cardinaux sortirent du conclave, ils eurent à essuyer de graves injures.

Adrien résidait à Vittoria, en Biscaye, lorsqu'il reçut le décret de son élection. Il l'accepta, après une mûre délibération. Par une bizarrerie singulière, il ne voulut pas chan-

ger de nom, quoique ce fût un usage suivi depuis cinq siècles. Il équipa une flotte de cinquante bâtiments, dont il confia le commandement à don Ferdinand de Andrada; et, le 8 juillet, il se mit en mer avec un cortége nombreux de prélats et quatre mille soldats, laissant en Espagne pour son vicaire général, avec le titre de nonce apostolique, Bernardin Pimentel, homme marié. Cette nouveauté excita beaucoup de rumeur. Arrivé à Gênes, il y fut complimenté par le duc de Milan, le marquis de Pescaire et Prosper Colonna, capitaine des armées impériale et papale. Comme ils avaient livré Gênes à une soldatesque sans frein, et qu'ils avaient mérité les censures, ils demandèrent à en être relevés. Adrien répondit: « Nous ne pouvons pas, nous « ne devons pas, nous ne voulons pas [1]. »

Le 28 août, Adrien prit terre à Ostie; de là il s'embarqua sur le Tibre, pour aller descendre à Saint-Paul hors des murs; il y resta une nuit, dans le couvent des religieux bénédictins, à qui cette église avait été concédée en 1425 par le pape Martin V.

Là, ayant appris qu'à la porte Portèse on construisait un arc triomphal qui coûterait cinq cents écus, il ordonna qu'on ne poursuivît pas les travaux, disant que cette sorte de pompe convenait plus à des païens qu'à des chrétiens et à des religieux. Mais déjà on s'agitait dans les conseils de la ville pour savoir si le pape ne devait pas être couronné à Saint-Paul, afin qu'il entrât couronné dans Rome. L'avis qui prévalut fut qu'il valait mieux suivre l'ancien usage, et couronner le pontife dans l'église Vaticane.

[1] Ces belles paroles furent depuis empruntées par des parlements français, qui motivaient ainsi leur refus d'enregistrer des édits ministériels. Le pape Pie VII employa aussi les mêmes paroles dans ses débats avec Napoléon.

Le 29 août, les cardinaux vinrent, en cavalcade solennelle, à Saint-Paul. Le pape dit une messe particulière, puis descendit dans le cloître, où les cardinaux lui baisèrent la main, et lui rendirent l'obédience.

De là, Adrien passa dans la sacristie; il remercia les cardinaux de son élection. Il exposa les motifs de son retard. Il les supplia ensuite de ne pas donner asile dans leur palais à des hommes poursuivis, ou mal dans leurs affaires. Il demanda que le barigel (le chef de la police des rues) pût entrer librement dans le palais des cardinaux, ce à quoi ils consentirent en cet instant. Ensuite ils montèrent à cheval. Sa sainteté, portée en chaise jusque devant la porte de Saint-Paul, monta sur un cheval blanc, ayant devant elle le saint sacrement (cet usage a été aboli), et elle s'avança vers le palais du Vatican. Le 31 août, le pape fut solennellement couronné par le cardinal Marc Cornaro, premier diacre, sur les escaliers de la basilique. Il n'y avait pas un grand concours de peuple, à cause de la peste. Une des premières opérations du pape fut de publier un édit sévère contre ceux qui seraient arrêtés avec des armes.

Ce fut en cette année qu'Adrien appela auprès de lui Érasme. « Levez-vous, levez-vous, disait le pape à Érasme, pour la défense du Seigneur, pour le glorifier; servez-vous, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, des dons merveilleux qu'il vous accorda. »

M. Audin rend compte de cette négociation entre le pape et le savant.

Érasme hésite; il n'ose s'associer [1] à l'œuvre que lui propose le chef de l'Église. Il balbutie je ne sais quelles

[1] *Histoire de Luther*, page 227.

timides excuses sur son âge, sur ses infirmités, sur son imagination qui se glace avec ses doigts, et sur la difficulté d'aller jusqu'à Rome, où le pape le presse de venir. A l'entendre pourtant, il connaît les maux de l'Église et les remèdes qu'on doit leur appliquer. Mais ces remèdes, il ne peut les expliquer qu'à des messagers fidèles, et il n'en trouve pas. Il finit par dire que précédemment on a rejeté ses conseils.

Adrien vit bientôt qu'il n'avait pas à compter sur le concours d'Érasme.

M. Audin trace ainsi le portrait d'Adrien [1] :

« C'était un véritable Allemand que le pape Adrien; Allemand dans son langage, dans ses vêtements [2], dans ses mœurs, dans sa foi, qui, pour être excitée, n'avait pas besoin, comme celle des Italiens, de symboles et d'images [3]; véritable chrétien de la primitive Église, qui malheureusement ne comprenait pas que la forme extérieure, si elle veut durer, doit se renouveler avec les mœurs d'un peuple. Vêtu plus que simplement [4], on ne le reconnaissait quand il parcourait les rues de Rome qu'au cortége de boiteux, de paralytiques, d'aveugles et de

1 *Hist. de Luther*, page 227.

2 Il est difficile à un pape d'être Allemand dans ses vêtements; tous les plis de ses insignes sont calculés. Les mœurs, le visage, les goûts, peuvent être restés allemands, mais les robes, les soutanes, les chapes, la mozette, le chapeau à glands, tout cela a bien dû devenir romain. Les maîtres des cérémonies à Rome font bonne garde.

3 Ceci est un peu sévère. Les images en Italie ne gâtent rien à la foi; mais la foi est venue avant les images.

4 Qu'entend-on ici? Il devait être vêtu comme on l'avait habillé, tout Allemand qu'il était, le jour de son intronisation. Je conviens toujours que les goûts et les préférences restaient en dehors.

mendiants de tout sexe qui s'assemblaient sur son passage, et auxquels il faisait l'aumône [1]; d'artistes, aucun, car il ne les aimait pas [2], et leur reprochait de voler le bien des pauvres. »

Plus loin, M. Audin se montre équitable envers Léon X; et il était bien près de ne pas apprécier dignement le magnanime souverain. « Léon X et Adrien accomplirent leur mission : Léon, en s'associant au mouvement des idées, en élevant et en dotant magnifiquement tout ce qui possédait une âme d'artiste, pour faire comprendre au peuple que la papauté, loin d'être l'ennemie des lumières, les glorifie comme un don qui vient de Dieu; l'autre, quand l'art était créé et ne craignait plus de tempête, en oubliant un moment la forme, pour ne penser qu'aux maux de l'Église, c'est-à-dire, à une œuvre qui a bien aussi sa grandeur, et que nul mieux qu'Adrien ne pouvait opérer. »

Quand la balance est ainsi tenue, un plaeau n'emporte pas l'autre, et le lecteur est instruit dans une ligne de modération où il faut toujours le soutenir.

Mais que se passait-il dans cette capitale, que nous avons laissée en proie à la peste ?

Au mois de décembre, la contagion redoubla ses rava-

[1] Mes lecteurs peuvent répondre que je leur ai déjà plus d'une fois montré de tels tableaux. Sans compter les treize pauvres de saint Grégoire, n'avons-nous pas vu une infinité extraordinaire de pontifes marchant avec cette garde de pauvres, et leur donnant à la fois la bénédiction et des aumônes? Le vrai pontife de Rome doit être appelé aussi *pastor amans inopum*.

[2] Cela est vrai, mais ce n'en était pas mieux, du moins selon nous. Les pauvres et la grandeur de Rome peuvent aller ensemble sans se nuire. Les pauvres gagnent beaucoup à trouver tant de voyageurs qui viennent admirer les magnificences des arts.

ges : il fallut fermer les tribunaux; beaucoup de cardinaux quittèrent Rome, et le pape se renferma, avec ses domestiques, dans le palais, où l'on ne donnait accès qu'aux personnes appelées, et d'où il était défendu de sortir sans permission.

Au printemps de 1523, la peste cessa, et l'on rouvrit les tribunaux. Le pape ne prit pas possession de Saint-Jean de Latran, quoique, dans un consistoire de janvier, on eût traité la question de savoir si le pape pouvait prendre possession par procureur.

On parlait beaucoup des désordres de la cour romaine : les novateurs exprimèrent des plaintes qui n'étaient pas toujours fondées, et ils pressaient le pape de faire des réformes. Adrien, tourmenté de toutes parts, et d'ailleurs porté, par son zèle, à rétablir l'ordre, surtout dans la discipline ecclésiastique, appela auprès de lui deux des personnages les plus distingués par leur bonté, leur savoir et leur prudence, Jean-Pierre Carafa, archevêque de Chieti, et saint Gaëtan *Tiénée*. De concert avec eux, le pape commença à examiner avec attention la question qui avait allumé les premières étincelles de l'incendie de Luther, les indulgences ; il s'était glissé des abus que le pape et les cardinaux voulaient réprimer. Il commença par être très-avare des indulgences qui étaient à l'avantage de la daterie, ce qui excita une satisfaction universelle. Le désintéressement du pouvoir ne cesse jamais d'être agréable au peuple.

Le 1er septembre, après le couronnement, Adrien révoqua tous les *indulti* donnés par les cardinaux, ce dont ils furent mécontents. Les référendaires étaient alors au nombre de trente ; Adrien les réduisit à huit seulement, pour que la chambre apostolique pût faire des épargnes à ce sujet.

Le 9 de ce mois, il reçut solennellement, et au milieu d'une grande foule de peuple, la haquenée et le tribut de sept mille onces d'or pour le royaume de Sicile; ils furent présentés par Jean Manoel, ambassadeur de Charles V et de Jeanne, nièce de Charles, reine d'Aragon et de Sicile. En cette circonstance, le pape ratifia l'investiture du royaume de Naples en faveur de Charles.

Le 9 décembre, Adrien publia la révocation qu'il avait faite au mois d'avril, à Saragosse, de toutes les *expectatives* de bénéfice. Ces *expettatives* (*aspettative*) étaient un certain privilége accordé par les papes, les cardinaux et les évêques, à des personnes ecclésiastiques, qui devenaient ainsi habiles à succéder après la mort des titulaires. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui, pour les évêchés, *coadjutoreries*, et, pour les séculiers, *survivances*.

Le saint-père voulait absolument détruire le luthéranisme ; il écrivait les lettres les plus pressantes aux princes restés fidèles, et il envoya son nonce François Chérégat à la diète de Nuremberg. On y décida qu'on mettrait à exécution les décrets de Charles V et de Léon X contre Luther. Celui-ci paraissait tenir peu de compte de ces décrets, parce que plusieurs princes appuyaient ses doctrines. L'apostat, en récompense, accordait à ces princes la possession des évêchés et de la majeure partie des biens ecclésiastiques.

Par le même Chérégat, Adrien envoya un bref paternel à Frédéric, duc de Saxe, dans lequel, en rappelant la piété des ancêtres, il l'exhortait à abandonner Luther, et à retourner dans le sein de l'Église.

On a attribué à Adrien des paroles offensantes pour la cour romaine. Il aurait dit dans ses instructions : « Avouez ingénument que Dieu a permis ce schisme et cette persé-

cution à cause des péchés des hommes, et surtout de ceux des prêtres et prélats de l'Église. » Ces aveux, faits avec une humilité profonde, mais que la prudence humaine n'eût peut-être pas conseillés, renfermaient une censure implicite de beaucoup d'actes antérieurs à son pontificat : ils furent un sujet de triomphe pour les partisans de la réforme, et de blâme pour les écrivains attachés à la cour romaine. Le cardinal Pallavicini dit à ce sujet d'Adrien VI : « Ce fut un excellent ecclésiastique, mais au fond un pape très-médiocre. » D'ailleurs, ces actes n'appartenaient pas exclusivement à la cour romaine ; partout il avait été donné de pernicieux exemples ; on a vu combien de fois il a fallu que les papes rappelassent à de meilleurs sentiments les ecclésiastiques de beaucoup de contrées diverses. Les schismes ne se soutenaient que par des complaisances, des abus, des oublis de toute dignité, de toute morale. On désobéissait au pape, pour vendre publiquement dans la maison du Seigneur.

Des rapports faits à Adrien lui apprirent que les peuples d'Amérique demandaient des missionnaires ; il y envoya des religieux de Saint-François, pleins de zèle pour la propagation de la foi. Alors Adrien donna à ces courageux athlètes une preuve de confiance et de véritable amour. Une bulle, qu'on trouve dans Verricelli [1], portait que dans les Indes, là où il n'y avait pas d'évêchés fondés, ou, s'il y en avait, dans les lieux où les évêques et leurs vicaires ne pourraient pas venir, les religieux destinés exprès par leurs supérieurs pourraient exercer la juridiction épiscopale, excepté dans les choses où l'autorité d'évêque est absolument nécessaire. Auparavant,

[1] *De Missionn. Apost.*, tit. IV, pag. 221.

Jean XXII, par une bulle, avait accordé aux frères mineurs, pour l'exercice des missions, l'usage de la juridiction *quasi-épiscopale* dans les lieux où il ne se trouvait pas des évêques catholiques. Ce privilége fut reconnu par la congrégation des rites le 5 avril 1704, comme le démontre Lambertini [1].

En ce temps-là, l'île de Rhodes, résidence des chevaliers de ce nom, était assiégée par deux cent mille Turcs, que commandait Soliman II; Adrien envoya aux chrétiens un secours en vivres; mais les vents contraires ayant retardé la marche de cette flottille, les assiégés furent réduits aux dernières extrémités. Cependant, comme les chevaliers ne cessaient de montrer leur bravoure ordinaire, les Turcs se disposaient à lever le siége. Alors le chancelier de l'ordre, André d'Amaral, Portugais, irrité parce que, pour la dignité de grand maître, on lui avait préféré Philippe de Villiers l'Ile-Adam, Français, avertit les Turcs, par le moyen d'un frondeur qui lançait des lettres dans leur camp, que la place ne pouvait plus se défendre; en conséquence, Soliman ne cessa de l'attaquer. Après six mois de siége, la ville se rendit à des conditions honorables; et le sultan, qui y entrait en triomphe, et plein d'estime pour la valeur du grand maître, lui rendit tous les honneurs dus à ce magnanime courage. Les chevaliers avaient enlevé cette île aux Sarrasins il y avait deux cent treize ans, et ils y exerçaient la souveraineté. C'était la cinquième résidence de ces braves chevaliers, et ils ne la perdirent que par une trahison; enfin ils furent forcés d'errer çà et là jusqu'à ce que Charles-Quint leur eût donné l'île de Malte,

[1] *De Canon. SS.* lib. II, cap. 11, nº 4.

à la condition de présenter un faucon au roi de Naples, suzerain de cette île.

Il faut quelquefois se garder de juger avec trop de prévention, quoiqu'on ne puisse pas tout à fait l'excuser, cette disposition guerrière qui a caractérisé Jules II. Voilà Adrien, religieux, ennemi de telles habitudes, accoutumé à la retraite et à la prière, mais qui avait contemplé de près les entraînements de ce temps, le voilà forcé d'entreprendre une guerre, et d'envoyer contre Malatesta, seigneur de Rimini, l'armée espagnole qui avait escorté le nouveau pontife à son arrivée en Italie. La même armée fut employée à faire rendre le duché d'Urbin à François-Marie de la Rovère, qui en avait été dépouillé par Léon X. Alphonse d'Este reçut en même temps le duché de Ferrare. Le même pape travailla à séparer les Vénitiens de la ligue avec les Français : non content de ce succès, il engagea la république à contracter une alliance avec l'empereur, Ferdinand d'Autriche, et le duc de Milan. De cette manière, Adrien pensait être à l'abri de toute attaque de la part des Français. Ces prévisions politiques furent heureuses ; mais en même temps Adrien mérite qu'on lui reproche d'avoir porté trop loin la reconnaissance envers la cour impériale, qu'il laissa en quelque sorte l'arbitre des décisions du Vatican.

Au milieu de tant de condescendances, Adrien, peu habitué à gouverner, ne découvrait pas que le cardinal Soderini, à qui il témoignait une grande confiance, était secrètement d'intelligence avec le roi François I[er], et qu'il l'engageait à profiter du trouble où se trouvaient les affaires, pour conquérir l'île de Sicile. Enfin la trahison est découverte, le cardinal est dépouillé de ses biens, et retenu prisonnier dans le château Saint-Ange.

Ce qu'Adrien pouvait le moins oublier, c'était, il faut lui rendre cette justice, les intérêts du sacerdoce.

Le 18 mai 1523, il canonisa saint Bennon, abbé et prévôt des bulles dans la ville d'Hildesheim, puis évêque de Meissen dans la basse Saxe, et apôtre des Slaves; il avait été un grand défenseur de Grégoire VII contre le roi des Romains Henri IV, qu'il osa même excommunier aussi. En proie à mille douleurs aggravées par l'âge, Bennon était mort le 16 juin 1106, âgé de soixante-seize ans, après avoir été le plus courageux des évêques pendant quarante ans. Alexandre VI, Jules II et Léon X s'étaient déjà occupés de cette canonisation.

Dans la même solennité, Adrien canonisa aussi saint Antonin, ainsi appelé à cause de la petitesse de sa taille. Il se nommait Antoine, et on l'appelait du nom diminutif d'Antonin. Il appartenait à l'ordre des dominicains, et il avait été archevêque de Florence.

Adrien étendit aux rois d'Espagne le droit accordé par Léon X aux rois de France, de choisir et de nommer les évêques. En même temps, les rois d'Espagne obtinrent le privilége d'être grands maîtres perpétuels des ordres de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara.

Adrien, ainsi fatigué de tourments et d'inquiétudes entre Soliman et Luther, voyait sa santé s'altérer tous les jours. Il tomba malade, et mourut le 14 septembre 1523, à l'âge de soixante-quatre ans, après avoir gouverné l'Église un an huit mois et six jours. Il n'avait créé qu'un seul cardinal. Depuis longtemps il souffrait de la maladie de la pierre. On l'enterra au Vatican, entre les deux Pie du nom de Piccolomini, Pie II et Pie III. Novaes rapporte [1]

[1] Novaes VI, p. 215.

qu'on attacha sur le tombeau la détestable inscription qui suit : *Hic jacet impius inter Pios*. On croit que cette satire, misérable et injuste, est de Jean Pierio Valeriano.

Adrien fut ensuite transporté dans l'église de Santa-Maria de l'*Anima*, église nationale des Allemands, construite sur les dessins de Balthazar Peruzzi, par le cardinal Guillaume Enchenvoert, son unique créature. Ainsi le seul cardinal qu'ait créé Adrien se trouvait être un cardinal de son pays, puisqu'il était aussi né à Utrecht. Le pontife qui fut étranger au *népotisme de famille* ne fut pas étranger au *népotisme de nation*.

Adrien était beau de visage; on voyait avec plaisir sa figure blanche et rosée. Sa taille était assez élevée; mais, par l'effet de la vieillesse ou par nature, il avait la tête courbée. Son caractère semblait porté à la gaieté; chacun trouvait toujours sa conversation agréable et franche. On eut lieu d'admirer le courage avec lequel il disait : *Nous ne voulons pas orner les prêtres et les églises; mais nous voulons orner les églises avec les prêtres*. Il donnait souvent des bulles, et ne voulait pas qu'on les payât. Adrien ne connaissait pas, comme nous l'avons dit, ce besoin qu'ont eu quelques papes d'enrichir leur famille : plusieurs de ses parents osèrent venir à Rome pour faire fortune; Adrien leur accorda une légère somme d'argent pour le voyage, et les renvoya en Flandre à pied. Adrien disait, comme Adrien IV, qu'il devait plus au Christ qu'à la chair; qu'il ne devait rien au sang, *sur lequel il ne voulait pas fabriquer*.

Avant qu'on eût tiré d'une fouille, à Rome, la statue de Patrocle [1], tué par Hector dans la guerre de Troie, et

[1] Voyez Cancellieri, dans ses Notices sur les deux fameuses statues d'un *fleuve* et de *Patrocle*, dites vulgairement *Marforio* et *Pasquin*; Rome, 1789, in-8°.

enlevé de la mêlée par Ménélas, il existait un tailleur nommé Pasquin, fécond en bons mots; les oisifs du temps fréquentaient sa boutique pour écouter ce qu'il disait sur les affaires, et pour encourager sa malignité. A la mort de ce bouffon, ses amis n'ayant plus l'occasion de se rassembler dans cette boutique pour continuer leurs critiques, imaginèrent de les écrire et de les afficher sur cette statue de Patrocle nouvellement découverte, et qu'on avait exposée dans un lieu voisin de celui où l'on a depuis bâti le palais Braschi : cette statue informe reçut du peuple le nom de *Pasquin*, et les satires qu'on y attachait s'appelèrent *pasquinades*. Depuis longtemps les seigneurs, les prélats, les princes étrangers, étaient exposés à se voir l'objet de ces satires, presque toujours mordantes; on était étonné que dans une ville où l'on sait, comme ailleurs, fermer la bouche aux malins [1], on n'eût pas trouvé un remède pour faire taire un morceau de marbre sans nez, sans bras et sans jambes, quoique d'une si magnifique sculpture, que Bernin l'estimait une des plus belles qu'il eût vues, et s'arrêtait pour l'admirer toutes les fois qu'il passait dans ce quartier. Le pape Adrien VI, qui connaissait peu les habitudes de Rome, et qui ne savait pas que, dans cette ville souvent agitée, la guerre civile n'avait cessé qu'en faisant place à ce système de brocards, qui, en définitive, était préférable à l'état de guerre et d'assassinat; Adrien, qui d'ailleurs attachait peu de prix aux antiquités, et n'avait pas sur cela toute la sagacité romaine, voulut faire enlever cette statue pour la jeter dans le Tibre, ou pour la réduire en chaux : mais un de ses courtisans le détourna de cette pensée, en lui représentant que si on faisait noyer Pasquin, on enten-

[1] Novaes, VI, p. 218.

drait une voix plus criarde que celle des grenouilles dans le fond de leurs marais; et que si on le brûlait, les poëtes, portés naturellement à la médisance, se réuniraient tous les ans au lieu du supplice de leur avocat [1] pour célébrer ses funérailles, en déchirant la mémoire de celui qui lui aurait fait son procès. Cela suffit pour arrêter dans sa résolution Adrien, homme de sens; Pasquin ne perdit pas son droit, et encore aujourd'hui il déchire impunément, avec ses satires, les vivants et même les morts, et surtout ceux qui s'emparent du pays à main armée.

Ordinairement *Pasquin* est en colloque avec une autre statue appelée *Marforio*. On croit que ce nom vient de ce qu'elle a été trouvée dans le *forum de Mars*. L'un fait une question, et l'autre répond. Cette dernière, suivant Féa, est une ancienne statue représentant le Rhin, et qui a peut-être appartenu à la statue colossale en bronze de Domitien, existant autrefois dans le *forum* [2].

Adrien était peu splendide; il passait pour ne pas aimer les poëtes et le luxe, et nous venons de voir qu'il n'était pas zélé protecteur de ceux qui recherchaient les antiques. Cela était un grand malheur à Rome. Quant au reproche d'avoir peu dépensé, on peut répondre que le pontife avait trouvé le trésor épuisé, et que tous les princes chrétiens, et même Charles, lui avaient refusé des secours. Cependant, à force de soins, de sollicitations, et de privations surtout, il envoya en Hongrie le cardinal Gaëtani, dominicain, avec un secours de 40,000 ducats, ne pouvant pas le rendre plus considérable.

Son plus grand malheur, disait-il quelquefois, fut celui

[1] Novaes, VI, p. 218.

[2] *Description de Rome*, par Féa; Rome, 1821, tome I, page 196.

de commander. On pense qu'il a composé lui-même son épitaphe ; voici du moins celle qu'on lui attribue : *Adrianus VI hic situs est, qui nil sibi infelicius in vita, quam quod imperaret, duxit.* — « Ici repose Adrien VI, qui n'éprouva rien de plus malheureux dans sa vie que la nécessité de commander. »

Ce pape compte parmi les écrivains ecclésiastiques, à cause de son *Commentaire sur le 4e livre des Sentences;* Paris, 1512, in-folio.

Ce livre, imprimé d'abord lorsqu'il professait à Louvain, fut réimprimé, sans la participation de l'auteur, lorsqu'il se vit à la tête du monde chrétien. On y remarque cette proposition : *Que le pape peut errer dans ce qui appartient même à la foi* [1]; proposition ne prouvant rien en faveur des protestants, qui l'ont répétée souvent pour attaquer l'infaillibilité du souverain pontife; puisqu'elle peut s'entendre des opinions particulières des papes, et ne s'applique pas essentiellement à leurs décisions solennelles, moins encore à leurs décrets acceptés par le corps des évêques. Adrien, sur le trône, a rétracté les opinions blâmables contenues dans ce livre. On a encore de lui *Quæstiones quodlibeticæ;* 1521, in-8°.

Gérard Maring a écrit la vie d'Adrien VI, qui fut imprimée à Louvain, in-4°, en 1536. Paul Jove, évêque de Nocera, a publié la *Vita Adriani VI;* Florence, 1548. Cette Vie, traduite en italien par Louis Domenichi, a été publiée à Florence, in-8°, avec celle de Léon X, écrite aussi par Paul Jove. Gaspard Burman publia en 1727, à Utrecht, in-4°, la vie d'Adrien.

L'abbé Millot a traité ce pontife avec une sévérité injuste et cruelle.

[1] Feller, I, 55.

Nous offrons deux médailles de ce règne ; elles représentent la tête d'Adrien couverte d'une large calotte blanche. Autour, ces mots : ADRIANVS VI. PONT. MAXIM.

Sur les revers de la première, on lit : QVEM CREANT ADORANT. *Romæ.* « *Ils adorent celui qu'ils créent. A Rome.* » Nous avons vu ce type sous le règne de Martin V (Othon Colonna) et sous celui d'Eugène IV. Cette pièce est donc une restitution.

La seconde porte dans l'exergue : ROMA, et autour, SPIRITVS SAPIENTIÆ. « *L'Esprit de sagesse.* » Des livres entr'ouverts, surmontés des clefs et de la tiare ; au-dessus, le Saint-Esprit. Du Molinet rapporte cette médaille, et parle d'Adrien dans les termes les plus pompeux.

On croit qu'il existe des médailles à l'effigie d'Adrien VI, frappées à Louvain. Je ne les connais pas.

Bonanni (tome I, page 184) donne la médaille suivante : VT IPSE FINIAM. « *Pour que je la finisse moi-même.* » Une tour commencée ; des échafaudages l'environnent. Bonanni croit que, par cette tour commencée, il faut entendre l'envoi d'un nonce à Nuremberg pour combattre Luther. Le pape se réservait de porter les derniers coups lui-même, en essayant de contenir l'adversaire de l'Église, et d'opposer une digue (une tour) aux invasions dont le catholicisme était menacé.

De Glen, dans son *Histoire pontificale*, déjà citée tome III, page 225, parle ainsi de Luther un siècle après : « Satan, voulant faire son dernier effort contre l'Église, « rencontra un outil, un ministre propre, Martin Luther, « apostat, insigne architecte ou plutôt *reforgeur* de toutes « les hérésies condamnées et ensevelies ès siecles précé-

« dents. » (*Voyez* page 862.) De Glen était Flamand comme Adrien, et, du reste, il ne parle pas en termes convenables de son compatriote.

Le saint-siége fut vacant deux mois et quatre jours.

223. CLÉMENT VII. 1523.

Clément VII, appelé d'abord Jules de Médicis, était fils légitime de Julien de Médicis, tué le 26 avril 1478 (*voyez* tome III, page 357), un mois avant la naissance de Jules, par les conjurés florentins de la faction des Pazzi. Sa mère s'appelait Antonia *del Cittadino* ou des *Gorini*. Pour constater l'authenticité du mariage de Julien avec Antonia, deux cardinaux furent députés, et ils trouvèrent des témoins qui avaient assisté au mariage secret dudit Julien et d'Antonia.

Dans le temps de son exil, Jules, âgé de dix-huit ans, entra dans l'ordre des chevaliers de Rhodes, et fut prieur de Capoue. Il devint ensuite archevêque d'Embrun, puis il obtint l'archevêché de Florence. En 1513, Léon X, son cousin, le créa cardinal-diacre de Sainte-Marie *in domnica*. Il fut légat dans la ligue de Léon X et de Charles-Quint contre les Français, et il ne quitta pas l'armée chargée de les combattre.

Après les funérailles d'Adrien VI, trente-trois électeurs sacrés entrèrent dans le conclave le 1er octobre. La garde en fut confiée au grand maître de Rhodes, l'Ile-Adam, qui était venu à Rome, appelé par Adrien, et qu'on avait reçu avec les honneurs les plus distingués.

Jules, âgé de quarante-cinq ans, fut élu pape le 18

novembre 1523, et promulgué le 19, après cinquante jours de conclave, c'est-à-dire le jour même où, deux ans auparavant, il était entré en vainqueur à Milan. Ce fut aux jeunes cardinaux surtout qu'il dut son élévation. On l'avait nommé par voie d'*adoration*, c'est-à-dire publiquement et à haute voix ; mais il désira qu'il y eût un scrutin, déclarant que, quoiqu'il pût invoquer un acte d'*adoration*, il céderait tout droit qu'il eût pu acquérir par cet acte. Au scrutin, il était possible que l'élection ne fût pas assurée. Cependant le scrutin le confirma à l'unanimité, moins la voix de Jules ; et le cardinal Marc Cornaro le couronna, sous le nom de Clément VII, à Saint-Pierre, le 26 décembre ; mais il ne prit jamais possession solennelle de Saint-Jean de Latran. Il est bien vrai qu'il avait la pensée de la prendre en 1525, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste ; mais ce projet ne fut jamais effectué.

Le nouveau pontife rendit ses bonnes grâces au cardinal Soderini, qui, du château Saint-Ange, était passé au conclave, quoique ce cardinal eût été contraire à Jules dans les négociations pour le choix du pape. En cette occasion, dirent les Romains, le pontife se montra clément de nom et d'effet. Quelques auteurs assurent que le pape voulut garder le nom de Jules, mais qu'on lui objecta que ceux qui conservaient leur nom mouraient en peu de temps, ce qui venait d'arriver à Adrien ; et que, en conséquence de cette observation, il en prit un autre, n'ayant aucun égard pour la circonstance de l'antipape qui, sous Urbain V, avait essayé de prendre le nom de Clément VII, et que Fleury a appelé le pape Clément VII (*voyez* plus haut, t. III, p. 180). Le pape envoya sur-le-champ en Allemagne le cardinal Campeggi, le plus habile en affaires de tous les membres du sacré collége, et l'un des plus recomman-

dables par sa piété et ses vertus. Ce fut lui qui, avec divers princes de l'Empire réunis à Ratisbonne, publia une réforme du clergé, comprise en trente-cinq chapitres. Ensuite Clément, dont les inclinations étaient vraiment pacifiques, s'appliqua soigneusement à rétablir la plus parfaite concorde entre les princes chrétiens, pour diminuer le scandale de leurs dissensions, et présenter un front plus redoutable aux ennemis de la religion. Mais si les commencements du pontificat furent pacifiques comme le pontife, la suite devint si effroyablement douloureuse, que l'Église, depuis sa naissance, n'éprouva jamais, sous un seul pape, autant de misères, autant de violences, autant de catastrophes imprévues.

Par une bulle du 24 juin 1524, Clément approuva l'ordre des clercs réguliers théatins, institué par Jean-Pierre Carafa, alors archevêque de Chieti. Du nom latin *Theate* (c'est ainsi que Chieti s'appelle en cette langue), ces religieux prirent le nom de théatins; les autres instituteurs de cet ordre étaient deux sujets d'une piété exemplaire, Boniface del Colle, noble d'Alexandrie, et Paul Consiglieri, chevalier romain, aidés dans cette grande œuvre par saint Gaëtan Tiénée, noble vicentin, appelé communément le Fondateur. Il conseillait à ses religieux une pauvreté si austère, qu'il disait : « Vous ne devez « vous fier qu'à *la divine Providence* » (on les connaissait encore sous ce nom). Ils se répandirent peu hors de l'Italie; ils n'eurent que quatre maisons en Allemagne, cinq en Espagne, une en France [1], trois en Portugal, une en Pologne, et une à Goa, dans les Indes orientales

[1] Ils furent établis dans ce royaume en 1647, par le roi Louis XIV et le cardinal Mazarin. Ce dernier leur laissa, par testament, cent mille écus pour bâtir leur maison.

portugaises. Les religieuses théatines qui, en 1583, furent fondées à Naples, sont à peine connues hors de ce royaume. Elles se divisent en deux congrégations, l'une qui professe des vœux simples, l'autre des vœux irrévocables; toutes deux ont pour supérieurs les théatins.

L'année 1525, Clément célébra le jubilé de l'année sainte, c'est-à-dire le huitième après celui de Boniface, et le deuxième depuis qu'on les célébrait tous les vingt-cinq ans.

Le 1er mai, après la messe pontificale de Saint-Jean de Latran, Clément publia la ligue conclue contre le Turc entre Charles V et les rois de France et d'Angleterre, les Florentins, les ducs de Milan et de Mantoue. Dans cette cérémonie, le pape concéda à tous ceux qui étaient présents l'indulgence plénière et la bénédiction pontificale.

A cause de la peste, il ne vint pas beaucoup de pèlerins à cette année sainte; on craignait aussi les guerres d'Italie, les rébellions de l'Allemagne, les tumultes de la Hongrie; enfin, à cause des troubles excités par Luther, qui, cette même année, épousa, à l'âge de quarante-cinq ans, la religieuse Catherine de Bore, abbesse d'un monastère de la ville de Nimptsch, près de Grimma [1]. Il vécut auprès d'elle jusqu'au 18 février 1546. Ce fut ce jour-là que mourut cet apostat, après un accès d'ivrognerie. Il avait eu, de cette malheureuse union sacrilége, trois fils, Jean, Martin, et Paul.

Sur les instances d'André Gritti, doge de Venise, Clément avait béatifié saint Laurent Giustiniani, patriarche de cette ville, que nous verrons ensuite canonisé par Alexandre VIII.

[1] Grimma est une ville du royaume de Saxe, à sept lieues de Leipsick.

Mais apprêtons-nous à voir des scènes funestes. Il a été aisé de connaître d'avance quel mal a causé Luther; voici ses partisans en corps d'armée qui vont marcher sur Rome. Le lecteur catholique doit préparer son courage.

Le connétable de Bourbon, irrité outre mesure par des injustices qu'il avait souffertes à la cour de France, eut la mauvaise pensée de chercher à s'en venger. Il abandonna le service de François Ier, et, par une désertion qui n'aura jamais d'excuse, il passa au service de Charles-Quint. Cette circonstance, en affaiblissant le roi, augmenta les forces et l'influence du roi d'Espagne et du roi des Romains.

Alors François Ier, vaincu à Pavie, ne pouvait pas aussi activement défendre Clément, qui vivait en mauvaise intelligence avec Charles-Quint. En 1526, au moment de sa délivrance, François, dont les malheurs se sont déjà retrouvés, si péniblement pour nous, sous notre plume française, dans notre histoire d'Italie, François avait conclu un traité avec le pape, et voulut chasser Charles de la Péninsule; et à Rome, et à Paris, on ne prit pas des mesures convenables pour empêcher l'ennemi de marcher sur Rome. Bourbon commandait l'armée, composée de luthériens et d'Espagnols, et qui osait ainsi s'avancer sans artillerie, sans charrois, sans munitions. Tant d'audace demandait une meilleure cause et de plus nobles projets.

Il serait difficile de prouver qu'alors il n'y eut pas chez quelques Romains le regret des dispositions guerrières de Jules II.

Renzo de Céri, de la famille Orsini, promettait de prendre le commandement pour sauver Rome; mais le pape avait renvoyé quelques troupes étrangères sur les-

quelles il pouvait compter, et la ville fut réduite à ses propres habitants, qui n'avaient pas depuis longtemps l'habitude de combattre.

Le 4 mars 1527 [1], Charles de Bourbon conduisit ses soldats à l'assaut. Benvenuto Cellini rapporte dans sa Vie qu'il fut témoin oculaire, et il parle ainsi :

« Toute la ville prit les armes ; nous nous dirigeâmes alors le long des murs du *Campo Santo*, et nous y vîmes cette prodigieuse armée qui faisait tous ses efforts pour rester à la partie de la muraille dont nous approchâmes. On rencontrait beaucoup de corps de jeunes gens tués par ceux du dehors. Il régnait un brouillard épais ; je me retournai vers Alexandre *del Bene*, un de mes compagnons, et je lui dis : « Retirons-nous à la maison le plus « tôt qu'il sera possible, parce qu'ici il n'y a pas de remède « au monde. Vous voyez : ceux-ci montent, et ceux-là « fuient. » Alexandre, épouvanté, s'écria : « Plût à Dieu « que nous ne fussions pas venus ! » Alors il se tourna avec une grande précipitation pour s'en aller. Je le retins en lui disant : « Puisque vous m'avez amené ici, il faut « faire quelque action d'honneur. » Et ayant dirigé mon arquebuse là où je distinguais un groupe de soldats plus serré, je visai un personnage qui était plus élevé que les autres. Le brouillard ne me permettait pas de m'assurer s'il était à pied ou à cheval. Ayant ensuite regardé Alexandre et Cecchino, mon autre compagnon, je leur dis de décharger leurs arquebuses, et je leur enseignai la manière de se placer pour ne pas attraper un coup des ennemis. Ayant tous les trois tiré chacun deux coups, je regardai au-dessus du mur avec précaution ; je remarquai parmi les assaillants un grand tumulte, parce qu'un de

[1] *Italie*, p. 245.

nos coups avait tué Bourbon ; et ce fut le premier que je vis relever par les autres, comme on le sut clairement ensuite.

« Nous nous en allâmes par *Campo Santo*, et nous entrâmes par *Saint-Pierre*. Étant sortis derrière l'église de Saint-Ange, nous parvînmes à la porte du château avec de grandes difficultés, parce que le seigneur Renzo di Ceri et le seigneur Horace Baglioni blessaient et tuaient ceux qui évitaient de se battre aux murailles. On laissa tomber le pont-levis, car les ennemis étaient déjà dans la ville ; et j'entrai dans le fort à l'instant où le pape Clément y arriva par les corridors [1]. »

Animés en apprenant la mort de leur général, qui fut tué au commencement de l'assaut ou par Benvenuto Cellini, ou par tout autre, les soldats ne firent d'abord aucun quartier. Le premier jour, on massacra près de huit mille Romains dans une seule partie de la ville, quoiqu'ils demandassent la vie à genoux.

« Jamais peut-être, dans l'histoire du monde, dit M. de Sismondi, une plus grande capitale n'avait été abandonnée à un abus plus atroce de la victoire ; jamais une puissante armée n'avait été formée de soldats plus féroces, et n'avait plus effroyablement secoué le joug de toute discipline. Ce n'était pas assez qu'on vît, livrée à la rapacité des soldats, la totalité des richesses sacrées et profanes

[1] Il y a des corridors qui conduisent du palais du Vatican au château Saint-Ange. Ils sont bâtis comme des sortes d'aqueducs. Lorsqu'ils se prolongent le long d'une rue, ils sont comme appliqués aux murailles, et interceptent le jour du premier étage. Peu de personnes visitent ces corridors, qui existent encore aujourd'hui. Il faut, en effet, une permission expresse ; mais c'est un voyage fort curieux à faire, et dont on conserve le souvenir.

que la piété des peuples ou leur industrie rassemblait dans la capitale du monde chrétien, les personnes mêmes des infortunés habitants furent également livrées au caprice et à la brutalité de la soldatesque; tandis que des femmes de condition étaient victimes d'une incontinence qui semblait n'être jamais assouvie, ceux à qui on soupçonnait des richesses cachées étaient mis à la torture. On les obligeait, par des tourments, à signer des billets, et à épuiser la bourse des amis qu'ils pouvaient avoir dans les pays étrangers. Un grand nombre de prélats succombèrent à ces souffrances. Après s'être rachetés, beaucoup d'autres, pour s'être crus délivrés de toute attaque, étaient contraints de se racheter encore, et moururent de ces violences, de leur affliction ou de leur effroi. On voyait les soldats allemands, dans la double ivresse du sang et du vin, promener sur des ânes des évêques en habits pontificaux, traîner dans les rues des cardinaux, les charger d'outrages et de coups. L'avidité enfonçait les tabernacles, mutilait les chefs-d'œuvre des arts. La bibliothèque du Vatican fut saccagée; les places ou les églises de Rome étaient un marché où les soldats vendaient les jeunes femmes et les chevaux; et ces excès épouvantables, qui se commettaient même dans les basiliques de Saint-Paul et de Saint-Pierre, asile vénéré sous Alaric, ce pillage, qui sous Genséric n'avait duré que quatorze jours, durèrent, sans se ralentir, pendant deux mois. »

Au milieu de tant d'atrocités, il arriva qu'on ne respecta pas même cette classe de talents qui, n'ayant pas de grandes richesses, n'offre aucun attrait à la cupidité. Confiants dans ce sentiment de dignité que vénéraient souvent les plus barbares nations, les artistes de toutes les parties de l'Italie, qui habitaient Rome, après avoir

demandé la liberté et la vie, firent entendre des paroles d'honneur, de courage et de pitié. Que disiez-vous, infortunés, à des monstres nourris dans le sang et dans le crime, et qui, pendant cinq ans, avaient dépouillé sans compassion et accablé de douleurs d'autres provinces de la Péninsule? Quelle était votre méprise [1] ! Vous orniez les temples avec élégance, vous les embellissiez d'images sacrées, vous placiez dans les tombeaux les allégories de l'Église : à vous aussi la guerre est déclarée. Les iconoclastes de Léon, ce soldat inique et ignoble, sont revenus. Qu'est-il besoin de vous et de ces fictions? Il faut des temples nus : comme les autres Romains, vous périrez si vous ne fuyez. Ceux-là même de ces soldats qui ont adoré la Notre-Dame *del Pilar*, et qui lui demanderont sans doute pardon à leur retour, ceux-là aussi, entraînés par la société fatale de leurs compagnons de scélératesse, ont oublié la voix de leurs prêtres, et rougiraient de s'agenouiller même devant leur saint Jacques de Compostelle.

En un instant les hallebardes ont dispersé la savante école de Michel-Ange et de Raphaël.

Spécifions, comme Rome l'a su faire dans son langage enthousiaste et poétique, les ravages qu'elle eut à déplorer.

Antoine Sangallo abandonne ses pilastres à demi élevés dans Saint-Pierre, où on a brûlé ses échafauds. Il voit à peine du haut du château Saint-Ange, seul refuge de Rome catholique, il distingue à peine les derniers étages du Vatican, qu'il a été chargé d'agrandir.

Polydore prend la fuite, et court à Salerne. Il se ha-

[1] *Italie*, 247.

sarde seulement à revenir vers Naples. Jules Romain ne retrouve l'usage de ses pinceaux qu'à Mantoue. Pellegrino porte son goût, sa grâce et sa fraîcheur à Modène. Gaudenzio Ferrari communique les leçons des *loggie* et des *stanze* à ses admirateurs dans Milan. Perino del Vaga établit une académie à Gênes. Un seul artiste, Rosso, qui depuis a construit et orné de peintures la grande galerie de Fontainebleau, ne consent pas à se cacher dans Rome. Là où il n'y a plus de religion libre, il n'y a plus de protection pour les arts. Rosso est lié, battu, enchaîné, appelé impie, idolâtre. Recourt-il aux Espagnols, mêmes violences; et puis il a encore de l'or, puisqu'il se défend et qu'il aime la vie!

Les élèves de celui qui a fait placer, dans l'église de la Minerve, le *Christ embrassant la croix*, que personne ne respecte plus, vont se précipiter dans les bras de Michel-Ange, qui, jetant le compas, a saisi le glaive, et s'offre pour défendre la capitale de la Toscane, que l'on va aussi menacer.

Tant d'illustres fugitifs portent partout le ressentiment de ces injures. C'est dans leur langue d'imagination, de verve et de feu qu'ils racontent leurs supplices.

Je ne parlerai pas des outrages infligés aux savants : ce n'était plus le temps où la maison d'Archimède devait être respectée.

Enfin, autant il est doux de voir les sciences et les arts prodiguer à celui qui les protége une reconnaissance survivant même à un empire, autant il est pénible de reconnaître que, lorsqu'ils seront outragés, ils s'abandonneront démesurément à la passion de la vengeance. Cette idée doit toujours reparaître pour désoler nos sentiments chrétiens.

Qu'il vienne un jour de douleur et d'effroi pour ceux que Luther appelle à la discorde (il viendra ce jour fatal avant la fin du siècle, et comme l'histoire des papes n'a pas de fin, nous aurons à en rendre compte), et dans Rome même les arts encore indignés se souviendront trop de leurs désastres.

Pendant ce temps-là, Charles-Quint prenait le deuil à cause de sa victoire. Il faisait faire des prières publiques, l'hypocrite, pour la liberté du saint-père, assiégé dans le château Saint-Ange; pour le retour de la paix dans la chrétienté, de la paix que lui seul il troublait. Quelle lâcheté dans ces ordres qu'il expédiait d'Aranjuez pour la délivrance de Rome, si longtemps au pouvoir de soldats luthériens! Celui qui commandait ainsi des prières était le chef, le maître de cette armée à laquelle, *Janus* de piété et de révolte, il ordonnait tout bas d'envoyer des renforts levés en Allemagne.

A cette nouvelle, devant un ennemi aussi odieux, Clément VII crut ne pas devoir penser encore à se rendre. Pour qu'il pût sortir du château Saint-Ange, on exigeait de lui quatre cent mille ducats d'or : on voulait qu'il remît, aux troupes du *musulman* qui le tenait assiégé, Ostie, Cività-Vecchia, Parme, Plaisance et Modène, sans qu'il fût rien stipulé pour une restitution éventuelle. Le pape balançait à accepter ces conditions. S'il n'avait pas le courage militaire de Jules, il avait le courage civil et le don de la prudence.

Cependant le cardinal Pompée Colonna, un autre ennemi de Clément VII, était entré dans Rome à la tête d'une troupe de paysans de ses fiefs. Il avait embrassé avec une ardeur sacrilége la cause de l'empereur. Le cardinal jouissait d'abord de l'humiliation du pontife et du dépit

de Renzo de Ceri; mais il faut ajouter rapidement que ce prince de l'Église, ce Romain, ne put supporter longtemps la vue de la profanation des temples et de la douleur de sa patrie. Les paysans de Colonna voulurent aussi piller ce qui avait pu échapper aux Espagnols et aux luthériens : c'en était trop. Il se sentit pénétré d'une pitié profonde; il versa des larmes de repentir; il renvoya promptement les brigands qu'il avait amenés, et ne garda qu'une troupe fidèle et soumise. Bientôt il ouvrit son palais à ceux qui voulurent s'y réfugier; il racheta, de ses deniers, des cardinaux captifs, sans distinction de faction, amis et ennemis. Dans la franchise généreuse de sa pénitence, il eût tendu la main à un Orsini! Il fit distribuer des vivres à une foule d'infortunés qui, ayant tout perdu, allaient mourir de faim. Les grands crimes ont souvent appelé les grandes vertus [1].

Quand l'armée hispano-allemande consentait à reconnaître un général, c'était Philibert de Châlons, prince d'Orange, qui la commandait : avec le temps il finit par faire respecter quelquefois son autorité.

Clément VII suppliait de nouveau le duc d'Urbin de venir camper à *Monte-Mario*, position très-forte, d'où il est facile d'inquiéter et d'attaquer Rome. Que pouvait craindre le vainqueur? Tout ce qu'il ne craignait pas. Mais la Rovère, ennemi des Médicis et de Léon X qui lui avait pour un temps arraché sa principauté (effet nouveau de maux produits par le népotisme), ennemi de Léon X jusqu'à la plus vile opiniâtreté, répétait sans cesse que son armée n'avait pas assez de munitions. Les Vénitiens

[1] *Italie*, p. 249. A la Saint-Barthélemy, le duc de Guise, cet homme si criminel, sauvera cent protestants dans sa maison.

le conjuraient d'agir ; il était sourd à toutes les prières.

Rome avait été saccagée par les Gaulois trois cent soixante-deux ans après sa fondation ; par Alaric, roi des Goths, le 24 août 410 de l'ère chrétienne ; par Genséric, roi des Vandales, en 455 ; par Odoacre, en 467 ; par les Ostrogoths, en 536 ; par les Goths, en 538 ; par Totila, roi des Goths, en 546, et une autre fois le 17 septembre 548 (les premières familles se virent réduites à une telle misère, que les dames patriciennes furent obligées de mendier à la porte des Goths) ; par l'empereur Constant II, le 5 juillet 663 ; par les Lombards, en 750 ; par Astolphe, roi de la même nation, en 775 ; par les Sarrasins de l'Afrique, en 896 ; par l'empereur Arnold, en 996, et par l'empereur Henri IV, en 1084. Mais les excès, les *carnages* commis par l'armée de Charles-Quint, firent oublier aux Romains la rapacité des barbares qui les avaient dépouillés.

Ces Allemands luthériens, ces Espagnols catholiques (*voyez* p. 14, les bénédictions dont ces derniers étaient avides), après avoir commis ensemble les exécrations les plus bestiales, voulurent encore insulter Rome avec plus d'audace : ils se réunirent dans une des chapelles du Vatican, et, revêtus des insignes cardinalices, déposèrent le pape Clément, et procédèrent à l'élection d'un nouveau pontife. Contrefaisant les cérémonies des conclaves, chacun donna son vote à Luther, patriarche de la révolte, et il fut proclamé pape, dans Rome même, par cette abominable réunion.

Cependant Clément, accablé par de si affreux malheurs, traînait une vie de douleurs et de larmes dans le château Saint-Ange. Il y fut assiégé sept mois, du 6 mars au 9 décembre, et se vit obligé de se rendre aux plus

dures conditions. On exigea pour son rachat 400,000 écus d'or, qu'il fut obligé de payer. On demanda des otages, et il fut contraint de livrer ses meilleurs amis, les cardinaux Franciotto Orsini, Paul-Émile Cesi, Alexandre Cesarini, Augustin Trivulzi et Nicolas Gaddi, ainsi que Jean-Matthieu Giberti, évêque de Vérone, Antoine Pucci, évêque de Pisoie, Onofrio Bartolini-Salimbeni, archevêque de Pise.

Tous furent enfermés dans le palais du cardinal Pompée Colonna, et puis transportés à Naples.

Le pape, qui avait encore auprès de lui treize cardinaux, fut gardé à vue comme prisonnier par l'Espagnol Alicornio, qui avait été geôlier de François Ier, le captif de Pavie. L'Espagnol traita le pape comme s'il était un chef de voleurs. Alors Clément, doutant plus que jamais de la bonne foi de Charles-Quint, s'enfuit à Orviéto, déguisé en marchand, et escorté par Louis de Gonzague. Là, il reçut l'hospitalité de Nicolas Ridolfi, son parent, évêque de cette ville. Dans l'intervalle, les soldats de l'armée de Bourbon ayant quitté Rome, à la sollicitation du cardinal Campeggi, légat du saint-siége, Clément passa à Viterbe, puis à Rome, où il rentra le 6 octobre 1528.

Quand l'empereur Charles-Quint apprit la continuation de ces calamités inouïes de la capitale du monde catholique et du chef de l'Église, il continua de feindre la plus vive douleur, suspendit les fêtes ordonnées pour la naissance de Philippe son fils, prit encore, avec plus d'exagération, des habits de deuil, et fit faire d'autres prières publiques pour implorer l'assistance du ciel contre tant de disgrâces. Mais chacun reconnut l'hypocrisie sur le trône, quand la fausseté de l'empereur, au lieu de

mettre le pape en liberté, le retenait prisonnier, se déshonorant toujours par ses prières illusoires pour la délivrance de son propre prisonnier, à qui il eût pu rendre sa capitale en moins d'un mois, s'il l'avait voulu. De pareils spectacles sont bien affligeants dans l'histoire. On assure que ce prince aurait aimé à faire transférer Clément à Madrid, pour montrer un pape enchaîné, après avoir rassasié ses peuples de la vue d'un roi de France si longtemps prisonnier; mais Charles craignit que ce nouvel excès ne le rendît odieux aux yeux de ses peuples et surtout de ses évêques, qui détestaient la seule pensée d'un outrage si violent contre le vicaire de Jésus-Christ.

Clément, peu de temps avant ces scènes lugubres, avait béatifié Pierre de Luxembourg, des comtes de Ligny, famille célèbre qui avait donné des rois à la Bohême et des empereurs à l'Allemagne.

On sait que Henri VIII, roi d'Angleterre, avait pris pour femme Catherine d'Aragon, veuve d'Arthur son frère, et tante de Charles-Quint. Il avait obtenu à cet effet des dispenses de Jules II (*voyez* tome III, page 410); mais ce prince, désormais livré à ses amours avec Anne de Boulen, quoiqu'il eût vécu vingt-huit ans avec Catherine, demanda, en 1528, au pape Clément, séjournant alors à Viterbe, que le saint-siége consentît à casser le mariage contracté avec Catherine, pour que Henri pût en contracter un nouveau avec Anne de Boulen. Ce n'était pas, d'ailleurs, l'amour seul pour Anne qui le déterminait à cette demande. Des courtisans, des théologiens qui désobéissaient à Rome, persuadaient au malheureux monarque qu'il ne fallait pas croire valide la dispense accordée précédemment, et qu'il n'aurait pas fallu épouser la veuve de son frère. Nous le répétons, de tels scrupules

tourmentaient ce prince insensé après vingt-cinq ans, et après l'usage fait si longtemps d'une dispense délivrée par Jules II, pontife légitimement élu.

Les jurisconsultes qui donnaient de tels conseils étaient excités plus par l'amour du gain que par les calculs de la raison : il est manifeste que le cas d'une dispense pareille, qui est absolument et indubitablement dans les pouvoirs du pape, n'avait pas été si rare. Martin V, avant Jules II, avait concédé au comte de Foix la permission d'épouser la veuve de son frère; Pagi, Thomassin, Rainaldi et Noël Alexandre en font foi. Alexandre VI avait dispensé Manuel, roi de Portugal, qui avait successivement épousé deux sœurs. Et, pour citer des exemples postérieurs, après le concile de Trente Clément VIII a permis au roi de Pologne d'épouser la veuve de son frère; Louise-Marie de Gonzague a épousé successivement, avec une dispense pontificale, les deux frères Ladislas-Sigismond et Jean-Casimir tous deux rois de Pologne; Urbain VIII a concédé treize de ces dispenses; Alexandre VII en a concédé huit; le même nombre a été accordé par Clément X; deux ont été données par Innocent XI, un même nombre par Innocent XII; diverses autres n'ont pas été refusées par Clément XI; et tous ces pontifes, avant et depuis Henri VIII, sont des hommes illustres par leur doctrine et leurs vertus. Ils étaient convaincus que l'empêchement d'affinité *transversale* n'est pas un commandement de la nature; ils savaient que la loi mosaïque ordonnait qu'un frère prît pour épouse la veuve de son frère, sous peine d'infamie[1].

Je suis peu familiarisé avec de si hautes doctrines, et

[1] Novaes, VI, p. 241.

je n'ai consigné ici cette mention sommaire que parce que je puis m'appuyer sur un écrivain aussi respectable que Novaes. S'il n'a pas écrit cette note, il a permis au moins qu'un habile théologien, de Rome même, la composât pour l'insérer dans les *Elementi della storia de' sommi pontefici.*

J'ajouterai que de pareilles dispenses ont été accordées du temps de la gérence du cardinal de Bernis, et que de mon temps, à Rome, on en a sollicité de semblables avec succès.

Je reviens à Clément VII. Il donna provisoirement une sévère réponse à la demande de Henri VIII; toutefois, il confia l'examen de la question aux cardinaux Campeggi et Volsey. La reine Catherine appela d'un jugement qu'elle trouvait, avec raison, trop favorable aux débauches du roi, et injurieux pour le pontife Jules II.

Nous voilà à peu près revenus au temps où l'on entendait contraindre un autre Clément à flétrir la mémoire d'un de ses prédécesseurs.

La cause, rapportée à Rome, fut remise entre les mains de Paul Capizucchi, doyen de la rote, qui l'examina lentement trois ans, avec l'espérance que le roi, repentant, abandonnerait sa demande.

Henri VIII eut alors l'audace de se créer juge du différend. Se réputant lui-même un arbitre convenable, il osa épouser Anne de Boulen en 1533. Elle ne cessait, pour irriter le prince, de dire qu'elle n'écouterait ses vœux que si elle devenait reine légitime, quoiqu'elle eût été, dit-on, auparavant moins austère pour d'autres à qui elle avait prostitué son honneur, ainsi que sa mère et sa sœur avaient fait avec Henri VIII, ce fatal débauché qui devait apporter tant de mal à l'Église.

Henri avait chassé de la Grande-Bretagne le cardinal Campeggi, et il avait retiré sa faveur à Volsey. Le pontife, informé de ce qui se passait en Angleterre, lança une bulle par laquelle il excommuniait Henri, si dans un mois il n'avait pas repris sa légitime épouse Catherine, et s'il ne s'était pas séparé de la courtisane de Boulen.

Mais les prières, les avis salutaires, les menaces, les exhortations, les promesses d'affection, ne purent rien sur l'esprit de Henri. On traitait cette affaire avec une grande délicatesse, et toute l'Europe savait que l'excommunication était presque toujours suivie d'un pardon et d'un acte de clémence, au moindre mouvement de repentir et de ménagement que manifestait le prévenu. Clément assembla un consistoire le 23 mars 1534. Il s'y présenta vingt-deux cardinaux, tous ceux qui étaient à Rome; et là il fut déclaré par le pape que le mariage de Henri et de Catherine était valide et ferme. Trois cardinaux seulement furent d'avis d'accorder le divorce; le roi était condamné par les dix-neuf autres à respecter ce mariage. La sentence rendue par le pape, *ouïs les cardinaux*, était une conséquence de la décision; les censures venaient d'être confirmées, et il était dit aussi que le roi les avait déjà encourues de fait.

Ceux qui, d'un cas non prévu, font une règle pour les faits antérieurs [1], accusent Clément de grande imprudence en cette délibération. Ils disent : « Si elle avait été différée, cette sentence pontificale, comme le demandait François Ier, roi de France, le schisme d'Angleterre n'aurait pas eu lieu, puisque, six jours après la prononciation de l'excommunication, il arriva à Rome des lettres par

[1] Novaes, VI, p. 243.

lesquelles le roi de France annonçait que Henri se soumettait au saint-siége et promettait d'obéir aux jugements pontificaux, pourvu que le pape ne le séparât pas de la communion des fidèles. Henri désirait encore que le pape consentît à exclure, de l'examen de la cause, les hommes qui lui étaient suspects, et que l'on envoyât à Cambrai des commissaires chargés de recevoir les raisons, les motifs, les excuses que présenteraient des délégués du roi. »

Outre cela, les accusateurs de Clément ajoutent qu'il s'écoula à peine vingt et un mois, de l'époque de la séparation jusqu'à la mort de Catherine, et que, avec cette mort, la controverse serait finie, si elle avait duré encore. Mais on répondra, en faveur de Clément, qu'avec le pontificat il n'avait pas reçu le don de prophétie, et qu'il ne pouvait pas prévoir les événements futurs. Catherine pouvait vivre plus longtemps, et Henri, qui avait épousé Anne de Boulen en 1533, demeurait en état de divorce. Clément avait attendu bien longtemps; peut-être quelques-uns de ses conseillers espéraient-ils qu'il arriverait quelque circonstance propre à changer l'état de la question. La débauche effrénée de Henri, la religion du mariage foulée aux pieds, ce mépris arrogant qu'on faisait des paroles du chef de l'Église, il semble que ces circonstances terribles demandaient que *force restât à Dieu.*

Qui sait ensuite si les promesses du roi, passionnément aveuglé, et qui sont arrivées après la sentence, auraient été sincères, dociles et durables?

Novaes, ici, loue Bercastel, dont il approuve entièrement les sentiments. Il y a ensuite d'autres motifs à donner. Le roi ne connaissait plus les conseils de la raison, et ne voulait pas céder ; le clergé anglais était riche : on pouvait le dépouiller, sans que le prince renonçât à sa passion.

D'immenses abbayes, des terres considérables, des rentes, des bénéfices, une partie du revenu foncier de l'Angleterre, passaient dans les mains du fisc. Clément, qui avait tant attendu, eût attendu encore, que les mêmes événements auraient eu lieu, sans que l'histoire pût louer, comme elle est en droit de le faire, la fermeté du pontife romain, et son attachement inébranlable aux règles de la discipline de l'Église. Ces règles, Clément ne les a pas un seul instant méconnues.

Nous donnons avec douleur ces détails sur l'extinction de la foi en Angleterre. Les Anglais avaient reçu la religion catholique par les prédications de Joseph d'Arimathie; la foi, presque oubliée, avait été rétablie par le fils du roi Lucius, qui pria le pape saint Éleuthère de lui envoyer des missionnaires. Ils obtinrent que le roi et l'île reçussent la foi, qui y régna jusques aux fureurs de Dioclétien, sous lequel elle fut détruite presque entièrement. Elle refleurit par le zèle de saint Grégoire le Grand, qui, sur la fin du cinquième siècle, y envoya quelques saints religieux (*voyez* tome I, page 297). Dès ce moment, elle fleurit pendant près de mille ans, toujours solide, pure et sans tache[1].

A la nouvelle de l'excommunication, Henri abrogea entièrement l'autorité pontificale dans tout son royaume. Il refusa le tribut annuel qui était payé au saint-siége depuis Ina, roi des Saxons occidentaux de l'Angleterre, sous le règne d'Innocent III. Il menaça de la peine de mort quiconque reconnaîtrait dans le pape la suprême dignité

[1] Le jésuite Robert Persoon a écrit en anglais *les Trois conversions de l'Angleterre, du paganisme à la religion chrétienne*; Rome, 1750, in-4°, 3 vol.; traduit par François-Joseph Morelli, prêtre florentin.

ecclésiastique. Il défendit de continuer les prières pour le souverain pontife, auxquelles il fit substituer ces paroles impies : « De la tyrannie de l'évêque romain, et d'énormités détestables, délivrez-nous, Seigneur ! » Il contraignit par un serment les ecclésiastiques à le reconnaître pour chef de l'Église, *constitué immédiatement par le Christ*. Pour cela il fit une nouvelle ordination des évêques. Il adopta une foule d'erreurs des luthériens ; aussi ils l'appelèrent le *postillon de la réforme ;* et finalement de toutes les sectes il forma un mélange tel, que, de tout le royaume, il bannit la religion catholique.

Cependant on avait assemblé précédemment à Worms une diète, où Clément venait d'envoyer son nonce, afin de concilier les esprits des luthériens, qui augmentaient les perturbations de l'Europe. Ferdinand, frère de Charles-Quint, avait établi dans cette diète, de concert avec la plus grande partie des princes et des villes impériales, que l'on devait exécuter le décret publié à Worms par l'empereur, avec quelques commandements propres à arrêter les effets de l'hérésie ; mais d'autres princes partisans du luthéranisme, Jean, électeur de Saxe, George, électeur de Brandebourg, Ernest et François, ducs de Lunebourg, Philippe, landgrave de Hesse, Wolfang, prince d'Anhalt, avec un nombre trop considérable de villes impériales, Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Constance, Memmingen, Lindau, Heilbronn, Saint-Gall et d'autres, protestèrent contre le décret de la diète. C'est par cet acte de protestation que les luthériens acquirent le nom de *protestants,* qui les distingue des autres hérétiques.

Pendant tous ces malheurs, toutes ces cuisantes douleurs de la foi, d'autres désastres semblaient menacer la

religion. Soliman, avec un épouvantable appareil militaire, se disposait à partir en personne pour envahir le royaume de Hongrie. Le roi Ferdinand recourut au saint-père pour obtenir des secours.

Clément VII, généreux malgré les scènes de Rome, ne négligeait aucune occasion de s'unir par des liens plus solides à Charles-Quint. Il demandait au prince, ou qu'il reçût le pontife en Espagne, ou qu'il vînt lui-même s'aboucher avec le pontife en Italie. Charles répondit, avec une déférence respectueuse, que le pape devait fixer le lieu où pourrait se faire l'entrevue. Il fut convenu que le pape se rendrait à Bologne, et que Charles viendrait au-devant de lui. Mais Clément, tourmenté par une maladie cruelle, fut obligé de différer son voyage, et même de renoncer pour quelque temps aux soins du gouvernement; aussi nomma-t-il pour gouverner Rome quatre cardinaux, Alexandre Farnèse, André della Valle, Augustin Spinola, et Paul Cesi. Peu de temps après, le pape fut en état de partir.

Nous avons rapporté, relativement au schisme d'Angleterre, quelques faits plus récents que ceux qui nous occupent aujourd'hui; mais on ne pouvait pas interrompre le récit de tels malheurs, et nous sommes obligé de revenir sur des circonstances qui avaient précédé cette si malheureuse séparation.

Dans le congrès qui s'ouvrit à Bologne, le pape eut le bonheur de voir la paix se conclure entre l'empereur et les Vénitiens, et les ducs de Milan, de Savoie et de Mantoue.

Le 24 février 1530, Clément donna solennellement la couronne à Charles-Quint. Ce fut le dernier empereur d'Allemagne qui la reçut ainsi des mains du pape. Les

anciennes cérémonies furent observées : Charles-Quint, la couronne en tête, tint l'étrier du cheval que le pape monta pour la cavalcade solennelle. On accomplit même la cérémonie qui a pour objet de recevoir l'empereur élu chanoine de la Vaticane, avant le couronnement, dans la chapelle de Sainte-Marie, entre deux tours qui sont près de la basilique. On éleva dans l'église de Saint-Pétrone, à Bologne, une magnifique chapelle qui devait remplacer celle de Sainte-Marie.

Après plusieurs jours, le pape publia une bulle pour suppléer aux cérémonies qui auraient pu n'être pas celles de l'ancien rit. Ensuite, à l'exemple de Léon X, Clément concéda que le royaume de Naples serait, pendant tout le temps de la vie de Charles, considéré comme joint et uni à l'Empire germanique.

Clément, ami de Charles-Quint, ne voulut pas négliger de devenir aussi plus intimement et plus indubitablement l'ami de François Ier.

Le 9 septembre 1533, le pape se rendit à Pise; de là, il s'embarqua sur des galères françaises, et il débarqua à Marseille pour traiter du mariage du duc d'Orléans, depuis Henri II, avec sa nièce Catherine de Médicis, qui fut ensuite mère de trois rois, François II, Charles IX et Henri III.

En cette occasion, Clément, se considérant comme en voyage, renonça à un usage ancien, et s'assit à table avec la reine, épouse de François Ier. Bercastel dans l'*Histoire de l'Église*, tome XVII, page 343, décrit la magnificence de l'entrée de Clément à Marseille.

Clément retourna à Rome, où il avait décidé qu'on ferait le choix de son successeur, dans le cas où il mourrait en chemin ; il y tomba malade, et, après six mois de souf-

frances, il mourut le 25 septembre 1534, après avoir gouverné l'Église dix ans dix mois et sept jours.

Il avait nommé pour ses exécuteurs testamentaires les cardinaux Cibo, Salviati, Ridolfi et Médici; et il leur laissa une somme d'argent pour subvenir aux frais de son tombeau et de celui de Léon X, à leur choix. Ce tombeau, placé dans l'église de la Minerve, contient les corps de Léon X et de Clément VII.

Clément VII fut un pape d'invincible constance dans les calamités et dans les misères de son temps, qui opprimèrent non-seulement Rome, mais toute la chrétienté. Il avait été un cardinal très-heureux, car, sous Léon X, il administrait avec succès toutes les affaires.

Ensuite, il est certain que son pontificat fut fatal à Rome, si l'on considère le progrès du luthéranisme, le schisme de Henri VIII, et cette abominable invasion de Rome.

Beaucoup d'écrivains disent que Clément était odieux à la *curia*, suspect aux princes, avare, de foi douteuse, et peu porté à répandre des bienfaits; mais ils ne peuvent s'empêcher de confesser qu'il fut, dans ses actions, grave, sagace, de grand génie, lorsqu'une circonstance imprévue ne le forçait pas à changer sa résolution.

Une de ses plus grandes vertus fut la clémence avec laquelle il pardonna au cardinal Soderini, son ennemi juré; aussi l'eut-il bientôt pour ami et pour panégyriste. Dans le tombeau provisoire qui lui a été élevé au Vatican, on avait avec raison placé cette inscription : « A Clé« ment VII, souverain pontife, dont la vertu invincible « ne fut surpassée que par sa clémence. »

Clément enrichit la bibliothèque du Vatican d'un grand nombre de volumes. On a de ce pape plusieurs lettres au

roi de France, au roi d'Angleterre et à quelques savants. Ses lettres à Charles-Quint, publiées sous le titre, *Epistolæ Clementis VII ad Carolum V; alteræ Caroli V Clementi respondentis* (1527, in-4°), sont très-rares.

Nous placerons ici les rapports que ce pape eut avec Michel-Ange.

Après avoir continué les plans relatifs à la construction du mausolée de Jules II, Michel-Ange, avant les malheurs de Rome, s'était rendu à Florence[1]; de là il était revenu à Rome. Il voulait, en s'y fixant, se partager, au gré de Clément VII, entre l'entreprise des préparatifs pour les peintures nouvelles de la chapelle Sixtine et l'achèvement des travaux du mausolée de Jules II, qu'il s'agissait de terminer, suivant un projet extrêmement réduit.

Sous Clément VII fut commencée la fresque du Jugement dernier, qui ne fut achevée qu'en 1541, sous Paul III. A propos de cet ouvrage, on peut appliquer à Michel-Ange un passage de Pline, lib. XXXV : *Pinxit et quæ pingi non possunt.*

Nous reparlerons plus tard de cette sublime composition.

Les médailles de Clément VII portent autour de la tête ces mots : CLEMENS VII PONT. MAX.

Une première porte au revers ces mots : GLORIA ET HONORE CORONASTI EVM. « *Tu l'as couronné de gloire et d'honneur.* » C'est une restitution de celle de Léon X, que

[1] Nous possédons dans notre cabinet un document original de sa main. Michel-Ange devait être alors dans une situation misérable, car il est obligé de vendre son cheval pour une somme très-modique. Ce document, où l'artiste a écrit correctement son nom *Buonarroti*, est, je crois, le seul autographe de ce grand homme qui se trouve en France.

nous avons vue page 70. Dans le champ, les boules, armoiries des Médicis.

Une seconde représente l'ouverture de la porte sainte : M D XXV. RESERAVIT ET CLAVSIT. « *Il a ouvert et refermé.* » C'est une restitution d'une médaille d'Alexandre VI (*voyez* tome III, page 395.)

Une troisième médaille de cette collection porte ces mots au revers, en haut du champ : EGO SVM IOSEPH FRATER VESTER. « *Je suis Joseph, votre frère.* » Joseph, sur une sorte de trône, se fait reconnaître par ses frères. Ceci est une allusion à une convention faite par Clément VII captif, promettant à Hugues Moncada, un des généraux de Charles-Quint, de pardonner aux Colonna, qui avaient appelé son armée en Italie.

Du Molinet rapporte d'autres médailles :

1° L'ouverture de la porte sainte, avec un exergue différent : SVNT ET PORTÆ CŒLI APERTÆ. « *Les portes du ciel sont ouvertes.* »

2° POST MVLTA PLVRIMA RESTANT. « *Après beaucoup, il en reste plusieurs autres.* » Allusion à la captivité du pape. Notre-Seigneur Jésus-Christ est attaché à la colonne; au-dessous, les verges qui l'ont frappé.

3° CLAVDVNTVR BELLI PORTÆ. « *Les portes du temple de la guerre sont fermées.* » La Discorde est enchaînée près des portes du temple de Janus. Allusion à la paix entre Charles-Quint et François Ier. L'Abondance paraît, sa corne à la main.

4° VT POPVLVS BIBAT. « *Pour que le peuple se désaltère.* » Moïse frappe le rocher de sa baguette. Le pape avait fait construire un puits dans lequel on pouvait descendre, et conduire, par des pentes, même des mulets chargés de leurs fardeaux.

Sans épigraphe : Joseph, debout, reçoit l'hommage de ses frères; il y en a quelques-uns qui sont à cheval.

Bonanni[1] nous offre d'autres médailles de Clément VII :

1° HODIE SALVS FACTA EST MVNDO; dans l'exergue : CLEMENS VII ANNO IVBILEI. « *Aujourd'hui le salut a été accordé au monde. Clément VII, l'an du jubilé.* » L'étable, l'enfant Jésus couché, la Vierge, saint Joseph, le bœuf et l'âne; au-dessus, l'étoile qui s'est arrêtée.

2° MISIT D. ANGELVM SVVM ET LIBERAVIT; dans l'exergue : ME. « *Dieu a envoyé son ange, et m'a délivré.* » Un ange emmène saint Pierre, qui tient les clefs. Allusion à la délivrance de Clément VII, qui sortit du château Saint-Ange, où il était assiégé. Louis de Gonzague, qui l'attendait dans les prés voisins, le conduisit jusqu'à la montagne de Viterbe.

3° CANDOR ILLÆSVS. « *Une candeur inaltérable.* » Un arbre sans feuilles annonce l'incendie de Rome. Le soleil lance ses rayons sur une des boules des Médicis. Cette médaille a été répétée trois fois, avec quelques différences.

4° Dans l'exergue : IVSTITIA EX DEO. « *La justice vient de Dieu.* » Clément VII, sur une mule, la mitre en tête; deux soldats déguisés en Espagnols sont à ses genoux. L'artiste ne voulut pas représenter le pape sous un déguisement. Les soldats déguisés sont Louis de Gonzague et un de ses généraux.

5° ECCE HOMO, dans le champ; autour, on lit : PRO EO VT ME DILIGERENT. « *Voilà l'homme. J'ai souffert pour lui, afin qu'ils m'aimassent.* » *Ecce homo* sont les

[1] Tome I, page 185.

mots de Pilate; le reste, c'est Clément qui le dit pour Jésus-Christ : « J'ai reçu cet affront pour que les chrétiens me chérissent. » Jésus-Christ, couvert de sa robe, a les mains liées.

Le saint-siége demeura vacant dix-sept jours.

224. PAUL III. 1534.

Paul III, appelé auparavant Alexandre Farnèse, issu d'une très-ancienne famille romaine, était fils de Pierre-Louis Farnèse et de Giovanella Gaëtani, fille du duc de Sermoneta. Il naquit à Rome le 28 février 1468. Dans ses premières années, il eut pour maître Pomponio Leti : envoyé ensuite à Florence, il fit des progrès dans les lettres grecques et latines.

Il fut nommé protonotaire apostolique, à son retour à Rome, par Innocent VIII. Alexandre VI le fit trésorier de la chambre, et le 21 septembre 1493 le créa cardinal, quand il était à peine âgé de vingt-cinq ou de vingt-six ans.

Lorsque Charles VIII entra en Italie, le pape envoya le cardinal Alexandre au-devant du roi.

Jules II le fit évêque de Parme. Ce fut le cardinal Alexandre qui couronna Léon X, par qui il fut créé évêque de Frascati.

Les rares qualités de Farnèse le rendirent cher à Clément VII. Ce pontife, près de mourir, s'écria : « Si le pontificat se donnait par héritage, nous nommerions, dans notre testament, le cardinal Farnèse comme notre successeur. »

Il y avait quarante ans que le cardinal soutenait l'éclat

de la pourpre, et il ne lui manquait aucune qualité. Tous le jugeaient digne du trirègne.

Après les funérailles du pape défunt, le 11 octobre 1534, trente-sept électeurs entrèrent au conclave : le premier jour par inspiration, et le second par le scrutin, ils élurent pontife le cardinal Alexandre, qui était alors âgé de soixante-sept ans.

La joie de Rome fut universelle; c'était la première fois que depuis Martin V, après treize papes et cent trois années, cette ville voyait un Romain sur le siége de saint Pierre [1].

Alexandre voulut d'ailleurs s'appeler Paul, parce qu'il était né sous le règne de Paul II.

Le roi d'Angleterre Henri VIII continuait à déployer des fureurs insensées : on découvrit que, longtemps avant d'avoir reçu la bulle d'excommunication, il arrêtait déjà dans son conseil la séparation funeste dont il menaçait le saint-siége. Rome n'avait pas manqué de prudence; et, dans toute cette affaire, Rome avait rempli ses devoirs les plus sacrés, sans manquer à aucune des règles de la circonspection, de l'humanité, et de l'esprit de concorde qui doit l'animer. Il n'était pas au pouvoir de Rome de faire davantage, et le coup qui lui était porté ne pouvait être conjuré par aucune force humaine. Enfin Henri VIII ordonnait le supplice d'Anne de Boulen, et il avait épousé

[1] De Thou se trompe quand il dit dans son *Hist.*, lib. I, p. 25, que ce pontife se fit appeler, après l'élection, Onofrius V, et qu'au couronnement il changea ce nom contre celui de Paul III. Où de Thou a-t-il vu quatre papes Onofrius, pour qu'Alexandre pût être le cinquième? D'autres auteurs disent que c'est le nom d'Honorius V qu'a voulu prendre Farnèse, et que les électeurs l'engagèrent à ne pas prendre ce nom.

en troisièmes noces Jeanne Seymour, dame d'Anne de Boulen. Une quatrième femme, Anne, sœur du duc de Clèves, succédait à la troisième, qui n'avait peut-être échappé au supplice que parce qu'elle était morte en couches. Ne parlons pas encore du supplice de la cinquième femme, Catherine Howard, qui fut, dit-on, convaincue d'adultère, et condamnée à être décapitée.

Henri avait fait périr deux cardinaux, trois archevêques, dix-huit évêques, treize abbés, cinq cents prêtres et moines, et un nombre qui ne peut se compter de victimes de tous les rangs.

On réclamait de toutes parts contre une férocité si odieuse : Paul, par une bulle du 29 novembre 1535, excommunia de nouveau Henri. Le prince était sommé de se présenter à Rome de sa personne, ou par un ambassadeur, dans quatre-vingt-dix jours, pour rendre compte de son abominable conduite. Le prince n'ayant pas obéi, le saint-père confirma l'excommunication le 27 décembre 1538.

Un nombre considérable de sectes hérétiques affligeait alors l'Église. Outre Luther et les anabaptistes, on allait voir entrer en lice des écrivains non moins ennemis, les adeptes de Zwingle, Picard, Occhin, Bucer, Mélanchthon, Bèze et Calvin. Les partisans de ce dernier reçurent des noms différents dans chaque contrée où ils se répandirent. Ils s'appelaient *calvinistes* en Allemagne, *sacramentaires* chez les Suisses, *piccardins* en Bohême, *gueux* en Flandre, *puritains* en Angleterre, et *huguenots* en France [1].

[1] Il faut lire la belle *Histoire de Calvin*, par M. Audin; Paris, in-12, 1845. Voici une idée générale des doctrines de ce sectaire. On la trouve page 524 du travail si remarquable de M. Audin.

« Que la réforme se cache sous la robe de Zwingle, de Luther, de

L'apostasie d'Occhin fut une des plus vives douleurs de Rome. Il était général de l'ordre des capucins, et l'on

Calvin, d'Œcolampade ou de Knox, elle ne peut exister dogmatiquement que par le bon plaisir des princes. Son royaume est de ce monde. Suivez-la à travers l'Allemagne, quand elle part de Wittemberg; partout où elle voudra s'établir, elle aura besoin d'une main d'homme. Sur quoi donc s'appuierait-elle quand elle a détruit les souvenirs, les croyances, la foi, les traditions? Toute vie idéale étant éteinte en elle, elle se matérialise alors, et se donne corps et âme : en Angleterre, à une femme qui fait l'office de pape; en Prusse, à un monarque qui règle jusqu'à la discipline ecclésiastique, et rédige des liturgies pour les deux communions réunies; à Genève, à des laïques transformés en docteurs d'Israël. Il n'y a pas de pays au monde où la foi au pouvoir soit plus aveugle qu'en Prusse, cette terre où fleurit le luthéranisme...

« Liberté civile et religieuse, nationalité, poésie, peinture, belles-lettres, Calvin, à Genève, a tout flétri, tout décoloré, tout tué. Sans lui, Genève aurait, comme les autres cités, marché à la lumière que Rome, Florence, Venise avaient fait luire. Cette ville pouvait être peintre, poëte, orateur, artiste. Les moines de Genève sont pédants et ennuyeux; ils produisent d'énormes volumes sans style et sans vie. Pendant que Genève se fatigue ainsi dans le vide, Rome enfante, au souffle de la papauté, des chefs-d'œuvre d'histoire, d'exégèse, de linguistique, de philosophie.

« A Wittemberg, ainsi qu'à Genève, la réforme, qui n'a jamais compris les instincts populaires, avait brisé toutes les images matérielles du culte; mais à Wittemberg, une fois maîtresse du temple catholique, elle se mit à relever les statues, à restaurer les tableaux, à raccommoder les vitraux, de peur d'être accusée de vandalisme. A Genève, pour plaire à Calvin, elle passa de la couleur sur les murailles de la cathédrale, vendit les statues, et fit brûler les tableaux.

« Avant de mourir, Calvin légua à son pays d'adoption une manie de controverse que les réfugiés furent obligés de subir.

« Calvin défend à l'âme de s'occuper de la forme visible, qui pourrait, dit-il, la faire tomber dans l'idolâtrie; de la peinture, qui ne réveillerait en elle que de fausses idées sur la nature divine; de la musique, qui la jetterait dans de paresseuses rêveries. Ainsi s'accom-

avait parlé d'éteindre cet ordre, sous prétexte qu'il était infecté des erreurs de son chef. Paul tint un consistoire

plissait l'arrêt formulé par Menzel contre le protestantisme saxon : « La réforme fut d'abord un feu dévorant, puis une aurore boréale, « signe de refroidissement. »

« L'école exégétique même, que Calvin créa à Genève, réagit d'une manière funeste sur la culture des esprits... Il faut voir comme ces scoliastes sont joyeux quand ils ont ôté ou ajouté un jambage à une lettre grecque ! Ils annoncent cette bonne fortune, comme nous autres catholiques quand à Rome Raphaël peint le tableau de la *Transfiguration*, ou qu'Érasme, à Bâle, vient d'achever la préface de son saint Jérôme. Ne demandez à toutes ces intelligences des seizième et dix-septième siècles, qui procèdent de Calvin, aucune découverte historique, scientifique ou morale.

« Nous savons que Genève, en proclamant que le *calvinisme n'est pas le christianisme*, s'est soustrait au joug doctrinal du réformateur. Le libre examen réhabilité, un autre abîme s'est ouvert, l'anarchie religieuse ; et une voix a été entendue, criant à ses pasteurs : « Vous avez renié le Christ, le Christ vous renie. » Cette voix protestante venait d'Écosse. »

C'est ainsi que M. Audin termine son *Histoire de Calvin*. Les auteurs catholiques se doivent appui et affection. Je suis heureux d'avoir trouvé cette occasion de faire apprécier les veilles d'un homme utile, qu'il faut consulter souvent, qui possède l'entrain et le raisonnement, la chaleur et la logique, l'audace et la prudence. On voit bien (je l'ai dit autre part) que ses sources sont italiennes et ardentes. Moi, qui n'étanche aussi ma soif qu'aux sources d'Italie, où, par une suite de circonstances, je me trouve comme un *fils de la maison*, je dois remercier, honorer celui qui m'a imité, celui qui, dans son zèle infatigable, a rendu d'éminents services à notre sainte religion, et qui contribuera, comme moi, à faire encore plus aimer l'Italie par la France. Ces deux sœurs, unies, s'aidant l'une l'autre à porter le sceptre de l'imagination et de l'éloquence, et vivant dans une concorde inouïe, présenteront un spectacle qui n'a pas eu d'exemple. L'ancienne Italie nous a vaincus ; nous avons souvent opprimé la nouvelle : que signifieraient des récriminations? *Aimons-nous, tout nous y convie*, a dit Quinault ; repoussons ces habitudes de dénigrements nationaux, qui

secret, et proposa, devant tous les cardinaux, d'abolir l'ordre de ces religieux. Tous les cardinaux allaient embrasser l'avis du saint-père, lorsque le cardinal Antoine San Severino prit la parole, et représenta, dans un discours éloquent et généreux, qu'il fallait agir avec une entière justice dans cette affaire. Il vanta les services rendus par les capucins, leur science, leur zèle pour la prédication, le courage avec lequel ils souffraient la pauvreté et s'en faisaient gloire. Le cardinal da Carpi fut chargé d'examiner la conduite dogmatique des membres de l'ordre ; et ces religieux si utiles, si aimés du peuple, si simples et si soumis, furent maintenus dans leurs priviléges, que le pape même cherchait à augmenter.

Afin de tâcher de détruire et d'anéantir absolument toutes les hérésies, le pape envoya des nonces à tous les princes chrétiens, pour leur annoncer qu'il était dans l'intention de célébrer un concile général, dans lequel on apporterait un remède à tous les maux; et il publia, le 2 juin 1536, une bulle signée par vingt-six cardinaux. Il y déclarait que l'assemblée sacrée se réunirait à Mantoue. Le duc Frédéric ayant donné des raisons pour que sa capitale ne fût pas le siége du concile, le pape décida, en 1537, qu'il serait célébré à Vicence. Les évêques d'Allemagne élevèrent quelques difficultés ; dans ce temps-là,

sont des sottises. Les Italiens doivent recevoir avec confiance nos conseils. Nous ne conduirons nos bons voisins que dans le chemin de l'honneur ; nous leur rendrons perfectionné ce qu'ils nous ont appris; et nous devons toujours craindre d'altérer en eux le sentiment religieux qui y domine encore, le sentiment catholique, l'obéissance au pape, *antemurale* inexpugnable, qui les a empêchés, quoi qu'on en dise, d'être les serfs des autres contrées de l'Europe, et de nous-mêmes.'

on en trouvait à chaque pas quand on voulait faire du bien à l'Église. Enfin on désigna la ville de Trente, qui se trouve sur les confins de l'Allemagne et de l'Italie; et l'on désirait ardemment la première session, qui ne devait commencer que plus tard.

Les plaintes des opposants avaient porté principalement sur des infractions à la dicipline ecclésiastique. Paul connaissait le mal, et il avait la volonté de satisfaire à ce sujet les bons catholiques. Il forma une congrégation composée de neuf personnes aussi distinguées par leur piété que par leur science, de ces personnes privilégiées qui ne sont jamais rares à Rome : c'étaient les cardinaux Gaspard Contarini, Jean-Pierre Carafa, Jacques Sadolet, Réginald Polus, Frédéric Frégose, archevêque de Salerne, Jérôme Aléandri, archevêque de Brindes, Jean-Matthieu Giberti, évêque de Vérone, Grégoire Cortèse, abbé de Saint-George de Venise, et frère Thomas Badia, maître du sacré palais.

Ces commissaires rédigèrent un livre qui contenait les principaux articles nécessaires à la bonne discipline de l'Église, et ils le présentèrent au pape, qui cependant ne le publia pas alors, parce qu'il voulut que ce livre, reçu en concile général, acquît par ce concours une plus grande autorité.

Les chapitres contenus dans ce livre furent alors publiés en Allemagne, avec des explications de l'hérétique Sturm. Ce fut pour cela que, dans l'*index* des livres prohibés, se trouva le *conseil* de cette congrégation, comme le prouvent plusieurs auteurs; mais on agissait ainsi dans l'*index* à cause du *poison d'explication* qui se trouvait joint à ce travail, d'ailleurs avantageux pour l'Église.

Cependant Paul, affligé de voir la guerre allumée entre

Charles-Quint et François Ier, et jugeant qu'elle pouvait préjudicier aux intérêts de la religion, proposa à ces deux grands rois d'aller s'entretenir avec eux, afin qu'ils pussent se donner réciproquement des preuves de l'union propre à extirper les hérésies fatales aux deux royaumes. On choisit pour cette entrevue la ville de Nice. Paul partit de Rome tandis que l'empereur débarquait à Villefranche, et que le roi Très-Chrétien venait par terre à Villeneuve.

Les princes, l'un après l'autre, offrirent leur hommage au pape, qui ne put parvenir à les réunir auprès de lui. Dans le congrès particulier avec le roi de France, le pape confirma le privilége donné par Eugène IV à Charles VII, indult qui autorisait les conseillers au parlement de Paris, même les laïques, à nommer à leur gré des personnes *idoines* aux bénéfices au-dessous de deux cents livres tournois.

Le saint-père eut la douce consolation d'obtenir que les princes signassent une trêve de dix ans. Une autre nouvelle réjouit le cœur de Paul. Ferdinand, roi des Romains, lui écrivit qu'il ne serait peut-être pas difficile de conclure un accord entre les catholiques et les protestants, si Sa Sainteté voulait envoyer en Allemagne un personnage illustre par ses mœurs, par sa science. Paul jeta sur-le-champ les yeux sur le cardinal Aléandri : mais celui-ci, toujours trompé par les détours des protestants, ne put rien terminer avec eux, et, sur l'ordre du pape, il revint à Rome.

Ce fut à cette époque à peu près que fut terminé le mausolée de Jules II. Clément VII voulait avoir *tout Michel-Ange*, pour orner sa chapelle Sixtine. Il dégagea l'artiste des contestations avec la famille de Jules; le

projet primitif fut, comme nous l'avons dit, très-restreint. Michel-Ange n'eut plus à faire que trois figures; les autres, au nombre de sept, seraient modelées par lui, et achevées sous sa direction.

Pour décrire la nouvelle composition à partir de son sommet, nous dirons que c'est sur le second étage qu'est représentée, couchée et à peine visible, la figure du pape, de ce pape qui était toujours le premier partout. Mais, en général, on ne défend pas bien ses droits après sa mort. Comme si une sorte de fatalité[1] lui eût refusé d'occuper, dans son monument funéraire, une place correspondante à son ambition, à peine sa figure, de la manière dont elle est traitée et placée, appelle-t-elle les yeux du spectateur. Au-dessous, et dans une niche, est la figure de la Vierge avec l'enfant Jésus, ouvrage de Scherano de Settignano, qui, au dire de Vasari, l'aurait exécuté d'après un modèle de Michel-Ange. Les deux autres niches collatérales de cet étage sont occupées par des statues assises. L'une représente un prophète, l'autre une sibylle, ouvrage de Raphaël dé Montelupo, dont Michel-Ange, dit-on, fut peu satisfait.

Cette description est partie du sommet du monument, que terminent un entablement avec les armes du pape (le chêne), et des candélabres pour arriver à la partie inférieure, où sont les ouvrages qui appartiennent en propre à Michel-Ange, et qui consistent en deux statues, représentant d'un côté et de l'autre, dans leurs niches, l'une, la Vie *contemplative*, l'autre, la Vie *active*, sous les noms de Rachel et de Lia.

La figure de la *Vie active*, plus grande que nature, est

[1] M. Quatremère, *Hist. de Michel-Ange*, page 107.

à la gauche de la statue de Moïse ; la statue de la *Vie contemplative* est à droite. Malgré le génie de Michel-Ange et les trésors de Jules, qui avait tâché de se préparer une autre gloire dans cette dernière demeure pour les hommes, en attendant le jugement du ciel, le monument se trouve ramené aux errements des compositions du siècle précédent.

J'ai toujours soupçonné que Michel-Ange, garrotté dans son imagination, et réduit, par des jalousies, à déprécier en quelque sorte Jules II, aimait à le retrouver dans ce Moïse pontife et guerrier ; et que ce secret a été gardé bien longtemps, si, en effet, Michel-Ange a éprouvé ce regret, et cherché à remettre en scène le caractère de son héros.

Quoi qu'il en soit, la statue colossale de Moïse excite un enthousiasme universel.

Nous devons reconnaître dans cet ouvrage un grand nombre de mérites, et en plus d'une partie. Assurément la tête et le visage de Moïse sont l'œuvre et d'une haute pensée et d'un ciseau très-exercé. Il faut y admirer une largeur de plans, une fermeté de style, inspirées par un sentiment vif et profond, une grandeur de formes et une hardiesse imposante, une expression de puissance et d'activité qui fait baisser les yeux et fuir la critique.

Voilà l'opinion de tous ceux qui, en arrivant à Rome, *courent au Moïse,* s'ils ne se sont pas empressés de *courir au Jugement-dernier,* dont nous parlerons plus bas.

Cependant Ignace de Loyola avait institué la compagnie de Jésus. Après ces immenses contradictions et ce genre de guerres formidables au milieu desquelles elle naquit, elle s'accrut avec un bonheur inespéré. Le 15 septembre 1539, Paul approuva l'institution à Tivoli, *vivæ vocis oraculo,* et la confirma par une bulle datée du 27 dé-

cembre 1540 : ce retard prouve avec quelle sagesse, avec quelle prudence les affaires se décident à Rome. Ce fut le 31 juillet 1543 que le pontife approuva le livre des *Exercices spirituels*, composé par l'illustre fondateur.

Ignace fut le premier écrivain de sa religion. Cent ans après, elle comptait, parmi les auteurs, deux mille deux cent trente-huit de ses enfants, nombre qui augmenta singulièrement encore jusqu'au moment de la destruction de la compagnie, sous Clément XIV.

Enfin, on peut assurer que, jusqu'à cette époque de tristesse, l'ordre, dans le cours d'un peu plus de deux siècles, comptait parmi ses fils environ vingt mille écrivains, sans comprendre ceux qui écrivirent après la suppression. Zaccaria avait commencé à en rédiger le catalogue; la mort seule l'a empêché de continuer cette série d'auteurs, qui est vraiment prodigieuse.

L'année 1539, quelques citoyens et curieux romains avaient institué, dans l'église de la *Minerve* des pères dominicains, la compagnie du Très-Saint Sacrement. Elle devait veiller à ce que, dans toutes les églises, le saint sacrement fût exposé avec la décence et la vénération convenables; elle devait prendre les soins les plus exacts pour qu'il fût porté aux malades. Le pape approuva la sainte institution, lui accorda des indulgences, des priviléges, dont jouiraient les autres compagnies instituées sous le même titre, ou qui seraient ultérieurement établies.

En 1541, le jour de Noël, Paul III ordonna qu'on découvrît le grand ouvrage de Michel-Ange, représentant le *Jugement dernier*.

M. Quatremère dit, page 117, dans son histoire de Michel-Ange : « Nous demandez-vous si le sujet du *Jugement dernier*, tout à fait ou en dehors ou au-dessus de l'or-

dre des choses sensibles, sujet inconnu, immense, innombrable, infini, au delà de toute expression, de toute imagination ; nous demandez-vous si un tel sujet est de nature à être traité par toute espèce d'imitation graphique ? nous répondrons hardiment : Non.

« Si vous insistez, nous ajouterons que, d'après ce que l'imagination peut se former d'une aussi immense catastrophe, de la convulsion de tous les éléments, de l'apparition du tribunal suprême où tous les hommes doivent être cités, de la résurrection des morts, en donnant à une telle scène, non toute son étendue sans doute, mais un seul abrégé proportionné à la faculté visuelle, il ne saurait se trouver chez un seul peintre la réunion de toutes les qualités dont plusieurs même, par la seule nature des facultés humaines, sont opposées entre elles. »

Suivant M. Quatremère, il serait possible, en se prêtant à l'imaginaire possibilité d'une réunion de toutes les propriétés qu'exigerait un sujet aussi composé et aussi multiple, il serait possible de se figurer la partie supérieure, ou celle des anges, avec ces effets d'harmonie lumineuse que seul aurait pu rendre le pinceau d'un Tintoret ou d'un Rubens. La partie moyenne, ou celle des bienheureux autour du Christ, réunissant toutes les beautés des prédestinés déjà introduits dans le cortége céleste, serait rendue sensible par le pinceau d'un Raphaël ou d'un Corrége. La région inférieure appartiendrait de droit à Michel-Ange ; ce serait le lot de son dessin hardi, des expressions violentes, et, si l'on veut, des tours de force d'une manière qui semblerait n'avoir trouvé de facilité que dans le difficile. Autant dire, par conséquent, que la représentation tout entière d'un tel sujet, si elle n'est pas inaccessible à la peinture, est au-dessus des moyens d'un peintre unique.

« Oui, s'écrie M. Quatremère, un tel sujet ne saurait, dans la vérité, appartenir qu'à l'art du poëte [1]. »

La poésie peut tout, parce qu'elle s'adresse au sens moral de l'homme, qui lui-même peut la suivre, et voyager avec elle dans tous les mondes.

Eh bien! c'est ce que Michel-Ange, agissant dans les bornes de son art [2], et surtout de la partie de cet art où la nature de son talent le renfermait, sut habilement concevoir et exécuter, dans un espace qui, grand sans doute pour un tableau, devait toujours être petit pour le sujet.

Il n'avait à lui que peu d'espace. Ainsi, à partir du sommet, et dans les champs demi-circulaires formés par la *retombée* des deux arceaux, à l'extrémité de la chapelle, Michel-Ange s'est plu à figurer des groupes de jeunes gens en l'air, occupés à porter les instruments de la passion.

Une douzaine de ces jeunes personnages, dans des attitudes plus appropriées à l'art qu'à la fonction qu'ils remplissent, est occupée au transport de la croix; un autre groupe de cinq ou six figures semblables accompagne le *portement* de la couronne d'épines.

Dans l'espace cintré correspondant, on voit un groupe de huit ou dix jeunes gens (ou anges sans ailes), de la même proportion que les précédents et du même âge, qui se groupent autour des autres instruments de la passion, qu'ils portent, tels que la colonne, l'échelle, l'éponge au bout d'un bâton.

Au-dessous des espaces occupés par ces deux petits groupes, se développent de l'un et de l'autre côté, et dans

[1] Dante a bien prouvé, dans sa *Divine Comédie*, que le poëte peut aborder tous les sujets, et successivement la terreur, l'espérance et la béatitude.

[2] M. Quatremère, page 121.

une bien plus grande étendue, deux, non plus groupes, mais véritablement foules de personnages qui composent l'armée céleste des patriarches, des justes de l'ancienne loi, des prophètes, des apôtres, des martyrs de tous les héros de l'Ancien et du Nouveau Testament, portant ou présentant en hommage au juge suprême, soit les instruments de leurs supplices, soit les stigmates de leur martyre [1].

Qu'ils ont été savants, bons serviteurs de Dieu, habiles, généreux et sentinelles vigilantes, ces pontifes qui, voyant affluer les chrétiens dans le temple par excellence, leur adressent un précepte si fort, un enseignement si ardent et si vrai, quand ils croient encore ne venir chercher qu'un plaisir, une émotion de joie, une satisfaction de curiosité, un délassement après un long voyage! C'est ici une des plus nobles inspirations des papes ; et ce n'est pas un seul qui en a eu la pensée : Jules II, Léon X, Adrien VI lui-même en laissant faire, et Paul III, se sont donné la main pour le même but ; chacun d'eux a comme tenu le pinceau à son tour : et l'on veut que la pérégrination à Rome soit stérile! Elle a ramené dans le sein de l'Église plus d'un protestant, qui n'a pu résister à de tels entraînements.

Mais, après avoir dignement rendu des actions de grâces aux protecteurs qui ont si longtemps et si constamment soutenu Michel-Ange, ne lui dérobons rien de sa gloire.

Nous avons dit que dans la composition il y avait deux

[1] Vraiment, tandis qu'en Allemagne on insultait le pouvoir et la divinité de la religion, Michel-Ange, robuste catholique, retraçait tous les actes de notre culte dans un tableau qu'on semble pouvoir lire en deux ou trois regards. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, il faudrait bien des heures et bien des jours pour étudier à fond les mystères qui sont offerts, là, par ce théologien d'une autre nature.

foules. Il n'y a effectivement que ceux des premiers plans autour du Christ, qui soient représentés en entier. La perspective fait voir, d'un côté comme de l'autre, une multitude de têtes difficiles à nombrer, qui vont se perdant plus ou moins en hauteur dans les lointains de chaque groupe.

Au milieu de ces groupes apparaît (dirons-nous assise ou à peu près en pied ? car l'indécision de la pose donne lieu au doute) la figure de Jésus-Christ, ayant à ses côtés la sainte Vierge. Il y a dans l'action du Christ un mouvement qui se dirige du côté où l'on verra que se développent les scènes de réprouvés.

A une certaine distance du Christ, et au-dessous de lui, Michel-Ange a placé un groupe de huit jeunes gens. Sans doute, malgré l'absence des ailes qui les devraient caractériser, ce sont les anges sonnant de la trompette destinée à convoquer les morts.

Michel-Ange saisit tour à tour les divers arguments que nous présente l'Église pour encourager les bons et effrayer les méchants.

Le groupe des anges [1] en sépare deux autres, dont l'un, du côté du Christ, est composé des personnages ressuscités, les uns vus dans une action et avec des mouvements qui indiquent leur tendance ascendante vers le ciel ; les autres auxquels des mains protectrices et des efforts diversement exprimés (on ne peut pas plus tendrement exprimer l'effet de la prière, de la généreuse prière) facilitent les moyens de s'élever à la région des bienheureux.

[1] Ceci nous rappelle ce prédicateur annonçant en Allemagne le *jugement de Dieu*. Aux derniers mots qu'il prononça, des trompettes placées dans les entre-colonnements firent entendre des sons formidables, et tous les spectateurs se levèrent épouvantés.

L'autre groupe mis en parallèle, mais en opposition par son sujet, est la masse de ceux que l'arrêt suprême précipite vers l'abîme. Comme dans le groupe précédent, l'action de s'élever conformément aux règles de la physique, est rendue sensible aux yeux par le secours de ceux qui évidemment facilitent leur ascension : ici l'on voit, par les mouvements d'une action contraire, tous les corps des réprouvés emportés et poussés vers l'abîme, dans des positions et des attitudes compliquées d'une manière effrayante, mais dont la tendance indique avec la plus grande clarté une direction tout à fait opposée à celle du groupe précédent, et l'on ne saurait douter que ceux-là ne soient entraînés dans la région des damnés. Féa disait qu'il voyait, sur les traits de ceux qui aidaient cette chute, la physionomie des flatteurs, des conseillers perfides et de tous les lâches qui sont là dans la vie, s'écriant qu'il faut succomber aux passions. Cette supposition de Féa, cependant, ferait penser que tous ces pervers auraient encore la mission de continuer leurs crimes. Il vaut mieux croire que la sentence céleste a voulu qu'une force surnaturelle opérât cette sorte de supplice. Tout est en ce moment mystère, prodige; un miracle de plus ne doit pas étonner dans le cataclysme qui prouve aux hommes de peu de foi ce qu'ils ont mérité par l'abandon de la justice, de la charité, de l'honneur, et des vertus à l'aide desquelles on atteint l'éternelle béatitude.

C'est dans ces groupes, véritables tours de force, que Michel-Ange a su multiplier d'une manière indescriptible [1], avec l'audace des plus effrayantes difficultés (et toutefois avec une vérité et une correction de dessin incroyables),

[1] M. Quatremère, page 125.

des multitudes de figures dans des poses ou des inventions d'attitude qui sembleraient ne pouvoir être aperçues qu'en songe, et dans lesquelles toutefois cette vérité et cette correction inouïes peuvent défier la critique la plus sévère [1].

Voilà, après avoir visité les peintures de Raphaël, ou avant d'être monté aux *chambres* et aux *loges*, le premier tableau que l'on cherche en arrivant à Rome. Et quelle n'est pas l'émotion quand une cérémonie où le pape officie vous appelle dans la chapelle Sixtine, et que ce chef-d'œuvre est sous vos yeux pendant quelques heures? Plaignons ceux à qui il n'a pas été permis de voir ce monument si grandiose, qui atteste à un si haut point la force des facultés humaines, et cet avertissement si terrible qui tend à nous retenir dans les voies de la sagesse de l'humanité, et de la vraie charité chrétienne!

Nous ne pouvons pas oublier de dire qu'à cette époque Paul créa cardinal Henri, infant de Portugal, que nous verrons plus tard roi de ce pays.

Nous nous empressons maintenant de rappeler une des plus glorieuses époques du règne de Paul III.

Le 13 décembre 1545, le vingtième concile général, appelé le concile de Trente, et qui ne devait être clos qu'en 1563, tint sa première session dans cette ville. La huitième fut tenue le 11 mars 1547. Alors il régna une affreuse épidémie dans la ville, et le concile fut transféré à Bologne, où l'on célébra deux sessions, malgré la répugnance de Charles-Quint, qui prétendait que les Français l'avaient offensé,

[1] Les personnes qui voudront, à Paris, prendre une idée de l'ensemble d'une telle composition, doivent aller au palais des beaux-arts voir la belle copie du *Jugement dernier,* que nous devons à l'infatigable M. Sigalon.

et qui continuait à montrer publiquement de graves mécontentements ; ce prince manifestait aussi une vive colère contre le pape. Paul avait donné en fief, en 1545, Parme et Plaisance à Pierre-Louis Farnèse. Celui-ci ayant été tué à la suite d'une conspiration de ses sujets, l'empereur voulait faire considérer Parme et Plaisance comme appartenant au domaine impérial, sous prétexte que ces villes relevaient du duché de Milan. Dans cette hypothèse, Charles voulait établir que ses principautés étaient retombées dans son domaine.

Au nombre des cardinaux qui furent créés dans la onzième promotion de Paul, on compte Charles de Lorraine, fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, frère des cardinaux Jean et Louis de Lorraine et de Marie de Guise, femme de Jacques Stuart, roi d'Écosse. Charles était né à Joinville, en Champagne, le 17 février 1525. En 1538, n'ayant que treize ans, il avait été nommé archevêque de Reims. Il devait couronner en 1547 Henri II, en 1557 François II, et en 1561 Charles IX, tous trois rois de France. C'était un prince doué d'éminentes qualités ; mais son caractère se montrait si impérieux, que Pie V l'appelait *le pape d'au delà des monts :* Pie IV l'avait déjà nommé *le second pape.*

En 1548, on avait compris dans la douzième promotion le cardinal Charles de Bourbon, fils du duc de Vendôme, frère d'Antoine, roi de Navarre, et oncle de Henri IV, roi de France, et l'autre cardinal de Bourbon, qui fut proclamé roi par la Ligue le 21 novembre 1589.

La paix ne se rétablissait pas entre le pape et l'empereur. Ce monarque crut pouvoir publier à Augsbourg une profession de foi qu'avaient rédigée l'évêque de Nuremberg, l'évêque de Sinodie, et quelques écrivains ; mais

on pensa dans Rome que l'empereur, en voulant terminer les différends avec les dissidents religieux, avait excédé les droits d'un souverain temporel, car, dans les vingt-six chapitres que comprenait cette confession, elle traitait des principaux dogmes de la religion, des sacrements, des cérémonies de l'Église : il y avait deux chapitres contraires à la discipline de l'Église : l'un concédait le mariage des prêtres, l'autre permettait de donner aux laïques la communion sous les deux espèces. Cette formule ayant été publiée pour servir de règle en Allemagne jusqu'à ce que le concile eût réglé et décidé ce qui appartenait à la foi, on attribua le nom d'*intérim* à cette célèbre détermination impériale. Il est bien vrai que beaucoup d'autres formules, avec ce nom, ont été en divers temps concédées par Charles V en matière de religion, jusqu'à ce que l'on connût les décisions formelles du concile général; mais la plus répandue sous le titre d'*intérim* est celle du 15 mai 1548, publiée quand déjà le concile était commencé, et que l'on appela aussi *interitus*, parce qu'elle conduisait à la mort ceux qui l'embrassaient.

Des auteurs assimilaient cette formule aux formules semblables, appelées *énotique, ecthèse* et *type,* et comparaient l'empereur Charles aux empereurs Zénon, Héraclius et Constant, auteurs des trois formules que nous venons de citer (*voyez* t. I, p. 231, 337, 339). Il est certain que cet *intérim* fut réprouvé par le pape, qui trouvait extraordinaire que Charles voulût, de lui-même, régler les choses de religion dans l'Empire. L'*intérim* fut aussi attaqué par des écrivains catholiques et même protestants. Parmi les premiers, on distinguait Robert, évêque d'Avranches; Conrad Clingius, théologien de l'ordre de Saint-François, à Rome; François Remée, général des domini-

cains : parmi les seconds on trouvait Gaspard d'Aquila, Philippe Mélanchthon, et Jean Calvin lui-même.

Pour obvier aux maux qui devaient naître de cet *intérim*, le saint-père expédia en Allemagne les évêques de Fano, de Vérone et de Férentino, en qualité de nonces apostoliques. Ils avaient tous les pouvoirs pour traiter avec Charles V, et le faire désister des mauvaises doctrines. Le pape recommandait une conduite pleine de douceur ; il les avait munis de la faculté de dispenser, suivant le besoin, relativement aux deux articles précités, pourvu toutefois que la pureté de notre religion ne souffrît aucun préjudice [1]. Mais les nonces reconnurent bientôt que l'obstination des protestants ne voulait rien céder quant à la communion du calice, et que leurs prédicateurs, pour la plupart moines apostats, ne consentiraient en aucune manière à quitter les femmes avec lesquelles ils avaient contracté une union sacrilége. Aussi le vigilant et courageux pontife ne put tirer aucun fruit de la négociation. Il reste donc avéré que Paul ne fut que conciliant en cette affaire, et ne mérite aucun des reproches qu'on lui a témérairement adressés après l'événement. Ce n'est pas moins sous Paul III que sous tant d'autres papes, que la prudence la plus consommée a constamment guidé la sage cour romaine.

Charles-Quint avait occupé l'État de Plaisance, et le pape devait craindre encore l'occupation de l'État de Parme. Le fils du prince assassiné (*voyez* p. 136) voulait régner aussi après son père : toutes ces affaires, outre qu'elles présentaient une foule de circonstances qu'on pouvait blâmer, ne pouvaient obtenir une heureuse issue,

[1] Novaes, VII, p. 49.

parce que le pape était vieux et souffrant. La conduite d'Octave Farnèse vint tellement irriter le pape, qu'il tomba dangereusement malade. On le fit revenir à lui par des remèdes prompts, mais le coup de la mort était porté. Il survint une fièvre, qui termina la vie du pontife le 10 novembre 1549. Il était âgé de quatre-vingt-un ans huit mois et dix jours, et il avait gouverné l'Église quinze ans et vingt-neuf jours. On a remarqué qu'il avait créé soixante et onze cardinaux, parmi lesquels deux de ses neveux et successeurs, Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV.

Paul était mort dans le palais des héritiers du cardinal Carafa, au Quirinal, qu'il était venu habiter à cause de la pureté de l'air. Il fut alors transporté sans pompe, par ses domestiques, à la basilique Vaticane. Là, on le plaça dans un tombeau provisoire, puis on le déposa dans un autre tombeau magnifique, œuvre du fameux Guillaume della Porta, qu'on appelait *frère du plomb* (*del piombo*), parce qu'il avait l'emploi d'apposer le sceau de plomb aux bulles pontificales. Ce tombeau avait été exécuté sous la direction de Michel-Ange, et par les soins d'Annibal Caro.

On dit que Paul III répéta, avant de mourir, ces paroles du psaume XVIII : *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, et emundabor a delicto maximo.*

Dans la *Biographie universelle* on lit [1] : « Paul III était naturellement doux et modéré ; il aimait la poésie, et composait des vers avec facilité. On a de lui des lettres pleines d'érudition, à Érasme et à Sadolet. » Feller dit que ce pape avait composé des remarques sur quelques écrits de Cicéron [2].

[1] *Biog. univ.*, XXXIII, p. 74.
[2] Feller, IV, p. 728.

Novaes ne peut quitter la notice qu'il consacre à Paul III, sans donner les plus grands éloges à sa vertu, à sa prudence, à sa justice, à sa grandeur d'âme, à sa constance dans les adversités, à sa modération, à sa magnificence, à sa connaissance des choses divines et humaines.

Rome était difforme par la quantité de ses rues désertes et mal soignées : chaque maison se trouvait isolée. Paul leur donna une meilleure forme ; il aligna les rues, il les fit nettoyer à fond ; il les orna de places publiques. Pour le remercier, les Romains lui dédièrent une statue au Capitole. Ce fut lui qui fit élever sur la place du Capitole la statue équestre en bronze de Marc-Aurèle, que dans les temps de barbarie du dixième siècle le peuple appelait la statue de Constantin, et que Sixte IV avait fait transporter sur la place de Saint-Jean de Latran, comme étant une admirable sculpture des anciens Romains. Toutes les fois que Pierre de Cortone passait devant ce cheval, il lui disait : « Pourquoi ne marches-tu pas ? ne sais-tu pas que tu es vivant ? »

Pour les lecteurs qui connaissent Rome, nous dirons que ce fut Paul III qui ouvrit la rue par laquelle on communique du pont Saint-Ange à *Strada-Giulia*, laquelle, finie en 1543, a conservé le nom de Pauline. Il construisit sur l'*Aventin* un très-beau boulevard qui fait encore aujourd'hui l'admiration des ingénieurs. Il restaura complétement la basilique de Saint-Jean de Latran : au Vatican, on lui doit la chapelle Pauline et la salle Royale, où l'on recevait les ambassades solennelles.

Rome n'eut point seule part à ses bienfaits : on doit encore à ce pape la forteresse de Perugia. Il ajouta de beaux ouvrages de défense à la citadelle d'Ancône.

Tout le peuple chrétien versa des larmes à la mort de Paul III.

Notre collection offre trois médailles de ce règne. Une appartient au grand module, et deux appartiennent à un module plus petit. Dans l'une, la tête est absolument nue; dans la seconde, la tête est couverte de cette très-longue calotte blanche que portent les papes âgés. Dans la troisième, la tête est coiffée de la tiare. Sur la broderie des chapes, on voit l'ouverture de la porte sainte, des actes de bénédiction, un temple comme celui de Vesta.

Au revers de la première, on lit : ANNONA PONTIFICIA : « *Annone pontificale.* » L'Abondance, tenant la corne de la main gauche et une petite statue de la main droite, est représentée devant une corbeille de fleurs et de fruits. A gauche, un gouvernail et différents bas-reliefs.

Au revers de la seconde, on voit le palais Farnèse tel qu'il est encore aujourd'hui, avec ses treize fenêtres de face; autour on lit : FVNDATOR HARVM ÆDIVM. « *Au fondateur de ce palais.* » Il est considéré comme le plus beau des palais de Rome. Paul III le fit commencer sur les dessins d'Antoine de Sangallo, et Alexandre Farnèse l'acheva sous la direction de Michel-Ange [1].

La troisième médaille porte autour et à l'exergue ces mots en grec : φερνὴ Ζηνὸς εὔραινει. « *Dos Jovis exhilarat.* » « *Le bienfait de Jupiter rafraîchit.* » Le Verseau ou un fontainier, sous la forme de Ganymède, ayant l'aigle à sa gauche, répand de l'eau sur des lis. Le mot φερνὴ, qui signifie, à proprement dire, dot, est employé ici comme faisant allusion au nom de Farnèse. L'idée est un peu compliquée. L'eau qui rafraîchit le monde est appelée

[1] Féa, *Descr. de Rome*, tome III, page 88.

dot de Jupiter : c'est la dot que Jupiter, dit-on, apporte dans son union avec l'univers. Nous ne donnons cette explication que pour ce qu'elle peut valoir. En recherchant les faits historiques, nous trouvons que par les lis l'artiste entend le roi de France, qui porte d'azur à trois fleurs de lis d'or. Le lis qui est ici est cependant le lis fleur, et non le lis du blason. Le pape avait rétabli la paix en France, et cette paix réjouissait ses provinces comme l'eau du ciel réjouit les plantes. Le jeune homme est trop nu, mais il est modelé avec une grande élégance sur l'antique. Quelques personnes pensent qu'au lieu du mot εὔραινει, le graveur aurait dû écrire εὐφραῖνει [1].

Voici d'autres médailles rapportées par Du Molinet : 1° autour, NEC PRIMVS TERTIO, NEC SECVNDVS. Dans le champ, FVTVRA VIRVM OSTENDENT. « *Ni le premier, ni le second, ne sont plus grands que le troisième. L'avenir montrera l'homme.* » Il s'agit ici des trois papes qui ont porté le nom de Paul. Saint Paul Ier (t. Ier, p. 419) fut un grand pontife; il était en correspondance intime avec Pepin, qu'il appelait son compère. Paul se montra un zélé protecteur des images. Paul II était Vénitien (*voyez* t. III, p. 341). Il s'employa activement pour arrêter les progrès des Turcs. Il eut des ennemis; mais il donnait des soins à tout ce qui concernait la discipline ecclésiastique. En général, l'artiste qui a gravé cette médaille, si c'est lui qui a inventé l'inscription, eût pu mieux faire. Nous avons vu Érasme (t. IV, pag. 24) louer Léon X en mentionnant tous les autres Léon, sans faire de tort à aucun d'eux. Ici

[1] A propos des lis, on rapporte un mot du pape : « Si après notre mort on ouvre notre cœur, assurément on y trouvera des lis sans nombre. »

on semble donner la préférence au troisième Paul. Il faut que les auteurs de ces exergues soient, en général, des hommes de tact, qui y joignent une grande délicatesse d'expression. Il y avait un moyen de louer pleinement et autrement l'illustre pape Paul III.

2° SAVLE SAVLE QVID ME PERSEQVERIS. Dans l'exergue, VAS. ELECTIONIS. « *Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ?* » « *Le vase d'élection.* » Du Molinet pense que ces paroles sont une allusion à la nomination de Paul III, acclamé pape. Mais cette explication n'est pas satisfaisante. Par Saul, on croit qu'on a voulu dire Paul pape; mais Paul pape ne persécutait pas Jésus-Christ. On comprend ce que prétendent dire les mots *vas electionis*. Ils sont là une de ces flatteries comme en offrent souvent les médailles. Dans le champ, on voit saint Paul tombant de cheval sur la route de Damas.

3° DOMINVS CVSTODIT TE. DOMINVS PROTECTIO TVA. « *Dieu te garde. Dieu est ta protection.* » Deux cavaliers sont frappés de la foudre, mais ne sont pas blessés. Ce doit être une commémoration d'un accident arrivé, avant qu'il fût pape, au cardinal Farnèse, dont un des cavaliers a les traits.

4° Un char antique attelé de quatre chevaux. En avant, la Paix, portant un rameau d'olivier. Sans épigraphe. Médaille frappée à propos d'une bataille gagnée contre les habitants de Pérouse, qui s'étaient révoltés.

5° SECVRITAS TEMPORVM. « *La sécurité des temps.* » Dans le champ, trois chevaux libres qui jouent au milieu d'une prairie.

6° Dans le champ, SECVRITATI PERPETVÆ. « *A la sécurité perpétuelle.* » Autour, PAVLVS III PONT. MAX. LEONIANAM AGGERIBVS COMMVNIVIT. « *Paul III a entouré*

de fortifications la cité léonine. » La partie de Rome où est placé le Vatican est entourée de murailles. Au moins on pouvait s'y réfugier si un ennemi attaquait la ville.

7° SECVRITAS. P. R. « *La sécurité du peuple romain.* » Un jeune Romain dort en paix sur un siége antique; en bas, un flambeau qui s'éteint.

8° OMNES REGES SERVIENT EI. « *Tous les rois lui seront soumis.* » Nous avons vu ce même coin sous le règne de Calixte III, t. III, page 320. Dans la médaille de Calixte III, on voit une croix surmontée d'une tiare; un temple, vers lequel trois personnages avancent la main. A gauche, Rome assise, casquée, tenant un bouclier de la main gauche. On croit qu'un des personnages est André Doria. Il s'agit ici du traité d'alliance entre le pape, Charles-Quint et Venise, contre l'empereur des Turcs.

9° DOMVS MEA DO. OR. « *Ma maison est la maison de la prière.* » Jésus-Christ, armé d'un fouet, chasse les marchands du temple.

10° DIRIGENTVR PEDES MEI IN VIAM PACIS. « *Mes pieds seront dirigés dans la voie de la paix.* » Au milieu du champ, un lis de France sous l'arc-en-ciel; puis ces mots : FŒDERE TVO DEVS. « *Par ton alliance, Dieu.* » Médaille frappée à l'occasion de la paix entre Charles-Quint et François Ier, ménagée par la médiation de Paul.

11° ALMA ROMA. « *La sublime Rome.* » Rome couverte d'édifices, environnée de murailles. On distingue les temples, les rues, et diverses de ses collines.

12° Dans le champ, FARNESINA DOMVS CVRA EJVSD. IMPENDIIS Q. Dans le champ, A SOLO EXCITATA. « *Le palais Farnèse, élevé par les soins et aux dépens du même pontife.* » Façade du palais Farnèse. C'est la même qu'on a vue plus haut, mais avec quelques différences. Ici nous

ne pouvons cacher que pour bâtir ce palais on enleva une assez grande partie des pierres de travertin qui appartenaient au Colisée. Cette profanation d'un si beau monument antique n'aurait plus lieu aujourd'hui.

13° RVFINA, au milieu d'une grande masse de fortifications. Dans l'exergue, TVSCVLO REST. Rufina (aujourd'hui la maison de la Rufinella, qui a appartenu aux jésuites, et qui depuis a été habitée par Lucien Bonaparte). « *Tusculum rétabli.* » La Rufinella est bâtie non loin des ruines de Tusculum. Les réparations qu'on a faites alors ne doivent pas avoir été considérables, car, en ce moment, c'est encore un pays désert.

14° ANNO IVBILEO MDL. « *L'an du jubilé* 1550. » L'église de Saint-Pierre telle qu'elle était déjà. On reconnaît quelque chose de ce qu'elle est en ce moment; je crois donc cette médaille plus récente. Cependant Bramante avait reçu les ordres de Jules II. Les deux dômes latéraux sont plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Le dôme du milieu finit en pointe, dans une sorte de forme gothique. Dans l'exergue, PETRO APOST. PRIN. « *A Pierre, prince des apôtres.* »

15° La porte sainte, sur laquelle on lit : HÆC PORTA DMI. « *C'est la porte du Seigneur.* » Autour, IVSTI INTRABVNT PER EAM. « *Les justes entreront par elle.* »

16° HANC PETVNT MIRACVLA SEDEM. « *Les miracles viennent trouver ce saint-siége.* » La statue équestre antique de Marc-Aurèle, dont nous avons parlé tome II, page 92, et que le peuple appelait la statue de Constantin, était comme cachée dans un des coins de la place de Latran. Paul l'en fit retirer par Michel-Ange, pour l'élever sur la place du Capitole. Ce transport eut lieu l'an 1538.

17° FLEXV APTO PRÆCVRRE. « *Cours incliné à pro-*

pos. » Une figure, dans un char attelé de deux chevaux, va franchir *la meta* (la borne). Chacon dit que Paul maniait les cœurs comme il aurait guidé des coursiers. (Du Molinet.)

18° PIETATI ET COMMODO PONTIFICVM. « *A la piété et à la commodité des pontifes.* » La chapelle Pauline du Vatican.

19° VNITÆ MENTES VNIVNT. « *Les cœurs unis unissent.* » Allusion à l'éloquence de Paul, qui réunit les efforts des rois de France et d'Espagne contre les Turcs. C'est la première fois qu'on voit la cascade de Terni. Les eaux, amassées par les soins du pape, tombent avec fracas, et empêchent les inondations dans les campagnes de Riéti.

20° BENEDICTIO DOMINI SVPER VOS. « *Que la bénédiction du Seigneur s'étende sur vous.* » Le pape bénit une flotte qui va partir pour attaquer les Turcs.

Dans Bonanni, tome I, page 199, on distingue d'autres médailles.

1. AVITÆ FARNESIORVM STIRPIS. « *De la famille des Farnèses, nos ancêtres.* » Dans un écu, six fleurs de lis posées 1. 2. 2. 1. C'est un témoignage d'affection pour les Français. *Voyez* plus haut, p. 142, ce que disait Paul III.

2. Sans inscription. Un serpent entrelace de ses nœuds un griffon. On pense que le serpent est la *prudence* (le saint-siége), qui veut arrêter les efforts du *griffon* (Henri VIII).

3. MATVRE. « *Assez tôt.* » Un dauphin combat avec un crocodile, et lui perce le dos avec des nageoires armées de piquants. Allusion à des secours donnés par le pape aux Vénitiens, qui étaient en guerre avec les Turcs

d'Égypte. *Mature* veut dire que le secours arriva à temps, et qu'il fit obtenir la victoire.

4. Sans épigraphe. ΝΙΚΗΤΗΡΙΟΝ. « *Festum pro victoria*, ou *Præmium victoriæ. Prix de la victoire.* » Il était d'usage chez les anciens Romains de faire frapper des médailles après une victoire, et de les jeter au peuple. Cet usage fut suivi par Rome moderne. Allusion à la défaite des Tunisiens vaincus par Charles-Quint, à qui Paul III avait envoyé des galères, pour rendre plus formidable la flotte du prince.

5. PAVLVS III PONT. MAX. AN. XIIII. Dans le champ, ΑΡΧΙΕΡΕΙ τω ΠΑΝΥ, c'est-à-dire, *principi sacerdotum summo.* « *Au souverain prince des prêtres.* » Nouvelle allusion à la victoire ci-dessus.

Le saint-siége fut vacant deux mois et vingt-cinq jours.

225. JULES III. 1550.

Jules III s'appelait d'abord Jean-Marie de' Ciocchi del Monte. Il était fils d'un fameux jurisconsulte de Rome, et né le 10 septembre 1487.

Jules II le fit, en 1512, archevêque de Manfredonia, quand il n'avait encore que vingt-cinq ans. Paul III le créa cardinal en 1536. On l'envoya ensuite comme légat apostolique, et il fut le premier qui présida au concile de Trente. Dans toutes ses opérations, le cardinal del Monte montra tant d'esprit et de justice, tant de prudence, tant d'habileté, qu'il avait la réputation d'être le cardinal le plus distingué par ses talents. Ce fut lui qui réforma, de concert avec le cardinal Guidiccioni, le sacré tribunal de la rote.

Aussitôt qu'on apprit la mort de Paul III, les cardinaux Salviati, Gonzaga, Cibo, della Rovère, Madrucci, del Monte, Truchsess, Doria et Pacheco, qui se trouvaient en partie à Trente, en partie à Bologne, se mirent en voyage pour venir à Rome. Les électeurs formèrent trois factions (terme de conclave), les césariens, les français et les farnésiens. Avant de se réunir en conclave, ils résolurent de choisir le meilleur candidat parmi ceux qui méritaient le trirègne; et dans ce nombre on comptait

Polus, Sfrondrati, père de celui qui fut Grégoire XIV, da Carpi et Ridolfi.

Cependant on concevait de graves craintes dans le conclave, parce que Pompée Colonna, après la mort du pape, avait occupé Palliano et d'autres châteaux de sa maison qu'on avait confisqués sur lui, et qu'il reprenait, disait-il, pour maintenir ses droits : en conséquence, on confia la garde de Rome à Horace Farnèse, qui avait sous ses ordres quatre mille hommes; on adjoignait à Farnèse, pour qu'ils pussent le seconder, quatre tribuns, Torquato Conti, Jules Orsini, Nestor Baglioni et Papirio Capizucchi. Ordinairement on entrait au conclave le onzième jour après la mort du pontife; cette fois on attendit dix-neuf jours. Ce retard fut sollicité par les cardinaux français, qui demandaient un délai pour que leurs nationaux eussent le temps d'arriver. On vit alors, pour la première fois, introduire dans le conclave six médecins et six chirurgiens; ces médecins et ces chirurgiens étaient de diverses nations.

Après les cérémonies d'usage, on commença à proposer pour pape le cardinal Polus, du sang royal d'Angleterre, personnage illustre par sa science et sa piété. Dans un scrutin il ne lui manquait plus que deux voix, et les cardinaux voulurent sur-le-champ l'élire par adoration : le jour baissait, et l'on croyait que ce mouvement précipité de l'adoration, qui porte les cardinaux à proclamer tout haut le nom du pontife, allait amener le choix définitif, lorsque Polus, immobile dans sa physionomie, et opposant la force de sa vertu à cette élection si vive, leur dit que, Dieu étant l'auteur de la lumière, il ne fallait pas ainsi délibérer dans les ténèbres, et les supplia de remettre l'élection au lendemain. Il n'en fallut pas davantage à

ses adversaires : ils profitèrent de l'autorité du cardinal Carafa, qui fut depuis Paul IV, personnage qui avait la renommée d'être un homme pieux et savant, et ils insinuèrent que Polus était suspect de luthéranisme, parce qu'étant légat à Viterbe, il n'avait pas déployé une grande énergie contre ceux qui étaient accusés d'hérésie.

Alors on pensa au cardinal Alvarez de Toledo, parent du duc d'Albe, vice-roi de Naples. Il avait la faveur de l'empereur et de Cosme, duc de Florence; cependant il manquait toujours deux voix, que cet Espagnol ne pouvait obtenir.

Farnèse était favorable au cardinal Cervini, mais l'empereur lui était contraire. Les Français proposaient Salviati, Florentin, et Rodolphe da Carpi. Le premier avait été célèbre par ses négociations sous Léon X, Clément VII et Paul III; l'autre était recommandé par la reine de France Catherine de Médicis : l'un et l'autre ne pouvaient plaire au cardinal Farnèse. Le roi de France avait porté ensuite, mais en vain, le cardinal d'Este. Le combat dura deux mois; et l'on désespérait de s'entendre, lorsque tout à coup les vœux se portèrent à l'unanimité sur le cardinal del Monte, auquel étaient contraires les trois partis, les Impériaux, les Français, et Farnèse lui-même. L'élection fut arrêtée le 7 février, à trois heures de nuit (neuf heures du soir). Il y avait au conclave quarante-huit cardinaux; douze Français, deux Allemands, cinq Espagnols, un Anglais. Les vingt-huit autres étaient Italiens ou Romains. Il fallait obtenir trente-deux voix.

Le nouveau pape avait soixante-trois ans. Il fut couronné le 22 février par le cardinal Cibo, premier diacre, et il prit le nom de Jules III. Ce fut en souvenir de Jules II,

qui avait donné le chapeau à Antoine del Monte, oncle du nouveau pontife.

Le 24 juin 1550, jour de la fête de Saint-Jean, Jules prit possession de Saint-Jean de Latran.

Le premier jour de son pontificat, le pape diminua les impôts, et surtout celui qu'on percevait sur le blé; ce projet était d'ailleurs dans les intentions de Paul III, et sa mort seule en empêcha l'exécution.

Pendant le conclave, les quarante-huit électeurs avaient arrêté que celui d'entre eux qui serait élu serait tenu de rappeler Orsini, gouverneur de Parme, et de remettre cette principauté à Octave Farnèse. Jules III, à son avénement, se montra fidèle à ses engagements, et rendit Parme à Octave, en le nommant *vessilifère* (porte-étendard) du saint-siége.

On ouvrit alors le jubilé annoncé par Paul III, et ce fut en cette année (1550) que l'on mit en exercice le pieux institut de la *Santissima Trinità de Pelegrini*. Cette œuvre insigne, fondée par saint Philippe Neri, et que l'on peut appeler *le miracle de la charité chrétienne* [1], est destinée à recevoir tous les convalescents qui sortent des hôpitaux de la ville, et les pèlerins qui sont venus à Rome visiter les saints lieux. Ces pèlerins y reçoivent l'hospitalité pendant trois jours.

Cette année, l'Italie souffrait d'une grande disette, et Rome était affligée par la présence d'une immense quantité de pauvres. Jules fit venir des blés, et sa prévision ramena une abondance suffisante.

Pendant les jubilés, les indulgences sont suspendues dans l'univers entier. Le pape excepta celles qui étaient

[1] Novaes, VII, p. 66.

accordées à la compagnie de Jésus. Jules avait connu à Trente Fabre, Lainez et Salmeron, théologiens du pape : aussi il combla la compagnie de marques de faveur, et la confirma par de nouvelles bulles.

Le 31 mai 1550, Jules fit sa première promotion de cardinaux ; il donna le chapeau à Innocent del Monte, qui avait été, dit-on, adopté comme fils par Baudouin del Monte, frère du pape : ce choix produisit une impression peu favorable. Cet Innocent del Monte ne paraissait pas mériter une telle dignité. A cause du soin qu'il avait pris d'un animal domestique [1] appartenant au pape, on appelait, à Rome, ce favori, *il cardinal della scimia.* Il n'avait ni talents, ni conduite louable : les autres cardinaux ne lui témoignèrent jamais aucune affection. Dans une seconde promotion, les choix furent dictés par un véritable esprit de sagesse ; elle comprenait des sujets de toute la chrétienté, dignes d'un tel honneur.

Jules savait à quel point devait être utile le concile général dont il avait été président, et il le convoqua à Trente, en nommant le cardinal Marcel Crescenzi pour le présider. Il adjoignit à ce dernier, comme nonces, Sébastien Pighini, évêque de Manfredonia, et Louis Lipomani, évêque de Vérone, désirant honorer l'épiscopat, que les hérétiques voulaient abattre.

Le concile, malgré la résistance des princes protestants, ouvrit sa session onzième le 1er mai 1551, et dura jusqu'à la session seizième, célébrée le 28 avril 1552. Alors les travaux de cette auguste assemblée furent interrompus par la guerre de Parme, et par celle que les luthériens avaient déclarée à Charles-Quint, de concert avec le roi

[1] Novaes, VII, p. 69.

de France Henri II, qui voulait affaiblir les forces de l'empereur, et ne voyait pas qu'en même temps il s'alliait aux ennemis de la religion.

En cette circonstance, on réunit à Passaw, sur le Danube, une diète dans laquelle les princes protestants, par un traité solennel conclu l'an 1552, obtinrent la liberté d'exercer leur religion [1]. C'est le traité qu'on appelle *la paix religieuse*, et qui a formé une partie du droit public de l'Empire. Par cette convention, qui fut ensuite confirmée en 1555 à Augsbourg, l'empereur et les membres de l'Empire, catholiques et protestants, s'engagèrent à ne faire aucune violence aux princes et aux États qui auraient embrassé les *nouveautés* de Luther, ou qui persisteraient dans l'antique et vraie religion. Ils se promirent que l'union qui existerait entre eux ne serait jamais troublée par la diversité de la foi. Les deux partis, las des guerres suscitées par la nouvelle hérésie, conclurent ce traité, dans lequel Charles-Quint, outre la liberté rendue au landgrave de Hesse, arrêté contre la bonne foi, fit de nombreuses concessions aux luthériens, appelés désormais *protestants*, parce qu'ils avaient protesté contre les décrets de la diète de Spire, qui ordonnaient à tous les membres de l'Empire de respecter l'antique doctrine. Aussi ces *protestants* peuvent appeler la *paix religieuse* le vrai fondement de cette liberté dont ils ont joui depuis ce temps-là. Que de maux pour l'Église!

Cependant, on s'était flatté en vain d'avoir établi une paix complète; les hérétiques profitaient des embarras de diverses guerres pour propager leurs erreurs. Afin d'obvier à de nouvelles afflictions, le pontife, qui craignait

[1] Novaes, VII, p. 76.

que les ravages du schisme ne s'étendissent encore en Allemagne, fonda à Rome, par les soins de saint Ignace de Loyola, un collége où l'on devait instruire les jeunes Allemands et les jeunes Hongrois. Ils étaient destinés à embrasser le sacerdoce dans leur pays, à rétablir la foi catholique si elle était détruite, et à la soutenir si elle vacillait. Le pape contribua de son propre trésor au maintien de ce collége : chaque cardinal donna une aumône proportionnée à ses facultés. On forma ainsi une rente annuelle de trois mille soixante-cinq écus, que le bienfaisant Grégoire XIII, plus tard, portait à la somme de dix mille.

Par un bref du 31 juillet, saint Ignace fut chargé lui-même de la direction de ce collége. Ses frères, les jésuites, en étaient les principaux professeurs.

En ce temps-là, les Siennois chassèrent de leur ville, et des présides répandus sur le littoral, les troupes espagnoles, et se donnèrent à Henri II, roi de France. Pierre de Tolède, vice-roi de Naples, expédia alors en Toscane une armée de vingt mille hommes d'infanterie. Elle devait passer sur les frontières de l'État ecclésiastique ; Jules, craignant que ce qui était arrivé à Clément VII n'arrivât encore, garda ses confins avec huit mille hommes. Cependant les Français et les Impériaux apportaient dans tous les États environnants les fureurs de la guerre. Jules proposa sa médiation aux parties belligérantes, mais en vain : alors Jules se résolut à secourir Cosme de Médicis contre les Siennois.

Par une bulle du 26 janvier 1554, Jules ordonna qu'il n'y eût jamais, dans le sacré collége, deux cardinaux frères.

Cette bulle fut confirmée par Pie IV le 12 janvier 1560 :

depuis, elle est tombée en désuétude. J'ai vu, de nos jours, deux frères Doria dans le sacré collége, Joseph et Antoine. Aujourd'hui, on y voit deux princes du nom de Riario.

A la suite de la mort d'Edouard, roi d'Angleterre, le 6 juillet 1553, Marie, sa sœur, avait été appelée au trône. Jules employa les moyens convenables pour ramener ce royaume à la foi. Le cardinal Polus, qui avait de bien autres sentiments que ceux qui lui étaient attribués par le cardinal Carafa, fut chargé de solliciter le retour de la concorde. Déjà même une solennelle ambassade allait partir de Londres pour Rome, et devait porter au saint-père des actes de respectueuse obédience; mais Jules n'eut pas le bonheur de recevoir ces ambassadeurs. Il mourut le 23 mars 1555, à l'âge de soixante-sept ans; il avait régné cinq ans un mois et seize jours.

On a répandu mille bruits sur les causes de sa mort. La véritable cause fut une suite non interrompue d'attaques de goutte. Il allait veiller aux travaux de la fameuse *villa* hors de la porte du Peuple, et qui porte encore aujourd'hui son nom. Bravant l'air et les intempéries, il fut attaqué d'un accès de fièvre auquel il ne put résister.

Jules était d'une haute stature. Il avait les yeux vifs, le nez long, et le visage quelquefois en apparence irrité. Mais il était habituellement doux, libéral, ami de la justice et de la paix, et joignait à ces vertus la science et le don d'une éloquence entraînante. Se repentant d'avoir désobligé les cardinaux en donnant la pourpre au fils adoptif de son frère, il cherchait tous les moyens de vaincre les répugnances que ce choix avait suscitées contre son autorité. Jules aimait à accorder aux cardinaux toutes les grâces justes et possibles qu'ils venaient solliciter; même il

inventait des faveurs et des moyens d'être agréable au sacré collége. S'il n'avait pas fait une chose qui pût les obliger, il ne pouvait dormir la nuit suivante. On remarque aussi que Jules fut souvent libéral avec ses ennemis.

Bercastel le donne pour un de ces esprits subalternes qui brillent au second rang et s'éclipsent au premier. C'était, dit-il, une âme d'une trempe ferme, mais à courtes vues, née pour exécuter, et non pour commander. Mais on a trop parlé de cette *villa* et des délassements qu'il allait y chercher, et qui ne pouvaient être que purs et innocents, puisque beaucoup de cardinaux étaient invités à y venir tous les jours, et que le pape, délivré de la sévère étiquette, pouvait les recevoir à sa table, et aimait à les y réunir.

Nous entrerons, avec Novaes [1], dans plusieurs détails sur quelques actes importants que l'on doit à Jules.

Il introduisit des réformes dans la daterie. Il institua une congrégation de six cardinaux chargés d'examiner ce qu'il y avait à corriger dans la collation des bénéfices. Il ordonna que les cardinaux qui posséderaient plusieurs évêchés fissent un choix à leur gré, et renonçassent en six mois aux autres églises. Il publia une bulle contre les laïques qui s'immisçaient dans la connaissance des points d'hérésie : son but était de contenir les Vénitiens, qui venaient d'adjoindre des inquisiteurs laïques aux inquisiteurs ecclésiastiques.

Jules veillait sans cesse à maintenir la paix de l'Église et de l'Europe. Il soutint l'immunité ecclésiastique, que plusieurs magistrats avaient violée en Espagne, et que les

[1] Novaes, VII, p. 86.

Français attaquaient en Corse. Il rétablit les concordats de Nicolas V pour la collation des bénéfices en Allemagne.

Dans Naples il apaisa les troubles causés par les censures de la sainte inquisition, de manière que les coupables qui avaient agité le royaume se virent punis, mais que leurs biens furent appliqués aux parents les plus proches, et non au fisc, comme le voulait le vice-roi Pierre de Tolède, qui prétendait que dans ce royaume les biens des hérétiques fussent, comme en Espagne, appliqués au trésor du roi.

Ce fut avec le cardinal Cervini qu'il réforma le collége des cardinaux, et qu'il fit disparaître quelques abus. Il réprima la cupidité de plusieurs religieux ambitieux de la mitre, en ordonnant qu'aucun d'eux ne pût être jamais évêque, s'il n'obtenait l'exprès consentement de son supérieur et des cardinaux protecteurs de l'ordre.

Jules reçut, avec une joie qu'il ne put exprimer, Simon Sulaca, religieux de Saint-Basile et patriarche élu de l'Orient, envoyé par les nestoriens, qui voulaient le voir confirmer et consacrer à Rome. Ce religieux obtint cette faveur, et fut renvoyé dans sa patrie avec des dons considérables.

Jules institua à Rome l'archiconfraternité du Saint-Sépulcre; il écrivit à tous les princes catholiques, les exhortant à donner des aumônes pour le rétablissement des églises de la Syrie; il concéda à la compagnie du Saint-Crucifix, à Saint-Marcel, le privilége de délivrer chaque année un prisonnier condamné à mort, pourvu qu'il ne fût pas coupable du crime de lèse-majesté. Ce privilége avait été aussi accordé dans plusieurs villes de la chrétienté.

Nous allons d'abord décrire trois médailles de Jules III.

1° On lit du côté de la face : IVLIVS III PONT. MAX. Dans

deux médailles, la tête est nue; dans la troisième, la tête est coiffée de la tiare. La broderie de la grande chape présente des sujets différents : 1° et 2° le pape, sur son trône, remettant le bâton de commandement à un capitaine général de l'Église; 3° une partie de l'église Saint-Pierre, vers laquelle s'approche une procession composée de divers personnages. Au revers de la première médaille, on lit ce mot grec : κρατοῦμαι (*vincor*). « *Je suis vaincue.* » La Prudence avec ses symboles, le serpent et le miroir, prend par les cheveux une jeune fille qui paraît être *la Fortune*. Ce mot κρατοῦμαι désigne que la Fortune s'avoue vaincue par la Prudence, que caractérise ici le serpent. Il existe une médaille grecque frappée pour Agatocle, et qui porte la même devise. On a copié le sujet, la devise et la pose des deux femmes. L'auteur n'eût pas dû choisir le même mode de composition pour un pontife. La Prudence allait bien; mais la Fortune sans vêtement ne convient pas sur une médaille consacrée à un pontife. Le travail, du côté de la tête et du revers, est excessivement délicat.

2° VIRGO TVA GLORIA PARTVS. « *O Vierge, la nativité est ta gloire!* » La Vierge tient dans ses bras l'enfant Jésus, qui l'embrasse. Les têtes de la mère et de l'enfant sont entourées d'auréoles. Cette Vierge est imitée de celles de Raphaël.

3° FONS VIRGINIS. VILLÆ JVLIÆ. « *Fontaine de l'eau vierge. Villa Julia.* » La médaille réprésente la villa bâtie par le pape. Aujourd'hui elle est abandonnée; mais on retrouve les traces de l'édifice. Cette villa fraîche et ombragée, arrosée par l'*acqua Vergine*, était un lieu de délices, où le pape se retirait pour se délasser des affaires. Il y rassemblait cependant quelquefois les cardinaux, pour les

consulter sur divers événements politiques. Cette *acqua Vergine* avait été amenée autrefois à Rome par Marcus Agrippa ; mais les aqueducs étaient ruinés. Jules fit retrouver les traces de cette eau, renommée chez les Romains. Déjà Adrien Ier, l'an 790, avait eu l'intention de la conduire à Rome ; Jules III continua avec succès les travaux d'Adrien. Depuis surtout que les vieux cardinaux, qui ne pouvaient monter les escaliers du Vatican, avaient consenti à aller passer les soirées d'octobre à la villa, le pape s'y rendait souvent. On a voulu à ce sujet l'accuser ; et l'on a écrit qu'un maître des cérémonies ayant interrogé Sa Sainteté en ces termes, *Beatissime pater, cras erit consistorium?* « Demain y aura-t-il consistoire ? » le pape avait répondu : *Cras erit vinea.* « Demain, il y aura *villa.* » On veut que cette réponse mérite d'être blâmée, et l'on a tort. Les plus importantes affaires se traitaient à la villa, et le pape a pu faire en riant une telle réponse. Quant au mot *vinea*, *vigne*, c'est un mot plus modeste pour désigner une *villa.* La campagne d'un grand s'appelle *villa ;* la campagne d'un bourgeois est appelée *vigne.*

Du Molinet rapporte d'autres médailles de Jules III :

1° Une médaille qui porte ces mots autour de la tête nue : D. IVLIVS III REIPVB. CHRISTIANÆ REX AC PATER. « *D. Jules III, roi et père de la république chrétienne.* » *D.* est peut-être l'abréviation de *divus* (saint) ; mais l'artiste a été au delà des règles. Ce titre, si c'est celui qu'on a voulu donner à Jules, ne lui appartient pas. Ce *D* signifie peut-être *dominus.* On voit la porte sainte. C'est comme une restitution d'une médaille de Paul III.

2° NULLA CARIOR. Dans l'exergue : BONONIA. « *Aucune n'est plus chère. Bologne.* » Cette ville assise sur

un trophée où l'on distingue des livres en présente un de la main droite : en face, des épis, sur trois petits monts, symbole du nom de ce pape. C'est dans cette ville qu'il avait fait ses études.

3° GENS ET REGNVM QVOD NON SERVIERIT TIBI PERIBIT. « *La nation et le royaume qui ne te serviront pas périront.* » On croit qu'il y a ici une allusion au schisme d'Angleterre. La menace ne s'est pas vérifiée. D'ailleurs, si l'Angleterre retourne au catholicisme, cela ne vaut-il pas mieux que de la voir périr ?

4° PAX ITALIÆ RESTITVTA. « *La paix de l'Italie rétablie.* » L'Italie, tourelée, est assise, avançant la main droite en signe d'alliance, et de la main gauche tenant la corne d'abondance. Jules III n'entreprit aucune guerre, et il mit fin le plus tôt qu'il put à celle qu'on lui avait suscitée à cause de Parme. A ce sujet Chacon dit : « Les pontifes ne peuvent abonder dans le sens de leur esprit, de leurs devoirs et de leurs habitudes, au point de n'être pas quelquefois transportés, du *port* de la tranquillité qu'ils se proposent, dans les *flots* dévorants de la chose publique. »

5° NOS AVTEM POPVLVS EIVS ET OVES PASCVÆ EIVS. « *Mais nous, nous sommes son peuple et les brebis de ses pâturages.* » Les Anglais, révoltés, sont censés parler ; ils négociaient pour se rapprocher du saint-siége. Sur des montagnes imitant les sept collines de Rome, paraissent des brebis et des chiens de berger. Cette médaille envoyée dans la Grande-Bretagne y fut répandue, surtout en Irlande, et réjouit les chrétiens restés fidèles.

6° PORTVS ET REFVGIVM NATIONVM. « *Le port et le refuge des nations.* » Emblème qui annonce que Rome est la ville catholique par excellence. Cette pièce fut frappée à

l'occasion de l'arrivée à Rome de Simon Sulaca, patriarche de Babylone; les habitants du pays envoyaient au pape des lettres en syriaque, et protestaient de leur attachement au saint-siége. Un port fortifié est ouvert dans une de ses parties, et deux vaisseaux y entrent à pleines voiles.

7° PONDVS IMMANE VIRES INFRACTÆ. « *Un poids énorme, des forces invincibles.* » Atlas à genoux soutient le globe. Adrien IV, moins confiant, disait autrefois : « La dignité pontificale est d'un poids tel qu'elle écrase les plus robustes, et leur brise les épaules. »

8° ANGLIA RESURGES. Dans l'exergue : VT NVNC IN NOVISSIMO DIE. « *Angleterre, tu ressusciteras. Comme maintenant le dernier jour.* » Cette médaille promet qu'au jugement dernier l'Angleterre ne sera pas comprise au nombre des réprouvés. Dans le champ, Jules III, la tiare en tête, entre deux rois que l'on croit l'empereur Ferdinand et Philippe II; à droite, le cardinal Réginald Polus; à gauche, un troisième souverain, probablement, comme les deux autres, médiateur de la paix.

9° EGO SVM VIA, VERITAS ET VITA. « *Je suis la voie, la vérité et la vie*[1]. » Le Père éternel, dans un nuage, tenant de la main gauche un globe surmonté d'une croix, et bénisant de la main droite.

Le saint-siége demeura vacant seize jours.

[1] Saint Jean, évangile.

226. MARCEL II. 1555.

Marcel II fut célèbre par son horreur pour le népotisme ; il défendit à tous ses neveux de venir à Rome. Il était né, le 6 mai 1501, à Monte-Sano, dans la Marche, diocèse d'Osimo, près de Lorette, et s'appelait Marcel Cervini de' Spannocchi. Il fut très-faible de tempérament pendant son enfance ; doué de dispositions heureuses, il devint habile dans la langue grecque et dans la langue latine : il aimait les arts, dessinait et sculptait avec élégance.

Un bruit perfide s'élevait en Italie : on assurait, avec toute l'effronterie de la fausse science, que l'Italie était menacée d'un déluge universel, qui ne ferait pas moins de ravages que le déluge de Noé. On disait même que Clément VII, suivant le conseil de quelques insensés, s'était réfugié à Tivoli, pour trouver dans ses montagnes une protection contre ce fléau : mais si cela est vrai, il y a eu sans doute une raison pour justifier ce voyage. Quoi qu'il en soit, le peuple et un grand nombre de seigneurs (car dans de semblables circonstances tout est peuple) prenaient des précautions, comme s'il y en avait à prendre pour échapper au cataclysme ! Marcel, à peine connu, pensa qu'il n'y avait à opposer à de telles folies que le langage de la raison, de la sagesse et de la saine

physique. Il composa une dissertation sur cette terreur panique, et présenta ce mémoire au pape; et les rumurs qui agitaient la Péninsule se calmèrent.

A la mort de Clément VII, Marcel fut traité avec bienveillance par Paul III.

Le 18 décembre 1539, Marcel, se trouvant en France en qualité de nonce apostolique, fut créé cardinal-prêtre; puis envoyé en Allemagne, comme légat *à latere*, auprès de Charles-Quint; ensuite il accompagna ce prince à Madrid.

Lorsque le nonce quitta l'Espagne, Charles-Quint voulut le récompenser, et lui donna une pension de dix mille piastres. Marcel refusa, en disant : « J'ai été jusqu'ici ministre libre du pape; je désire l'être encore pour l'avenir, sans contracter des liens avec aucun prince. » Il avait le titre d'évêque de Reggio, mais il était forcé, par l'amitié du pape, de rester à Rome; et pour administrer son évêché, il envoya Jacques Lainez, compagnon de saint Ignace.

En 1545, Paul III créa Marcel président du concile général de Trente. Puis le pape appela son ami à Rome, quand on publia l'*intérim* dont nous avons parlé (page 137).

Le 5 avril 1555, les électeurs, au nombre de trente-six, entrèrent en conclave. Les cardinaux Ranuce Farnèse et Guido Ascagne Sforza pensèrent sur-le-champ à placer Cervini, alors âgé de cinquante-quatre ans, sur le trône de Saint-Pierre. Ce bruit étant parvenu aux oreilles du cardinal Carafa, doyen, celui-ci, à la chute du jour, le 29 avril, s'approcha de Cervini, et, tombant à genoux, le vénéra comme pontife, en exhortant tous les cardinaux à l'élire.

De là ils se rendirent à la chapelle, où on l'élut à l'u-

nanimité. Le 10 avril, il fut consacré sous son nom ancien de Marcel, parce que saint Marcel I[er] avait été toujours invoqué par la famille Cervini.

Le nouveau pape avait donné des preuves évidentes de sa piété, de sa science et de sa constante vertu. L'Église universelle attendait un grand bien de ce pontife. Dès le premier moment, il montra un vrai courage. L'ambassadeur de Sa Majesté Catholique lui demandait la grâce d'un coupable condamné pour un assassinat: Marcel répondit qu'il ne lui paraissait pas convenable de commencer le pontificat par le pardon d'un homicide.

Il se levait toujours de bonne heure, et, sans avertir aucun de ses domestiques, il allumait lui-même sa lampe. Ce pape avait coutume de répéter ces paroles d'Adrien IV: « Aucun homme n'est plus misérable que le pontife romain; toute sa félicité n'est qu'amertume. La chaire de Saint-Pierre est environnée d'aiguilles; et, en outre, le poids est tel, qu'il opprime les épaules les plus robustes. »

La sévérité de Marcel était telle, qu'il pensa à bannir la musique de toutes les cérémonies de l'Église. Palestrina, alors maître de la chapelle dans la basilique Vaticane, le pria de suspendre l'exécution de ce projet, jusqu'à ce qu'il lui eût fait entendre une messe composée suivant le vrai style ecclésiastique. Quand Marcel l'entendit chanter à six voix, pour la fête de Pâques, il fut ému jusqu'à verser des larmes, et il abandonna sa première pensée. Cette messe fut publiée sous le titre de *Messe du pape Marcel*, et dédiée à son successeur Paul IV.

Marcel, ennemi implacable du luxe, aimait la tempérance et dans sa nourriture et dans sa dépense. On prétend

qu'il avait l'intention de suprimer la garde suisse, et qu'il disait : « Il vaut mieux que le pontife soit tué par des impies, si le cas advient, qu'il n'est convenable de donner l'exemple d'une peur honteuse, ou d'une majesté peu nécessaire. »

Il ne faut rien exagérer, et il y a des circonstances où la garde suisse, à Rome, est indispensable. D'ailleurs un motif politique a toujours excusé l'emploi des troupes ainsi *capitulées*. Les Suisses qui ont été de garde au Vatican rapportent dans leur pays un amour de Rome qui entretient surtout le sentiment catholique d'Ury, d'Underwald, de Lucerne, et de beaucoup d'autres cantons. C'est un miracle que le maintien de notre religion dans la Suisse, ce pays traversé par des schismes et de douloureuses séparations. Le séjour de quelques Suisses à Rome, pendant un certain temps, devient un remède à une partie de ces maux ; et, je le répète, ces caractères candides rapportent, dans leurs montagnes, des habitudes de respect pour Rome, qu'aucun système quelconque de négociation ne pourrait remplacer. Je parle ici de la garde suisse du Vatican ; à l'égard de régiments suisses, si Clément VII avait eu deux mille hommes de cette nation dans Rome, la ville n'eût peut-être pas été prise si facilement par l'armée de Charles-Quint. Les Suisses sont braves, et de vrais hommes de guerre. Tout général qui voit en face de lui des Suisses n'attaque plus qu'avec circonspection.

Le zèle avec lequel ce saint pontife voulait travailler à la réforme de la discipline cléricale lui faisait dire qu'il n'aurait jamais permis que les ecclésiastiques à charge d'âmes pussent être employés à des occupations publiques : aussi avait-il le dessein (Novaes, VII, 99) de ne confier

qu'à des laïques l'administration de la chose publique et des affaires de l'État [1].

Il ne permit à aucun de ses parents, pas même à Alexandre, son frère, de s'approcher de Rome, où accourent les parents des pontifes nouveaux, pour attendre, dit Novaes [2], la fertile rosée du Vatican.

On voulait que le pape reçût ses deux neveux Richard et Hérennius, et qu'ils prissent des appartements dans le

[1] Cette question est très-importante. Le jour où un prêtre, dans l'État romain, n'aurait plus absolument que le pouvoir moral qui lui est assuré par le caractère sacerdotal, ce jour-là les laïques possédant toutes les charges quelconques, ce jour-là une révolution pourrait être accomplie dans l'espace de temps nécessaire pour qu'un courrier allât de Rome à Bologne, c'est-à-dire en vingt-quatre heures, et s'il y a des chemins de fer, en dix heures. Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas construire des chemins de fer. Il doit y en avoir là comme ailleurs, et même il en faut sur-le-champ. Mais quand un incendie est possible, il convient de ne pas jeter sous la main partout des matières combustibles, se relevant de lieue en lieue; et une organisation d'administration exclusivement laïque est cette matière inflammable, qu'il ne faut pas introduire si imprudemment. Des modifications sages, des tempéraments calculés, une satisfaction complète donnée aux intérêts municipaux, une main douce pour lever les impôts, un plus fort traitement aux employés, pour qu'ils soient tous exacts; l'exécution des lois souvent confiée *au frac*, comme on dit, je le veux bien, mais la plus haute autorité à *la robe;* et puis laissez faire un pays où les hommes, *sujets*, sont bons et amis de l'ordre, *administrateurs*, sont justes et éclairés. Le grand problème peut être ainsi résolu, et l'Europe catholique n'a plus à s'inquiéter et à s'armer pour aller demander aux Romains ce qu'ils ont pu faire de l'auguste dépôt du catholicisme qui leur a été confié. Une politique mécontente leur aurait bientôt appris que le pape, quand il a accordé des institutions plus bienfaisantes, doit conserver intact le reste de son autorité sur le siége de Saint-Pierre.... *Sinon, non*, comme disaient les Aragonais.

[2] Novaes, VII, p. 99.

palais ; Marcel répondit : « Qu'ont affaire nos neveux dans le palais apostolique? Est-ce qu'il est leur patrimoine? »

Quand il avait promis il se hâtait de tenir parole : « Nous ne voudrions point, disait-il, rougir de n'avoir pas été fidèle s'il arrivait qu'ayant promis nous n'eussions pas tenu parole. »

Toutes ces vertus furent éteintes par un violent coup d'apoplexie. Il mourut après avoir gouverné l'Église seulement vingt et un jours, et fut enterré au Vatican.

On accusait un chirurgien d'avoir empoisonné une plaie que le pontife avait à la jambe, depuis une chute de cheval : mais l'autopsie prouva que ce bruit était faux.

Marcel se distinguait par une haute taille. Sa figure était maigre, ses yeux noirs, son visage assez agréable. Il avait un sourcil plus haut que l'autre. Il ne riait pas souvent ; quelquefois, cependant, il montrait tout à coup de la gaieté. Un protestant, Théodore Bibliander, a loué ce pontife, qu'il appelle saint et savant. L'abbé Pierre Polidori a écrit, en latin très-pur, la vie de Marcel.

Nous décrirons deux médailles de Marcel II. La tête nue de Marcel ; autour, MARCELLVS II PONT. MAX. « *Marcel II, souverain pontife.* » La première porte au revers : HILARITAS PONTIFICA. « *La joie pontificale.* » Figure de femme debout. Une palme et une couronne d'épis.

La seconde porte au revers : CLAVES REGNI CŒLORVM. A l'exergue : ROMA. « *Les clefs du royaume des cieux. Rome.* » Jésus-Christ, la tête ceinte d'une auréole, donne les clefs à saint Pierre, qui est à genoux.

Du Molinet décrit deux autres médailles de Marcel II :

1° Sans épigraphe. Une femme assise tient de la main droite un livre, et de la gauche un gouvernail.

2° FIAT PAX IN VIRTVTE TUA. Dans l'exergue : MEMORIE (*sic*) OPT. PRINCIPIS. « *Que la paix soit faite dans ton courage. A la mémoire de l'excellent pontife.* » Les figures de la Paix, de la Justice et de l'Abondance, debout.

Bonanni a vu d'autres médailles de Marcel II.

NOSTRA LATENS. « *La nôtre est cachée.* » Bonanni prie le lecteur de lui expliquer ce que signifie cette médaille. Elle représente, dans le champ, une étoile au-dessus d'un autel antique, sur lequel apparaissent des flammes assez vives. Typotius donne cette explication : « Une étoile brillante et un autel fumant doivent rappeler les supplices et les vœux. » Bonanni n'est pas satisfait de cette explication, et il a raison. Nous aussi, nous ne pouvons aider ni Typotius, ni Bonanni, à mieux dévoiler ce mystère. Du reste, cela veut peut-être dire : Une étoile jete sa clarté, le feu jette ses flammes. Notre sort, à nous, est caché; nous ne connaissons pas encore le jugement que Dieu portera sur nous.

Le saint-siége fut vacant vingt et un jours.

227. PAUL IV. 1555.

Paul IV, appelé d'abord Jean-Pierre Carafa, était né le 28 juin 1476, à Capriglia, dans la principauté ultérieure du royaume de Naples. Il s'appliqua, dès son jeune âge, à l'étude des lettres sacrées : plus tard, il fit des progrès dans les langues grecque, latine et hébraïque. Il résidait à Venise par ordre de Léon X, et il pouvait discuter, avec les Grecs, des points de dogme : on assure qu'il lui était aisé de s'entretenir avec les juifs dans leur propre langue.

Jules II le fit, en 1505, archevêque de Chieti ; il n'est pas exact de dire que, dans sa jeunesse, il ait pris l'habit des dominicains, ni qu'il se soit démis de son archevêché pour recevoir l'habit de bénédictin : seulement il est certain qu'il vécut toujours dans la meilleure intelligence avec les fils de saint Dominique. On pense aussi qu'il voulut quelque temps entrer dans la religion des camaldules ; mais leur supérieur, Paul Giustiniani, son grand ami, ne voulut jamais le recevoir.

Jules II l'envoya en Angleterre avec le titre de collecteur du tribut que ce royaume payait au saint-siége, et qu'on appelait le *denier de Saint-Pierre.*

Pendant le siége de Rome, Pierre fut violemment persécuté par les Allemands ; on sait que, de concert avec

saint Gaëtan, il avait fondé les théatins (*voyez* plus haut, pag. 93). Pour fuir tant de désastres, il se retira à Vérone, puis à Venise, avec ses religieux.

Paul III le rappela à Rome, en lui demandant ses conseils pour la réforme de la discipline, et les travaux à suivre dans le concile général. Carafa s'excusa avec modestie et avec constance; mais le pape ayant trois fois répété ses instances, le religieux fut obligé d'obéir.

Arrivé à Rome, il tomba malade : le pape ne voulut pas différer de lui donner la pourpre, qu'il reçut le 22 décembre 1536. On rapporte que lorsque le secrétaire chargé de remettre le *berrettino rosso* au nouveau cardinal eut offert cet insigne avec les compliments ordinaires, Carafa remercia le secrétaire en peu de paroles; puis lui dit : « C'est bien; maintenant attachez ce *berrettino* à un clou. »

Paul III, le 15 décembre 1549, nomma Jean-Pierre Carafa archevêque de Naples; mais, à cause des oppositions du vice-roi Pierre de Tolède, Carafa ne put prendre possession de ce siége que sous Jules III, en 1550.

Après les funérailles de Marcel, quarante-cinq cardinaux, qui se trouvaient à Rome, entrèrent en conclave le 15 mai. L'ambassadeur impérial, en ce moment, exhorta Carafa à ne pas se mettre sur les rangs, attendu qu'il en était exclu par l'empereur. À cette notification peu convenante, Carafa répondit avec intrépidité : « L'empereur ne pourra, si Dieu veut que je sois pontife, empêcher que je ne le sois; alors je serai plus content, car je n'aurai plus d'obligation qu'à Dieu seul. »

Les sentiments des électeurs étaient très-droits. Les partisans de l'Empire préféraient les cardinaux da Carpi, Polus, Moroni; mais les cardinaux attachés à la France ne voulaient d'aucun de ces cardinaux. Pour

enlever tout sujet de dissidence, le cardinal Alexandre Farnèse, uni au cardinal d'Este, proposa Carafa. Les Français, qui n'étaient pas éloignés de ce sentiment, coururent à sa chambre. Survinrent ensuite da Carpi et le cardinal de Tolède, et ils le conduisirent à la chapelle Pauline. Carafa s'excusait, et désirait qu'on nommât le cardinal de Nobili, homme d'une piété exemplaire; mais on ne voulait pas écouter de telles réclamations. Carafa fut placé dans un fauteuil pour y recevoir l'*adoration* : il résistait, et voulait s'échapper. Les Farnèse le retinrent. Carafa était presque infirme; ses mains furent assujetties sur son fauteuil. La bouche seule combattait encore, et demandait grâce; mais des exclamations dans un sens contraire étouffaient ses paroles.

Cependant, malgré le bruit, on voyait bien qu'il manquait trois voix; et, dans ce cas, le mode par *adoration* devient imprudent et souvent funeste pour ceux qui l'ont provoqué. Alors les cardinaux Pozzi Moroni et Sforza, chefs du parti des Impériaux, reconnaissant bien qu'ils seraient vaincus au scrutin, donnèrent leur voix ; et Carafa, doyen du sacré collége, âgé de soixante-dix-sept ans, fut élu avec le mode d'adoration le 23 mai 1555, jour de l'Ascension.

Il déclara qu'il retenait le siége de Naples, et qu'il s'appellerait Paul IV, pour démontrer la dévotion qu'il avait depuis longtemps à saint Paul, et pour manifester sa reconnaissance envers Paul III et les Farnèse, qui étaient les principaux auteurs de son exaltation.

Le 26 du même mois, il fut couronné par le cardinal Pisani sur les degrés de l'église Vaticane, près du portique [1].

[1] Nous voyons ces degrés et le portique sur la médaille de Paul III citée plus haut, page 145.

Le lendemain, faisant revivre une ancienne coutume, il donna un grand banquet aux cardinaux, aux ducs de Ferrare et d'Urbin, et aux ambassadeurs des princes. On ne se souvenait pas d'avoir vu tant de somptuosité à un couronnement de pape : cette cérémonie fut célébrée un dimanche, suivant l'ancien usage, qui cependant n'avait pas été suivi par Jules II, Léon X, Clément VII, Paul III et Jules III.

La prise de possession de Saint-Jean de Latran eut lieu le 28 octobre 1555.

Peu de temps après son exaltation, Paul appela à son palais, comme secrétaires, Casa, Gualenghi, Bini et Fiorabelli, les hommes les plus habiles de ce temps dans l'art d'écrire en latin et en italien.

Quoique le nouveau pontife eût vécu, jusqu'à son avénement, dans l'état de pauvreté prescrit aux théatins, cependant, devenu pape, il voulut soutenir avec splendeur la dignité de souverain. Son majordome lui ayant demandé comment il voulait être traité pour l'apparence extérieure de sa cour et de sa personne, il répondit : *Magnifiquement, comme il convient à des princes.*

Considérant ensuite que l'austérité dans laquelle il avait vécu jusqu'alors inspirait de la crainte aux Romains, il se montra avec eux grand et généreux : il les combla de bienfaits, renouvela d'anciens priviléges, leur donna la ville de Tivoli, dont il ôta l'administration au cardinal d'Este, qui fut dédommagé par d'autres avantages. Les Romains, surpris, ne tardèrent pas à appeler Paul les *délices* de leur ville ; et par reconnaissance on lui éleva au Capitole une statue de marbre, ouvrage de Pirro Liguorio. Bien plus, ils formèrent une compagnie de cent vingt cavaliers, qui, sans aucune solde, devaient devenir les

gardes du corps du pontife. Tous les jours, dix d'entre eux venaient prendre cet honorable service, dont le pape se montrait satisfait. On appelait ces gardes les chevaliers *fidèles* ou *de la Foi;* d'autres les appelaient chevaliers *de la Colombe.* Des circonstances nouvelles firent naître des troubles à cet égard : le pape avait déclaré la guerre à Philippe, roi d'Espagne, ce qui occasionna des mécontentements dans cette garde, que le pape ne voyait plus de si bon œil; et elle se réduisit à un petit nombre de cavaliers.

On venait de voir arriver à Rome trois ambassadeurs anglais. Ils étaient envoyés au saint-siége par Philippe et Marie, sa femme, reine d'Angleterre. Ils demandèrent le pardon des erreurs passées; Paul les embrassa avec affection, releva le royaume de toutes les censures encourues, et, pour ajouter encore à la dignité de son souverain, il érigea en royaume l'île d'Irlande, titre que lui avaient donné déjà Henri VIII et Édouard VI, mais sans l'approbation du saint-siége.

Dans sa première promotion, Paul ne créa qu'un seul cardinal, Charles Carafa, son neveu.

Cependant Charles-Quint, ennuyé du gouvernement de la monarchie d'Espagne, qu'il avait administrée durant trente-huit ans, et de celui de l'Allemagne, qu'il avait tenu pendant trente-six ans, intervalle de temps pendant lequel il avait remporté quarante victoires, entrepris cinquante voyages, neuf en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, dix en Flandre, quatre en France, deux en Angleterre, deux en Afrique, huit sur la Méditerranée et deux sur l'Océan, voulut renoncer publiquement au trône.

Il céda, en 1556, le gouvernement de l'Espagne à Philippe II son fils, époux de la reine d'Angleterre, et l'administration de l'Empire à Ferdinand Ier, son frère.

Il s'était réservé, pour en disposer à son gré, cent mille écus, douze serviteurs, et un cheval, dont il avait besoin pour se donner du mouvement; et il s'était retiré dans le monastère de Saint-Just, de l'ordre de Saint-Jérôme, sur les confins de la Castille, où il mourut en 1558.

Alors on élut Ferdinand empereur; mais Paul refusa d'approuver cette élection, parce qu'elle offensait, disait-il, la dignité apostolique. Ni la renonciation de Charles-Quint, ni l'élection de Ferdinand, ne pouvaient être reconnues sans le consentement du saint-siége, et l'on ne devait considérer l'Empire comme vacant qu'à la mort de Charles.

Cependant les Indes orientales avaient été, en grande partie, converties à la foi catholique par l'apôtre de l'Orient, saint François-Xavier, un des compagnons de saint Ignace dans la fondation de la société de Jésus.

Pendant que les luthériens, en Europe, demandaient la destruction de cet ordre, François avait baptisé, en Asie, de ses propres mains, un million et deux cent mille païens. Enfin, suivant le calcul de Segner et de Pichler, pendant onze ans d'apostolat, François unit à l'Église plus d'âmes que ne lui en enlevèrent les hérétiques depuis Simon le Magicien jusqu'à Luther et à Calvin, pendant l'espace de quinze cents ans!! Quand Dieu consent, dans sa bonté, à daigner accorder un dédommagement, il donne généralement mille pour un [1].

Sur les instances du roi de Portugal Jean III, le saint-père, au mois de février 1558, érigea en archevêché

[1] C'est ce que disait le cardinal Borgia, préfet de la propagande à Rome; et il ne parlait que d'après les documents innombrables et incontestables dont il avait la garde.

l'église de Goa, et il établit de nouveaux évêchés dans les lieux convertis par Xavier.

La même année, le 16 décembre, Paul publia une bulle contre ceux qui, par des intrigues, solliciteraient le pontificat. Saint Charles Borromée applaudit tant à l'esprit de cette bulle, que lorsqu'il dut, à cause de la maladie de Pie IV, retourner à Rome, il ne voulut absolument point parler du futur pontife ni avec le duc de Florence, ni avec Marc-Antoine Colonna.

Depuis quelques mois Paul avait des soupçons sur ses neveux, et son amour pour eux commençait à se refroidir.

Le premier qui entretint le saint-père sur la conduite de ses neveux fut le duc de Guise, qui, à son retour d'une malheureuse guerre entreprise à Naples, dit au pape que ses neveux avaient trahi le saint-siége. D'un autre côté, Philippe, roi d'Espagne, ordonnait à ses ambassadeurs de faire en sorte que le pape ne donnât plus sa confiance au cardinal Carafa, qui avait empêché l'effet des bonnes grâces du prince en faveur de Marc-Antoine Colonna.

Il arriva, sur ces entrefaites, que le pape, dans une congrégation du saint office, ayant vivement parlé contre un abus reproché au cardinal del Monte, qu'à ce sujet il voulait priver de la pourpre, le cardinal Pacheco chercha à rejeter la faute sur la jeunesse du cardinal. Le pape, enflammé d'un saint zèle, s'écria : *Réforme, réforme!* A ces mots, Pacheco repartit : « Très-saintement parlé; mais il faut que la réforme commence par nous (*da noi*). » Le saint-père se tut, croyant que ces mots « *da noi* » s'appliquaient à ses neveux, coupables de bien plus grands excès que ceux qu'on pouvait reprocher au cardinal del Monte.

Le dernier coup dont était menacé le crédit de ces neveux fut porté par Bongiano Gianfiliazzi, ministre du duc de Florence, qui se plaignit d'injures graves reçues du cardinal Carafa. Le cardinal avait fermé les portes en face à ce ministre, qui se présentait chez Sa Sainteté pour traiter de sérieuses affaires. Il venait exposer, de la part de son prince, des griefs accablants contre le cardinal, qui, entre autres, exigeait du clergé d'intolérables contributions. Alors le pape s'adressa secrètement à un pieux théatin, nommé Jérémie, en qui il avait une ancienne confiance : çelui-ci éclaira entièrement Paul sur les désordres que commettaient impunément les Carafa.

Paul, ayant découvert ainsi la coupable conduite de ses neveux, assembla un consistoire extraordinaire, dévoila ce malheur de famille, et ordonna, par un décret, que ses neveux et tout ce qui les accompagnait, leur mère, l'épouse de l'un d'eux, ses fils, et tous leurs serviteurs, quittassent Rome sous douze jours. Ensuite il dépouilla ces neveux de leur dignité, et de la puissance dont ils avaient abusé.

Le cardinal fut exilé à Cività-Lavinia, près d'Albano; ensuite à Marino.

Jean Carafa, duc de Palliano, général de l'État pontifical, préfet des galères, perdit ces deux emplois si éminents, et fut exilé à Gallèse.

Antoine Carafa, marquis de Montebello, fut contraint de partir pour son marquisat, situé en Romagne.

Tous trois devaient être jugés comme criminels de lèse-majesté s'ils venaient à quitter le lieu de leur exil.

Des cardinaux voulant excuser les coupables, le pape ordonna que personne n'osât parler d'eux en sa présence. Il retint cependant près de lui le cardinal Alphonse, fils

de Montebello et jeune homme de dix-huit ans, parce qu'il était d'un caractère bon et ingénu.

Quand les trois exilés eurent quitté Rome, le pape s'écria : *A présent nous pouvons*, *nous devons dire : De notre pontificat l'an premier.*

Paul pouvait parler ainsi, se croyant dégagé des entraves du népotisme : mais il pouvait dire aussi *l'an dernier de son pontificat,* car bientôt, attaqué par une fièvre, et ne trouvant pas de forces pour y résister dans ses quatre-vingt-trois ans, il mourut trois mois après avoir rendu cette terrible et juste sentence. Il dit alors, comme Vespasien, qu'il ne convenait pas à un souverain de mourir alité, et voulut qu'on apportât ses habits pontificaux : mais, oppressé par le mal, il ne put se lever, et rendit le dernier soupir le 18 août 1559, après avoir gouverné l'Église quatre ans deux mois et vingt-sept jours. Il fut enterré dans l'église Vaticane. Ses cendres furent transportées, en 1566, à l'église de la *Minerve* des pères dominicains, par ordre de saint Pie V.

La *Biographie universelle* rapporte ainsi les opinions de ce pape sur la médecine [1] : « Ce pontife était passionné pour cette scienee ; et quoiqu'à ses yeux les médecins fussent les premiers des savants, il se mit en état de se passer de leurs soins. Il avait lu les meilleurs auteurs sur cette science, et particulièrement tout Galien dans le texte grec. Caraccioli, dans sa vie manuscrite de Paul IV, rapportée par Marini, dit que ce pape voulut se charger seul du soin de sa santé jusqu'à la fin de ses jours, et que par ce moyen il se maintint dans un état de vigueur qui ne se démentit jamais. Il ne prit aucun remède, et ne fut

[1] Tom. XXIII, p. 175.

jamais saigné. Cependant il honorait et favorisait tellement les médecins, que tous ceux d'entre eux qui se distinguaient par leur savoir à Rome ambitionnaient le titre d'*archiatro*, ou premier médecin du pontife, dans l'espérance de parvenir par le moyen de cet honneur et de la faveur du pape. »

Paul IV était d'une taille élevée; il avait le teint pâle, le regard sévère, les yeux enfoncés mais vifs, le nez court, la barbe rare. Sa voix était grave; ses gestes indiquaient et de la modestie et de la dignité.

Il fut l'auteur de la profession de foi que font aujourd'hui les évêques quand ils prennent possession de leur évêché. Il défendit d'établir dans une église un passage; il ordonna de ne pas souffrir que les pauvres y demandassent l'aumône, pour que personne ne fût troublé dans ses prières.

Il institua la solennité de la cavalcade à la *Minerve*, le jour de la fête de l'Annonciation; il institua *la chappelle pontificale* qui se célèbre le jour destiné à honorer la mémoire de saint Thomas d'Aquin.

Paul fut le premier qui ordonna que l'on plaçât des toiles pour empêcher la pluie et le soleil d'interrompre la fête du *corpus Domini*, qui parcourt la place de Saint-Pierre.

Chaque année, pendant le carnaval, il invitait un jour à dîner tout le sacré collége. Il disait que c'était chose convenable que le prince, quelquefois, se récréât avec ses frères et avec ses enfants.

Deux fois il sauva Rome de la disette, et aux dépens du trésor, qu'il savait bien administrer.

Sa table était magnifiquement servie; et ce qu'il mangeait lui-même pouvait à peine suffire à soutenir la vie.

Il jeûnait hors de l'Avent, et il contribua à rétablir l'observance du jeûne dans la sainte Église.

Son sommeil était très-court, et interrompu à tout instant. Ne pouvant donc dormir la nuit, il se levait, mais sans appeler aucun de ses domestiques, de peur, disait-il, de les priver du *don de Dieu;* c'est ainsi qu'il appelait le sommeil.

Quelque grandes qu'aient été ces vertus, elles ne purent lui acquérir une affection constante de la part des Romains. Sa grande sévérité lui suscita tant d'ennemis, qu'après sa mort, quoiqu'il eût fait justice de ses neveux, le peuple brisa la statue pontificale élevée au Capitole, jeta la tête dans le Tibre, et détruisit les armoiries et tous les monuments de la famille Carafa. Ces violences furent punies sous le règne suivant.

On a, de ce pontife, divers écrits : *De symbolo; De emendanda Ecclesia; la Règle des théatins*, dont il fut le fondateur.

Nous avons d'abord trois médailles de Paul IV.

Toutes les trois portent autour de la tête, qui est couverte d'une longue calotte blanche, ces mots : PAVLVS IIII PONT. OPT. M.« *Paul IV, souverain et excellent pontife.* »

Sur la première on lit au revers : ROMA RESVRGENS. « *Rome se relevant.* » Rome armée, casquée, tenant la *hasta* de la main droite et le bouclier de la main gauche, est entourée de trophées. On distingue à ses pieds, à gauche, des tambours, des clairons, une amphore, et comme un livre sur lequel on lit distinctement : *S. P. Q. R.* « *Le sénat et le peuple romain ;* » et à droite une armure complète de chevalier, figurant une corbeille qui contient une hallebarde, un étendard moderne en étoffe, un arc, et plus loin un carquois.

Sur la seconde on lit au revers, à l'exergue : DOMVS MEA DOMVS ORATIONIS VOC. « *Ma maison est appelée la maison de la prière.* » C'est une restitution pour l'inscription, et non pas pour le module et la composition, d'une médaille de Paul III. Ici Jésus-Christ est à gauche ; il tient un fouet armé de lanières. Le sol est couvert de pièces d'argent tombées de la table d'un changeur : un vieillard, frappé plus vivement que les autres, est tombé à genoux en fuyant. Un marchand emporte une cassette. Une figure de femme a sur la tête une aiguière.

Sur la troisième on lit : IN FLVCTIBVS EMERGENS. « *Sortant des flots.* » Le Christ dans la barque de Pierre ; ses compagnons tirent les filets chargés de poissons.

Du Molinet donne d'autres médailles.

1° ANNO DOMINI M. D. LVI. PONT. SVI. PRIMO INSTAVRAVIT. « *Il a établi* (*cette garde*) *l'an* 1556, *la première année de son pontificat.* » Médaille frappée à l'occasion de la création d'une garde noble qui se présenta pour garder le pape sans solde. Ils furent appelés les chevaliers *de la Foi.* La Foi présente ses symboles, le calice du sacrifice de la messe, et le livre des Évangiles, qui contient ce qui est de foi. Médaille d'un travail élégant et achevé.

2° Les armoiries de la maison Carafa, sans inscription. La tiare surmontant les clefs ; et, dans le champ, d'or aux deux bandes d'argent.

3° BEATA SPES. « *L'heureuse espérance.* » On eut d'abord une vive crainte inspirée par l'avénement du pape, qui avait la réputation d'être très-sévère ; mais des actes de clémence ayant ramené le peuple, le gouvernement pontifical fit frapper cette médaille, représentant l'*Espérance* tenant de la main droite une fleur, et de la

main gauche comme une branche de pavots. Aux pieds de la figure, un épi chargé de grains.

4° BEATI QVI CVSTODIVNT VIAS MEAS. « *Heureux ceux qui gardent mes voies.* » La figure de Jésus-Christ, auréolée. Le travail est pur. La tête du Christ est jeune et majestueuse.

5° DISCITE IVSTITIAM MONITI. « *Apprenez la justice, vous qui êtes avertis.* » La Justice tient de la main droite la balance égale, et de l'autre le glaive.

6° CLAVES REGNI CŒLORVM. « *Les clefs du royaume des cieux.* » Nous avons vu cette épigraphe sous Marcel II; mais ici la composition est plus ample, et l'on distingue sept personnages, tandis que sur l'autre médaille de Marcel il n'y en a que deux. Jésus-Christ donne les clefs à saint Pierre, qui les reçoit à genoux; près de saint Pierre, deux disciples; près de Jésus-Christ il y en a trois.

7° HÆRES. REST. On croit que pour ces deux diminutifs il faut lire : *Hæresi restincta.* « *L'hérésie réprimée.* » Cette pièce a été frappée à l'occasion des soins que Paul s'est donnés pour détruire les schismes. Le pape, tiare en tête, est sur son trône; il a trois évêques à sa droite. Deux hommes sont à genoux devant le trône; d'autres paraissent confesser leurs fautes.

Je trouve de plus, dans Bonanni, tom. I, pag. 263 :

1° NE DETERIVS VOBIS CONTINGAT. « *Pour qu'il ne vous arrive rien de plus terrible.* » Jésus-Christ donne la bénédiction aux peuples. L'homme le plus voisin de Notre-Seigneur est un pauvre qui s'appuie sur un bâton.

2° DVRABIS IN PERPETVVM. « *Tu dureras perpétuellement.* » Dans le champ, au milieu, une tête de mort surmontée d'un sablier; à droite, un frein; à gauche, la croix sur un livre ouvert. S'appuyant sur Jean Ferri,

Bonanni ajoute : « C'est comme si une personne, s'adressant à Jésus-Christ, lui disait : Ton règne durera éternellement : ta mort sur la croix est un frein à la mort éternelle. »

3° SEDE VACANTE. « *Pendant la vacance du siége.* » Les armoiries du cardinal camerlingue Ascagne Sforza, surmontées des clefs entrelacées. On sait que le camerlingue a droit de faire frapper monnaie pendant la vacance du saint-siége. Ce cardinal portait d'argent aux quatre quartiers : 1. lion passant; 2. six fleurs de lis d'or; 3. lion passant; 4. les mêmes fleurs de lis posées 3. 2. 1.

Le saint-siége fut vacant quatre mois et huit jours.

228. PIE IV. 1559.

Pie IV, appelé d'abord Jean-Ange de Médicis, naquit à Milan, le 31 mars 1499 (Novaes, VII, 142), de Bernardin de Médicis et de Cécile Serbelloni, dame illustre de cette ville, où s'étaient réfugiés quelques membres de la famille de Médicis, chassés de Florence par la violence des guerres civiles. Jean-Ange reçut les insignes de docteur dans l'université de Bologne. A l'âge de vingt-huit ans, il se rendit à Rome, où il arriva le 26 décembre 1527, le même jour et à la même heure où, trente-deux ans après, il fut élevé sur le trône de Saint-Pierre. Clément VII le nomma protonotaire apostolique; Paul le fit gouverneur d'Ascoli, puis de Città di Castello; cinq ans après, de Fano, et ensuite de Parme. De là, il fut envoyé en Hongrie avec le général des troupes italiennes. Revenu à Rome en 1543, Paul le chargea de rétablir la paix entre les Bolonais et les Ferrarais, qui se disputaient pour des questions de frontières.

Jean-Ange eut ordre de partir pour la Pologne, en qualité de commissaire contre les Turcs et les luthériens. Il y accompagnait Jean-Baptiste Savelli, général des troupes pontificales, et auxiliaire de Ferdinand, roi de Hongrie. Successivement Jean-Ange devint gouverneur d'Ancône, archevêque de Raguse, vice-légat de Bologne,

sous le cardinal Morone ; puis gouverneur de Pérugia et de l'Ombrie. Enfin, le 8 avril 1549, il fut créé cardinal-prêtre de Sainte-Pudentiane.

Le pontife Jules III l'envoya, comme légat, près de l'armée pontificale qui marchait contre Octave Farnèse. La paix étant faite en 1553, Charles-Quint le nomma évêque de Cassano, d'où Paul IV, en 1556, le transféra à l'évêché de Fuligno. Du titre de Sainte-Pudentiane, le cardinal de Médicis passa à d'autres titres, et enfin à celui de Sainte-Prisque.

Après les *novendiali*, qui commencèrent le 23 août et qui finirent, à cause de quelques retards, le 4 septembre, le conclave s'assembla ; il dura quatre mois. Quarante-quatre électeurs ne pouvaient pas s'entendre pour nommer le successeur de Paul IV. Enfin, dans la nuit qui suivit la fête de Noël, le cardinal de Médicis fut élu, non pas au scrutin, mais par acclamation. Il dut son élévation principalement aux cardinaux Farnèse, Sforza, de Guise et Carafa.

Le lendemain, les cardinaux se transportèrent à la chapelle du scrutin ; et quoiqu'il ne manquât aucune formalité à l'acclamation de la veille, ils la confirmèrent par les cédules ordinaires.

Nous n'oublierons pas de parler d'un stratagème qui fut employé dans ce même conclave pour faire tomber le choix sur le cardinal Barthélemy della Cueva, Espagnol. Son conclaviste, Ferrante Torrès, homme habile et rusé, alla un jour secrètement dans la cellule de trente-deux cardinaux, les priant, un à un, d'honorer une fois d'un scrutin son maître, qui serait très-sensible à cette marque *isolée* d'estime et de considération. Chacun des cardinaux sollicité ainsi, et croyant être le seul à faire

cette politesse gracieuse, promit sa voix. Arrivés dans la chapelle, quelques-uns dirent à leurs voisins : « A qui, cette fois, donnez-vous votre voix? » Ils répondirent que, pour cette fois seule, ils la donnaient au cardinal della Cueva. On découvrit l'astuce de Torrès ; mais on ne put pas empêcher son maître d'obtenir ainsi dix-sept suffrages (il fallait trente voix).

Le nouvel élu, qui prit le nom de Pie IV, fut couronné le 6 janvier 1560. Panvinio, dans la vie de ce pontife, a observé qu'il naquit le jour de Pâques; qu'il fut élu le jour de Noël, et couronné le jour de l'Épiphanie, qui sont trois jours appelés du nom de Pâques.

Le 28 janvier, Pie IV, précédé de trente et un cardinaux, prit possession de Saint-Jean de Latran.

Le pape, sur-le-champ, voulut montrer qu'il pratiquait avec zèle les vertus que déjà il avait manifestées comme cardinal. Sur les instances du sacré collége, et principalement du cardinal Carafa, il pardonna aux Romains les violences commises par eux, lorsqu'à la mort de Paul ils avaient abattu ses armoiries, et renversé la statue que, trois mois auparavant, lui avait élevée leur amour. Cependant il voulut que le sénat assistât à la messe célébrée le 17 janvier dans l'église de Saint-Eustache, en expiation de ce tumulte, et que la ville payât les indemnités dues pour les dommages occasionnés dans cette circonstance.

Pie IV ne se montra pas aussi clément en faveur de Pompée Colonna : ce dernier avait donné la mort à sa belle-mère, sous le règne de Jules III, et demandait grâce. Pie répondit : « Dieu nous garde de commencer notre règne par l'absolution d'un parricide! »

Peu après, le pontife confirma Ferdinand dans la di-

gnité impériale, et reçut ses ambassadeurs comme ceux d'un empereur légitime, parce que, Charles-Quint étant mort, les raisons d'exclusion qu'avait alléguées Paul IV n'existaient plus.

On pressait le pape de prononcer sur le sort des ministres et des neveux de son prédécesseur, qui étaient haïs du peuple. Alors Pie voulut que l'on connût comment il désirait qu'on le servît dans l'administration des affaires du gouvernement. Le 7 juin, les deux cardinaux Carafa, Charles, neveu de Paul, et Alphonse, son petit-neveu, furent mis en prison. En même temps on arrêta Jean Carafa, comte de Montorio et duc de Palliano, autre neveu de Paul, ainsi que divers seigneurs, complices d'un crime commis sur la personne de Brianza di Ascalona, épouse dudit duc de Palliano.

Pie nomma une députation de huit cardinaux, chargés de suivre le procès intenté à leurs collègues Charles et Alphonse Carafa. Il dura jusqu'au 3 mars 1561. On lut un projet de sentence dans un consistoire de ce jour. Le peuple attendait impatiemment cette satisfaction, donnée à ceux qui haïssaient le népotisme. Charles fut convaincu du crime de lèse-majesté; on lui prouva qu'il avait trompé son oncle par des avis perfides et par des conseils dangereux, principalement en ce qui concernait la guerre de Naples. Il avait persécuté diverses personnes recommandables, allumé la guerre entre la France et l'Espagne par des lettres et des signatures fausses. La nuit même, le cardinal Charles fut mis à mort dans les prisons du château Saint-Ange. Quelque temps après, on décapita le duc de Palliano. Le même supplice fut appliqué aux autres condamnés.

Le cardinal Alphonse Carafa fut déclaré innocent, et

il obtint sa liberté : mais on lui ordonna de payer cent mille écus romains, en dédommagement, à la chambre apostolique [1].

Par cet exemple de sévérité terrible, dont le souvenir d'ailleurs obscurcira certainement la renommée du règne de Pie IV, les ministres furent avertis de la rigueur des vues et des intentions de ce pape, quoique cette rigueur n'eût pas été sagement appliquée.

Pour s'assurer en même temps de la fidélité de ses sujets, bien qu'il eût déclaré une guerre si audacieuse au népotisme, il ne voulut confier le soin de sa personne et des plus importantes affaires qu'à un de ses neveux, Charles Borromée, âgé de vingt-trois ans. Les Romains applaudirent à ce choix, quoique détestant les motifs de parenté qui l'avaient dicté.

D'autres parents reçurent encore la pourpre, entre autres Jean de Médicis, fils de Cosme, grand duc de Toscane. Le cardinal Jean, au témoignage des historiens florentins, fut assassiné à l'âge de dix-neuf ans par son frère don Garcias, qui le poursuivit d'une haine envieuse et féroce.

Cependant le cardinal Morone, qui avait présidé le concile de Trente, et que Paul IV avait fait arrêter sur plusieurs dénonciations, désira que sa cause fût jugée, et supplia Pie IV d'ordonner que le procès fût suivi, même

[1] Sous Pie V, cette cause ayant été soumise à une révision, on prononça que le cardinal Charles et son frère le duc, et les autres prévenus, avaient été injustement condamnés. Certainement il est fâcheux de revenir ainsi sur la *chose jugée;* mais si la sentence est injuste, il est du devoir de tout souverain noble, généreux et ami de l'ordre, de casser cette sentence, dans le cas où les lois du pays lui en ont attribué le droit.

avec la plus grande rigueur. Une commission de cardinaux, dont Ghislieri, depuis pape sous le nom de Pie V, faisait partie, déclara, après un mûr examen, que le procès était injuste, inique, et que le cardinal Morone méritait d'être proclamé absolument *non coupable*. Avait-on déjà quelque remords du jugement précédent?

Peu après, le pape porta toute son attention sur les opérations du concile de Trente, et désira qu'il fût terminé. Les révolutions de l'Europe avaient contraint de l'interrompre; et dans le dernier conclave chaque cardinal venait de promettre, s'il était élu, de mettre fin au concile. Pie IV voulut tenir sa promesse, et ses anciens collègues l'y invitaient avec une détermination sincère.

Par une bulle du 23 novembre 1560, Pie IV convoqua la continuation de cette auguste assemblée, qui se rouvrit le 28 janvier 1562. Cette bulle, cependant, rencontra quelques difficultés, parce qu'on n'y avait pas nommé le roi de France, quoiqu'il fût le *premier né de l'Église* [1].

[1] Le duc de Saint-Aignan, ambassadeur du roi de France auprès du sacré collége, dans le discours qu'il prononça au moment du conclave où l'on élut Benoît XIV, dit que le roi son maître seul avait le droit de prendre le titre de *fils premier-né* de l'Église, et qu'il jouissait de la possession de ce droit depuis plusieurs siècles. A ce sujet on publia une lettre en 1745 et en 1754, où l'auteur attribue ce privilége plutôt aux empereurs. L'auteur dit que le premier fils de l'Église fut l'empereur Constantin, et qu'il transmit ce titre à ses successeurs, qui, pendant plus de deux siècles depuis Clovis, premier roi de France, furent appelés *fils* et *très-chrétiens*. L'auteur ajoute que dans le cérémonial du couronnement des empereurs on ne voit pas que ce titre ait été accordé à d'autres. Enfin, cet écrivain tirait pour conséquence que les premières traces d'un tel nom, attribué aux rois de France, ne remontaient qu'à la moitié du siècle passé, suivant les *Vindiciæ Hispanicæ* de Jean-Jacques Chifflet. On répondit en 1754 à cette espèce de pamphlet; on prouva que le titre

On célébrait les sessions avec lenteur, à cause des prétentions de Claude Vigil de Guignonez, comte de Luna, ambassadeur de Philippe II, roi d'Espagne, qui, contre l'usage, voulait que ses ambassadeurs eussent la *précédence* sur les ambassadeurs de France[1].

D'un autre côté, Arnaud de Ferrier, président du parlement de Paris, et Guy de Pibrac, de Toulouse, ambassadeurs français, soutenaient avec force la prééminence de leur cour. Ce fut en faveur de cette dernière que le pontife décida[2]. L'ambassadeur espagnol protesta, et partit pour Rome. Il voulait représenter à Pie IV que Svinsilla, roi d'Espagne, fut appelé par Honorius Ier, en 637, *roi catholique*, avant que Grégoire III eût appelé Charles Martel *roi très-chrétien*.

Roi catholique, c'était un titre; *roi très-chrétien*, c'en était un autre. Les débats de cette querelle se renou-

du roi de France était mentionné par George Dietrich dans ses notes sur la bulle d'or, par Ernest Cokel, par Conrad Schurzfleisch, et par un traité entre Alexandre VII et Louis XIV, signé à Pise en 1664. Il y a un bel extrait des publications relatives à ce différend dans le tome X de l'*Hist. litt. de l'Itatie*, du père Zaccaria, page 224 et suiv. Quant à ce qui concerne le titre de *très-chrétien*, voy. t. Ier du présent ouvrage, p. 400, que Grégoire III donnait à Charles Martel, dans une lettre, le titre de roi *très-chrétien*. Pour le titre de fils aîné de l'Église, les écrivains français les plus sévères pensent qu'il faut le faire remonter au moins au temps de Louis XI.

[1] Charles Bulteau, frère du fameux Louis Bulteau, a imprimé un traité concernant la *précédence* des rois de France sur les rois d'Espagne.

[2] En lisant cette histoire des Papes, on voit à quel point d'élévation était arrivée la grandeur des rois de France, avant que les Espagnols eussent fait une guerre heureuse aux Maures, et qu'une seule maison fût parvenue à régner sur les huit ou dix rois de leur nation qui gouvernaient l'Espagne.

velèrent donc à Rome en 1564 : Pie IV décida une seconde fois en faveur des rois de France, et Philippe II ne s'en montra pas offensé, si nous en croyons le témoignage de Muratori[1].

Le 26 février 1561, Pie avait fait une seconde promotion de cardinaux. De ce nombre furent : 1° Bernard Salviati, d'abord homme de guerre, très-redouté des Turcs, puis aumônier de Catherine de Médicis, ensuite cardinal de Sainte-Prisque. Il avait bâti à Rome, à *la Lungara*, le fameux palais Salviati qui existe encore, mais ruiné. C'est dans ce palais qu'il attendait Henri III, qui avait promis de venir à Rome, et qui ne put accomplir ce voyage.

2° Stanislas Osius, né à Cracovie, fils du roi Sigismond-Auguste, depuis ambassadeur de l'empereur Ferdinand auprès du concile.

3° Antoine Perrenot de Granvelle, né d'une famille noble à Ornans, diocèse de Besançon, depuis donné pour conseiller par Philippe II à Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, gouvernante générale de la Flandre. Il parlait sept langues correctement.

4° Louis d'Este, des ducs de Ferrare.

5° Louis Madrucci, noble de la ville de Trente. Sa famille se prêtait avec une grande générosité à toutes les demandes qui concernaient le logement, dans la ville, des membres du concile; il fut cardinal pendant cinquante-neuf ans, et il intervint à sept conclaves. On ne l'accusa que d'avoir défendu avec trop de hauteur les intérêts d'Espagne.

[1] *Annales d'Italie*, tome X, all' an. 1564. De Sponde a parlé aussi de cette question, et donne quelque étendue à ses arguments en faveur des Français.

6° Marc Sitticus Altemps, Allemand, baron de Hohenemps, né dans son fief d'Emps, et neveu de Pie IV du côté maternel.

7° François Gonzague, des ducs d'Ariano.

8° Innigo Avalos d'Aragon, noble napolitain, chevalier de Saint-Jacques d'Espagne, et chancelier du royaume de Naples.

9° François Pacheco, noble espagnol.

10° Jean-François Gambara, noble de Brescia, comte de Virola, célèbre par une pénétration d'esprit qui était prodigieuse. Il était rare que, dans les plus importantes affaires, ce cardinal n'en prédît pas l'issue. Ce fut un des principaux ornements des conclaves où il assista.

D'autres prélats distingués dans les lettres obtinrent aussi la pourpre dans le même consistoire. On voit, par l'énumération de ces noms, que la barrette était sollicitée par les premières familles de l'Europe, et même par des fils de souverains.

C'était par de tels soins et de telles précautions qu'on répondait aux luthériens qui persistaient à représenter le sacré collége comme peuplé de sujets sans rang, sans illustration, sans talent, et sans qualités sacerdotales. Tous les sujets que nous venons de nommer méritaient une estime universelle, par leur piété et un attachement sincère à leurs devoirs.

De temps en temps les princes partisans de Luther insistaient pour que le concile fût célébré en Allemagne. Mais on résistait, en donnant pour raison qu'il ne fallait jamais livrer exprès les brebis aux loups dévorants. Les protestants demandaient encore (ce qui était intolérable) que le pape ne présidât pas, et que les ministres de la confession d'Augsbourg eussent un vote délibératif.

Ces demandes injustes pouvaient avoir des conséquences funestes. Le pape craignait que les calvinistes ne pussent faire en France ce que les luthériens avaient fait en Allemagne. Alors il s'attacha vivement à faire terminer le concile, pendant que l'Église était encore en paix.

On célébra donc la dernière session, qui fut la vingt-cinquième; et, le 3 ou 4 décembre, on lut tous les chapitres et tous les canons formés sous divers pontifes. Ces décrets furent approuvés par les Pères, sans que les interruptions du concile offensassent son unité.

Paul III l'avait convoqué à Mantoue en 1536, et, l'année suivante, sans aucun effet, à Vicence; ensuite, en 1542, à Trente, où il fut définitivement commencé en 1545. Après sept sessions, il fut transféré en 1547 à Bologne, où il ne fit aucune opération pendant quatre ans. Sous Jules III, en 1551, il fut repris à Trente, et suspendu dans cette même ville jusqu'en 1562. Alors on le convoqua de nouveau sous Pie IV, qui le termina, comme nous l'avons dit, avec un heureux succès.

Il n'y a eu aucun concile, si l'on consulte la vénérable antiquité, dans lequel on ait traité tant de matières sur le dogme, sur les mœurs, sur la discipline. Ces matières n'ont jamais été mieux définies que dans cette assemblée, qu'il est permis de regarder comme une image fidèle et un complément parfait de tous les conciles précédents[1].

[1] Le célèbre jésuite Sforza Pallavicini, qui devint ensuite cardinal, a écrit en italien très-pur l'histoire du concile de Trente, qui a été imprimée à Rome en 1656, 2 vol. in-folio. C'est la meilleure édition et la plus recherchée qu'on puisse opposer à l'histoire de *Frà Paolo Sarpi*. Pallavicini a travaillé sur les archives du château Saint-Ange, où se trouvaient réunis les documents concernant ce concile. Le père Jos. Giattini, jésuite de Palerme, a traduit Pallavicini en latin (An-

Enfin, pour nous résumer, après vingt-sept ans, en partant de la réunion à Mantoue, et après dix-huit ans, en comptant de la première session à Trente, ce grand concile fut terminé et signé par deux cent trente-cinq Pères, c'est-à-dire, quatre légats, déux cardinaux, trois patriarches, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept abbés, trente-neuf fondés de pouvoirs de prélats absents, et sept généraux d'ordres religieux.

Sur les instances des Pères, Pie IV, par sa bulle du 26 janvier 1564, approuva le concile solennellement, défendant, prohibant et annulant tout commentaire ou interprétation. Par une autre bulle du 18 juillet, il déclara que tous les décrets du concile de Trente, appartenant à la réforme et au droit positif, étaient obligatoires depuis le 1er mai précédent.

Afin que lesdits décrets fussent exactement observés, le pape, par sa bulle *Benedictus Deus,* institua une congrégation composée de huit cardinaux, qui auraient droit d'inspection sur l'exécution desdits canons, se réservant à lui l'interprétation des décrets, qu'il défendait à tous sous peine d'excommunication.

Sixte-Quint conféra ensuite à la même congrégation l'autorité d'interpréter les choses seulement qui appartiendraient à la réforme des mœurs, et non celles qui concerneraient le dogme.

Le présent livre n'étant pas destiné aux ecclésiastiques,

vers, 3 vol. in-4°). Une autre édition de Pallavicini a été faite à Augsbourg (1755, 2 vol. in-fol.); enfin, il existe celle qui a été donnée à Faenza en 5 vol. in-4°, par François-Antoine Zaccaria. Finalement, indépendamment des traductions précédentes, la même histoire a été traduite en français par M. l'abbé Dassance, 2 vol. in-8°, 1842.

qui doivent tous posséder dans leur bibliothèque un exemplaire des décisions du concile de Trente, nous nous bornerons à donner, pour les hommes du monde, un extrait de la bulle *Injunctum*, publiée par Pie IV, sous la forme du serment de profession de foi. Cette bulle porte la date des ides de novembre (13 novembre) 1564, l'an du pontificat le cinquième.

Après le *Credo*, tel qu'on le dit dans nos églises, on lit ces mots, que tout ecclésiastique, recevant un bénéfice, doit prononcer à haute et intelligible voix, ou écrire de sa main.

« Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. J'admets très-fermement et j'embrasse les traditions apostoliques et ecclésiastiques, et les autres observances de l'Église. J'admets l'Écriture sacrée, suivant le sens qu'a donné et donne la mère sainte Église, à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des Écritures sacrées. Je la recevrai, l'Écriture sacrée, et je ne l'interpréterai que suivant l'unanime consentement des Pères. Je professe qu'il y a vraiment et proprement sept sacrements dans la nouvelle loi instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le salut du genre humain (quoique tous ne soient pas nécessaires pour chacun). Voici les sept sacrements : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre, et le mariage. Je déclare qu'ils confèrent la grâce, et que, parmi ces sacrements, le baptême, la confirmation et l'ordre, ne peuvent être réitérés sans sacrilége.

« Je reçois et j'admets les rites de l'Église catholique, reçus et approuvés dans la solennelle administration de tous les susdits sacrements. J'embrasse et j'accepte toutes

et chacune des décisions sur le péché originel et la justification, définies et déclarées dans le saint concile de Trente. Je professe également que dans la messe on offre à Dieu un vrai, propre et propitiatoire sacrifice pour les vivants et pour les morts ; que, dans le très-saint sacrement de l'eucharistie, il y a véritablement, réellement et substantiellement, le corps et le sang avec l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il y a conversion de toute la substance du pain en corps, et de la substance du vin en sang, et que c'est cette conversion que l'Église catholique appelle transsubstantiation. Je confesse aussi que seulement sous l'autre espèce on prend Jésus-Christ tout entier, et ainsi le vrai sacrement. Je maintiens constamment qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui y sont retenues sont aidées par les *suffrages* des fidèles ; et semblablement que les saints qui règnent avec Jésus-Christ doivent être vénérés et invoqués ; qu'ils offrent des prières pour nous à Dieu, et que leurs reliques doivent être vénérées. Je soutiens très-fermement qu'on doit posséder et retenir les images du Christ et de la mère de Dieu, toujours vierge, et celles d'autres saints, et qu'il faut leur rendre la vénération et les honneurs qui leur sont dus ; que la puissance des indulgences a été laissée à l'Église par Jésus-Christ. J'affirme que leur usage est très-salutaire pour le peuple chrétien. Je reconnais la sainte Église catholique, apostolique romaine, comme mère et maîtresse de toutes les églises. Je promets et je jure au pontife romain, successeur de saint Pierre, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ, une vraie obéissance. Je reçois sans nul doute et je professe tout ce qui a été laissé, défini et déclaré par les canons sacrés et les conciles œcuméniques, et particulièrement par le saint concile de Trente.

En même temps je condamne, je rejette, j'anathématise tout ce qui est contraire, et les hérésies quelconques condamnées, rejetées et anathématisées par l'Église. Je jure, je reconnais, je déclare que cette vraie foi catholique, sans laquelle personne ne peut être sauvé, et qui est professée et tenue pour vraie par moi présentement et volontairement, doit être confessée très-constamment, Dieu aidant, entière, inviolable, jusqu'au dernier souffle de la vie; qu'elle doit être tenue et confessée par ceux qui me sont soumis, ou par ceux dont le soin me sera confié en vertu de ma charge; que je veillerai à ce qu'elle soit reconnue, enseignée et prêchée autant qu'il sera en moi. Qu'ainsi Dieu me soit en aide, ainsi que les saints Évangiles de Dieu! »

Nous avons fait mention plusieurs fois, dans les volumes précédents et dans celui-ci, des absurdités, des inconséquences, des actes de rébellion, dont les hérésies nous ont donné le scandale; maintenant il nous a paru convenable de reproduire fidèlement ce que nous enseigne le concile de Trente. Nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet; car, dans le reste de cet ouvrage, les actes du concile seront très-souvent cités, et viendront appuyer les décrets doctrinaux que pourront nécessiter de nouveaux embarras de l'Église.

Le premier souverain qui signala son zèle en se soumettant au concile de Trente fut le jeune roi Sébastien de Portugal, qui, depuis sept ans, avait succédé à son pieux aïeul Jean III. Dès que Sébastien reçut la bulle de confirmation, il en remercia avec le plus tendre respect le pontife; il le félicita de l'heureuse issue de ses travaux, lui promit de soutenir fortement de tout son pouvoir l'autorité du saint-siége et celle du concile,

et protesta qu'il n'avait rien tant à cœur que de faire exécuter religieusement les décisions dogmatiques et disciplinaires rendues par le saint synode.

Les Vénitiens aussi acceptèrent le concile avec empressement[1]. Le pape, à ce sujet, les combla de louanges, et proposa le sénat pour exemple à beaucoup d'autres princes. Non content de cette démonstration, le pontife fit présent à la république du palais de Saint-Marc, à Rome, qui fut mis ainsi à la disposition de l'ambassadeur vénitien. Venise, reconnaissante, donna à son tour au saint-siége le majestueux palais Gritti, qui devint la résidence du nonce apostolique[2].

Les opérations du concile ne trouvèrent pas sur-le-champ le même accueil dans les royaumes d'Espagne et de France[3]. Elles furent acceptées en ce qui avait été décrété sur la foi, sur la doctrine, et sur la discipline contestée par les hérétiques; mais elles ne furent pas absolument admises en quelques points de réforme et de police[4]. De pareilles réserves ne paraissent pas subsister aujourd'hui.

En ce temps-là, on vit arriver à Rome Abdisù (serviteur de Jésus), moine de l'ordre de Saint-Antoine, et personnage très-savant. Il venait prier le pape de le confirmer dans le titre de patriarche de Muzale, dans la Syrie orientale. Il fit sa profession de foi[5]; elle avait déjà été

[1] Jacques Diedo, *Hist. de la rép. de Venise*, tome II, liv. V, page 196.

[2] André Morosini, *Histoire de Venise*, liv. VIII, an 1564, page 309.

[3] Novaes, VII, p. 165.

[4] On peut voir à ce sujet Bercastel, tome XIX, page 9 et suiv.

[5] On la lit dans de Sponde, num. 34.

lue dans la vingt-deuxième session du concile, et il la signa pour l'offrir au pape, qui le renvoya chargé de présents dans sa patrie.

Le pontife avait permis à Cosme, premier duc de Toscane, de fonder, pour la défense de la foi et pour la sûreté de la Méditerranée, l'ordre militaire de Saint-Étienne, pape et martyr [1]. Pie IV, après avoir reçu les informations convenables, approuva les statuts de cet ordre, qui devait professer la règle de Saint-Benoît, et les trois vœux de charité, de chasteté conjugale, et d'obéissance envers les supérieurs. La bulle du pape nommait grand maître Cosme, et après lui ses successeurs. Ils devaient jouir d'honorables priviléges. L'habit de l'ordre est d'une grande magnificence. Le grand-duc Ferdinand a réformé ces statuts en 1590, et d'autres pontifes ont accordé de nouveaux droits honorifiques; entre autres, Benoît XIV leur a concédé le privilége de parler au pape sans avoir déposé leur épée dans les salons d'attente. Le même privilége, qui est d'ailleurs celui de tout le corps diplomatique, a été aussi accordé pour les chevaliers de l'ordre royal et distingué de Charles III d'Espagne.

La croix des chevaliers de Saint-Étienne est rouge, et peu dissemblable de celle des chevaliers de Malte [2].

Philippe II avait honoré de sa protection Marc-Antoine Colonna, qui adressait diverses réclamations au saint-siége. Le pape rendit à ce prince romain les terres de sa famille, qui avaient été confisquées par Paul IV. Le roi

[1] Voyez le règne de saint Étienne Ier, tome I, page 112. C'est cet admirable pontife qui disait : *Il ne faut pas mener la religion partout où nous voulons; il faut la suivre partout où elle nous mène.*

[2] Voyez de Sponde, n. 5, an 1562, num. 39.

Catholique, à ce sujet, favorisant en cette circonstance les calculs du népotisme pontifical, donna au neveu de Pie IV, Frédéric, comte d'Arona, le duché de Oira, dans le royaume de Naples, avec une pension considérable.

A cette époque il faut reporter une grande promotion de cardinaux. Le pape créa membres du sacré collége : 1° Frédéric Gonzague, des ducs de Mantoue; 2° Ferdinand de Médicis, de la famille des ducs de Toscane, qui plus tard, n'étant pas engagé dans les ordres sacrés, rendit le chapeau, et devint grand-duc de Toscane en 1588.

Pour terminer le différend sur les *honneurs du pas*, né entre les chanoines réguliers de Saint-Augustin et les religieux bénédictins, Pie décréta, en 1564, que les premiers, comme *clercs*, devaient précéder les *moines* dans les actes publics et privés; mais que dans les conciles, et les autres lieux dans lesquels ils émettent leur vœu les uns et les autres, le pas appartiendrait à chacun des abbés de ces ordres, suivant l'ancienneté de leur promotion dans leur abbaye [1].

Dans le consistoire tenu le 27 novembre 1564, le pape exhorta les cardinaux à ne pas adopter l'usage des voitures, apporté par la marquise de Mantoue et par d'autres dames [2]; il voulait que le sacré collége continuât à aller à cheval dans la ville. Charles-Quint en effet, à son retour de Rome, avait dit que ce qui l'avait le plus frappé dans cette capitale était le cortége des cardinaux allant à cheval aux consistoires. Il est certain, d'ailleurs, qu'en

[1] Pannotti, *Hist. des chanoines réguliers*, lib. II, cap. 71.

[2] Voyez Charpentier, au mot *Currus*. Plus tard, l'usage des carrosses prévalut à Rome si bien, que saint Charles Borromée avait coutume de dire : *Omnia vanitas, præter currum in Urbe.* « Tout est vanité, excepté un carrosse à Rome. »

1582, suivant Marc-Antoine Valena, les cardinaux, quand ils se rendaient au palais, allaient à cheval pontificalement, et même avaient l'autorité s'ils rencontraient un criminel que l'on conduisait à la mort de lui faire grâce sur-le-champ [1].

Des affaires importantes tinrent alors Pie IV plus occupé. Plusieurs Allemands, dans divers diocèses, demandaient la permission de communier sous les deux espèces : le saint-père crut, dans le premier moment, que de cette manière la religion devait s'étendre davantage. Divers princes, l'empereur Ferdinand, Albert de Bavière, et Charles, archiduc d'Autriche, joignaient leurs prières à ce vœu de quelques peuples. On avait parlé de cette faculté dans le concile de Trente, cette assemblée de sagesse, de prudence, de circonspection, de science et de courage, et le pape daigna accorder cette permission; mais dans les brefs qu'à ce sujet il adressa aux électeurs et aux archevêques, il déclara qu'il leur concédait la faculté, s'ils le trouvaient convenable, d'administrer la communion sous les deux espèces [2] à ceux qui solliciteraient cette faveur dévotement, et qui confesseraient que l'un et l'autre contenaient le vrai corps de Jésus-Christ, et que l'Église n'avait pas erré en distribuant une espèce seulement, pas plus qu'elle n'errait en distribuant l'une et l'autre [3].

On s'aperçut ensuite, avec le temps, que cette concession n'avait fait qu'enhardir la disposition funeste des luthériens, et qu'il en résultait de graves préjudices pour

[1] Ce privilége était accordé aux vestales dans l'ancienne Rome; mais elles devaient faire serment que le hasard seul les avait amenées dans le lieu où elles avaient rencontré le criminel.

[2] Novaes, VII, p. 169.

[3] Lambertini, *du Sacrifice de la Messe*, sect. I, num. 368.

la foi, comme écrivait le cardinal Commendon, le 6 juin 1565, au cardinal Borromée : en conséquence, Pie V et Grégoire XIII révoquèrent entièrement cette permission, et rétablirent l'usage, pratiqué pendant plusieurs siècles, d'administrer aux laïques la communion seulement sous une seule espèce [1].

En 1565, le 4 mai, le saint-père publia une constitution par laquelle, de concert avec Giannotto Castiglioni, son parent et grand maître de l'ordre, il restaura et étendit l'ordre des chevaliers de Saint-Lazare en Italie, fondé, si l'on en croit saint Grégoire de Nazianze [2], et confirmé par le pontife saint Damase, pour servir les pèlerins à Jérusalem, et particulièrement ceux qui étaient attaqués de la lèpre.

Ces mêmes chevaliers, que plus tard nous verrons unis à ceux de l'ordre de Saint-Maurice, fondé par le duc de Savoie, avaient été confirmés en 1255 par Alexandre IV, placés sous la règle de Saint-Augustin, et favorisés de priviléges par plusieurs pontifes [3].

Par une autre constitution que confirma ensuite Grégoire XIII, Pie IV ordonna que les palais des cardinaux et des ambassadeurs ne servissent plus d'asile aux délinquants et aux malfaiteurs.

Pie IV ayant été malade assez gravement pendant que

[1] Relativement à la communion donnée aux laïques sous les deux espèces, voyez Lambertini (*Sacrifice de la Messe*), et le *Traité de la Communion sous les deux espèces*, de Bossuet. Ce traité a été traduit en italien ; Venise, 1782, in-8°.

[2] *Orat.* 20 *de Laudibus Basilii.*

[3] Ces grâces et ces priviléges, accordés par des papes à cet ordre, sont mentionnés par Pie IV dans sa constitution 95, qui, dans le Bullaire de Cocquelines, est la 110e. De Sponde en parle aussi à l'année 1565, num. 16, 17.

l'on célébrait le concile, on avait fait courir le bruit que ce serait cette assemblée qui élirait le successeur. A ce sujet le pontife décréta qu'on ne ferait qu'à Rome l'élection du pontife; que cette faculté n'était affectée qu'aux cardinaux, seuls dépositaires de ce droit : en outre, par une bulle du 18 janvier 1565 [1], qui renouvelait une loi de Boniface II, il ordonna que le pontife ne pourrait jamais se choisir un successeur ni un coadjuteur, quoique les cardinaux pussent être d'accord entre eux à ce sujet. Par la même constitution, Pie renouvela, décréta et amplifia les lois rendues sur cette élection par ses prédécesseurs Alexandre III, Grégoire X, Clément V, Clément VI et Jules II.

Pour récompenser les sujets qui avaient bien mérité de l'Église dans le concile de Trente, Pie IV fit une promotion considérable. Il créa cardinaux, entre autres : 1° Marc-Antoine Colonna, disciple, pour les études théologiques, de frère Félix Peretti, qui fut depuis Sixte-Quint; 2° Ange Nicolini, noble florentin; 3° Louis Pisani, noble vénitien; 4° Prosper Publicola Santacroce, noble romain. Dans son jeune âge, celui-ci avait perdu ses plus proches parents, et, à l'époque du sac de Rome, en 1527, tous ses biens avaient été pillés et détruits. Alors il s'appliqua à l'étude avec tant de zèle, qu'il devint un des sujets les plus distingués de la cour romaine. Successivement devenu nonce en France auprès de Henri II, de là il passa avec la même qualité en Portugal, puis revint en France de nouveau avec les mêmes facultés de nonce, et il y reçut la pourpre; 5° Hugues Buoncompagni, qui fut depuis Grégoire XIII; 6° Simon Pascal de' Negri, noble génois, médecin excellent, qui remplit ensuite les charges les plus éminentes.

[1] Constitution 63. Bullaire romain, tome II, de Cherubini.

On voit qu'au milieu de tant d'illustrations de naissance que Rome favorisait alors peut-être plus qu'auparavant, elle n'oubliait pas les talents, les mérites, la science, dans les classes moins élevées; 7° Charles Visconti, qui avait aplani beaucoup d'affaires difficiles dans le saint synode; 8° François Abondio Castiglioni, de la famille de Célestin IV, pape en 1241; 9° Antoine de Créquy, de l'illustre famille française de ce nom; 10° Jean-François Commendon, Vénitien, dont le père était médecin [1].

Cette promotion, qui donna vingt-deux nouveaux cardinaux à l'Église, fut une digne récompense de tant de travaux, de tant de résolution, de tant de patience; et l'Europe entière eut part à ce bienfait.

Cependant Soliman II, qui, sans rien comprendre à nos querelles, s'était fait le protecteur de Luther parce qu'il avait jeté le trouble dans la chrétienté, ordonna à Mustapha, l'un de ses plus vaillants généraux, de mettre le siége devant l'île de Malte, qui avait été donnée aux chevaliers de Rhodes après leur glorieuse défaite en 1523. Quarante mille Turcs débarquèrent, et investirent les forts; mais Pie IV, qui avait tant à cœur le bien de la religion, joignit un puissant secours à la flotte de Philippe II, et le pacha fut contraint plus tard de lever le

[1] « Le cardinal Commendon, dit Novaes, VII, p. 177, fut élevé aux emplois les plus brillants. Il mourut à Padoue le 25 décembre 1584, à soixante-deux ans, *plus avancé dans la gloire que dans l'âge*, avec la réputation d'un des hommes les plus graves de son siècle, parlant noblement et éloquemment sans être préparé. » Sa vie a été écrite par Mgr Antoine-Marie Graziani, évêque d'Amélia, et imprimée à Paris en 1669. Mgr Esprit Fléchier, sous le faux nom de Roger Akakia, en a fait une traduction, publiée à Paris en 1671, in-4°, et ensuite à Lyon en 1702, 2 vol. in-12.

siége, après avoir perdu trente mille combattants. Il sera parlé plus au long de ce siége, quand nous serons arrivés au règne de Pie V [1].

La magnificence de Pie IV ne se borna pas à secourir la chrétienté entière contre les musulmans, cette générosité embrassa aussi Rome et l'État pontifical.

Aux Thermes de Dioclétien, il construisit le couvent des Chartreux. C'est un des plus beaux édifices de Rome.

Du palais de Monte-Cavallo, il fit construire une belle rue qui conduisait aux murs de la ville. Là il fit fabriquer la belle porte qu'il a appelée, de son nom, *porta Pia*. C'était là qu'était autrefois la *porta Nomentana* [2]. Pie IV fit

[1] Bercastel, dans son *Histoire de l'Église*, donne les plus importants détails sur ce siége, tome XIX, pag. 64 et suivantes.

[2] L'architecte de la *Porta Pia* fut Michel-Ange, que nous sommes heureux de retrouver encore une fois, pour lui continuer le tribut de la perpétuelle admiration qu'il mérite. On croit voir dans les ornements de cette porte que l'artiste persistait à regarder les Médicis comme provenant d'une famille de barbiers et de médecins. On prétend que dans ces ornements il y a des *bassins*, des *essuie-mains*, des *pilules*; nous remarquerons que ces accessoires, d'ailleurs imparfaitement exprimés, peuvent avoir été ajoutés depuis, dans un raccord, par quelques malins d'un autre temps. Car si Michel-Ange avait cette idée, comment eût-il choisi une telle circonstance pour faire une *satire en pierres*, sous la direction d'un pontife de cette maison, qui avait, il faut en convenir, la faiblesse de ne pas vouloir descendre d'une famille de médecins? Il suffit, pour reconnaître que l'on calomnie ici Michel-Ange, et qu'on lui suppose un courage ou une malignité qui n'était pas en lui, de calculer l'argent que le pape Médicis donna pour cette fabrication : la somme totale prouve qu'il n'était arrêté par aucun sacrifice; et c'eût été pour être moqué et raillé qu'il eût payé tant de mille écus romains à Michel-Ange! Celui-ci était arrivé à l'âge de quatre-vingt-six ans, âge auquel on ne plaisante plus, surtout avec les souverains qui soulagent notre vieillesse, et prennent encore soin de notre gloire.

ouvrir encore une autre porte près de l'ancienne porte *Cassia*. Celle-là fut nommée *Angelica*, en commémoration du nom d'*Angelo*, que le pape portait avant son avénement. Non loin du château Saint-Ange, il fabriqua une autre porte appelée *di Castello*, communiquant avec la porte *Angelica*. Un autre de ses bienfaits dans ce genre fut la reconstruction de la porte *Flaminia*, dite *del Popolo*, celle-là même par laquelle on entre à Rome, en venant de Florence et de la Marche d'Ancône. La place qui suit cette porte a été singulièrement embellie sous Pie VII et Léon XII.

Ce fut Pie IV qui commença à élever le palais des conservateurs au Capitole. Michel-Ange donna encore ses conseils, et Pie IV était trop bien servi par ses ministres pour avoir continué sa confiance à un ingrat.

La *villa Julia*, dont nous avons parlé page 158, fut restaurée par Pie IV.

Nous ne cesserons d'énumerer les bienfaits dus à ce pontife.

Il fonda une imprimerie dans le Vatican, et il en remit la surintendance au célèbre Paul Manuce, qu'à cet effet il fit venir à Rome. Il continua la grandiose entreprise des constructions de la Vaticane, commencées par Jules II. Cet infatigable bienfaiteur rouvrit les voies antiques et restaura les nouvelles [1]. Il perfectionna les recherches

[1] On lit dans Papire Masson, *de Episcopis urbis*, Paris, 1586, in-4°, page 412, ce distique. Rome est censée dire :

Marmoream me fecit, eram quum terrea, Cæsar.
Aurea sub quarto sum modo facta Pio.

« Quand j'étais de *terre*, César me fit de *marbre*. Je suis devenue d'*or* sous le quatrième Pie. »

faites par Jules III pour retrouver les moindres filets de l'eau Vierge.

Enfin il ajouta de nouveaux ouvrages aux fortifications d'Ostie, de Cività-Vecchia et d'Ancône.

Malheureusement on dut augmenter les impôts établis. Les hommes qui cherchent l'agitation dans les gouvernements, et qui sont toujours prêts à profiter des plaintes du peuple, pour ne pas faire mieux s'ils réussissent, ourdirent une conspiration contre le pape. On comptait parmi les conjurés Thadée Manfredi, le chevalier Pellizzoni, le comte Antoine Canosini, et Prosper Pittori. Ils voulurent assassiner le pape. Benoît Accolti devait présenter un mémoire ; et, au moment où le pontife aurait avancé la main pour le prendre, ce vil sicaire devait poignarder son maître. L'assassin ayant manqué de courage dans toutes les occasions favorables qu'il avait trouvées souvent, différa son crime. Les conjurés commencèrent à ne plus s'entendre, et l'un d'eux dévoila cette conspiration.

En une nuit, tous furent arrêtés, jugés, et condamnés à mort.

A peine échappé à une si barbare trahison, Pie IV fut assailli d'une fièvre catarrhale, et il mourut, après huit jours de maladie, le 10 décembre 1565, assisté par saint Philippe Néri, qui avait institué sa congrégation des oratoriens un an auparavant, et par saint Charles Borromée, qui, arrivé à Rome sur la première nouvelle de la maladie de son oncle, lui annonça qu'il était en danger de mort, et lui administra les sacrements de l'Église.

Pie IV était âgé de soixante-six ans huit mois et neuf jours. Son pontificat avait duré cinq ans onze mois et quinze jours. Pendant son règne, il avait créé quarante-six cardinaux. Il fut enterré au Vatican. Le 4 janvier 1583,

ses cendres furent transportées sans pompe à l'église de la *Madonne degli Angeli* (aux Chartreux), qu'il avait fondée et consacrée lui-même.

Pie IV était d'une stature ordinaire, mais robuste. Il avait la figure large, les yeux bleus, un peu dépareillés; le nez grand, la barbe peu fournie. Il montrait plus de dispositions à l'enjouement qu'à la gravité sévère que demandait sa qualité. Sa mémoire était si heureuse, qu'il pouvait réciter à haute voix et sur-le-champ des passages assez longs de jurisconsultes, d'historiens et de poëtes. Il brillait, quand il voulait, par son éloquence; il étonnait par son expérience dans les affaires et sa patience dans les travaux.

Nous ajouterons quelques détails de plus sur les opérations de son pontificat. Par une constitution, il approuva l'*index* des livres qu'avait prohibés le concile, et il savait pourquoi ces livres avaient été défendus. Le travail auquel il se livra pour justifier à ses propres yeux une telle approbation, dura trois mois. Déjà, en 1548, on avait publié un *index* de livres prohibés; mais il n'était ni authentique, ni muni de l'autorité spéciale du pontife, quoiqu'il eût été composé par monsignor della Casa, nonce du pape à Venise. La première personne qui attaqua l'*index* fut l'abbé de Saint-Cyran; vint ensuite Quesnel, et puis d'autres. Rome ayant prohibé leurs livres, ces écrivains cherchèrent à se venger par des injures. Pour leur confusion et pour la justification du saint-siége, il faut s'en souvenir, Benoît XIV, dans sa constitution de 1753, établit que la sacrée congrégation de l'*index* ne condamne le livre d'aucun catholique de nom, si auparavant elle n'entend ou l'auteur, ou un consulteur, qui d'office en prenne la défense. Mais il n'est pas nécessaire d'indiquer

ici combien le saint-siége, dans ses jugements, est bienveillant et indulgent, quoique restant toujours juste; nous en aurons ailleurs plus d'une preuve [1].

Pie IV donna beaucoup de soins à la réforme du clergé séculier et du clergé régulier, en révoquant les concessions, priviléges et grâces contraires aux dispositions du concile de Trente. Par des constitutions vigilantes et réitérées, il obligea les évêques à la résidence; il condamna les bénéfices *in confidenza*, c'est-à-dire, avec simonie. Il réforma divers tribunaux de Rome, dans lesquels on avait introduit des abus. Il institua la *formule* ou *profession de foi* que devait prononcer quiconque était promu à une chaire dans les écoles publiques, et une autre semblable profession de foi imposée à quiconque jouissait de bénéfices ecclésiastiques [2].

Sur la demande de saint Charles Borromée, son neveu, Pie institua un monastère pour les femmes qui ayant mené une vie irrégulière désireraient rentrer dans la voie de la sagesse et d'une conduite désormais irréprochable. Ce monastère, placé près de la *Minerve*, fut appelé *Casa Pia*.

Nous possédons particulièrement trois médailles de Pie IV. On lit autour de la tête : PIVS IIII. PONT. MAX. Dans deux médailles plus petites, et du commencement du règne, la tête est nue. Dans une médaille d'un grand module, et portant de plus, à l'inscription, AN. IIII, la

[1] Voyez Zaccharia, dans son *Antifebronius*, tom. I, introd., chap. II, et principalement dans son *Histoire polémique des livres prohibés*, p. 147 et suiv.

[2] Voyez plus haut, page 194, l'extrait que nous avons donné de la célèbre constitution *Injunctum nobis apostolicæ sedis officium*.

tête est couverte de la grande calotte blanche, qui l'enveloppe tout entière.

La première médaille porte pour épigraphe : INSTAVRATA. «*Restaurée.*» Des fortifications avancées, communiquant avec le château du côté de la campagne, sont représentées avec leurs escarpes et leurs contrescarpes. Ces fortifications existent encore; elles étaient destinées à protéger la *cité Léonine*, qui, d'ailleurs, aujourd'hui est tout ouverte du côté de Rome, et n'a de remparts que dans la partie la plus voisine de la porte *Angélique.*

La deuxième médaille offre ces mots autour du champ et dans le revers : MENDICIS IN PTOCHOTROPHIVM REDACTIS. « *Aux mendiants recueillis dans l'édifice où on alimente les pauvres.* » On attribue vulgairement cette médaille à Léon X, mais elle appartient à Pie IV; ce fut lui qui fit bâtir l'asile de mendicité. Une femme, la Bienfaisance sans doute, est entourée de quatre petits enfants qui lui sourient.

La troisième médaille porte : DIVE (sic) CATHARINE (sic) TEMPLVM ANNO CHRISTI. Dans l'exergue : M. D. LXI. « *Temple dédié à sainte Catherine, l'an du Christ* 1561. » Cette église existe encore. Le cardinal Raphaël Cesio l'avait commencée au milieu des ruines du cirque Flaminien. Les derniers travaux qui la perfectionnèrent sont dus à Pie IV. La façade est agréable et élégante; elle s'appelle Sainte-Catherine des *Funari* (des Cordiers). La sainte Catherine du maître-autel, les saints apôtres Pierre et Paul, et l'Annonciation qu'on voit au-dessus, ont été exécutés par Livius Agresti.

Du Molinet a connu un plus grand nombre de médailles frappées sous Pie IV.

1° HODIE IN TERRA CANVNT ANGELI. « *Aujourd'hui*

les anges chantent sur la terre. » Adoration; la Vierge auréolée, à genoux; l'enfant Jésus couché nu sur une tresse de paille. Un berger, deux rois mages, près de la Vierge; l'âne et le bœuf. La composition de cette pièce est ingénieuse, et remplie de grâce.

2° PIO IIII. PONT. MAX. S. P. Q. BON. « *A Pie IV, souverain pontife, le peuple et le sénat bolonais.* » Le pape, tiare en tête, sur son trône, foulant aux pieds des serpents. De la main droite il tient une clef, et de la main gauche un livre.

3° INDVLGENTIA PONT. « *Indulgence pontificale.* » Allusion à la clémence de Pie IV, qui pardonna aux Romains leurs injures envers la mémoire de Paul IV. Le pape, coiffé de la tiare et assis sur son trône, pardonne à des Romains agenouillés.

4° TV AVTEM IDEM IPSE ES. « *Toi aussi tu es le même.* » Dieu a dit de la Foi : EADEM SEMPER EST. « *Elle est toujours la même.* » Jésus-Christ, dans une sorte de temple, est debout devant des vieillards assis et tenant des livres. C'est une allusion au concile de Trente. La Foi ne change pas. Les opinions des hérétiques sont nouvelles, erronées, futiles, et ressemblent aux nuages et aux brouillards de l'automne. Je répète l'explication que donne du Molinet, page 72.

5° TVI SECTATOR. « *Je suis ta loi.* » Il existait une pièce de monnaie frappée à Milan, quand Louis XII occupait cette ville. D'une part, on voyait la tête du monarque diadémée; de l'autre, saint Ambroise à cheval chassant les manichéens, les priscillianistes et les hérétiques du temps [1].

[1] Voyez tome Ier, page 189, le règne du pape saint Sirice, qui joignait son zèle à celui de saint Ambroise pour ramener la paix dans l'Empire.

L'auteur de la médaille suppose que Pie IV dit à saint Ambroise : « Je suis ton exemple. Dans le concile de Trente, j'ai combattu les hérétiques nouveaux, les luthériens, les calvinistes. Je suis donc *tui sectator.* »

6° INSTAVRATIO COLLEG. I. C. MEDIOL. « *Établissement du collége des jurisconsultes à Milan.* » Pie IV avait étudié le droit à Milan, et il y avait été reçu docteur. Nommé pontife, il restaura cette école et lui accorda des priviléges. Une figure (la Science du droit probablement) est assise devant l'édifice. Trois figures de jeunes gens à genoux la remercient.

7° PROVIDENTIA PONT. « *La prévoyance du pontife.* » Une figure debout tient la corne d'abondance ; à sa droite, le boisseau et des épis.

8° PORTA PIA. Dans l'exergue : ROMA. « *Porte Pie. Rome.* » La porte Pie ; en haut, les armes des Médicis entre deux tourelles (*voyez* ce que nous avons dit plus haut de cette porte, page 204).

9° On lit à gauche, sur quatre lignes (cette disposition est rare en numismatique) :

PIVS IIII. PONT. MAX. PORTAM
IN HANC AMPLITVDINEM EX-
TVLIT. VIAM FLAMI-
NIAM STRAVIT ANNO III.

« *Pie IV, souverain pontife, éleva cette porte à cette hauteur. Il répara la voie Flaminienne l'an III.* »

Il s'agit ici de la porte *del Popolo*, dont nous avons parlé plus haut, page 205. La voie Flaminienne devait son nom à Caius Flaminius, consul pour la seconde fois. Elle partait de Rome, traversait une partie de l'Étrurie et de l'Ombrie, jusqu'à Rimini. Son fils l'augmenta, et

la conduisit jusqu'à Bologne, et de là à Aquilée, sur le versant des Alpes.

Le pape, escorté de ses cardinaux, sort de Rome.

10° ANTIDOTVM VITÆ. « *L'antidote de la vie.* » On dit que Pie IV a dicté lui-même l'épigraphe et le sujet de cette médaille, dédiée à la Patience. Pie IV avait quelque disposition à la vivacité, et peut-être à la colère. Il tâchait de s'en corriger en invoquant la patience. Les anciens donnaient pour symbole à cette vertu *le bœuf* et *le joug*. La *patience chrétienne* y doit ajouter la croix, qu'elle embrasse.

11° EXVRGAT DEVS. « *Que Dieu ressuscite.* » Le tombeau s'entr'ouvre; Dieu s'élève en tenant une croix à la main. Les gardes épouvantés fuient; un d'eux est tombé évanoui. Par cette médaille, le pontife adjure Jésus-Christ d'apparaître, et de dissiper de nouveau ses ennemis.

Bonanni (tom. I, pag. 289) donne aussi ces médailles :

1. DESIDERIO DESIDERAMVS. « *Nous désirons d'un vif désir.* » Une poule entourée de ses poussins. Médaille frappée pour remercier le pape de sa bienfaisance envers les pauvres. Ils avaient désiré son élection, et il avait fait construire un asile pour les réunir et les combler de bienfaits.

2. HVMILIA RESPICIT. « *Il considère les choses les plus humbles.* » L'agneau sur l'autel. Cette inscription est prise du psaume 112, verset 6, ou du psaume 137, verset 6.

Le saint-siége fut vacant vingt-huit jours.

229. SAINT PIE V. 1566.

« Il n'y a pas de chose dont la malice humaine n'abuse pour arriver à ses desseins, que ce soit ou non l'intérêt le plus sacré ou le plus respectable. Cela arrive surtout lorsqu'il s'agit de détruire la foi et d'abattre la religion. Nous sommes assiégés par une foule immense de volumes qui s'accroissent chaque jour, et qui contiennent une histoire ecclésiastique étendue ou succincte. Mais qui croirait qu'avec un projet si pieux et si instructif on trame une conspiration contre l'Église, et que dans une coupe d'or ornée d'images sacrées on offre du poison à la plus grande partie des fidèles? »

Ces réflexions du chanoine Muzzarelli, théologien de la pénitencerie sacrée, et que l'on trouve dans un de ses beaux ouvrages [1], ne sont pas applicables à un livre publié par M. le vicomte de Falloux, et qui porte pour titre : *Histoire de saint Pie V*, 2 vol. in-8; Angers, 1844. Arrivé au règne de ce grand pontife, je ne puis trop reconnaître d'avance les obligations que j'aurai à cet auteur. Il est un de ceux qui s'appliquent le plus à l'*étude des faits*, et, à propos de saint Pie V, il y avait beaucoup

[1] *Il buon uso della logica in materia di relligione*, 4e édition, tome III; Rome, 1807, page 63.

de faits dénaturés. A ce sujet M. de Falloux s'écrie : « M. de Maistre, qui n'était pas Français, ne craignit pas de dire : *La vérité a besoin de la France*. La France, à son tour, se mit donc à la recherche de la vérité. »

Ce que dit M. de Falloux n'a rien de commun, je le répète, avec les livres dénoncés par Muzzarelli. M. de Falloux, ce jeune et courageux écrivain français, est un de ceux qui travaillent le mieux à la réhabilitation du christianisme, et à l'inauguration du mouvement réparateur. Il explique ainsi les premiers succès dans une aussi vaste entreprise : « Les disciples, à la suite des maîtres, fouillèrent les antiques archives de l'histoire et de la philosophie catholique [1], vouées au dédain depuis tant d'années. L'objet des plus habituelles calomnies devint l'objet d'un impartial examen, et bientôt d'une respectueuse reconnaissance : puis l'action divine écarta, de jour en jour, les voiles de l'*incognito*. Rome, qu'on avait cru réduire à un rôle subalterne par l'envahissement de son territoire, recouvrait sa primauté dans tous les événements [2]. Le souverain pontife est, à la fois, en butte à toutes les fureurs et à tous les piéges : on le caresse pour le séduire, on le menace pour l'abattre; le lion tourne, rampe ou rugit autour de lui; tout est vain : Pie VII demeure impassible. Napoléon, épuisé, tomba avant lui [3].

[1] M. de Falloux, *Introduction*, page XII.

[2] Rien n'est plus juste ici que ce mot *primauté;* tout ce qu'on vient de lire dans mon histoire atteste que le jeune député de Segré a dit vrai.

[3] Je prépare un appendice à l'histoire de Pie VII, où l'on verra sans ménagements tout ce qu'a souffert ce pape, et où l'on pourra se convaincre que son courage était à lui; qu'il a agréé ensuite celui des autres; mais que dans les premières attaques surtout il a résisté *seul*, ne demandant un appui qu'à Dieu, qui ne le lui refusait pas.

Les simples armes apostoliques, la prière et l'humilité, qui avaient défait tant de Césars, ont retrouvé leur vieille trempe; et Dieu, qui avait caché ses mystères dans cette lutte, veut encore que tous les cœurs y soient initiés : il veut que nous contemplions, dans tous ses détails, cet instructif accomplissement de l'infaillible promesse [1]. »

L'auteur va poursuivre sa noble tâche; il suivra saint Pie V dans chacune de ses actions, et il répandra des flots de vérités sur une vie peu connue, presque toujours calomniée, et qui, ayant été mêlée à nos désastres politiques et à nos fureurs religieuses, semblait être une occasion et un motif de plus pour déchirer les papes, et faire entendre contre eux des paroles de malédiction et d'horreur, quand, au contraire, ils avaient cherché à diriger les peuples dans la voie de la sagesse et de la prudence, et à détourner des princes ambitieux d'une usurpation coupable et impossible. Peuples et princes, méconnaissant une voix tour à tour douce et sévère, se sont livrés à des excès qui inspirèrent l'épouvante. Le saint-siége, cependant, n'avait pas failli à ses difficiles devoirs.

Je rendrai justice au temps présent. Sur de telles questions, longtemps interdites, ou par les habitudes de la flatterie, ou par l'emploi routinier de mille éléments ressassés, en possession de raconter l'histoire, on suivait des opinions établies : En 1572, les Guises n'avaient rien tenté contre leurs rois, le peuple n'avait rien voulu; une femme seule et quelques-uns de ses fils avaient tout fait. Ceux qui furent victimes n'avaient aucun tort à se reprocher; ils n'abandonnaient pas la religion de leurs pères, ils ne rêvaient pas une république fantastique. Tout était

[1] M. de Falloux, *Introd.*, p. XIV.

bien su, bien appris, bien répété ; les historiens futurs n'avaient qu'à copier ce qu'on venait de recueillir pour eux. Un siècle ignorant et sans liberté avait tout enseigné, et se disait incapable d'altérer les faits. Les coupables étaient à Rome.

Rome seule avait tout déchiré dans la vie politique : on le lui disait en vers, en prose, en pamphlets, en corps d'annales : si elle répondait, les Apennins ne laissaient point arriver la réponse.

Enfin, essayons, avec l'aide de généreux soutiens français et italiens, non pas de dire autrement, mais, si cela est possible pour nos humbles facultés, de dire mieux. Dans ces nouvelles assises, écoutons patiemment tous les témoins. Ils sont venus vers nous à grands frais de temps, de sang même ; tous les sentiments ne sont pas uniformes, mais il règne une curiosité générale. Que l'on daigne au moins entendre ce qui est nouveau : à quoi sert la paix si, avec la facilité plus prompte des communications pour les modes, pour les écrits futiles, les pièces de théâtre quelconques, nous ne finissons point par obtenir la franche propagation des idées sur lesquelles peuvent et doivent être assis le bonheur des hommes, la lumière brillante de l'auguste vérité, la justice éclatante pour tous ? Voyons si celui qui doit enseigner la morale a failli, et devenons plus circonspects s'il a constamment été ce qu'il doit être, hardi propagateur du bien, constant adversaire du mal ; et si le pontife alors régnant a tenu d'une main ferme le gouvernail de la barque confiée à sa vigilance et à son courage.

La vie de saint Pie V va ressortir après les récits que nous avons esquissés précédemment. Attachons-nous à reconnaître ce qu'il a rencontré dans les exemples de

Grégoire VII et d'Alexandre III, et ce qu'il a joint lui-même, comme des actes particuliers de son caractère, aux leçons que la papauté avait reçues de ces grands modèles.

Saint Pie V, appelé d'abord Michel Ghislieri, naquit à Bosco, près de Tortone, de Paul Ghislieri et de dame Domenica Angeria. Sa famille était distinguée à Bologne, quoiqu'elle fût tombée dans la pauvreté. A ce sujet de Thou fait croire que Michel était né dans une basse condition; mais il y a eu erreur dans les informations de cet écrivain. Suivant Jacobilli, qui a écrit la vie du saint, on pense qu'il descendait de Ghislieri de Constantinople, dont les enfants s'établirent à Rome, à Perugia, et dans beaucoup d'autres villes de la péninsule ausonienne. D'un autre côté, Pompée-Scipion Dolfi, auteur de la chronologie des maisons nobles de Florence, assure que cette famille fut chassée en 1445, sous Eugène IV, de Bologne, où elle jouissait des droits de la noblesse, et qu'un Thomas Ghislieri se sauva à Vicence, François Ghislieri à Ferrare, et Lippo Ghislieri à Bosco. Ce dernier avait un fils nommé Antoine, qui fut l'aïeul de Michel. Celui-ci vit le jour le 17 janvier 1504. Ses parents lui donnèrent une éducation pieuse, et le destinèrent à la carrière de l'Église. Arrivé à l'âge de quatorze ans, il prit l'habit de Saint-Dominique dans le couvent de Vigevano; et en 1519, quoique si jeune, il fit sa profession, ce qui était permis en ces temps-là. Ses supérieurs l'envoyèrent au collége de Bologne, où il devait étudier la théologie, et puis à Gênes, pour qu'il y reçût l'ordre sacerdotal. Obligé à professer un cours de philosophie, il se rendit à un couvent de Pavie pour enseigner la théologie, et il y fut professeur pendant seize ans, à la grande satisfaction de ses

chefs. En 1543, on l'envoya au chapitre de sa province, qui se tenait à Parme, et il y soutint ce que l'on appelle des *conclusions* publiques. Élu supérieur successivement dans plusieurs résidences, il y gouvernait ses frères avec autant de vertu que de douceur [1].

La congrégation de la Suprême Inquisition, à Rome, l'envoya à Coire, pays des Grisons, où il fut chargé de terminer quelques différends.

En 1551, Jules II le nomma commissaire général de la congrégation, sur la recommandation du cardinal Carafa. Ce dernier étant devenu pape sous le nom de Paul IV, institua Michel, malgré sa répugnance, évêque de Sutri et Nepi, en 1556. Enfin ce pontife, le 15 mars 1557, le créa cardinal du titre de *Sainte-Marie de la Minerve*. En même temps Michel fut établi suprême inquisiteur perpétuel, office qui est réservé au pontife seul, et qui semblait un augure annonçant le pontificat. Plus tard, le cardinal Michel quitta l'évêché de Sutri pour passer à celui de Mondovi, en Piémont, et se rapprocher ainsi de sa famille.

Nous venons de rapporter des faits qui nous sont transmis par des auteurs italiens. Maintenant, je donnerai place ici à des récits que nous devons à M. de Falloux. Ils prouveront que nos vues, dans la composition de nos histoires, sont souvent les mêmes, à quelques exceptions près que j'indiquerai.

Après avoir parlé de l'enfance de Michel, M. de Falloux ajoute : « Dispensateurs prodigues de leur influence temporelle, Jules II et Léon X semblèrent les héritiers de l'empire (Constantinople) qui venait de tomber, plutôt

[1] Novaes, VII, p. 190.

que les successeurs de Pierre dans le pontificat [1]. Une émulation profane, divisant les écoles, préludait aux passions de l'esprit de secte. A la veille des hostilités entre la raison individuelle et l'autorité révélée, se croisaient, dans le vide, les controverses grammaticales et les cartels scientifiques. Platon vint attaquer Aristote dans le sein des universités. Pic de la Mirandole détrônait les Pères de l'Église, dont la latinité fut réputée barbare; l'érudition mythologique envahissait la science même de la théologie, au grand dommage de la simplicité catholique [2]. On n'entendait plus dans les chaires sacrées qu'une éloquence cicéronienne. Les processions populaires des grandes confréries du moyen âge étaient éclipsées par les triomphes du Capitole, où l'on couronnait l'Arioste [3].

« Dans la maison même du Seigneur son nom se déguisait souvent sous le nom de Jupiter; et il n'était pas rare que Diane la Chaste y fut comparée à la Vierge Marie.

« Jules II, disent quelques-uns, avait choisi son nom en mémoire de Jules César, dont il se rapprochait par les desseins ambitieux, et dont il sembla ceindre le casque, pour l'opposer à la couronne impériale. Léon X remplaça cette impulsion belliqueuse par une impulsion toute paci-

[1] Je crois avoir adouci les expressions en rappelant les mêmes faits; mais ce sont là des dissidences bien légères.

[2] M. de Falloux, tome I, page 20.

[3] Pardon! Pétrarque fut couronné au Capitole sous Benoît XII, qui régnait à Avignon. Sous Léon X l'Arioste ne fut pas couronné : il y eut bien un bouffon, nommé Barabello, qui fut conduit sur un éléphant au Capitole, mais qui tomba de sa monture avant d'arriver. Après cela, on prépara un triomphe au Tasse sous Clément VIII, en 1595; mais le poëte mourut avant le couronnement.

fique, mais non moins mondaine et non moins étrangère aux anciennes traditions du saint-siége. Rome sous Jules II fut transformée en arsenal; sous Léon X en Panthéon. Les académies succédèrent aux conseils de guerre; le Vatican, étonné, avait peine à reconnaître ses nouveaux habitants, archers couverts d'armes, ou artistes mollement vêtus de soie et de velours. »

Je ne poursuis pas. Le charme du style ne m'aveuglera pas sur ce je ne sais quoi d'injuste qui se joue si agréablement dans cette description spirituelle.

J'ai loué les monographes, j'ai dit combien ils étaient utiles pour aider les historiens; mais, après avoir loué les premiers, il faut avertir les derniers que de tels présents ne doivent pas toujours être acceptés avec la même complaisance. Nous ne répéterons pas deux fois le reproche que nous allons faire, mais nous le signalerons une fois, pour n'y plus revenir. Il semble qu'un biographe, dans sa monographie, n'ait entendu saluer que son héros: les prédécesseurs, et les successeurs au besoin, semblent être là comme pour les menus plaisirs de l'auteur: il n'a qu'un but, il n'encense qu'une idole. L'historien qui a embrassé la série entière des annales peut adopter, en passant, une accusation sévère, de quelque main qu'elle arrive; mais, outre le tableau des actes d'un seul, il y a une tâche à remplir envers tous. Chacun peut recevoir le reproche mérité; cependant l'admiration même pour une magnifique vie de grandeur ne doit pas s'interposer aux dépens des papes voisins, qui, à leur époque, ont soigneusement gardé le camp. Un autre pape est apparu, mais il a des obligations au précédent titulaire. Avec cela, je n'en rends pas moins justice à des travaux généralement complets, qui placent régulièrement les jalons, et qui guident celui

à qui le loisir de s'arrêter longtemps a été refusé par la nature même de son entreprise [1].

Nous suivrons maintenant Novaes, qui, comme nous, est obligé de marcher, et qui passe le plus rapidement qu'il peut aux faits principaux du règne.

Après les funérailles de Pie IV, cinquante électeurs sacrés entrèrent dans le conclave, pour donner au pontife défunt un successeur. Spinello Benci, dans l'histoire de Monte-Pulciano [2], dit que le cardinal Ange Nicolini aurait été ce successeur. On en avait parlé sérieusement; mais il était tellement ami de Cosme, grand-duc de Toscane, que cette circonstance fit tort à l'élection. On pensa ensuite au cardinal Ricci. Plus tard, le choix semblait devoir tomber sur le cardinal Morone, que portait le cardinal Borromée. Des ennemis s'agitèrent, Morone fut exclu, et Borromée, repoussé, porta les cardinaux Sirlet et Buoncompagni. Les difficultés augmentèrent. Enfin, les cardinaux Altemps et Farnèse se réunirent en faveur du cardinal Alessandrino. C'est ainsi qu'on appelait Michel Ghislieri, parce qu'il était né à Bosco, dans les dépendances d'Alexandrie della Paglia (*voyez* Alexandre III, tome II, page 272); d'ailleurs, le provincial de Michel lui avait donné ce nom pendant qu'il était religieux.

Quelques électeurs représentèrent à Borromée qu'Alessandrino était neveu de Paul IV; qu'il fallait craindre une réaction contre le châtiment infligé aux Carafa par ce pontife, et que peut-être Ghislieri tourmenterait la famille de Pie IV.

[1] M. de Falloux est trop homme du monde, trop généreux et trop esprit de bon goût, pour ne pas pardonner cette observation, qui est raisonnable, et qu'il se permettrait lui-même s'il était à ma place.

[2] Liv. V, p. 127.

Mais le grand Borromée ne se laissait pas conduire par des réflexions humaines, pour une affaire de si haute importance.

Ce digne fils de l'Église n'avait devant les yeux que le service de Dieu et la gloire du saint-siége ; il se déclara pour Alessandrino, et ne se tint pas en repos qu'il n'eût ramené à ce sentiment tous les cardinaux de son nombreux parti, et puis ceux des partis contraires. Alessandrino averti résista, même aux prières de ses amis. « Il fallait, pour que cette élection fût valide, qu'il y donnât son consentement, et qu'il semblât disposé à prononcer les mots solennels de l'acceptation. Cet effort ne fut pas obtenu sans de nouvelles démonstrations de son effroi et des protestations de son indignité, mêlées d'abondantes larmes [1]. » Enfin le cardinal Michel fut élu pontife le 7 janvier 1566 [2].

Pour se montrer reconnaissant envers Charles, et honorer la mémoire de l'oncle de ce saint, au lieu de prendre le nom de Paul qui s'offrait naturellement, il prit celui de Pie V. Le nom de Michel aurait peut-être été préféré, mais saint Charles observa que ce nom était insolite. Cependant tout n'était pas fini. Ghislieri paraissait plongé dans une stupeur qui le rendait immobile. Sa bouche avait donné le consentement ; mais son cœur, son esprit, sa piété, sa modestie, son humilité naturelle, n'avaient encore rien prononcé. On lui demanda la cause de son silence, et il répondit : « Dans notre couvent de dominicains, où nous vivions tout à Dieu, et occupé de notre salut, nous avions fermement espéré d'être sauvé : élu évêque et car-

[1] M. de Falloux, I, p. 84.
[2] Novaes, VII, p. 192.

dinal, nous avons commencé à craindre; créé pontife, nous désespérons de notre salut. »

Le 17 janvier, jour où il atteignait soixante-deux ans, on procéda aux cérémonies ordinaires : à la fête du couronnement, il ne permit pas que l'on jetât de l'argent au peuple, parce qu'on avait déploré des accidents sous Pie IV, et que des enfants et des femmes avaient été écrasés; mais il ordonna que l'argent fût distribué à domicile aux pauvres des paroisses. On en remit aussi aux personnes nobles, reconnues pour être indigentes.

Pie V ayant appris que les Romains se montraient peu satisfaits de son élection, parce qu'ils craignaient de le trouver trop sévère, il s'écria : « Nous nous confions en Dieu, et nous espérons avoir un règne tel, que les peuples auront, à notre mort, un plus grand déplaisir que celui qu'ils ont eu à notre avénement. »

Le 27 janvier, il alla en litière prendre possession de Saint-Jean de Latran. En passant devant l'église du *Jésus,* voyant saint François Borgia, général de la compagnie, qui, avec ses religieux, l'attendait à la porte de l'église pour recevoir la bénédiction, il fit arrêter la cavalcade; il appela Borgia près de sa litière, et s'entretint avec lui pendant plus d'un quart d'heure, en lui adressant, pour son Ordre, les félicitations les plus flatteuses, et en louant le général lui-même, qui avait abandonné les grandeurs du monde pour embrasser une vie de sacrifices, de douleur, une vie qui ne conduisait le plus souvent qu'au martyre.

A ces premières preuves de piété, le pontife joignit des actes de magnificence, et les Romains commencèrent à espérer que le règne serait glorieux.

Quatre-vingt mille écus furent distribués à trente car-

dinaux pauvres, deux cents écus à chaque auditeur de rote, cinquante mille au duc Altemps pour la dot de son épouse, sœur du saint cardinal Borromée, et qui avaient été promis par Pie IV avant sa mort [1].

Pour se montrer reconnaissant envers son bienfaiteur Paul IV, Pie V lui fit élever un tombeau dans l'église de la *Minerve;* ensuite il ordonna de restituer aux princes de la famille Carafa, après avoir consulté le sacré collége, les biens et les honneurs dont ils avaient été privés sous Pie IV; puis il accorda la pourpre à Antoine Carafa, fils de Renaud Carafa, et qui avait été lui-même compris dans la disgrâce de la famille.

Le 6 juin 1566, le pape écrivit une lettre de sa propre main à la reine d'Écosse Marie Stuart, la consolant des tribulations qu'elle souffrait de la part de la reine Élisabeth; et en même temps il faisait remettre à l'auguste captive une somme de vingt mille écus d'or, avec la promesse de lui en offrir encore davantage quand il se présenterait une favorable occasion [2].

Le peuple romain ayant été tourmenté, dans le mois d'août, par les rigueurs d'une contagion qui enlevait beaucoup de victimes, le pape alla lui-même visiter les malades, porter les médicaments, et distribuer des secours en argent.

Il se présenta une circonstance dans laquelle Pie voulut montrer son horreur pour le népotisme. Paul Ghislieri,

[1] Ce fait de générosité est rapporté par Gabuzzi, dans la *Vie de Pie V*, liv. I, chap. IX.

[2] Il existe un livre remarquable, publié en 1725 à Londres : c'est une nomenclature, en deux volumes, de tous les auteurs qui ont écrit sur les malheurs de Marie Stuart. Ce livre a été composé par Samuel Jebb.

son neveu, ayant été pris par des corsaires turcs, le pape le racheta, le fit entrer à Rome avec ses habits d'esclave, lui donna un emploi de cent écus de rente, et un cheval pour se rendre dans sa patrie. Paul était chargé de dire à ses autres parents que le pape ne leur donnerait pas les biens de l'Église. Cependant, plus tard, Pie, revenu à d'autres sentiments, modifia sa première pensée. Il appela Paul à Rome, et il lui dit : « Comme vous êtes un sujet digne d'estime, et que le saint-siége peut vous employer, nous vous nommons gouverneur de Borgo et capitaine de notre garde. » Malheureusement Paul Ghislieri, dans cette haute fonction, emporté par la fougue de l'âge, commit un manquement, et chercha, par un mensonge, à se faire absoudre. Le pape alors lui retira son emploi; puis l'appelant dans ses appartements, où on avait allumé un flambeau de cire, il dit : « Vous sortirez de Rome et de l'État pontifical avant que ce flambeau soit éteint. »

Cependant Paul laissait dans la misère cinq enfants en bas âge; le pape pourvut à leurs besoins, et permit tacitement que Bonelli de Bosco, qui avait épousé dans le temps une sœur du cardinal Alessandrino, reçut, d'un prince étranger, des bienfaits qui l'élevèrent à une situation fort distinguée. Au total, Pie aimait ses parents; il voulait bien leur accorder une vie heureuse, mais il voulait aussi qu'ils fussent vertueux, délicats, sans faste, et qu'ils n'obtinssent en général, à Rome, que les faveurs dont ils pouvaient être dignes. Voilà le seul népotisme permis!

Pie V travaillait aussi à publier de sages règlements sur la discipline. Pour y réussir plus facilement, il exhorta les évêques de toute la chrétienté à faire observer les dé-

crets du saint concile de Trente, et à réformer leurs églises. Il donna le premier l'exemple, en réformant sa cour. Il pourvut les tribunaux de juges connus par leur probité, déclarant publiquement qu'on n'accorderait les charges qu'au mérite et à la vertu, et non à la faveur et à l'intrigue. Tout évêque possédant des bénéfices avec charge d'âmes devait obéir aux lois de la résidence, en conformité des lois du concile. Les prélats devaient ou partir dans un mois, ou renoncer à leurs bénéfices. Plusieurs évêques perdirent ainsi ceux dont ils jouissaient, parce qu'ils n'avaient pas obéi à l'injonction prescrite.

Pour se conformer aux décrets du concile de Trente, Pie fit démolir des tombeaux élevés dans plusieurs églises, ordonnant que les corps fussent mis sous terre ou déposés dans les cimetières [1].

Les Allemands, en vertu d'une permission de Pie IV, communiaient sous les deux espèces; Pie V révoqua cette permission, dans laquelle les protestants avaient cru voir une condescendance pour les nouveautés qu'ils essayaient d'établir.

Boniface VIII, par une constitution que le concile de Trente venait de confirmer dans sa session quinzième, ch. 5, avait ordonné la clôture pour les religieuses consacrées, avec la profession solennelle des trois vœux; mais cette clôture au temps de Pie V n'était pas rigoureusement observée, et sous divers prétextes on ne se confor-

[1] Afin que la mauvaise odeur ne corrompît pas l'air, les anciens Romains, par la loi des XII Tables, défendaient d'enterrer les corps dans les villes, excepté ceux des personnages qui avaient triomphé. Cette loi, tombée en désuétude, fut renouvelée par Théodoric, roi d'Italie, et ensuite annulée par l'empereur Léon, dit le Philosophe. (Rainaldi, an 226.)

mait pas à la règle. Le saint-père commanda que, sous peine d'excommunication majeure, il ne fût plus permis aux religieuses de quitter la clôture, excepté dans les cas d'incendie, d'attaque de lèpre, et de peste. Alors, quand les motifs ci-dessus rappelés n'existaient plus, on devait rentrer dans le monastère. La bulle *Regularium personarum* défendit aussi à toute religieuse d'entrer, sous quelque prétexte que ce fût, dans un couvent de religieux, et à tout religieux d'entrer dans un couvent de religieuses. Les évêques seuls pouvaient, suivant l'usage, accorder de telles permissions.

On avait donné quelquefois aux prêtres latins la faculté de célébrer les offices divins suivant le rit grec, et aux grecs la faculté de les célébrer en latin. Pie V révoqua toute permission de cette nature.

Les Hollandais s'étant révoltés contre l'Église et Philippe II, leur légitime monarque, le saint père, afin de promouvoir dans les Flamands le sentiment de fidélité à l'Église et au souverain, fut le premier pontife à introduire l'usage des médailles bénites, et concéda des indulgences à ceux qui les portaient [1]. Dans le même temps, le pape encouragea le duc d'Albe, qui avait remporté des victoires sur les *gueux* (nom que les calvinistes avaient pris en Flandre [2]), et lui envoya en présent *lo stocco* (l'épée) et le *berettone* (sorte de grand chapeau couvert d'ornements), qui avaient été bénits, avec diverses cérémonies, la nuit de Noël.

On ne sait pas bien exactement quelle est l'origine de

[1] Oldoin, *Addit.* à Chacon, tom. III, col. 1006.

[2] Voyez de Thou, *Historia*, tom. II, lib. 40, p. 524; et de Sponde, *Ann. ecclesiast.*, an 1566, n. 21 et suiv.; et plus haut, p. 121.

l'envoi de cette *épée* et de ce *chapeau*, que depuis on a donnés souvent aux généraux qui avaient bien mérité du saint-siége[1]. Quelques auteurs pensent que c'est un des plus anciens usages de l'Église; d'autres veulent qu'il soit plus moderne. Diverses opinions sont rapportées par le père Théophile Reynaud, de la compagnie de Jésus, dans son *Tractatus de Pileo, cæterisque capitis tegminibus, tam sacris quam profanis* (Lyon, 1665, in-4°). « *Traité du* PILEUS *et des autres couvertures de tête, tant sacrées que profanes.* »

Les *monts-de-piété* avaient été institués par Barnabé de Terni, frère mineur, afin de détruire la banque usuraire des juifs, et soustraire les classes pauvres à leurs exactions. Le premier *mont-de-piété* dut son origine à Paul III. En 1559 (*voyez* la bulle *Inter multiplices*), Pie V compléta ses mesures de précaution contre le judaïsme, en accordant une faveur signalée aux développements de ces fonctions charitables[2].

Jugeant aussi que dans beaucoup de classes, parmi les peuples chrétiens, le défaut d'instruction était la source principale des désordres dont gémissait l'Église, il institua la confrérie de la *Doctrine chrétienne*, confrérie dont les membres s'obligeaient à expliquer le catéchisme aux enfants tous les dimanches et jours de fêtes, dans certaines églises déterminées. Voyant ensuite le grand fruit que le peuple retirait de ces instructions, il accorda des indulgences à ceux qui venaient se faire instruire et à ceux qui exerçaient cette charité. Une bulle (la cent trente-septième) exhorta enfin tous les patriarches, archevêques, évêques et prélats, à établir la même confrérie de la *Doctrine*

[1] Novaes, VII, p. 202.
[2] M. de Falloux, tom. I, p. 108.

chrétienne dans toutes les églises de leurs diocèses ou dépendances[1].

L'île de Malte était restée dans la plus déplorable misère, depuis le siége ordonné par Soliman. Les chevaliers ayant appris que l'empereur faisait de nouveaux préparatifs, pensaient à abandonner l'île, le seul rempart de l'Italie contre les infidèles, et à se réfugier en Sicile. Le saint-père, pour détourner le grand maître d'une telle pensée, expédia à ses frais trois mille bons soldats. Un nonce devait remettre en même temps quinze mille écus d'or, et en promettre trente-cinq mille, qui seraient payés avant sept mois. Le pape envoya aussi, le 22 mars 1566, un bref, où il assurait qu'il n'épargnerait pas son propre sang pour l'honneur de Dieu et pour le salut des habitants de Malte. En même temps il sollicita des secours en France; il fit poursuivre à Rome des agents infidèles, qui remboursèrent des sommes appartenant à l'État. Ce fut avec de tels secours que l'on put commencer à construire la nouvelle ville, qui fut appelée *cité la Valette*, du nom du grand maître. Cette ville est devenue une des plus formidables forteresses du monde.

En donnant tant de soins à l'île qui devait encore repousser les Turcs, Pie V n'oubliait pas les dangers de l'État ecclésiastique. A cet effet, le pontife crut devoir se rendre, de sa personne, à Ancône. Les infidèles pouvaient attaquer par la mer Adriatique comme par la Méditerranée. Il fallait prévoir les diverses probabilités dans une guerre si importante. Le duc de Bracciano fut nommé général des armées de l'État pontifical, et reçut l'étendard de la sainte Église.

[1] M. de Falloux, I, p. 109.

Bientôt le pape revint à Rome : il ne tarda pas à être instruit d'une partie des projets de Soliman. Cet empereur s'était emparé tout à coup, par trahison, de l'île de Scio, tandis que les chrétiens célébraient les fêtes du jour de Pâques. Presque tous avaient été massacrés. Pie V assembla un consistoire pour instruire les cardinaux de ce désastre. Son allocution était interrompue par des sanglots. Des lettres partirent pour toutes les cours fidèles de la chrétienté; des sommes furent envoyées pour racheter des enfants de la célèbre famille Justiniani (*voyez* tome III, page 307). Charles IX, qui tenait un ambassadeur à Constantinople, lut avec émotion les lettres du pape; et les jeunes Justiniani, rendus à la liberté sur la demande de Charles, vinrent à Rome prier le pontife de remercier le roi.

Le grand mouvement des affaires va être maintenant porté en Allemagne. M. de Falloux, arrivé à ce point de sa noble entreprise, explique avec éloquence quel était l'état des choses de ce pays. On reconnaît dans ce tableau le sentiment qui nous a animé nous-même quand nous avons eu à parler des ravages de la doctrine de Luther. On me saura gré de citer ici le commencement du chapitre VIII[1] :

« Tandis que l'Église, aux prises avec la barbarie, se portait vaillamment à l'avant-garde de la chrétienté, quel secours lui prêtait dans cette lutte l'empire germanique?

« Il devient indispensable de sonder la plaie qui déchirait le sein de l'Allemagne.

« Luther, étourdissant le monde du bruit de ses clameurs ou de l'étrangeté de son audace, honnissant qui-

[1] M. de Falloux, I, p. 163.

conque essayait de le contredire, commença par attirer sur lui tous les regards, et par enlever d'assaut les esprits les plus faciles à surprendre. Jean Hus, son prédécesseur en révolte, avait péri, plus d'un siècle avant, sur le bûcher. Luther mit à profit cette expérience. Il n'associa pas, comme le Bohême opiniâtre, sa cause à celle des opprimés, et n'entreprit point de combattre l'avarice ou la tyrannie des grands : loin de là. Toute la violence qu'il déployait à l'aise contre le pape et les papistes se tournait en adulations non moins grossières à l'égard des princes et des barons; et lorsqu'il se voyait réduit à chercher un refuge, les remparts de Wartbourg lui paraissaient préférables au toit du pauvre qui eût accueilli les apôtres.

« Une fois armé du bouclier temporel, il entra hardiment dans sa voie définitive. Il annonça que le seul moyen de mettre un terme aux désordres du cloître et aux faiblesses du sacerdoce, c'était d'abolir le sacerdoce et le cloître; et, pour faire goûter plus sûrement ces maximes, il jeta au premier occupant la dépouille des monastères, l'or ou l'airain des tabernacles. Autorisant ensuite de son exemple le double sacrilége dans le mariage, il délivra de tout frein les passions d'autrui, en sanctionnant la bigamie du landgrave de Hesse.

« ..... A la mort de Luther son funeste héritage fut avidement partagé entre ses lieutenants, invariablement armés désormais les uns contre les autres [1], et de jour

[1] M. de Falloux définit très-bien ces variations, qui finirent par nous donner la victoire. Les sacramentaires naquirent des luthériens, les anabaptistes des sacramentaires, et les sinistres souvenirs de Munster torturèrent l'inquiète agonie du réformateur. Et nous, nous sommes restés catholiques; oui, à des catholiques ont succédé des catholiques, et ce ne sont pas nos rangs aujourd'hui qui s'éclaircissent.

en jour la foi s'altéra davantage dans des cœurs livrés à tous les tumultes de l'anarchie.

« Les hommes d'un tempérament plus calme que celui de Luther, Mélanchthon, Théodore de Bèze, essayèrent une sorte de médiation ; mais ces velléités conciliatrices, refoulées bientôt au fond de leurs poitrines, ne s'en exhalèrent plus qu'en gémissements : « Je vois les nôtres, « écrivait Théodore de Bèze à un ami, errer à la merci « de tout vent de doctrine, et, après s'être élevés, tomber « tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Ce qu'ils pensent « aujourd'hui de la religion, tu peux le savoir ; ce qu'ils « en penseront demain, tu ne saurais l'affirmer[1]. »

M. de Falloux termine ce passage par cette phrase courte, expressive, et qui porte dans le cœur une douce consolation :

« La vie d'un homme avait vu l'aurore, le midi et le déclin de ces superbes *orgueils*. »

M. de Falloux veut offrir un état sommaire de l'Allemagne en 1566. Il traverse des phases, des époques ; et comme il n'a été que souverainement juste, et qu'il a généreusement laissé en paix mes pontifes, je ne renouvelle pas la querelle qui nous a divisés à propos de Jules II et de Léon X, et je laisse le courageux chrétien, le dialecticien rapide, le peintre ardent et l'observateur profond, tracer cet état de l'Allemagne, dont le lecteur et moi nous ferons notre profit. Le lecteur n'a plus à me demander compte de ce que j'aurais omis. D'ailleurs, je savais bien qu'un vaillant champion viendrait, à point, suppléer à ce qui manque dans mon récit.

[1] *Epist. ad Andream Dudith.* On a de Dudith des traductions de Longin, de Denys d'Halicarnasse, de la *Vie du cardinal Polus* par Beccatelli; Venise, 1563, in-4°.

Voici donc ce tableau de l'Allemagne. Quelquefois trente lignes, dix, quatre, une, suffiront pour expliquer la situation religieuse d'une contrée. M. de Falloux commence par établir ce qui est, puis il entre dans les détails qui expliquent souvent pour quelle raison cela était devenu ainsi. La sobriété de l'auteur sera telle, qu'après avoir ménagé ses couleurs, il lui en restera encore pour peindre aussi l'état des pays du Nord, qui jouissent chaque soir de l'éclat multiplié de l'étoile polaire.

« La confusion dans les idées, dans les mœurs, dans les institutions, dans les tendances, régnait d'un bout à l'autre de l'Allemagne.

« En Suisse l'esprit de révolte changeait de nom sans pouvoir changer de caractère; Zwingle et Calvin y partageaient les esprits.

« Bientôt nous serons obligés de nous arrêter devant le calvinisme en France.

« Quant à Zwingle, d'abord soldat, puis prêtre, puis chanoine de Constance, il vendit son bénéfice pour se marier, puis vint fonder un nouveau schisme dans sa patrie. Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse le suivirent : les cantons se divisèrent, et coururent aux armes. « Il faut « éteindre le feu par le sang ! » s'écria Zwingle en reprenant son ancien métier; et il périt dans un combat. Sa doctrine avait eu le temps d'engendrer des fanatiques. Les exécutions juridiques succédèrent aux émeutes populaires. Gentilis ayant voulu dogmatiser à son tour, le bailli réformé de Berne ordonna de l'arrêter, et lui fit trancher la tête sur la place publique.

« A Genève Calvin assistait en personne au supplice de Michel Servet.

« Frédéric III, comte palatin du Rhin, embrasse le calvinisme, et le soutient avec ardeur.

« Guillaume, duc de Brunswick, fils du duc Ernest, était entré dans la ligue de Smalkalde, et il en maintenait tous les errements.

« Carlostadt (ami de Luther) alluma l'incendie en Saxe.

« La Prusse se partageait entre le margrave Joachim de Brandebourg et le duc Albert, tous deux de la même maison et tous deux protestants. La Prusse était demeurée, plus longtemps que les autres contrées allemandes, dans l'état barbare, et était redevable au saint-siége des lumières de la civilisation. Les chevaliers teutoniques, chassés de Syrie par les Sarrasins, avaient demandé aux souverains pontifes un asile, que ceux-ci leur assignèrent à Culm et à Kœnigsberg.

« Cette milice chrétienne, jetée à dessein au milieu de populations sauvages, ne tarda pas à les subjuguer par la supériorité des mœurs en même temps que par celle des armes. Les chevaliers dominèrent bientôt en monarques sur presque toute la Prusse. Le titre de grand maître était tenu à honneur dans les plus illustres familles de l'Allemagne, et parmi les princes du sang royal.

« Tant que l'ordre Teutonique rencontra des barbares à combattre, des provinces à soumettre, il ne se montra pas moins noble que sa mission; mais lorsque les chevaliers n'eurent plus qu'à jouir de la possession d'un pouvoir secondaire et d'immenses richesses, tous les désordres de la mollesse vinrent assaillir leurs cœurs et ternir leur foi. Le soulèvement luthérien présentait l'occasion de secouer le joug, quoique doux et lointain, des souverains pontifes : l'occasion fut saisie. Albert de Brande-

bourg, alors grand maître, stipulant, aux dépens de l'ordre, le salaire de sa félonie, conclut, le 8 avril 1526, avec le roi de Pologne, son oncle, un traité par lequel il se faisait reconnaître duc héréditaire de tous les domaines de l'ordre Teutonique, sauf les villes abandonnées à la convoitise des Polonais, à qui ils prêtèrent main-forte pour l'exécution de ses clauses. Il quitta l'habit de l'ordre, dépouilla de leurs priviléges les chevaliers qui l'avaient élevé au suprême commandement, et chassa les catholiques de ses nouveaux États. Albert étant mort dans un âge fort avancé, son fils Albert-Frédéric lui succéda. L'ordre s'était réfugié en Franconie, et George Hund de Wenckeim, grand maître à l'avénement de Pie V, faisait retentir vainement les diètes germaniques de ses incessantes protestations.

« Au nord, la Suède et le Danemark avaient vu périr l'Église catholique sous d'atroces persécutions. Gustave Wasa, après avoir délivré son pays de la tyrannie de Christiern II, tint à Orébro, en 1529, un concile national, dans lequel il fit abolir le catholicisme, et adopter la confession d'Augsbourg. Jean III, son fils et son successeur, épousa une fille de Sigismond, roi de Pologne, et prit pour ministre favori un Français nommé la Gardie. Ces deux influences le rapprochèrent de l'ancien culte, et il laissa percer des intentions favorables à son rétablissement; mais la mort de la reine et le naufrage de la Gardie, au retour d'un voyage de Rome, rendirent infructueux ces premiers efforts, et enlevèrent aux catholiques leur dernier appui dans le royaume.

« Frédéric II, roi de Danemark, duc de Holstein, petit-fils du farouche Christiern, avait trouvé le luthéranisme établi dans ses États, et l'y maintint.

« Ivan IV régnait en Russie depuis l'année 1534. Il fut le premier souverain de ce vaste empire qui échangea le nom de duc, prince ou grand-duc de Moscovie, contre le titre de tzar ou czar (mot dérivé de César). Il avait soumis le royaume d'Astracan, fait entrer sous le joug les Tartares du Kasan, et entamé les frontières des Polonais. Laissant entrevoir quelques désirs de réunion au saint-siége, il avait attiré et reçu à Moscow le célèbre père Possevin; mais l'instinct du despote ne put se plier aux lois de l'Église, et il mourut sans réaliser aucune des espérances qu'il avait fait naître. Il se maria sept fois, et l'on peut juger par un seul trait de l'état de ce pays, soustrait à l'autorité du souverain pontife.

« Tel était le tableau sommaire du nord de l'Europe en 1566. »

Les nonces de Pie V lui rendaient compte de leurs observations, et il voyait qu'on ne saurait trop tôt donner des secours à l'empereur, entouré de tant de dangers, et de la part des Turcs, et de la part des luthériens. En conséquence, le zélé pontife publia un jubilé, institua l'oraison de quarante heures, stimula les fidèles à l'accomplissement de leurs devoirs, et concéda une indulgence plénière à quiconque, après s'être confessé et avoir communié, adresserait à Dieu de ferventes prières en faveur de l'empereur.

Au milieu des plus grandes chaleurs de la saison, le pape dit la messe à Saint-Marc le jour même du commencement des quarante heures, et donna des marques publiques d'une dévotion qu'on n'avait pas vue depuis trois cents ans[1], en allant à pied d'abord à Saint-Jean de Latran, le jour suivant à Sainte-Marie Majeure, et le troi-

[1] Novaes, VII, 205.

sième jour à l'église d'Araceli, principale église des frères mineurs observantins. Peu de temps après, on apprit que Soliman se trouvant au siége de Sighet, place des confins de la Croatie et de la Hongrie, il livra une bataille où il perdit trente mille hommes, puis mourut subitement avant que la place fût rendue.

La France était agitée par l'hérésie des huguenots[1], et Pie V en concevait une vive douleur. Alors le pape résolut d'envoyer à Paris, comme nonce apostolique, Michel Turriani, évêque de Cénède, depuis cardinal. Il devait exhorter le souverain et la reine Catherine à se montrer constants dans la religion catholique, qui avait vu son autorité s'affaiblir dans tant de pays, et à tenir dans le devoir le cardinal Odet de Châtillon, excommunié par Pie IV en plein consistoire.

Pour assurer Avignon et l'État Venaissin contre les poursuites des hérétiques, il envoya des secours, de l'argent et des munitions. Le cardinal d'Armagnac, gouverneur du Comtat, fut engagé à redoubler de vigilance, et à ne négliger aucun moyen de se mettre en défense contre

[1] Jé donne ici une note de Novaes (VII, 205) : « On appelait ainsi en France les hérétiques calvinistes; on ne sait pas bien précisément l'origine de ce nom. Quelques-uns croient qu'il dérive de celui d'une des portes de la ville de Tours, connue sous le nom de porte du roi Ugon. C'était vers ce point que les calvinistes tenaient leurs assemblées. D'autres auteurs disent que chaque ville de France (on pourrait dire chaque ville de tout pays, sans spécifier la France) a un nom particulier de fantôme (*di fantasma*), par lequel on faisait peur aux enfants et aux femmes, à qui on disait que le roi Ugon chevauchait la nuit autour des murailles, et emportait ceux qu'il rencontrait. De là serait venu le nom de huguenots, parce que les calvinistes parcouraient les alentours des murailles. » (Voyez de Sponde, an. 1560, n. 10; de Thou, *Hist.*, tome I, livre 24, pag. 827.)

tout ennemi. En même temps le comte de Santa Fiora fut expédié avec des troupes, pour maintenir, dans tous ces pays, l'autorité du saint-siége.

Déjà le trésor pontifical avait donné des secours à Malte, à l'empereur, à la France elle-même, au comtat d'Avignon, à la Hongrie : le pape ne tarda pas à rassembler des sommes nouvelles, pour les adresser encore, par portions convenables, dans chacun de ces pays. Depuis, le roi de France ayant vaincu ses ennemis à Jarnac et à Moncontour, il envoya au pape douze étendards pris sur les ennemis[1].

Pie V recherchait toutes les occasions de soutenir la dignité de la puissance de Rome. A ce sujet il publia sa constitution trente-cinquième, *Admonet nos*, qui fut signée par trente-neuf cardinaux réunis en consistoire, et ensuite confirmée par Grégoire XIII, Sixte V, Grégoire XIV, Clément VIII et Paul V. Dans cette bulle, il est défendu de donner en fief quelque ville que ce soit dans l'État ecclésiastique, ou à vie, ou à la troisième génération, et de consentir à aucune clause qui emporte avec soi aliénation. Il fut ordonné que chaque cardinal, en recevant le chapeau, ou avant d'entrer en conclave pour élire le pontife, ferait le serment de n'admettre jamais la dérogation de cette bulle, et de refuser tout consentement à se voir délié de serment à cet égard.

Le pape osait enjoindre aux pontifes futurs de jurer le maintien et la confirmation de cette bulle, aussitôt qu'ils seraient élevés au pontificat; ils devaient déclarer qu'ils prendraient tous les soins nécessaires pour la faire exécuter de la manière la plus complète.

1 Voyez Maffei, *Vie de Pie V*, liv. II, chap. XII; voyez aussi Gabuzzi et de Sponde.

En effet, Grégoire XIII, non-seulement jura publiquement de maintenir cette bulle, mais il voulut la ratifier en 1581 : et telle est la puissance d'une détermination juste, efficace, amie de l'ordre et du droit, et signée d'un grand nom, que tous les cardinaux prêtèrent simultanément le même serment avec spontanéité, et après avoir accompli, à ce sujet, les cérémonies les plus solennelles [1].

Pour établir, d'un autre côté, dans l'État une homogénéité incontestable, Pie confirma toutes les constitutions données par ses prédécesseurs Pie II, Paul II, Sixte IV, Jules II, Léon X, Clément VII et Pie IV, et qui étaient relatives aux poursuites ordonnées contre les assassins de grande route, et aux règles d'une police sévère. Les complices des sicaires étaient aussi voués à l'animadversion publique.

Le pape conclut en même temps des traités d'extradition avec les gouvernements de Naples et de Toscane, pour que les brigands qui se réfugieraient dans un de ces pays fussent remis aux autorités pontificales ; Rome promettant de remettre également, sans aucune réquisition, les hommes qui se seraient rendus coupables de crimes dans les deux États voisins.

En Allemagne le catholicisme ne souffrait pas de pertes nouvelles ; la Pologne restait fidèle. Malgré la faiblesse de l'empereur Maximilien, les provinces soumises à l'Autriche reconnaissaient la voix du saint-père : en Bavière Albert de Wittel régnait en paix depuis 1558 ; mais le caractère de Maximilien, plus indécis que jamais, donnait de vives inquiétudes.

1 Maffei, *Annales de Grégoire XIII*, tome II, an 1581, liv. X, n. 32, p. 225.

Son père Ferdinand, frère de Charles V, avait eu de violents démêlés avec Paul IV, et peu s'en était fallu, si l'on n'avait pas craint d'offenser le caractère dévoué des peuples, que la politique et l'amour de la nouveauté n'eussent amené des embarras funestes.

Il s'était introduit, comme nous l'avons déjà dit pag. 85, un abus qui continuait à jeter du trouble dans la ville. Quelques auteurs, par avidité, vendaient leur plume pour détruire, par les *pasquinades* ou *avvisi segreti*, l'honneur et la bonne renommée de beaucoup de personnes tranquilles, qu'on voulait forcer à donner de l'argent pour obtenir le silence de la calomnie. Jusqu'ici on n'avait puni que légèrement, et souvent par le mépris seulement, tous les coupables : Pie V voulut que cet abus cessât, s'il était possible; et il publia à ce sujet une bulle par laquelle il renouvelait les anciennes lois canoniques et civiles contre les délinquants en cette matière. Il ordonnait de poursuivre quiconque écrirait ou colporterait de tels libelles, quiconque les enverrait hors de Rome, et chercherait ainsi à troubler l'ordre public et le repos domestique des citoyens.

Il était nécessaire d'accorder une puissante protection à l'agriculture : de nouveaux règlements furent rendus, et les controverses devaient être jugées promptement, même quand elles s'élevaient entre des personnages privilégiés et s'appuyant sur *des franchises*.

L'art de la laine et l'art de la soie furent protégés comme à Florence, et les tissus dans ce genre commencèrent à être recherchés en Italie, ou au moins formaient pour le peuple des vêtements moins chers, puisqu'ils étaient affranchis de tous droits de douanes.

Le saint-père approuva des dispositions nommées *le*

Statut du peuple romain. C'était un code rédigé par de savants jurisconsultes, Antoine Vellio et Marc-Antoine Borghèse, avocats consistoriaux.

Ils s'étaient associé d'autres hommes habiles, docteurs en droit, et ils avaient publié un traité *sur les dots* et les présents à faire aux jeunes fiancées romaines; aucune de ces dots ne devait excéder la somme de quatre mille cinq cents écus romains (un peu moins de 25,000 francs); il devait aussi exister une sorte de taux pour les dons entre époux et parents. Malheureusement, ou plutôt heureusement, cette loi ne fut pas longtemps en vigueur. On finit par obtenir des dispenses pour se montrer plus généreux; et les commerçants en bijoux, en étoffes, en orfévrerie, en peinture, qu'il fallait aussi encourager, s'unirent aux seigneurs riches, pour que la loi n'atteignît plus les dons considérables.

De la bonté du cœur de quelques hommes bienveillants, qui prenaient pitié des chrétiens tombés en esclavage et qui les rachetaient à leurs frais, il était né un abus qu'on ne pouvait pas prévoir : les rachetés restaient dans les maisons de ces bons amis des pauvres, pour continuer d'y recevoir des secours; mais peu à peu cette situation était devenue un second esclavage, et il y avait à dire quelquefois que le premier esclavage chez les Turcs n'avait pas été aussi pénible que celui qu'il fallait subir auprès des libérateurs. Des domestiques en chef, ces tyrans subalternes qu'on trouve dans tous les palais, faisaient haïr à ces *rachetés* leur condition nouvelle. Une constitution bienfaisante ordonna d'écouter les plaintes justes, et d'assister, même aux dépens du trésor, ceux qui, après avoir été maltraités par les Turcs, n'avaient pas recouvré, avec leur liberté, une vie plus douce et plus chrétienne.

Ce fut Pie V qui prit de nouvelles mesures relativement aux juifs : ils étaient répandus dans plusieurs bourgs de l'État ecclésiastique ; à Rome et à Ancône ils obtinrent des quartiers particuliers, qu'ils pouvaient habiter. Depuis, le sort de ces infortunés s'est amélioré. On prétend qu'il peut s'améliorer encore davantage, sans danger pour notre religion ; et il y a lieu de penser que, de nos jours, nous verrons bientôt ce nouvel acte d'humanité.

En 1567, le pape déclara cinquième docteur de l'Église latine le grand saint Thomas d'Aquin, qui ainsi fut assimilé à saint Ambroise, à saint Augustin, à saint Jérôme et à saint Grégoire.

Une des opérations les plus nécessaires et les plus utiles pour les temps futurs, et dont nous avons l'obligation à saint Pie V, est la condamnation qu'il fit des propositions de Michel Baïus ou Michel de Bay, fameux docteur de l'université de Louvain. Ces doctrines furent comme les premières semences de la zizanie qui, dans le siècle suivant [1], infecta les champs restés encore purs de l'Église. Baïus avait répandu, dans ses écrits [2] sur le libre arbitre, les œuvres humaines et le mérite, diverses sentences qui accroissaient le scandale des écoles et les inquiétudes de la conscience. Ces articles avaient été condamnés par la Sorbonne en dix-huit articles. Les partisans de Baïus répondaient par une apologie mêlée de sarcasmes. Le saint-père, voyant que la discorde étouffait chez les dissidents tout sentiment d'obéissance, et menaçait l'Église d'un incendie qui serait funeste, appela cette cause à lui seul, et, par la constitution *Ex omnibus afflictionibus*, sans

[1] Novaes, VII, p. 216.
[2] Pallavicini, *Hist. du concile de Trente*, liv. XV, ch. VII.

nommer Baïus par un reste d'indulgence, il condamna soixante-dix-neuf propositions de ses œuvres, mais sans spécifier la censure qui aurait pu convenir à chacune d'elles. En cela le saint-père suivait l'exemple du concile de Constance contre l'hérésie de Wiclef, et celui du pontife Léon X contre les attaques de Luther.

Dans un sentiment rempli de modération et *di soavità*, dit Novaes, le pape ordonna que la bulle fût communiquée d'une manière privée, par l'archevêque de Malines, à l'université de Louvain. Nous aurons à parler encore plus tard de cette douloureuse question.

Mais les affaires de France venaient tous les jours tourmenter le cœur du saint-père. Les calvinistes s'étaient armés de toutes parts. Pie V adressait des sollicitations à toutes les cours, pour qu'elles prissent en considération l'état malheureux de la France. Ce grand et beau pays, qui, lorsque tous ses enfants sont d'accord, ne reçoit aucune loi de personne, déchiré par la guerre civile, ne dédaignait aucun appui. Royalistes et révoltés, tous sollicitaient des secours en hommes et argent, et Pie V n'était pas un des derniers à recommander la cause du roi, qui était celle de la religion.

Voici la lettre que le pape écrivait à ce sujet à Jérôme Priuli, doge de Venise : M. de Falloux la cite d'après Goubau.

« Aussitôt que nous avons appris, avec la dernière douleur, le danger où notre très-cher fils Charles IX, roi de France, est exposé, et les guerres civiles qui déchirent cruellement son État, nous avons résolu de l'assister de tout notre pouvoir, et même au delà de nos forces, contre ses sujets criminels de lèse-majesté divine et humaine; et parce que la ruine de la France entraînerait infailliblement

celle des États voisins [1], étant indubitable que ce feu embraserait incontinent toute l'Italie, nous avons cru de notre obligation pastorale d'exhorter Votre Altesse à aider le roi Très-Chrétien de tous ses efforts, dans ce moment si critique, pour conjurer l'orage *qui vous menace également*. Nous n'ignorons pas, à la vérité, combien Votre Altesse est inquiète de ses propres affaires [2]; mais le danger que je vous signale est tellement imminent, que tous ceux qui veulent défendre la religion catholique, et désirent travailler à la tranquillité commune, doivent, sans aucuns retards, opposer de communs efforts à de communs ennemis. Il sera aussi agréable à Dieu que glorieux et noble pour cette république, qui recherche toujours la véritable gloire, d'être venue, dans des circonstances si graves, *au secours d'un si puissant roi*, et en même temps *au secours de la religion catholique*.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le quinzième jour des calendes de novembre (le 18 octobre) de l'an 1567, de notre pontificat le deuxième.....

« PIUS PP. V. »

M. de Falloux examine avec une attention sévère et réfléchie les circonstances dans lesquelles régnait Pie V, et celles auxquelles ne purent échapper ses successeurs. Voici assurément des observations fortes, neuves, et empreintes d'un haut talent de style :

« Ainsi le seizième siècle, et les preuves en surabondent, fut traversé tout entier par trois politiques bien dis-

[1] Admirons la haute sagesse de saint Pie V. Rien n'était plus vrai de son temps (1567), et rien n'est encore plus vrai aujourd'hui (1847). Il n'y a que les grands hommes d'État qui connaissent les vérités éternelles de la politique et de la situation nécessaire de l'Europe.

[2] Frà Paolo devait encore les envenimer plus tard.

tinctes : la politique protestante, qui s'agite convulsivement dans le désordre intellectuel et social ; la raison d'État des souverains, qui argumente, combat ou plie, selon les chances accidentelles du moment ; *la résistance de l'Église, qui invoque des principes éternels et divins* [1].

« En France ces trois lignes séparées aboutirent à trois issues différentes : les huguenots, constamment antipathiques au gros de la nation française, *n'empruntant leur force que du mécontentement des grands et des passions qui s'y rattachaient*, dépérirent à mesure que ces mêmes griefs furent satisfaits ou vaincus. Ils n'atteignirent qu'à la consistance d'un parti, se rallièrent sur ce terrain étroit, y combattirent avec l'aide de chefs puissants et de lointains auxiliaires, y déclinèrent à mesure que les portes du royaume se refermèrent sur eux, que leurs places fortes se démantelèrent, et y défaillirent enfin lorsque le canon de Richelieu eut rasé les murs de la Rochelle, et réduit leur existence à la merci d'un édit. Le système de Catherine, qui avait usé de la torche et du poignard, trébucha de faiblesse en violence, pour aller périr d'un coup de couteau avec le malheureux Henri III.

« La politique chrétienne surmonte seule tant d'étranges vicissitudes, et triomphe le jour où le prince navarrais, qui s'appelait alors Henri IV, implore l'onction sainte sous les voûtes bénites de la cathédrale de Chartres, et, librement converti, transforme ses amis rebelles en fidèles sujets. »

Pour rapporter fidèlement les actions d'un pape, il faut passer rapidement d'une partie de l'Europe à l'autre ; mais

[1] M. de Falloux, I, p. 248.

aussi il faut revenir souvent aux phases diverses de l'administration temporelle des États pontificaux. Au moindre bruit, au moindre désaccord, on jette des cris, on insulte la tiare : elle se livre trop aux intérêts temporels des autres, et elle néglige ceux de la contrée qu'elle gouverne. Rien de cela n'est applicable à saint Pie V.

Des disputes, des querelles peut-être s'étaient élevées dans plusieurs parties de l'État, relativement à des droits réclamés par les ordres mendiants, et que le fisc ne voulait pas reconnaître. Il manquait encore quelque chose à la sûreté, à la tranquillité, au décorum des ordres religieux, surtout des ordres mendiants. On entendait les assujettir à la gabelle, au logement de guerre ; les soldats, mal accueillis, maltraitaient les frères ; ceux-ci portaient de vaines plaintes à des gouverneurs mal prévenus. Pie V voulait tout savoir : il sut toutes ces insultes, ces colères, ces blasphèmes ; et quoiqu'il eût aussi besoin des soldats, puisqu'il faisait des levées pour se défendre, il essaya de rétablir l'ordre, et il y réussit. La bulle *Deum ad uberes* déclara les ordres mendiants affranchis de tous droits de gabelles ; leurs couvents ne devaient pas fournir de logements aux soldats.

On demandait aussi, dans ce temps-là, quels étaient véritablement les ordres mendiants : une bulle du 1er octobre 1567 déclara qu'il fallait appeler ainsi, comme d'autres l'avaient précédemment voulu, les *dominicains*, les *franciscains*, les *ermites de Saint-Augustin*, les *carmes* et les *servites*, ou serviteurs de Marie. En même temps il enjoignit de reconnaître pour tels les *minimes* de Saint-François de Paule, les *jésuates* (il en existait encore quelques-uns, mais absolument isolés), et les *jésuites*. Les priviléges reconnus par le concile de Trente furent

aussi augmentés, et enfin il fut convenu que l'ordre de Saint-Dominique aurait la prééminence sur tous les autres ordres mendiants, tant dans la chapelle pontificale que dans les processions et autres cérémonies publiques.

L'état de la Corse attirait depuis longtemps l'attention des papes.

« La Corse, dit M. de Falloux (I, 253), qui, vers le milieu du quatorzième siècle, avait passé, de la domination de Pise, sous la domination de Gênes, était depuis l'an 1564 déchirée par de cruelles factions. La querelle d'un simple particulier s'y transformait en un soulèvement général contre les Génois. »

Sampietri, Corse, qui avait versé déjà son sang pour la France, prenait part à ces divisions funestes; poursuivi, banni, il dut fuir. Sa femme avait cru pouvoir obtenir un acte de clémence des Génois. L'époux, irrité, ne voulut pas lui pardonner ce qu'il appelait un crime, et il la fit mourir lui-même en l'étranglant avec son écharpe. Aucune des lois du temps ne se trouva là pour punir ce crime.

Pie V ne cessait, devant de semblables horreurs, d'invoquer une réconciliation générale, et il l'obtint.

Nous louerons M. de Falloux des observations qu'il fait à ce sujet, et qui terminent son chapitre XI du tome premier :

« L'insurrection corse, qui venait de finir, avait révélé des mœurs d'une rudesse tout à fait sauvage; et l'Église, qui, dans la personne du pacificateur, avait visité ces montagnes, devait y laisser l'empreinte de ses pas. Elle voulut y faire pénétrer derrière elle la civilisation chrétienne, l'instruction qui corrige, éclaire et purifie : car ce n'est jamais de la science que l'Église se montre ennemie,

quand la science découle, sans mélange empoisonné, de ses sources naturelles.

Des soins particuliers pris par le pontife, et qui rappelaient indirectement la mesure politique dont nous avons parlé plus haut (tome II, page 17, à propos de l'asile donné à des Corses sous le pape saint Léon IV), naquirent des rapports d'amour, d'estime, entre Rome et l'île de Corse; une foule d'habitants de ce pays ont été, pendant plusieurs siècles, étudier le droit et la médecine à Rome. Ce n'est que depuis le commencement de ce siècle que la réunion à la France, et les prodiges opérés par un génie né dans cette île, ont bien établi la nationalité nouvelle : avec cela, on n'oublie pas dans la ville de Rome que ses meilleurs médecins et ses plus savants jurisconsultes lui étaient venus souvent de Bastia et d'Ajaccio. Nous ne parlons pas de la garde corse. Certes elle fut turbulente, et même elle ne craignit pas d'insulter nos ambassadeurs; mais le sentiment qui la portait à cette faute, que les gouvernements du temps auraient dû empêcher, était un sentiment de fidélité, de courage et d'attachement au drapeau qu'ils avaient juré de défendre. Rome licenciait les Corses, mais après leur avoir accordé des pensions; et quand le calme était rétabli, les seules troupes qui, avec les Suisses, pouvaient pacifier Rome, reparaissaient pour en imposer aux voleurs et aux bandits que recélait trop souvent cette capitale.

Nous avons vu au commencement du règne de Pie V (page 224), qu'il envoya des consolations et des secours à l'infortunée Marie Stuart. Elle appartenait, comme l'a judicieusement remarqué M. de Falloux, à la grande ligue catholique que Pie V s'efforçait de former. Élisabeth, au contraire, reprenant l'erreur de Henri VIII, quelques

années interrompue, plaçait son peuple à la tête de l'Europe protestante. Ces deux règnes furent donc un long antagonisme dirigé contre Rome, antagonisme dans lequel les avantages avaient été distribués d'avance en faveur de l'hérésie.

Les malheurs de Marie Stuart ont si longtemps occupé le saint-siége; il a donné tant de preuves de sollicitude, de douleur, pour adoucir les souffrances de cette princesse, qu'il est nécessaire de la faire connaître ici telle qu'on la connaissait à Rome, où l'on avait voulu savoir, jour par jour, toutes les vicissitudes d'une vie de larmes, de faiblesses sans doute, mais aussi d'une vie chrétienne, invincible dans la foi, et qui devait se terminer par un long martyre.

Marie Stuart naquit le 5 décembre 1542, de Jacques V, roi d'Écosse, et de Marie de Guise, duchesse douairière de Longueville. Le 13 décembre, Jacques V meurt, et Marie Stuart lui succède, âgée seulement de huit jours, sous la régence de Jacques Hamilton, comte d'Arran. Le 1er juillet 1543, le régent conclut un traité avec Henri VIII, roi d'Angleterre, ce roi qui fut *si funestement* époux; en vertu de ce traité, Marie Stuart devait être envoyée en Angleterre à dix ans, et ensuite épouser Édouard, fils de Henri. Le 16 décembre 1543, Marie, encore dans les langes, fut couronnée reine d'Écosse.

Le parlement d'Écosse ayant cassé le traité conclu entre le régent et Henri, la guerre commença, et dura deux ans.

En 1548, au moment où les Anglais demandaient aux Écossais la main de cette reine, âgée de six ans, pour Édouard VI, successeur de Henri VIII, les pairs écossais offrirent Marie Stuart en mariage au dauphin de France, fils de Henri II : c'est auprès de ce roi que sera achevée

l'éducation de la reine, qui, le 13 août, est fiancée au Dauphin, au milieu de fêtes splendides.

Le 6 juillet 1553, Édouard VI meurt, et laisse le trône d'Angleterre à sa sœur Marie, qui rétablit la religion catholique.

Le 4 avril 1558, Marie Stuart fait donation au roi de France et à ses successeurs du royaume d'Écosse. Voilà les deux traités qui amènent des dissidences irréconciliables. Si nous nous souvenions des Anglais en France, les Anglais pouvaient se figurer ce que seraient les Français en Écosse, à moins de cent lieues de Londres.

Vingt jours après la donation, Marie épouse le Dauphin; et cette princesse, de sa propre bouche, et avec les grâces de l'adolescence, le salue roi d'Écosse.

La même année, Marie, reine d'Angleterre, meurt, et laisse le trône à sa sœur Élisabeth, qui est couronnée avec toutes les cérémonies du rit catholique. Cela se passait au mois de janvier 1559. En mars, le parlement anglais rapporte des statuts passés sous le règne précédent, et rétablit la religion prétendue réformée.

Le 10 juillet, quatre mois après, Henri II meurt; et le Dauphin, roi de France et d'Écosse, lui succède sous le nom de François II.

Peu de pages dans l'histoire offrent des morts de souverains si précipitées. Le 5 décembre 1560, François II meurt; son frère Charles IX, âgé de dix ans, lui succède, et Catherine de Médicis, sa mère, gouverne. Marie Stuart, devenue veuve le jour même où elle accomplissait dix-huit ans, quitte la cour, et passe l'hiver à Reims chez le cardinal Charles de Lorraine, son oncle.

Marie, en 1561, demande la permission de traverser

l'Angleterre pour se rendre en Écosse. Élisabeth refuse les passe-ports avec beaucoup d'aigreur.

Le 15 août, Marie fait voile de Calais, et dit adieu au *tant beau pays de France*, accompagnée de trois de ses oncles et de plusieurs nobles écossais et français, parmi lesquels se trouvaient aussi Brantôme et Castelnau de Mauvissière. Une correspondance épistolaire, suffisamment convenable dans l'état d'irritation des esprits, s'établit entre Élisabeth et Marie.

En mai 1562, on propose une entrevue à York pour rapprocher les deux reines. Marie accepte avec empressement; mais, six semaines avant l'époque fixée, Élisabeth fait alléguer différents prétextes pour s'en dispenser.

Le 14 avril 1564, la comtesse de Lennox, fille de Marguerite, sœur aînée de Henri VIII, sollicite la main de la reine d'Écosse pour son fils, lord Henri Darnley. La France, pour ne pas aggraver la position de Marie, renonçait à ses droits sur l'Écosse, naturellement rompus par la mort de François II.

Le 18 avril 1565, la reine Marie se décide à promettre d'épouser son cousin Darnley.

Au mois de juin, Murray, frère naturel de Marie, conspire contre sa sœur, et veut la faire déposer.

Le 29 juillet 1565, Marie Stuart ayant reçu l'approbation du roi de France son beau-frère, et de la reine régente, auparavant sa belle-mère, fait célébrer son mariage avec Darnley, et prescrit de lui donner le titre de roi pendant son mariage.

Le 7 janvier 1566, comme nous l'avons vu, le pape Pie V monta sur le trône de Saint-Pierre, et, dès les premiers instants, il reconnut quelle était la pupille auguste que Dieu lui avait donnée. Il portait sur elle et sur

l'Écosse des regards inquiets, et rattachait à cette reine de vingt-quatre ans les espérances de la foi catholique, qui n'avait revu en Angleterre des jours plus heureux que pour retomber avec plus de fracas dans les ténèbres du protestantisme.

Un prêtre fidèle est accrédité à Édimbourg; il voit quelquefois la reine, et lui promet que le pontife veillera constamment, par lui, par ses avis, par les moyens qu'offrent la politique et l'intérêt des hommes, à tout ce qui pourra servir et fortifier l'esprit religieux de la princesse.

Darnley, oubliant bientôt ce qu'il devait à la reine, se livre tous les jours à de nouveaux excès, et l'accable d'humiliations et d'indignes traitements. La princesse était dans le septième mois de sa grossesse : des lords, dont le nom n'aurait pas dû être recueilli par l'histoire, introduits par le coupable Darnley, entrent dans la chambre de la reine, et assassinent un musicien italien, Rizzio [1], qui s'y trouvait alors. Bientôt les lâches meurtriers prennent la fuite, et Marie retrouve son pouvoir. Le 17 juin 1566, elle accouche de Jacques VI, au château d'Édimbourg. Enfin, une conspiration se forme contre Darnley, et il est brûlé dans un incendie causé par une explosion de barils de poudre. Le 15 mai, elle est forcée d'épouser Bothwell, un des assassins de Darnley. En 1568, elle révoque une abdication qu'on l'avait contrainte de signer. Enfin, la reine, fatiguée de tant de trahisons, ne pouvant plus supporter le séjour d'un pays où elle était environnée de

[1] Ce musicien était déjà âgé, et difforme; il prenait, quand il le pouvait, les intérêts de la reine, et lui donnait de prudents conseils pour l'empêcher de perdre son autorité.

traîtres, se décide à se réfugier en Angleterre [1]. Nous dirons plus tard comment elle y fut traitée, après avoir été reçue avec les honneurs dus à son rang.

Cependant, en 1570, les comtes de Northumberland et de Westmoreland, chefs secrets des catholiques anglais, s'ouvrirent à Ridolfi, banquier florentin, et envoyé de Pie V; ils attachaient un grand prix à l'approbation du pape, qui leur adressa le bref suivant :

« Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

« Connaissant avec plus de certitude et de détails, par la lettre que vous nous avez écrite le 8 novembre, et à laquelle nous avons répondu le 16 février, les malheurs de ce royaume autrefois si florissant, nous avons été accablé d'une douleur telle qu'ont dû l'exciter en nous et l'indignité des maux que nous souffrons en votre personne, et les dispositions toutes paternelles dont nous sommes animé envers vous et les autres catholiques de ce royaume. En effet, outre ce devoir commun de la charité pastorale, en vertu duquel nous devons nous réjouir ou nous affliger du salut ou de la perte de tous les fidèles chrétiens, nous nous sentons touché d'un mouvement particulier de bienveillance et d'amour pour ce royaume; nous nous rappelons que ce furent, après Dieu, les soins et le zèle du bienheureux Grégoire, pontife romain, notre prédécesseur, qui le convertirent, du culte du bois et de la pierre, à la foi chrétienne, et le formèrent, par

[1] J'ai puisé plusieurs de ces détails, et surtout la rapidité de la marche du récit, dans un ouvrage de mon ancien confrère à la Société des bibliophiles, le prince Alexandre Labanoff, auteur d'un ouvrage intitulé *Lettres inédites de Marie Stuart*, grand in-8°; Paris, 1839. Ce livre précieux n'a été tiré qu'à un très-petit nombre d'exemplaires : il n'est pas dans le commerce.

de dignes ouvriers, aux mœurs et à la doctrine catholique (*voyez* tome Ier, page 297) : c'est pourquoi nous ne pourrions facilement trouver d'expressions pour vous dire combien nous sommes affligé et troublé de vos maux personnels et de ceux de ce royaume, déplorés par vous dans cette même lettre, en termes non moins vrais que propres à arracher des larmes de compassion [1].

« Nous nous affligeons de ce qu'il a été réservé aux temps de notre pontificat, de voir le venin de tant d'hérésies si abominables porter comme autant de coups mortels à la république chrétienne.

« Mais cependant nous nous rappelons l'efficacité de la prière de celui qui demanda, pour le bienheureux Pierre, que sa foi ne défaillît point, et qui, étendant son Église au milieu même de la tribulation, la gouverna d'autant plus admirablement par les secrets conseils de la Providence, qu'il la savait plus agitée et plus battue des flots : nous ne désespérons pas de voir ce qui a eu lieu dans d'autres temps arriver également dans le nôtre, avec l'aide du Seigneur ; de manière que cette même religion, qui aura paru être foulée aux pieds, revienne, au premier signe du Seigneur, à l'état de la félicité ancienne, et reçoive accroissement de ce qui aurait semblé lui causer un véritable dommage. Voilà en effet, maintenant, que celui qui rend nouveau ce qui est vieux, et qui rend vieux ce qui est nouveau, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a résolu peut-être de se servir de vous, hommes non moins illustres par la noblesse de vôtre origine que distingués par votre dévouement à la foi catholique, pour renouveler

[1] Le pape ne parle pas de Marie Stuart : le bref pouvait être intercepté ; le sort de la reine aurait été encore plus compromis.

et affermir l'antique union de l'Église romaine et de ce royaume ; et pour cela il vous a inspiré la pensée, si digne de votre zèle, d'essayer de rappeler à l'ancienne soumission et vous et ce royaume, après l'avoir arraché à l'esclavage honteux dans lequel le tient asservi la passion d'une femme [1].

« Nous accordons dans le Seigneur, ainsi qu'il est juste, à ces pieux et religieux efforts, les louanges qu'ils méritent ; nous leur donnons les bénédictions que vous sollicitez de nous : et puisque vos seigneuries viennent chercher un refuge à l'ombre de notre pouvoir et de celui de ce saint-siége, à l'autorité duquel elles se soumettent, nous les accueillons avec la tendresse qu'il convient de leur témoigner. Nous vous exhortons d'ailleurs au nom du Seigneur, en vous priant avec toute l'ardeur dont notre cœur est capable, à persévérer constamment dans cette louable résolution et dans des dispositions si précieuses, tenant pour certain que le Dieu tout-puissant, dont les œuvres sont parfaites, et qui vous a excité à bien mériter de la religion catholique dans ce royaume, vous assistera de son secours. Et quand bien même, pour l'affranchissement de la foi catholique et de l'autorité de ce saint-siége, il vous faudrait affronter la mort et répandre votre sang, il vous est bien plus avantageux de vous envoler à la vie éternelle par le court chemin d'une mort glorieuse, que de vivre dans la honte et dans l'ignominie, et de servir la colère d'une femme impuissante, en perdant votre âme.

« Ne pensez pas en effet, fils bien-aimés en Jésus-

[1] Si ce bref eût été connu à Londres, il n'en fallait pas davantage pour faire tomber les têtes de Northumberland et de Westmoreland.

Christ, que le sort des évêques et des princes catholiques de ce royaume, que vous nommez, soit malheureux, alors que, pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi catholique, ils ont été, sans le mériter, jetés en prison ou accablés d'autres supplices. Personne, en effet, ne peut louer assez, pour leur mérite, la constance de ces hommes, qui se trouve, comme nous le pensons, confirmée par l'exemple, récent encore aujourd'hui, du bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéry. Imitez-la, vous aussi, cette même constance; soyez courageux et fermes, et que la vue d'aucun péril, qu'aucune menace ne vous fassent abandonner votre entreprise. Il est assez puissant, en effet, ce Dieu dans le sein duquel vous devez avoir comme déposé votre confiance, lui qui renversa, au milieu de la mer, les chariots de l'armée de Pharaon, lui qui peut écraser ainsi la puissance et les forces de ces adversaires; il est assez puissant pour que, par vous, ce royaume recouvre et sa religion première et son antique dignité.

« Pour procurer ce résultat, non-seulement nous vous aiderons en vous rendant, auprès des princes chrétiens que vous désignez, les services que vous sollicitez de nous, mais, de plus, en vous faisant passer présentement une somme d'argent aussi grande que nos ressources personnelles nous permettront de la fournir sur votre demande, ainsi que notre cher fils Robert Ridolfi vous le fera comprendre plus clairement et avec plus de détails. Nous sommes aussi disposé à vous en faire passer une plus considérable que celle que la faiblesse de nos ressources peut supporter actuellement, ainsi qu'à aider promptement et de grand cœur vos pieux efforts par tous les moyens qui seront en notre pouvoir, avec le secours de Dieu.

« Recevez, chers fils, notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le dixième jour des calendes de mars (20 février) de l'an mil cinq cent soixante-dix, de notre pontificat le cinquième.

« Pius PP. V. »

Mais ce bref ne portait qu'un secours indirect à Marie Stuart, et Ridolfi eut l'ordre d'annoncer qu'une bulle directe contre Élisabeth était rédigée, et serait lancée plus tard.

Comme il va s'agir ici de pièces d'un haut intérêt, que différents auteurs ont données avec quelques dates différentes, nous devons avertir qu'à l'époque où vivait Marie Stuart, les dates étaient une source continuelle d'erreurs [1]. Deux changements des plus importants survinrent dans l'espace de dix-huit ans. D'abord, en 1564, l'édit de Roussillon [2] fixa le commencement de l'année au 1er janvier, au lieu de le laisser au samedi saint, veille de Pâques, usage qui subsistait depuis des siècles, et qui se conserva jusqu'en 1567 dans quelques parties de la France; et, secondement, le 5 octobre 1582, comme nous le verrons plus tard, la réformation du calendrier fut introduite dans les pays catholiques par une bulle de Grégoire XIII; mais comme alors elle ne fut admise ni en Angleterre ni en Écosse [3], Marie Stuart continua de dater ses lettres d'après l'ancien style, tandis que le roi de France et ses ambassadeurs ne se servirent plus que

[1] Le prince Alexandre Labanoff, *Avertissement*, XVII.

[2] Voir l'*Art de vérifier les dates*.

[3] Ce n'est qu'en 1752 qu'elle y fut adoptée. Nous donnerons au règne de Grégoire XIII les détails suffisants.

du nouveau. Il en résultait une différence de dix jours.

Une captivité douloureuse pour Marie Stuart venait de commencer; elle était détenue à Carlisle. On lui rendait toutefois encore quelques honneurs dans le palais qu'elle occupait.

En novembre 1569, le conseil privé proposait de mettre à mort Marie, sous différents prétextes : 1° pour ses deux mariages, mais elle y avait été contrainte; 2° comme complice de la mort d'un de ses *fatals* époux; 3° comme ennemie de l'Angleterre : ceci pouvait avoir quelques rapports avec le don fait à la France du royaume d'Écosse, mais ce don n'avait été suivi d'aucun effet. Élisabeth n'osa pas consentir à signer la sentence; cependant elle fit proposer à Murray, frère naturel de Marie, qui avait une sorte de pouvoir royal en Écosse, de la lui livrer.

Au mois de janvier 1570, Marie, toujours considérée comme prisonnière, fut amenée à Tutbury.

A cette époque, Pie V redoubla d'efforts pour lui faire obtenir sa liberté; mais la bulle d'excommunication lancée contre Élisabeth arrêta toutes les négociations. On avait cru qu'elle les rendrait plus faciles : ce qui est certain, c'est que l'exécution de la condamnation à mort fut différée.

Nous donnerons ici, non pas en extrait, mais *in extenso*, cette bulle *Regnans in excelsis*, qui retentit comme un coup de tonnerre dans l'Angleterre et dans l'Écosse.

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour le perpétuel souvenir du fait.

« Celui qui règne en haut, à qui toute puissance a été donnée sur la terre et dans le ciel, a confié à un seul,

c'est-à-dire à Pierre, prince des apôtres, le soin de gouverner, avec plénitude de pouvoir, l'Église catholique, une, sainte, hors de laquelle il n'y a pas de salut.

« Il a constitué celui-là seul sur toutes les nations, sur tous les royaumes, afin qu'il arrachât, qu'il détruisît, qu'il dissipât, qu'il renversât, qu'il plantât et qu'il édifiât ; afin qu'il continuât dans l'unité du Saint-Esprit, et qu'il livrât au Sauveur, sauf et sans qu'il restât un danger, le peuple fidèle, attaché par le lien d'une charité mutuelle.

« Nous, appelé par la bénignité de Dieu à tenir le gouvernail de l'Église, nous nous occupons sans relâche de notre charge, nous n'omettons aucuns travaux pour conserver intacte l'unité elle-même et la religion catholique, que son auteur a laissée en proie aux tempêtes, afin d'éprouver la foi des siens et de nous corriger de nos fautes.

« Mais le nombre des impies a usurpé tant de puissance, qu'il n'y a plus un seul lieu dans l'univers qu'ils n'aient tenté de corrompre par leurs perverses doctrines. Entre autres, Élisabeth, servante de forfaits et prétendue reine d'Angleterre, leur a offert un asile où ils se sont tous réfugiés.

« Cette même Élisabeth, après avoir occupé le trône [1], a usurpé dans toute l'Angleterre l'autorité du suprême chef de l'Église : elle a exercé monstrueusement ce pouvoir et cette juridiction ; et elle a rejeté de nouveau, dans la

[1] Élisabeth était considérée à Rome comme illégitime, parce qu'elle était fille d'Anne de Boulen. La couronne d'Angleterre semblait revenir de droit à Marie Stuart, reine d'Écosse, petite-nièce de Henri VIII. Élisabeth passait pour avoir usurpé le trône, parce que Henri VIII, de sa propre autorité, avait divorcé avec Catherine d'Aragon, pour épouser Anne de Boulen.

voie d'une perte déplorable, ce royaume naguère rendu à la foi catholique, dont il recueillait les fruits salutaires.

« Élisabeth a détruit le culte de la vraie religion, qu'avait renversé le déserteur Henri VIII, et que la reine légitime Marie, si recommandable dans la postérité, venait de rétablir par les efforts de sa puissante main, et avec l'aide de ce saint-siége. Élisabeth, suivant et embrassant les erreurs des hérétiques, a cassé le conseil royal, composé de membres de la noblesse anglaise, et l'a remplacé par d'obscurs hérétiques. Elle a opprimé ceux qui cultivaient la foi catholique; elle a remis en place les mauvais parleurs et les ministres des impiétés; elle a aboli le sacrifice de la messe, les prières, les jeûnes, le choix des aliments, le célibat, les rites catholiques; elle a ordonné qu'on répandît des livres contenant un système d'hérésie manifeste, des mystères impies; elle a commandé à ses sujets de recevoir, d'observer, de conserver des préceptes qu'elle avait adoptés, conformément aux prescriptions de Calvin; elle a osé décréter que les évêques, les recteurs des églises et les autres prêtres catholiques seraient chassés de leurs églises, privés de leurs bénéfices; elle a disposé de ces biens et des autres choses ecclésiastiques en faveur d'hérétiques; elle a aussi prononcé sur les causes dont le jugement n'appartient qu'à l'Église.

« Elle a défendu aux prélats, au clergé et au peuple, de reconnaître l'Église romaine, d'obéir à ses lois et à ses sanctions canoniques; elle a contraint la plupart de ses sujets de reconnaître ses lois coupables, d'abjurer l'obéissance due à l'autorité du souverain pontife; elle a prescrit que, par des serments, on la réputât seule maîtresse dans les choses spirituelles et temporelles; elle a fait subir des peines et des supplices à ceux qui n'écoutaient pas ses

paroles [1], et ceux encore qui persévéraient dans l'unité de la foi et dans ladite obéissance.

« Elle a aussi fait mettre aux fers les évêques, les recteurs des églises; et beaucoup d'entre eux, consumés par la misère et la langueur, y ont trouvé la fin de leur vie.

« Ces actes sont notoires pour toutes les nations. Ils sont prouvés par les plus graves témoignages, et il n'existe aucun moyen d'excuse, de tergiversation, et de défense.

« Nous, voyant se multiplier ces impiétés, et voyant encore que d'autres forfaits s'accumulent sur les premiers; voyant que les persécutions contre les fidèles sont incessantes, par suite de l'impulsion et de la volonté de ladite Élisabeth, nous comprenons que son cœur est plus que jamais endurci; elle méprise non-seulement les prières pieuses des catholiques pour qu'elle se convertisse et revienne à son bon sens, mais, de plus, elle n'a pas voulu recevoir en Angleterre les nonces que nous lui avions envoyés; nous alors, forcé par la nécessité de recourir contre elle aux armes de la justice, nous ne pouvons adoucir notre douleur, que nous n'ayons déployé notre sévérité contre une princesse dont les ancêtres avaient si bien mérité de la république chrétienne.

« Nous donc, appuyé sur l'autorité de celui qui a voulu nous appeler sur ce trône, quoique nous soyons indigne d'une telle charge, au nom de l'autorité apostolique, nous déclarons que ladite Élisabeth, hérétique, fautrice des hérétiques, et ses adhérents dans les faits précités, ont encouru la sentence de l'anathème, et sont séparés de l'unité du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

[1] Hume porte à huit cents le nombre des personnes qui avaient péri déjà par la main du bourreau.

« Nous la déclarons privée du prétendu droit à ce royaume, et de tous domaine, dignité et privilége.

« Nous déclarons les grands, les sujets, les peuples dudit royaume, affranchis de leurs serments et de toute dette de *sujétion*, de fidélité et de respect ; de même que, par l'autorité des présentes, nous privons ladite Élisabeth du droit à son prétendu royaume. Par cette prescription, nous interdisons à tous grands, peuple, sujets et autres, d'oser obéir aux mandats, avis et lois de ladite Élisabeth. Quant à ceux qui agiront autrement, nous les enveloppons dans la même sentence d'anathème.

« Comme il serait trop difficile de porter les présentes partout où cela deviendrait nécessaire, nous voulons que tout exemplaire écrit de la main d'un notaire, et muni du cachet d'un prélat ecclésiastique et du sceau de cette cour, obtienne la même foi en jugement et au dehors, et qu'il ait force et valeur, comme si les présentes étaient exhibées ou montrées.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 des calendes de mars de l'an 1570, de notre pontificat le cinquième.

« Pius PP. V. »

Telle est, sans aucune omission, la sentence du pontife. Isolée, jetée dans une autre histoire, et abandonnée ainsi à elle-même, cette sentence exciterait un effroi général. Mais nous avons vu le règne de Grégoire VII, celui d'Innocent III ; nous avons vu, il faut bien le dire, quelque mollesse sous Léon X, luttant contre Luther ; nous avons vu la conséquence de cette sorte de condescendance, le sac de Rome, où les luthériens parvinrent à faire des pieux Espagnols les complices des massacres les plus odieux.

Dans cette épouvantable série d'attaques contre le saint-siége, Philippe II, époux de Marie, qui avait régné avant Élisabeth, pesait de tout le poids de son épée sur le reste de l'Europe, et peut-être du poids de l'or des Indes sur quelques ministres étrangers, dont les importunités, les plaintes, les prédictions pouvaient facilement exciter le juste ressentiment de Pie V. Il ne partirait plus aujourd'hui de tels décrets du Vatican; mais ce que nous avons appelé la *jurisprudence du temps*, les cris d'une partie de l'Angleterre, amoncelée sur les échafauds, expliquent et au delà cette conduite du pontife.

Élisabeth s'était fait couronner avec pompe en 1559 par un évêque catholique, pour ne pas effaroucher les esprits; cependant elle était protestante dans le cœur, et elle n'avait pas tardé à vouloir établir cette fausse religion par le fer et par le feu : malgré le serment solennel qu'elle avait fait à son sacre, de défendre la religion catholique romaine et d'en protéger les ministres, Élisabeth convoqua un parlement [1] qui établit la religion anglicane, telle qu'elle est aujourd'hui. C'est un mélange des dogmes calvinistes, avec quelques restes de la discipline et des cérémonies du culte catholique. Les évêques, les chanoines, les curés, furent tolérés; les ornements de l'église, les orgues, la musique, furent conservés; les décimes, les annates, les priviléges des bénéfices, abolis; la confession permise et non ordonnée; la présence réelle admise, mais sans transsubstantiation : système purement humain, sans aucune sanction et sans aucun fondement religieux. Pour comble d'inconséquence, la reine nouvelle se fit chef de la religion, sous le titre de *souveraine gouvernante de*

[1] Feller, II, p. 699.

l'Église d'Angleterre, pour le spirituel et pour le temporel. Les prélats qui s'opposèrent à ces nouveautés furent menacés d'être chassés de leurs églises; mais la plupart obéirent. Les hommes fermes, les amis généreux sont rares dans tous les temps et dans tous les pays. De neuf mille quatre cents bénéficiers que contenait la Grande-Bretagne, il n'y eut que qnatorze évêques, cinquante chanoines et quatre-vingts curés qui, n'acceptant pas la réforme, perdirent leur église [1].

Nous avons, aussi énergiquement que nous l'avons pu, présenté la défense des actions de Grégoire VII et de ses imitateurs. Ici remarquons une différence, que des Français saisiront avec leur sagacité ordinaire. Sous ces premiers papes *réformateurs*, c'étaient les peuples qui venaient gémir près du trône de Saint-Pierre. Au fait, ils

[1] Voyez donc ce qu'indirectement a pu produire la sévérité de saint Pie V! Une autre révolution s'est manifestée ailleurs plus tard. Puisque les révoltes contre le saint-siége réussissent si facilement, la doctrine catholique va disparaître tout entière. Non, mille fois non! Sur cent dix évêques à peu près, trois abjurèrent; sur cent cinquante mille prêtres, moins de dix mille à peine se laissèrent intimider, et encore la plupart pour ne pas renoncer à des habitudes de charité et de tendresse pour leurs paroissiens; et après les supplices, les déportations, Napoléon, celui-là même qui aura paru aimer et poursuivre les succès de la révolution, celui qui aura dit à la république et à l'empire de s'embrasser aussi cordialement qu'ils le pourraient, finira par dire aux nouveaux sujets que sa main vient d'asservir : « Mais il y a eu mécompte : ce qui existait en religion valait mieux que ce que l'on a substitué. Rendons au saint-siége ce qui lui est dû. Au besoin, puisque nous nous repentons, doublons son pouvoir. » Cela fut fait ainsi. Un autre repentir survint : on voulut retirer le bienfait. Mais de même qu'il y a des coups formidables qui donnent la mort, de même il y a des retours au bon sens qui renouvellent absolument la vie des institutions. L'homme *s'est agité;* et puis Dieu l'a *mené* où il voulait le conduire.

ne demandaient que les conséquences plus immédiates de l'Évangile. Tous les rois, plus ou moins, suivaient les pas de celui d'entre eux que l'on désirait contenir. De là ces spécieuses censures contre un apparent avilissement de l'autorité royale; mais ici, de plus, si c'est encore le peuple qui fait entendre ses gémissements, c'est la *doctrine monarchique* elle-même qui recourt à la haute puissance de conciliateur suprême. Il va se commettre un des plus abominables crimes que l'on ait pu imaginer, un crime inconnu. Voilà une femme, assise sur un trône qui n'est pas à elle, qui abusera des lois qu'impose l'hospitalité offerte au malheur. Une reine voisine, chez qui on a suscité des troubles, des assassinats, des incendies, fuit dans un asile qu'elle croit sacré, et là on la menace du bourreau. Pie V a pu croire qu'à la fin du seizième siècle de plus difficiles devoirs lui étaient réservés. On trouve ici le projet d'un crime nouveau, d'un crime qui surpassait en audace, en lâcheté, tous les anciens crimes, et qui allait attaquer la *doctrine monarchique*, noble, salutaire, et souvent unique pensée du saint-siége. Ce projet vil, misérable, et qui après sa consommation est devenu un *précédent* effroyable, ne recevait de Rome que l'application d'une peine en usage, l'anathème, un châtiment révocable, et dont tous les souverains de l'Europe, depuis plus de huit siècles, avaient pu éprouver la puissance. Sans Luther et Calvin, les excommunications, dans l'état présent de la civilisation, seraient devenues inutiles. Reprenons quelques faits antérieurs.

On a dû lire dans M. de Falloux (tome second) la correspondance de Philippe II avec Pie V, relativement à don Carlos, fils de ce monarque.

Quand Philippe II, après s'être plaint au pape de la

conduite de son fils, demandait conseil au pontife et parlait de soumettre don Carlos à un procès, on fit extraire des archives de Barcelone, pour servir de modèle, le procès intenté par Jean II, bisaïeul de Philippe, à Charles son fils, prince de Viana et de Girone.

Au risque de déplaire aux esprits injustes et prévenus, qui ne veulent pas que les faits de l'histoire soient à leur place, qui désireraient que l'on blâmât ces faits sans les citer, qu'on déchirât la réputation de ceux qui ont agi à cette époque, et peut-être que l'expression du mécontentement allât au delà des critiques que tout fait peut mériter; au risque d'encourir cet autre genre d'excommunication, nous avons inséré *in extenso* la bulle de Pie V, adressée à Élisabeth méditant un crime contre une reine sa parente, et sa sœur en royauté. Il convient à présent d'offrir un autre spectacle. Un père, un roi a voulu faire juger son fils coupable d'intention de rébellion; et c'est au même Pie V que ce père, que ce roi se sera adressé pour lui confier un secret de cette importance.

Élisabeth, privée de toute communication avec Rome, brave tous les périls, en femme inconsidérée. Philippe II ne veut pas laisser ignorer les agitations de son cœur dans cette Rome où l'on a trouvé si souvent de sages conseils. Il écrit au pape.

« Très-saint Père,

« Je me vois obligé, non-seulement par un devoir qui m'est commun avec tous les princes chrétiens, mais principalement par la soumission filiale que je rendrai toute ma vie, en qualité de fils obéissant, à Votre Sainteté, et par le profond respect que je porte au saint-siége, de vous instruire, vous qui êtes mon père, de ma conduite,

et des choses les plus remarquables qui m'arrivent.

« C'est pour m'acquitter de ce devoir que j'avertis Votre Sainteté du dessein que j'ai de faire arrêter le sérénissime prince Charles, mon fils. Elle pourra juger de la nécessité puissante qui m'oblige à cette action, par la violence qu'il faut que je me fasse à moi-même pour en venir à cette extrémité. C'est assez dire que je suis père, et un père qui s'intéresse à l'honneur de son fils. Mon gouvernement est suffisamment connu de Votre Sainteté et de toute l'Europe. Elles doivent être persuadées que je n'ai pris cette résolution qu'après avoir mûrement délibéré avec mon conseil sur l'importance du sujet qui m'y engage, et qu'après m'y être vu obligé par la mauvaise conduite du prince mon fils, dont le méchant naturel a corrompu les bonnes instructions de ses maîtres, et les soins qu'ils ont pris de son éducation.

« J'ai employé toutes sortes de moyens pour corriger ses inclinations vicieuses, et pour réprimer ses excès. J'ai tenté les voies de la douceur; et voyant, avec la douleur que Votre Sainteté peut s'imaginer, que tous ces remèdes n'ont pu lui inspirer aucun sentiment de piété envers Dieu, ni pas une des qualités nécessaires à un prince successeur présomptif de tant de royaumes que Dieu a soumis à mon obéissance, je me trouve obligé de m'assurer de sa personne, pour voir si cette voie de rigueur pourra le ranger à son devoir. Je suis bien aise d'en donner avis à Votre Sainteté, et j'espère qu'elle connaîtra, par ma conduite, que je n'ai d'autre vue, dans cette action, que la gloire de Dieu, que l'intérêt de mes États, et que le bien et le repos de mes peuples, que je préfère à toutes les tendresses que la nature m'inspire pour mon fils unique. J'aurai soin d'informer Votre Sainteté de tout ce qui sera

relatif à cette affaire : je supplie Votre Sainteté de me tenir surtout pour son fils très-obéissant, et de demander à Dieu, en ma faveur, des lumières et des grâces pour connaître et pour accomplir, en toutes choses, sa sainte volonté. Je prie Dieu, très-saint père, qu'il vous conserve et qu'il prolonge vos jours, pour le bien général de toute son Église.

« *Dado en palacio* (20 janvier 1568).

« Yo el Rey. »

La réponse fut ce qu'elle devait être, confiante, paternelle, consolante. Pie V unissait à une âme forte un cœur tendre et généreux.

Au moment de prononcer la sentence, les juges de don Carlos, le cardinal Espinosa, le prince d'Evoli, et don Diègue Mugnatones, s'arrêtèrent comme effrayés par l'importance de l'acte qui allait être dressé. Le cardinal Espinosa vint supplier le roi de laisser la procédure inachevée [1], et de retenir le prince dans une prison perpétuelle : sans doute le cardinal proposait, de la part de Pie V, ce moyen de terminer une si terrible affaire. Philippe répondit que sa conscience de monarque ne pouvait adhérer à cette dérogation de la justice ; qu'il répondait, devant Dieu, du sort des peuples placés sous son sceptre, et qu'il manquerait au plus sacré de ses devoirs s'il laissait, après lui, planer sur l'Espagne les malheurs qui pouvaient résulter de l'existence d'un prince privé de toute droiture de jugement, et emporté par des inclinations aussi perverses. Considérant néanmoins que, la santé de son fils laissant peu de chances de voir prolonger ses jours, on pouvait attendre l'issue de sa maladie et lais-

[1] M. de Falloux, II, p. 23.

ser exécuter les décrets de la Providence même, alors il ordonna qu'on ne déguisât point à son fils quelle était l'extrémité de son état, et qu'on le disposât à s'occuper de son salut éternel [1].

Aucune sentence ne fut donc promulguée ni écrite ; et don Carlos, considérant lui-même son mal comme sans remède, appela près de son lit D. Diègue de Chavès, son confesseur ordinaire. A l'instant le prince chargea le religieux d'implorer, en son nom, le pardon du roi. Philippe lui fit répondre qu'un entier pardon lui était accordé, avec l'espérance que ce repentir lui mériterait aussi la miséricorde divine. Le même jour on lui administra l'extrême-onction ; il dicta ensuite un testament à son secrétaire D. Martin de Gaztala. Les angoisses de l'agonie se déclarèrent : Philippe demandait alors s'il ne pouvait venir en personne donner la bénédiction à son fils. Les deux religieux répondirent qu'il était à craindre que la vue du roi ne jetât le trouble dans l'esprit du prince, tout entier à ses devoirs pieux. Ce motif retint Philippe. Cependant, apprenant dans la nuit que le prince touchait à ses derniers moments, il descendit dans l'appartement de son fils, se plaça derrière le prince d'Evoli et le grand prieur, contempla le mourant en versant des larmes, et, sans en être aperçu, étendit le bras au-dessus de sa tête, et se retira ensuite, en proie à une vive émotion [2].

[1] M. de Falloux, II, p. 24.

[2] Ranke, écrivain moderne, parle ainsi à ce sujet : « Il nous suffit de dire que Philippe eut le malheur de se trouver dans une position telle qu'il avait tout à craindre de son fils, ou qu'il était obligé de le faire périr sans pitié. » Llorente, détracteur passionné de Philippe II, entame par ces mots une réfutation complète de tous les thèmes erronés qui ont couru à l'égard de don Carlos : « Je suis fermement

Quelle vie de douleur pour Pie V ! Et cependant aucun des devoirs nombreux du pontificat, de ces devoirs dont quelques-uns peut-être n'étaient plus du temps, ne se trouvait négligé.

Existait-il un ordre de chevalerie qui méritât la bienveillance de Rome plus que l'illustre ordre de Saint-Jean de Jérusalem ? Les chevaliers avaient obtenu de singuliers priviléges, aussi honorables qu'utiles, de la bonté des souverains pontifes Léon X, Clément VII, Paul III, Paul IV. Saint Pie V ne voulut pas moins faire que ses prédécesseurs ; il commença par confirmer, dans les termes les plus animés, tous les priviléges précédents, et particulièrement celui qui affranchit les membres de l'ordre, pour leurs écuyers et leurs serviteurs, du payement des dîmes et de tout impôt. Le saint-père déclarait, en même temps, que les évêques n'auraient aucun droit de se mêler aux affaires desdits chevaliers, sous prétexte de faire exécuter les décrets du concile de Trente (session XXIII, chapitre XVIII). Le pape ordonnait que, le cas arrivant, il fût dérogé à cette disposition par la nouvelle constitution *Etsi cuncta.*

Quelques innovations s'étaient introduites dans le tribunal de la pénitencerie : Pie entreprit d'y porter une sage réforme, ou plutôt d'en former un nouveau.

convaincu que la mort de ce monstre a été un bonheur pour l'Espagne. » (*Hist. de l'Inquisition*, tom. III, p. 126.) M. de Falloux, à qui j'emprunte cette note, la termine ainsi : « Don Carlos est soupçonné de s'être ligué avec les rebelles des Pays-Bas, qui attaquaient la souveraineté de Philippe II et la religion catholique. Don Carlos est même soupçonné d'avoir médité un attentat contre son père. Voilà pourquoi Philippe II est livré à toutes les malédictions de la postérité. » M. de Falloux a expliqué ce point d'histoire avec un calme rare, qui nous a pénétré d'une profonde estime pour un talent courageux.

Par la bulle *In omnibus rebus,* et par une autre bulle, *In earum rerum*, il attribua la direction de la pénitencerie de Saint-Pierre, qui se composait de prêtres réguliers et séculiers, aux pères de la compagnie de Jésus. Ils devaient être au nombre de treize, y compris le recteur : deux pour la langue italienne, deux pour la langue française, deux pour les langues espagnole et portugaise, un pour la langue allemande, un pour la langue hongroise, un pour la langue flamande et la langue polonaise, un pour la langue anglaise, un pour la langue grecque, et un pour la langue illyrienne.

La pénitencerie de Sainte-Marie Majeure fut donnée aux religieux dominicains, et celle de Saint-Jean de Latran aux mineurs observantins, réformés de l'ordre de Saint-François.

Le saint pontife dut se montrer sévère et inexorable envers les *humiliés*. L'empereur Henri III, ayant conquis la ville de Milan, envoya en Allemagne tous les chevaliers qu'il avait trouvés dans cette ville : ceux-ci, pour se reconnaître, adoptèrent un vêtement blanc ; sous cet habit ils se présentèrent à l'empereur, et le supplièrent de permettre qu'ils retournassent dans leur patrie, et le prince se vit comme obligé de leur accorder cette grâce. Plusieurs d'entre eux, sous la conduite du vénérable Jean de Méda, voulurent conserver le vêtement blanc, et s'engagèrent par un vœu à mener une vie pauvre, tâchant de se procurer les moyens de subsister par toutes sortes de travaux pénibles. Ils prirent le nom d'*humiliés*, et furent approuvés par un décret apostolique ; mais leur manière de vivre ayant changé trois fois, le pape Innocent III, en 1200 [1],

[1] Voyez plus haut, tom. II, p. 315.

ordonna qu'ils vivraient en commun, et qu'ils réciteraient l'office divin. Ils ne devaient avoir ni chemises, ni draps de toile. Ensuite ils furent confirmés, avec ordre de suivre la règle de Saint-Benoît, par Honorius III, en 1219; par Grégoire IX, en 1227; par Innocent IV, en 1246, et par Nicolas IV, en 1288. On les employait surtout à reconduire dans la voie véritable les hérétiques Patarins. Mais le temps et les richesses produisirent dans cet ordre un si grand relâchement, que les religieux avaient à se reprocher plus de vices qu'on n'en reprochait aux séculiers qui ont le malheur d'être les plus mal famés. Alors Pie V expédia un bref, adressé à l'archevêque de Milan, le cardinal Charles Borromée, donnant pouvoir de les réformer, avec faculté de lever la dixième partie de leurs abondants revenus : cette somme servirait à l'établissement et au noviciat où recommencerait à fleurir la primitive observance de ces religieux. Le cardinal employa la douceur pour ramener les frères à leur splendeur native; mais les *prévôts* de l'ordre se voyant privés de leurs bénéfices, c'est-à-dire des couvents dont ils avaient usurpé les rentes comme s'ils en eussent été titulaires et maîtres absolus, résolurent de se venger de Borromée en lui donnant la mort. Trois de ces indignes supérieurs, parmi lesquels on comptait Jérôme Lignana, prévôt de Saint-Christophe de Verceil, choisirent, pour exécuter cet attentat, un de leurs religieux, nommé Jérôme Donati [1], surnommé Farina, à qui ils accordèrent quarante écus volés, par un autre sacrilége, au trésor d'une église voisine : celui-ci, s'étant sauvé du couvent de Bréra après avoir dérobé de l'argent appartenant à l'église, se présenta au

[1] Novaes, VII, p. 223.

palais archiépiscopal, et, trouvant l'archevêque en prières avec ses domestiques, il tira sur lui un coup d'une arquebuse chargée de carreaux d'arbalète et d'une grosse balle. Le saint archevêque ne fut pas blessé ; toute la charge tomba à ses pieds, après avoir percé seulement le rochet, la soutane, et les autres habits.

Malgré les prières du cardinal, qui voulait qu'on ne fît aucune poursuite, le saint-père parvint à connaître quels étaient les coupables : Farina, Lignana et deux autres furent punis de mort.

Enfin, ces religieux ne faisant aucun effort pour s'amender, le saint-père, en vertu de la bulle *Quemadmodum*, du 7 février de l'année suivante, signée par quarante-trois cardinaux, abolit cet ordre.

A ce sujet Pie renouvelait le décret de Boniface VIII contre ceux qui auraient attenté à la vie d'un cardinal, et il ordonnait de les traiter comme coupables de lèse-majesté.

Depuis longtemps il existait une grande controverse, pour les honneurs du pas, entre Cosme de Médicis, duc de Florence, et Alphonse II, duc de Ferrare [1].

Pie V, qui honorait la Toscane d'une bienveillance particulière, à cause des secours que, dans les derniers siècles, elle avait accordés aux pontifes Innocent IV, Clément IV, Grégoire X, Benoît XI, Martin V, puis à Léon X, et qui d'ailleurs aimait Cosme, prince d'une foi sincère et attaché au saint-siége, déclara qu'à l'exemple d'Alexandre III, d'Innocent III et de Paul IV, qui avaient créé un roi de Portugal, un roi des Bulgares et un roi d'Hibernie, déclara publiquement, de son propre mou-

[1] Voyez de Thou, *Hist.*, tom. II, liv. 46, parag. 16, p. 753.

vement et sans avoir reçu aucune demande, qu'il honorait Cosme du titre de grand-duc.

La bulle *Romanus pontifex* fut portée par Michel Ghislieri, frère du cardinal Alexandrin ; elle était accompagnée d'un dessin représentant la couronne royale, telle que Cosme devait la faire fabriquer.

Ce dessin étant l'ouvrage du pape lui-même, il avait écrit au-dessous : PIUS V PONT. MAX., OB EXIMIAM DILECTIONEM AC CATHOLICÆ RELIGIONIS ZELVM, PRÆCIPVVMQVE IUSTITIÆ STVDIVM, DONAVIT. « *Donné par Pie V, souverain pontife, à cause d'une tendre affection pour Cosme, du zèle qu'il porte à la religion catholique, et du soin qu'il prend de la justice.* »

Sur ce dessin, Cosme ayant fait faire une couronne de 120,000 écus, Sa Sainteté le couronna solennellement, le 5 mars 1570, dans la chapelle pontificale, et lui remit aussi la rose d'or le jour de la consécration[1].

Il se passait alors des faits qui, depuis longtemps, n'avaient pas d'exemple. L'empereur et le roi d'Espagne adressèrent des plaintes au pape, en soutenant qu'il ne lui était pas permis de couronner leur vassal ; mais Pie répondit, comme nous l'avons remarqué déjà, qu'à l'exemple de Benoît IX, qui avait créé Casimir roi de Pologne, quoique alors ce pays dépendît de l'Empire, et à l'exemple de Grégoire XII, qui avait créé Démétrius roi de Croatie et de Dalmatie, quoique ces provinces dépendissent de la Hongrie, il ne voulait point écouter les oppositions qu'on lui osait signifier ; et, avec une constance apostolique, il interpella ainsi l'ambassadeur impérial,

[1] Maffei a donné la description de cette cérémonie dans sa *Vie de Pie V*, liv. III, ch. 19.

qui avait protesté contre le couronnement avant d'entrer dans la chapelle : « Avec quel fondement contestez-« vous à l'Église un tel pouvoir? Quel autre que l'Église « a donné aux empereurs le nom et l'honneur de leur « dignité? Qui leur a attribué l'empire? qui a transféré « celui d'Orient en Occident, sinon les pontifes, nos « prédécesseurs [1] ? »

Au milieu de tant de soins du ministère pontifical, le pape fit, le 17 mai 1570, sa troisième promotion. On distinguait, parmi ces nouveaux membres du sacré collége : 1° Gaspard Zuniga Avellaneda, noble espagnol, des comtes de Miranda, professeur de théologie à Salamanque, puis évêque de Ségovie, d'où il fut transféré à Compostelle et ensuite à Séville; 2° Gaspard Cervantès, Espagnol, né à Cacerès, archevêque de Messine en 1554, puis de Tarragone; 3° Nicolas de Pellevé, noble français, professeur de loi dans l'université de Bourges, maître des requêtes, et ensuite évêque d'Amiens; 4° Charles d'Angennes, noble français, ambassadeur de Charles IX auprès de Pie V; 5° Félix Peretti, depuis pape sous le nom de Sixte-Quint; 6° le bienheureux Paul Borali d'Arezzo; 7° Jean-Jérôme Albani, noble de Bergame, célèbre jurisconsulte, depuis fameux capitaine de la république de Venise.

Une des grandes gloires de Pie V fut l'alliance qu'il conclut, le 20 mai 1571, entre le saint-siége, Philippe II, roi d'Espagne, et la république de Venise, contre Sélim II, empereur des Turcs, fils de Soliman II et de Roxelane, très-belle jeune fille, née à Sienne, et que Soliman avait élevée de la situation d'esclave à celle d'épouse [2].

[1] Gabuzzi, *Vie de saint Pie V*, liv. III, ch. 26; et Maffei, chapitre 18.

[2] Voyez le *Dictionnaire historique de la vie de tous les monar-*

Par suite de ce traité, on prépara de concert une flotte, qui se trouva bientôt composée de deux cent dix-neuf galères, de six galéasses, et d'environ soixante-dix vaisseaux grands et petits, montés par vingt mille hommes, non compris les marins, les bombardiers et les forçats. Le suprême général de l'expédition était don Juan d'Autriche, fils naturel de l'empereur Charles-Quint.

Le grand connétable Marc-Antoine Colonne, duc de Palliano et de Tagliacozzo, était le commandant de la flotte pontificale, composée de douze galères, montées par quinze cents hommes.

André Doria, fameux capitaine génois, commandait la division espagnole; enfin, Sébastien Vénier, homme de courage et d'expérience, finit par commander l'armée vénitienne, parce que Barbarigo fut immédiatement tué au commencement du combat.

L'armée chrétienne, à laquelle s'étaient joints les chevaliers de Malte et les galéasses du duc de Savoie, partit pour le Levant.

Le 7 octobre 1571, elle rencontre l'armée des Turcs, forte de deux cent quarante-cinq galères et de quatre-vingt-sept vaisseaux de toute grandeur, qui stationnaient dans le golfe de Lépante. Il s'agissait, encore une fois, de chasser les Turcs des voisinages de l'Italie; il fallait renouveler les prodiges de Charles Martel et ceux des héros de Malte. Le combat dura cinq heures. Vers la cinquième heure, la victoire se décida en faveur des chrétiens, qui eurent à regretter sept mille cinq cent soixante-six hommes, y compris la plus grande partie des Vénitiens. Les

ques ottomans, tom. II, pag. 206; Venise, 1788. On y parle avec des détails curieux de cette sultane siennoise.

Turcs venaient de perdre Ali-Pacha, général de toute l'armée; le fameux corsaire Carascosa; Hassan-Pacha, renommé par son habileté, fils du célèbre Barberousse; enfin, Hassan-Bey de Rhodes. L'armée turque avait aussi perdu trente-neuf raïs ou commandants de galères, et plus de trente et un mille hommes. Les chrétiens, sur la fin de la journée, firent dix mille prisonniers et délivrèrent quinze mille esclaves chrétiens, qui vinrent, sur-le-champ, renforcer les équipages des galères italiennes.

Tous les auteurs sont disposés à penser que cette victoire a été une des plus signalées que les chrétiens aient remportées sur les musulmans; mais ces écrivains ne s'accordent pas à dire quelle fut la perte de part et d'autre; nous avons lieu de penser que les détails donnés plus haut sont ceux qui approchent le plus de la vérité.

Cependant Élisabeth continuait de faire incarcérer, dans la Grande-Bretagne, les personnes qui professaient la religion catholique. Pie V envoya des nonces à toutes les puissances, pour les inviter à aider de leurs secours les Anglais pauvres qui souffraient pour la foi. On réunit en divers lieux les Anglais exilés, et le pape prit avec zèle le soin de pourvoir à leurs besoins.

L'empereur Maximilien se montrait disposé à permettre, en Autriche, que l'on suivît la confession d'Augsbourg; le cardinal Commendon fut envoyé comme légat, et il eut le bonheur de persuader à ce prince qu'il devait continuer de protéger la religion catholique. Philippe II aida le cardinal dans cette négociation; et Rome, qui avait vaincu les Turcs, eut lieu de croire qu'elle obtiendrait aussi quelques succès contre les attaques des luthériens. Avec cela, presque partout, il était aussi nécessaire

de réformer le clergé resté fidèle, mais comme à la condition de mal remplir ses devoirs.

Une *pragmatique* du pape défendit à tout clerc, à tout ecclésiastique, le luxe dans les vêtements et dans la table; il interdit la présence à toute comédie quelconque, et chercha les moyens de détruire tant de désordres qui s'étaient introduits récemment dans l'Église. Il déclara nuls les testaments faits par les ecclésiastiques en faveur de leurs bâtards, quoique légitimes. Une bulle enleva la faculté de résigner des bénéfices à des parents; elle portait, entre autres, ces mots : « Le saint-père ne peut « souffrir que le patrimoine de Jésus-Christ soit donné « par héritage, et devienne la proie de la cupidité des « séculiers. » Quelqu'un ayant représenté au saint pontife qu'avec tant de rigueur on amènerait la ruine de la cour romaine, il répondit : « Il est mieux que nous voyions « périr la cour, et qu'avec elle périssent tous ceux qui y « veulent de tels désordres et de telles corruptions; au « moins on ne verra pas périr l'Église et la religion, pro- « fanées par tant d'abus énormes. »

Un édit défendait aux Romains qui avaient des maisons d'habitation d'aller dans les hôtelleries et dans les cabarets pour manger, boire et jouer, alléguant que ces sortes d'asiles avaient été institués pour les étrangers qui n'avaient pas de maison. Cette défense, nécessaire dans toutes les villes pour empêcher les désordres, n'eut pas une longue durée, suivant ce qu'écrit Muratori (*Annales d'Italie*).

Une loi sévère fut portée contre le grand nombre de femmes publiques qui infectaient la ville. Le sénat romain voulut intervenir, en donnant pour motif que cet éloignement de tant de femmes étrangères ferait tomber le prix

des loyers. Pie répondit : « Est-il juste et décent que le sénat romain prenne la défense de femmes publiques, et vienne s'attribuer ainsi la protection de l'impudicité? Nous vous dirons, nous, que si ces femmes ne sortent pas de Rome, nous en sortirons, nous, avec toute la cour. »

Pour accomplir les décrets du concile de Trente (session XXIV, chapitre IV), le pontife ordonna à tous les évêques de s'attacher plus que jamais à ériger des congrégations de la *Doctrine chrétienne*, à l'effet d'instruire les enfants et les personnes qui ignorent les commandements de notre religion.

Le même concile avait ordonné, dans la session XXV, *de Reformatione*, chapitre Ier, qu'en imitation des ordres donnés dans les conciles de Latran III et IV, on instituât, dans les cathédrales, des prébendes théologales pour l'instruction des chapitres respectifs. Pie V, par sa bulle *In eminenti* [1], institua dans la basilique Vaticane une prébende théologale, et l'assigna, ainsi qu'un canonicat de la même église, au *maestro* du sacré palais, Thomas Manriquez, dominicain espagnol, et à ses successeurs [2]. Ceux-ci ayant reçu, dans l'ordre des frères pécheurs, la doctrine de saint Thomas, la plus en usage dans l'Église et la plus sûre [3], la pouvaient ainsi enseigner aux membres du chapitre, et aux personnes qui suivaient ses instructions dans le palais apostolique.

Le pape déclara de plus que ce religieux serait un vrai chanoine; qu'il aurait place au chœur, voix active et pas-

[1] Bullaire romain, tom. IV, part. III, pag. 117.

[2] Voyez ce qui est dit sur le *maestro du sacré palais*, tom. II, pag. 357.

[3] Novaes, VII, p. 245.

sive dans le chapitre ; qu'il jouirait de la rente de son canonicat, et qu'en un mot il obtiendrait tous les honneurs attachés à sa dignité de chanoine [1].

A la même époque, saint Pie V corrigea et régla le bréviaire romain, le missel et l'office de la bienheureuse Vierge. Il fit purger cet office de beaucoup de choses superflues, ajoutées, au caprice des imprimeurs.

Ce fut ce pape qui ordonna que tous les prêtres récitassent, à la fin de la messe, l'évangile de saint Jean [2]. Les uns le récitaient, les autres l'omettaient; encore aujourd'hui il n'est pas récité par les chartreux, ni par ceux qui chantent la messe dans la chapelle papale : ceux-là le commencent à l'autel, et continuent de le réciter jusque dans la sacristie.

Ce fut encore ce pontife qui ajouta, dans l'académie de Pavie, un collége qui fut appelé collége Ghislieri. Pour que Rome n'eût pas à se plaindre de cette fondation dans une ville étrangère, Pie ordonna de terminer la fabrique de la Sapience, où il plaça de nouveaux professeurs, qui recevaient des émoluments considérables.

Au commencement de 1572, le pape tomba malade d'une dysurie qui lui ôtait le sommeil [3]. Au mois de mars, les symptômes devinrent effrayants. Sans écouter les mé-

[1] Cette volonté de Pie V ne fut pas reconnue longtemps. Manriquez mourut le 11 janvier 1573. Grégoire XIII, pensant que la détermination de saint Pie V pouvait paraître injurieuse au clergé séculier de Rome, et faire croire que dans ce clergé il n'existait pas un sujet capable de remplir cet emploi, révoqua la bulle de Pie, et ordonna qu'à l'avenir la prébende théologale et le canonicat à la Vaticane seraient attribués à un docteur en théologie du clergé romain.

[2] Novaes, VII, p. 249.

[3] C'est de cette maladie-là qu'est mort le pape Pie VII.

decins ni vouloir être visité par eux, ni permettre que leur main touchât les parties voisines de la vessie, où résidait le mal, il recourut à son remède ordinaire, le lait d'ânesse, qui l'avait soulagé autrefois, mais qui ne pouvait plus avoir d'action dans un corps devenu si débile.

Le remède dans lequel Pie avait tant de confiance ne diminua pas les douleurs. Alors le bon pontife se dévoua à l'unique remède de la patience. Au milieu des tourments que lui faisait endurer la gravelle, il s'écriait : « Seigneur, accroissez les douleurs; mais qu'il vous plaise aussi d'accroître la patience[1] ! »

Le bruit de la mort du pape se répandit un jour, et les ambassadeurs envoyèrent des courriers à leur cour. Les Romains manifestèrent alors de vifs regrets : mais il n'était pas vrai que le pape fût mort. Il avait repris connaissance après un long évanouissement. On dit à Sa Sainteté quel était le regret qu'avaient manifesté les Romains : il voulut alors leur donner une dernière bénédiction. Le jour de Pâques, après s'être fait revêtir de ses habits solennels, il ordonna qu'on le portât à la grande loge pontificale du Vatican, et là il bénit son peuple en versant d'abondantes larmes.

Le 21 avril, malgré les instances de Marc-Antoine Colonna, Pie désira faire la visite de sept églises, quelque temps à pied, puis en litière. Arrivé à Saint-Jean de Latran, il ne put monter la *Scala santa;* aidé par un cardinal, il baisa le dernier degré. Là, il avait donné rendez-vous à une foule de catholiques anglais, chassés de leur patrie : il leur parla avec la plus vive sensibilité, ordonna

[1] Ce fait est rapporté par Lambertini, qui était promoteur de la foi quand Pie V fut canonisé.

qu'on leur distribuât des secours; ensuite il retourna au Vatican, et fut obligé de se faire mettre au lit. Le cardinal Alexandrin, son neveu, lui apporta bientôt les sacrements de l'Église, qu'il reçut avec la joie la plus sincère. Peu de jours après, il mourut, le 1er mai 1572, âgé de soixante-huit ans. Il avait gouverné l'Église six ans trois mois et vingt-quatre jours. On l'enterra au Vatican, dans la chapelle de Saint-André. Ce fut le célèbre Muret qui prononça l'oraison funèbre, en présence des cardinaux.

Saint Pie V était d'une taille ordinaire; sa physionomie, grave, modeste et calme, respirait la sainteté. Son visage maigre était blanc, mais souvent assez coloré. Il avait les yeux bleus, le nez aquilin, la barbe longue, et la tête chauve.

Sa mémoire était si prodigieuse, que, même après un grand nombre d'années, il reconnaissait une personne à qui il n'avait parlé qu'une seule fois. Cette mémoire se trouvait encore être un don pour les affaires. Aussitôt qu'on lui avait expliqué une vue, un projet, un but d'association, un secret d'accroissement, il entendait à demi-mot ce qu'on lui disait plus tard sur une de ces affaires; et souvent il redressa ses ministres, qui n'avaient pas un souvenir des choses aussi fidèle.

Lorsqu'il devint pape, il ordonna qu'on ajoutât de plus, par jour, à la dépense de sa table de cardinal, une somme de quatre pauls (2 fr. 10 cent.). Mais sa libéralité avec les pauvres de Rome, avec les Anglais ruinés pour conserver la foi, ne connaissait, pour ainsi dire, aucune mesure. On assure que ses générosités s'élevèrent alors à deux millions d'écus d'or (plus de quatre millions de notre monnaie). Malgré ces dépenses, ce pape laissa dans le trésor un million d'écus, et un bon de cinq cent mille écus qui

devaient être payés le mois suivant; on trouva dans sa chambre treize mille écus, et son maître de chambre tenait à la disposition d'un si noble bienfaiteur cent mille écus pour les *catholiques anglais imprévus*.

Enfin les vertus de saint Pie V furent si nombreuses, qu'elles excitèrent un sentiment de confiance dans les fidèles, et l'on pensa sérieusement à sa béatification. Ce fut avec zèle qu'on s'en occupa sous Grégoire XV. Elle fut définitivement prononcée un siècle et un an après sa mort; ensuite, par un décret du 4 août 1710, la canonisation fut prononcée.

Nous allons mentionner les médailles qui sont dans notre cabinet, puis celles dont du Molinet, et ensuite Bonanni, ont tracé l'explication.

Sur mes trois médailles, deux ont la même effigie et portent ces mots : PIVS V PONT. MAX. AN. V. La tête nue du pape; elle est d'une extrême maigreur. La troisième médaille porte à l'effigie : PIVS V PONT. OPT. MAX. AN. VI. La tête est couverte d'une longue calotte blanche. Dans l'exergue, F. P.

Au revers de la première : FŒDERIS IN TVRCAS SANCTIO. « *Sanction de l'alliance contre les Turcs.* »

Rome, tiare en tête, prend la main des deux figures. La première à sa gauche est Philippe II, roi d'Espagne; sous Philippe, un aigle. La figure à droite est la république de Venise, coiffée du bonnet dogal, ayant sous ses pieds le lion ailé de saint Marc. Au-dessous de la figure de Rome, on voit l'*Agneau*.

2° ILLVMINARE HIERVSALEM. « *Éclairer Jérusalem.* » L'étoile au-dessus de l'étable, la Vierge, l'enfant dans ses bras, saint Joseph, les mages, les bergers, l'âne et le bœuf.

3° A DOMINO FACTVM EST ISTVD. « *Cela a été fait par*

le Seigneur. » Les vaisseaux chrétiens attaquant les vaisseaux turcs à la bataille de Lépante.

Voici la nomenclature d'autres médailles :

1° Il en existe une qui porte au revers l'effigie de Paul IV, et ces mots : PAVLVS IIII. PONT. MAX. « *Paul IV, souverain pontife.* » C'est un témoignage d'affection adressé à ce dernier par son successeur.

2° Dans l'exergue, COLLEG. GHISLERIVM. A. B. PIO V PAPIÆ ERECTVM. « *Collége Ghislérien, élevé à Pavie par le bienheureux Pie V.* » Puisque Pie V est appelé ici bienheureux, cette médaille ne peut appartenir qu'à l'époque où il fut béatifié, vers 1698. On voit la façade du collége; en haut, une terrasse sur laquelle est placé comme un observatoire, surmonté d'un Saint-Esprit.

3° DEXTERA TVA DOMINE PERCVSSIT INIMICVM. AN. 1571. « *Ta main, ô Seigneur, a frappé l'ennemi l'an 1571.* » Sur une barque, un ange tenant la croix et un calice. Dans le ciel, saint Pierre foudroyant une galère turque.

4° FECIT POTENTIAM IN BRACHIO SVO, DISPERSIT SVPERBOS. « *Il fonda la puissance sur son bras; il dispersa les orgueilleux* [1]. »

Le pape, entouré de sa suite, est en prière. Plus loin, une mêlée de combattants. Au ciel, saint Pierre dans un nuage. Du Molinet croit que c'est encore une médaille frappée à l'occasion de la victoire de Lépante. Bonanni répond judicieusement qu'ici il n'y a pas de flotte, mais bien une mêlée de soldats d'infanterie. Ce peut être une allusion à quelque victoire du duc d'Albe en Flandre.

5° CONTRIBVLASTI CAPITA DRACONIS [2]. « *Tu as foulé*

[1] Du Molinet n'a pas surveillé la gravure de ces médailles : il a laissé écrire DISPERCIT.

[2] Ps. LXXIII, 13.

aux pieds les têtes du dragon. » Une figure diadémée frappe d'un sceptre les têtes du dragon. C'est peut-être une allusion à l'excommunication d'Élisabeth.

6° Dans l'exergue, E TENEBRIS DIES E LVCO LVX LVCET. « *Le jour sort des ténèbres : la lumière sort des bois.* » Un temple, surmonté du Saint-Esprit. Une forêt, un fleuve qui se partage en trois branches. Les anciens appelaient un bois *lucus* (lieu de lumière), par antiphrase. Ici *lucus* peut être une allusion au nom de Bosco, patrie du pontife. Il aimait à dire qu'il était né à Bosco ; et dans une de ces médailles, à l'effigie, il prend le titre de *Boschensis* « *de Bosco.* »

Je possède un tableau très-curieux représentant Pie V assis, et bénissant saint François Borgia agenouillé. On a vu, page 223, que le 27 janvier 1566, en allant au *possesso* de Saint-Jean de Latran, le pape fit arrêter sa litière à la porte du *Gesù*, et là s'entretint avec saint François Borgia, général de la compagnie. Le lendemain, saint François alla remercier le pape, qui le bénit de nouveau avec une grande tendresse.

Dans ce temps-là on voulut, à ce qu'il paraît, que le souvenir de cette visite au Vatican, faite le 28 janvier, fût transmis à la postérité dans un tableau qui représenterait Borgia à genoux, recevant la bénédiction de Pie V. Ce tableau existe encore ; je l'ai acquis à Paris, de M. Ange Bonelli, qui, en 1814, le portait en Angleterre. M. Bonelli attribuait ce tableau à Vasari, en ajoutant : « A la couleur, à l'admirable fini des mains du pape et du général, je le crois plutôt fait vers 1570, en Espagne, d'où on l'aura envoyé à Rome. » (Préface de l'Hist. de Pie VIII, page 26.)

Le saint-siége fut vacant onze jours.

230. GRÉGOIRE XIII. 1572.

Grégoire XIII, appelé d'abord Hugues Boncompagni, naquit à Bologne, le 7 février 1502 [1], de Christophe Boncompagni et d'Angèle Marescalchi, personnages nobles et très-distingués de cette ville.

Hugues, doué de facultés qui lui rendaient la science facile, étudia, dans l'université de Bologne, sous quatre célèbres jurisconsultes, Louis Manzoli, Annibal Caccianemici, Louis Gozzadini, et Charles Ruini. On le reçut docteur dans l'un et l'autre droit, quand il avait vingt-huit ans. Pendant plusieurs mois il fut professeur, et en ce moment-là il eut pour élèves Alexandre Farnèse, Christophe Madruzzi, Othon Truchsess, Réginald Polus, et Charles Borromée, qui tous, depuis, devinrent cardinaux.

Hugues eut l'honneur d'être appelé à Rome, à trente-six ans, par le cardinal Pierre-Paul Parisio, jurisconsulte renommé. Paul III nomma successivement Hugues premier juge du Capitole, puis abréviateur et référendaire des deux signatures.

En 1545, le pape l'envoya au concile de Trente, la grande et majestueuse école où se formèrent tant de sublimes talents de ce siècle. En 1555, Boncompagni était vice-légat de la campagne de Rome. Dans tous ses emplois il

[1] Novaes, VIII, p. 3.

se distingua par sa science, son habileté, et les plus nobles sentiments de religion.

Paul IV le donna, en qualité de dataire, à son neveu le cardinal Carafa, légat en France. Pie IV nomma plus tard Boncompagni son député le plus intime auprès du concile de Trente; puis le créa cardinal-prêtre de Saint-Sixte. Ce pape, en lui remettant le chapeau, dit : *Ecce vir in quo dolus non est.* « Voilà un homme dans lequel il n'y a pas de tromperie. »

Deux mois après, le cardinal Boncompagni fut envoyé comme légat en Espagne, pour y traiter l'affaire de Barthélemy Miranda y Carranza, de l'ordre des prêcheurs, archevêque de Tolède, un des théologiens du concile de Trente, confesseur de la reine d'Espagne, et emprisonné par l'inquisition depuis six ans, comme suspect d'hérésie. Cette accusation n'était fondée que sur quelques notes indifférentes qu'il avait écrites en marge de livres hérétiques.

Le pape donna à Boncompagni, pour théologiens, Félix Peretti et Étienne Bonucci Servite; deux autres prélats, Jean-Raphaël Castagna et Jean Aldobrandini, faisaient partie de la légation; trois d'entre eux, Boncompagni, Peretti et Castagna, devinrent papes. Philippe II avait un bouffon, qui, voyant un jour le roi dîner avec ces envoyés de Pie IV, et manger de trois soupes, dit au prince : « Votre Majesté dîne avec trois *pappi.* » C'était un jeu de mots assez ridicule sur les mots *pappi* et *papi.*

Avant de retourner en Italie, le légat, dont on avait admiré les rares vertus, fut nommé secrétaire des brefs par le même Pie IV[1].

A la mort de ce dernier, Boncompagni aurait été son

[1] Novaes, VIII, p. 7.

successeur, si quelques envieux ne l'avaient pas desservi dans le conclave. D'ailleurs, il n'était pas arrivé assez tôt pour en faire partie. Aussi, quand il obtint sa première audience de Pie V, celui-ci lui dit, avec un accent d'estime et de tendresse : « Monseigneur, nous avons occupé votre place. » Il faut répéter avec empressement ces expressions, qui attestent la bonté, la politesse, l'élégance de manières des pontifes.

Le 12 mai 1572, après les funérailles du pape défunt, cinquante-deux cardinaux entrèrent en conclave. Les cardinaux Altemps, Sforza, Orsini, Cesi et Como, qui portaient le cardinal Farnèse, apprirent qu'à cause de la jeunesse de ce dernier ils ne pouvaient espérer de le placer sur le trône. Le cardinal de Granvelle déclarait, au nom du roi d'Espagne, que ce choix devenait impossible, devant tant de cardinaux âgés et remplis de mérite. Alors une grande quantité d'autres cardinaux, joints à ceux que nous avons déjà nommés, pensèrent à préférer Boncompagni. Le 13 mai, le projet avait réussi : tous les votes furent accordés, et l'on se proposa de l'élire le lendemain 14; alors il avait soixante-dix ans. Le cardinal Como se présente donc chez Boncompagni, dont on s'était caché avec soin, et lui dit : « Venez sur-le-champ à la chapelle, et vous serez unanimement adoré pontife. » Boncompagni, sans montrer la moindre altération dans ses traits, répondit : « Les votes sont-ils suffisants? » Como repartit : « Nous en avons plus qu'il n'est nécessaire. » Alors Boncompagni, comme s'il ne fût rien arrivé de nouveau, continua d'écrire, avec une parfaite tranquillité, quelques choses importantes; lorsqu'il eut fini, il les mit dans son sein, et partit pour se rendre à la chapelle, en disant : « Allons, au nom du Seigneur. »

En mémoire de saint Grégoire le Grand, qu'il avait toujours eu pour protecteur dès son enfance, le nouveau pape prit le nom de Grégoire XIII[1], et choisit pour symbole les paroles du psaume, *Confirma hoc Deus, quod operatus es in nobis.* « Dieu, confirme ce que tu as opéré en nous. »

Le 20 mai, fête de la Pentecôte, le pape fut solennellement couronné; et, le 27, monté sur une haquenée blanche, il alla prendre possession de Saint-Jean de Latran.

A l'exemple de saint Pie V, il ne voulut pas que l'on jetât de l'argent au peuple; mais, au lieu de faire cette dépense, il ordonna d'envoyer aux pauvres d'abondantes aumônes.

Sur-le-champ il nomma à la place de secrétaire d'État le cardinal Galli, que l'on appelait ordinairement le cardinal Como, parce qu'il était évêque de Como.

[1] Jean Dorat, qui florissait sous Charles IX, a composé sur ces mots, *Gregorius decimus tertius*, l'anagramme suivante : *Dei gregis securi tutor sum.* « *Je suis le tuteur du troupeau de Dieu, ainsi en sûreté.*

Sur cette pensée de Dorat, Guillaume Bianchi a composé le quatrain suivant :

Donec GREGORIUS DECIMUS *tibi* TERTIUS *adsto*,
Non est cur timeas, parvulum ovile, lupos :
Nam si divino data numine nomina vertas,
SECURI TUTOR SUM GREGIS *ipse* DEI.

« Tant que moi, *Grégoire XIII*, je suis près de toi, pauvre bercail, tu n'as pas à craindre les loups; car si tu retournes des noms donnés par une affection divine, *je suis* moi-même *le tuteur du troupeau de Dieu, ainsi en sûreté.* »

Tout le monde remarquera qu'ici la traduction ne peut pas atteindre la valeur des mots dans l'original latin.

Dans le premier consistoire, le pontife fit lire la bulle de saint Pie V, qui défendait d'aliéner les biens de l'Église; et, plaçant la main sur son cœur, il jura lui-même de ne jamais souffrir que l'on portât atteinte à cette loi.

Une commission, composée des cardinaux Borromée, Paleotti, Aldobrandini et Arezzo, fut chargée de détruire tous les abus qui pourraient s'être glissés dans la discipline ecclésiastique.

Il voulut que les déterminations commandées par son prédécesseur, relativement au concile de Trente, fussent inviolablement observées, et déclara qu'une tacite permission du pape ne suffisait pas pour que les cardinaux-évêques se crussent autorisés à braver les décrets relatifs à la résidence. Afin de faire mieux respecter cette volonté du saint synode, le pape détermina qu'à l'avenir on n'emploierait plus à la cour aucun évêque, et que les clercs de la chambre et les auditeurs de rote qui, par le fait, seraient évêques, renonceraient à leur siége ou à leur office.

Afin que chacun pût facilement entretenir le pape, et recourir à lui dans des cas de malheur, il fixa un jour de la semaine pour une audience publique, et il y déployait une patience singulière.

Avant que l'audience finît, des camériers allaient savoir si quelques personnes n'avaient pas été oubliées; et il disait, très-souvent, que finalement *le pontife* n'est pas autre chose qu'un *serviteur honoré*.

Grégoire se montrait, dit Novaes[1], attentif en écoutant, judicieux en faisant entendre qu'il avait bien compris,

[1] Novaes, VIII, p. 10.

grave dans son maintien, sobre interrupteur [1], favorablement disposé dans ses paroles, et en tout temps bienveillant et miséricordieux. Pour montrer le désir qu'il avait de soulager en quelques points ses sujets, il diminua les impôts sur la viande, et abolit la taxe du vin dans la province de la Romagne.

Les Turcs assuraient qu'à la mort de saint Pie V ils avaient été délivrés de tous leurs ennemis, et ils avaient cru devoir célébrer cette mort par des fêtes publiques : Grégoire pensa que le chef du catholicisme ne devait jamais cesser de penser à réprimer l'ambition des Turcs, et il sollicita de nouveaux armements de la part des princes chrétiens.

Une flotte considérable trouva les Turcs à Navarin, mais elle se retira avec peu d'honneur pour l'étendard de la religion; et, par l'effet d'un conseil funeste, Venise conclut la paix avec la Porte, sans avoir prévenu ses alliés, le saint-siége, et Philippe II.

Dans la même année 1572, le 2 juin, Grégoire fit sa première promotion; elle ne se composa que de la création de son neveu Philippe Boncompagni, qui fut déclaré cardinal du titre de Saint-Sixte.

Mais de terribles symptômes de frénésie vont apparaître en France. Élisabeth, excommuniée, avait signé des traités avec les huguenots, et soutenu leur puissance. La cour, incertaine entre les novateurs religieux et l'ambition des Guises, s'agitait, sans se résoudre à quelques déterminations à la fois fermes et sages.

Catherine de Médicis, venue jeune en France, et

[1] Un homme qu'on n'interrompt pas dit souvent, pour lui et même contre lui, plus qu'il ne veut dire.

connaissant mal les mœurs, les habitudes et la politique de son pays, à qui on avait fait injustement une réputation de perversité et de dissimulation, et connaissant moins encore le caractère des Français, qu'elle était appelée à gouverner, se précipitait elle-même dans des embarras qui semblaient n'avoir plus d'issue, et tout présageait ces effroyables désastres qu'apportent nécessairement avec elles l'indécision et l'ignorance.

Rome pouvait-elle, dans les premiers moments où à peine l'autorité pontificale était établie, Rome pouvait-elle adresser des conseils pour contenir les esprits?

Au commencement du règne de Grégoire, on voyait ce qui arrive ordinairement dans les premiers mois d'une élection à Rome, surtout lorsque le pape a été élu *par adoration*[1], et que chaque électeur croit pouvoir assurer qu'il s'est montré un des plus actifs pour créer le pape.

Toutes les factions sollicitaient des récompenses, et un pape de soixante-dix ans n'avait à répondre que par des sourires et des consentements à beaucoup de ces *postulations* intéressées. On envahissait ainsi l'autorité souveraine. Il fallait sans doute qu'il s'écoulât plus d'une année avant que les demandes indiscrètes fussent réprimées, et que le pouvoir, rapportant tout à lui seul, pût s'affermir sur des bases solides.

Sur ces entrefaites, arriva le cardinal Charles de Lorraine, toujours occupé du désir de venger son frère François, le glorieux défenseur de Metz en 1552, le prudent général des armées du roi, qui avait relevé le nom français aux yeux de l'Italie en 1559, le sage lieutenant général du royaume en 1563, et, à la même époque, assassiné

[1] *Italie*, p. 261.

d'un coup de pistolet, sans que sa veuve, Anne de Ferrare, eût pu obtenir la condamnation de l'assassin, Poltrot de Méré, qui appartenait au parti des huguenots. Le cardinal était encore mécontent de la paix que le roi Charles IX leur avait accordée en 1570. Il demandait aussi, hautement, que l'on fît entrer toute l'Italie dans la ligue contre le Turc, ligue qui aurait naturellement distrait les esprits de ces pensées hypocrites d'embûches, de ces provocations audacieuses, qui amènent l'oubli de tout sentiment religieux et le déshonneur des nations. Tout à coup on apprend à Rome l'épouvantable massacre de la Saint-Barthélemy : cet effroyable événement, cette page sanglante de l'histoire de France, mérite d'être vivement signalée, surtout si les détails nouveaux que l'on apporte peuvent éclairer d'un plus grand jour un fait aussi déplorable.

Il existe un ouvrage du duc de Saint-Simon[1], intitulé *Sommaire très-court de l'histoire de France et de l'étrangère, en tant qu'elle y a rapport avec les dates, à commencer à Hugues Capet.* Ces notes, recueillies par un homme aussi judicieux, plus rapproché que nous de ces époques, et connu pour être franc, sincère et incorruptible, sont remarquables, si l'on considère les faits extraordinaires qu'elles renferment, et, bien plus, si on les rapproche des scènes qui eurent lieu à Rome à l'occasion de cette catastrophe, et qui doivent être rappelées dans notre récit. Voici les notes de Saint-Simon, qui restent déposées au ministère des affaires étrangères à Paris ; ce sont des données, des souvenirs sans rédaction, sans forme, sans aucun soin pris pour le style : elles n'en ont

[1] *Italie*, p. 262.

pas moins le caractère de profondeur et d'élévation qui distingue les écrits de cet éloquent annaliste, qu'on peut appeler souvent *le Tacite français*.

« 1572. Délibérations secrètes sur le massacre : les Guises veulent comprendre le nouveau roi de Navarre[1], les Montmorency, et *les catholiques* qui leur faisaient ombrage, le duc d'Anjou, le maréchal de Retz. Seuls du secret avec Catherine de Médicis, les Guises insistent sur le roi de Navarre et le jeune Louis de Condé : la reine ne s'y peut résoudre, dans la peur de la dépendance totale des Guises. Charles IX garde le secret pendant ces longues intrigues, mais les embarrasse par son incertitude, surtout à l'égard de l'admiral, qu'il goustoit depuis que, pour attirer les huguenots, *il estoit de tous*, sous prétexte de la guerre des Pays-Bas, dont il devait être le chef, pour soutenir leur révolte contre l'inquisition d'Espagne. La *rudesse* du roi à sa mère ou à son frère, au sortir d'une longue conversation avec l'admiral, dont il ne voulut jamais rien dire, les hasta de finir. Massacre commencé par la blessure de l'admiral : visite du roi et de sa mère, avec les plus perfides démonstrations. L'admiral est tué en même temps que les autres, et jamais aussi admirable, aussi grand qu'à sa fin. Indignités du troisième duc de Guise sur son corps. Boucherie qui comprit *tous ceux des catholiques qu'on voulut*. Les Montmorency épargnés par l'absence d'un d'eux et d'un Cossé. Le roi de Navarre et le prince de Condé se font catholiques, le poignard sur la gorge. Le massacre, d'abord dissimulé, est avoué par édit public, à l'instigation

[1] Ceci prouve que les Guises aspiraient au trône, et cherchaient à détruire la branche qui avait les premiers droits, après les Valois.

des Guises, qui ne voulurent pas être les seuls à porter cette éternelle infamie de la nation. »

Ici Saint-Simon continue sa nomenclature de faits pour l'année suivante.

Tels étaient les événements dont la France avait été témoin. Henri de Guise, sous prétexte de venger son père François, venait d'entraîner dans une incroyable série de forfaits un roi enfant, qui cependant avait montré de la *rudesse* à sa mère ou à son frère au sortir d'une longue conversation avec l'amiral, dont il ne voulut jamais rien dire; *rudesse qui les hasta de finir*. Henri de Guise pouvait facilement convaincre Catherine, qui avait entendu le maréchal de Saint-André dire ces propres mots : « Nous ne serons jamais heureux que nous n'ayons mis cette femme dans un sac, pour la jeter dans la Seine. » Chez Catherine, d'ailleurs, une ambition sans mesure éteignait tout sentiment d'humanité. Il n'avait pas été difficile de conseiller la fraude au duc d'Anjou, lui qui plus tard, portant le nom de Henri III, devait attirer à Blois ce même Henri de Guise, le nommer lieutenant général, lui promettre l'épée de connétable, et le faire percer d'un coup de poignard, de bas en haut, *de peur qu'il ne fust cuirassé.*

Que va-t-il rester à faire au cardinal Charles de Lorraine, disposant d'un grand crédit à Rome, où la nouvelle autorité pontificale n'était pas encore bien assurée dans l'exercice de sa puissance?

Le 6 septembre 1572, les lettres que le légat du pape, Salviati, avait écrites de France, furent lues le matin dans une assemblée de cardinaux, en présence du pape. Elles portaient que, d'après des déclarations de la cour, l'amiral et les huguenots ayant conspiré contre le mo-

narque, ils avaient été tués, du vouloir et du consentement du roi [1]. Alors il fut arrêté, sur la demande exprimée en termes violents par le cardinal de Lorraine, que le pape et le sacré collége assisteraient, le lundi suivant, à une fête solennelle. Il se présenta une foule d'artistes pour orner l'église de Saint-Marc, où cette fête devait être célébrée. *Le jour de douleur et d'effroi* était venu pour ceux que Luther avait appelés à la discorde. Le cardinal donna publiquement mille écus au courrier porteur de la nouvelle tant désirée de lui. Le 8 septembre, les Français firent une grande procession dans l'église de Saint-Louis, enrichie des fondations de Catherine de Médicis. La plupart des nobles de Rome, et une grande quantité de peuple, accoururent à cette cérémonie, où l'on maudisait publiquement les protestants. « L'ambassadeur de l'empereur, dit une narration du temps, portait la queue de la robe du pape, pour l'honneur qu'il fait à l'empereur par-dessus tous les autres. » Le cardinal avait fait attacher au-dessus des trois portes de l'église, entre les statues de Charlemagne et de saint Louis, une *notification* adressée au pape, aux cardinaux, au sénat et au peuple romain, où il vantait le massacre de Paris, et rappelait les maux que Rome avait soufferts des luthériens (*voyez* tome IV, page 97 et suivantes). Le même cardinal disait aussi « qu'il se réjouissait grandement que ceux de sa maison « principalement avaient été les exécuteurs d'un *fait si « grand et si mémorable.* »

L'ensemble de cette pièce, qui est un mélange de forfanterie, de délire, de férocité, était donc affiché à la

[1] *Italie*, p. 263. Ces expressions sont singulières; quand il y a *vouloir*, il est inutile d'ajouter *consentement*.

porte de l'église. Il y avait, dans une telle audace, une offense à la souveraineté de Grégoire XIII : car de quel droit un simple cardinal parlait-il ainsi dans une ville où il ne commandait pas? Mais, il faut encore le dire, la noblesse de Rome, le peuple, les artistes surtout, ne voyaient dans la mort des huguenots, massacrés *pour avoir voulu*, disait-on, *commettre un crime de lèse-majesté*, qu'un juste châtiment, et la vengeance des forfaits commis en 1527. Quarante-cinq ans après le sac de Rome, il restait des témoins de tout sexe, et jusqu'à des victimes, qui avaient pu souffrir de ces fureurs; et ce furent ces témoins qui animèrent l'aveugle haine du reste de la population. Vasari, élève du Rosso, qui s'était vu traité avec tant d'inhumanité, et à qui son maître avait plusieurs fois raconté ses malheurs, se proposa pour conserver dans une fresque le souvenir de ces événements. En peu de temps, car il mourut deux ans après, il traça les dessins de deux compositions qui représentent Charles IX au sein du parlement, et les scènes du massacre de Paris[1].

Plus tard, Grégoire XIII sut attirer à lui toute l'auto-

[1] Il a paru, en 1816, un *Voyage en Italie*, imprimé à Bruxelles. L'auteur dit, en décrivant une des fresques dont il s'agit : « Quel est donc cet autre roi *qui tire sur le peuple?* C'est Charles IX donnant le signal de la Saint-Barthélemy. » Cet auteur s'est gravement trompé. Dans le tableau où Vasari a représenté Charles IX, ce prince assistait à une séance du parlement. Les costumes d'ailleurs y sont mal observés. Ce tableau, et celui qui représente le massacre, sont deux mauvais tableaux. Du reste, il est bien prouvé aujourd'hui que le fait de Charles IX tirant sur le peuple n'est pas vrai. Voyez, sur cette question, l'article du chancelier de Pastoret, dans le supplément de la *Biographie universelle*.

rité qu'il devait obtenir dans sa capitale, et ce fut lui seul qui régla la politique du saint-siége ; ce qu'il fit désormais avec sagesse et modération. Il prouva que, lors des réjouissances de Rome, il avait été entraîné par le mouvement tumultueux d'une populace désordonnée. Les discours et les bulles du pontife ne tardèrent pas à manifester ses vrais sentiments sur un crime politique que le sac de Rome ne pouvait justifier.

J'ai rapporté les faits avec des circonstances nouvelles : le lecteur connaîtra avec plus de détails les causes et les suites de la cruauté des partis. Ce fut un horrible crime de verser pendant six mois le sang des Romains ; ce fut un autre crime de massacrer perfidement des hommes qui vivaient en paix sur la foi d'un traité. Ce fut ensuite une déplorable joie que celle qui se manifesta à la nouvelle que le cardinal de Lorraine appela *la strage degli ugonotti*, « le massacre des huguenots. »

Arrêtons-nous : les annales d'un règne pieux et savant, et les approches de l'année sainte, qui fut célébrée avec une grande pompe, nous appellent à d'autres récits.

A cette époque, les Maronites [1], ces mêmes peuples dont les malheurs sont si douloureux aujourd'hui, recoururent à Grégoire pour obtenir sa protection. Ils habitaient le mont Liban et quelques villes de la Syrie ; depuis un temps immémorial, ils se conformaient au dogme latin : cependant on craignait qu'à la suite des persécutions turques, il ne se glissât parmi eux quelques erreurs. Ils envoyèrent, avec le consentement de leur patriarche Michel de Citaravia, deux ambassadeurs, que

[1] *Considérations sur le règne des quinze premiers papes qui ont porté le nom de Grégoire*, p. 142.

le pape reçut avec une bonté particulière. Il confirma leur patriarche, usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours; il lut avec plaisir des lettres que le pape Innocent III avait daigné leur adresser vers l'an 1200, pour les féliciter de leur constante union avec l'Église occidentale; ils communiquèrent aussi des missives de saint Louis, autorisant leur prince à donner des lettres de noblesse française; le pape renvoya ces catholiques chargés de présents et accompagnés de deux jésuites, nommés visiteurs du Liban.

Depuis, Sixte-Quint accorda des priviléges au collége des Maronites établi à Rome [1].

En 1578, Grégoire, qui, étant professeur à Bologne, avait travaillé à la correction du décret de Gratien et de tout le droit canonique, ordonna que l'on recherchât les fragments des conciles qui y étaient cités, afin que, purgé en grande partie de toutes les erreurs qu'on y avait accumulées, le corps du droit canonique pût être de nouveau imprimé à Rome [2].

On sait que le décret de Gratien, célèbre canoniste, né à Chiusi, dans le Siennois, vers l'an 1100, consiste dans des textes de l'Écriture sainte, dans les canons dits des apôtres, et dans ceux d'environ cent cinq conciles, dont les neuf premiers sont œcuméniques, dans les décrétales des papes, dans des extraits des saints Pères, comme saint Grégoire, saint Jérôme, saint Augustin, et dans d'autres extraits des auteurs ecclésiastiques, des livres pontificaux, du code Théodosien, des capitulaires des rois de France, etc. Gratien avait intitulé ce livre *Concordantia discordantium canonum*, parce qu'il s'attache à

[1] Novaes, VIII, p. 17.
[2] Novaes, VIII, p. 44.

y concilier, soit par l'autorité, soit par le raisonnement, les canons qui se contredisent [1].

Les premiers manuscrits de cet ouvrage de Gratien commencèrent à se répandre en 1151. D'autres écrivains, avant lui, avaient entrepris des compilations analogues. Dès la fin du neuvième siècle, ou au commencement du dixième, Réginon, abbé de Prum, composait un recueil de canons et de règlements ecclésiastiques; Burchard ou Bouchard, évêque de Worms en l'an 1000, donna aussi un recueil de canons en vingt livres; enfin, Yves de Chartres, mort en 1115, avait formé un pareil recueil.

Gratien, bénédictin, suivant quelques auteurs, et qui ne fut pas moine, suivant ce que dit M. Savioli dans les *Annali Bolognesi*, profita du travail de ses prédécesseurs, quelquefois, il est vrai, avec trop peu de choix; et il eut pourtant sur eux l'avantage d'éviter dans son recueil la confusion dont ils n'avaient pas su garantir le leur. Il distribua le sien par ordre de matières, et le divisa en trois parties : dans la première, il réunit ce qui regarde le droit et les ministres de l'Église; il parle des jugements dans la deuxième; et, sous le titre de *De consecratione*, il fait entrer dans la troisième tout ce qui concerne les sacrements et les cérémonies. La compilation de Gratien dut à cette méthode d'éclipser, dès qu'elle parut, les collections qui l'avaient précédée, même celle d'Yves de Chartres, laquelle avait joui d'une grande autorité. On prétend qu'Eugène III l'approuva. Il est certain du moins que *le décret* fut reçu, avec une sorte d'enthousiasme,

[1] Je puise ces informations, si exactes et si raisonnées, dans l'article GRATIEN donné à la *Biographie universelle* par M. Lécuy. Voyez t. XVIII, p. 334.

dans l'école de Bologne, au sein de laquelle il était né en quelque sorte; et que de cette école, l'une des plus fameuses de ce temps, il passa en France, et fut enseigné à Paris, à Orléans, et dans les autres universités. Bientôt il devint le seul texte que les professeurs en droit canon commentaient dans leurs leçons et dans leurs écrits. Il s'en fallait de beaucoup, néanmoins, qu'il fût exempt de taches, puisque des documents contestés s'y trouvaient mêlés avec ce que l'antiquité religieuse offre de plus authentique. A mesure que les lumières s'entendirent, ces défauts furent mieux sentis.

En France, en Espagne, en Italie, on pensait qu'il fallait *émender* Gratien. Des papes célèbres, Pie IV et Pie V, y employèrent plusieurs savants, du nombre desquels avait été le professeur Boncompagni.

Devenu pape, il approuva son ouvrage par une bulle.

La première édition, avec date, du *Décret* de Gratien, est celle de Strasbourg, 1471, in-folio, chez Henri Eggestein; édition d'autant plus remarquable qu'elle est en même temps le premier monument typographique daté de la ville de Strasbourg. Le même imprimeur l'y reproduisit l'année suivante, et P. Schoyffer en donna aussi, en 1472, une édition à Mayence, en deux volumes in-folio. Depuis, l'ouvrage a été souvent réimprimé, et il forme le premier volume du corps de droit canonique. Les corrections acceptées par Grégoire XIII furent imprimées à Rome.

On approchait de l'année sainte; Grégoire, prince prévoyant, voulait la célébrer avec ordre et magnificence. Il prescrivit aux gouverneurs de l'État ecclésiastique des mesures propres à maintenir une bonne et sage police.

Ils devaient préparer des approvisionnements, pour

éviter toute sorte de disette ; ils avaient ordre de faire réparer les routes, les ponts, les digues, partout où il serait besoin. Les *commissaires de l'abondance* de Rome devaient se procurer une grande quantité de grains, de farines, de vins, de légumes. Les propriétaires de logements furent invités à ne pas augmenter le prix des loyers, et à ne renvoyer personne avant l'expiration de l'année sainte. Pour exciter les cardinaux à embellir les églises de leur titre, le pape ordonna que dans toutes les basiliques on procédât sur-le-champ aux réparations convenables. On refit presque à neuf les portiques de Saint-Pierre et de Sainte-Marie Majeure, un peu négligés dans les temps précédents. De cette dernière basilique jusqu'à Saint-Jean de Latran, on fit percer une rue large, plus commode pour les chars et pour les piétons.

Le pape s'efforçait de retenir dans la voie de la religion catholique le roi de Suède Jean, et fit des efforts pour maintenir sur le trône de Pologne le roi Henri de Valois ; mais, à la mort de Charles IX son frère, Henri voulut retourner en France pour y régner.

Cependant Ernest, second fils du duc de Bavière, étant venu à Rome, Grégoire lui fit un accueil imposant, et commanda qu'on lui montrât toutes les magnificences de la capitale. Charles-Frédéric, duc de Clèves, cousin d'Ernest, arriva plus tard, et reçut un accueil aussi gracieux. Le grand-duc de Toscane et le duc de Parme, que l'on vit ensuite entrer à Rome, furent traités avec un luxe royal, eux et leur nombreuse suite.

Les cérémonies du jubilé ont commencé. La porte sainte était ouverte. Le concours des pèlerins devenait si grand, qu'en un seul jour l'hospice de la *Trinité* en reçut huit mille. Il n'arriva aucun tumulte. Un plus grand concours,

malgré l'hiver, vit les cérémonies de la fermeture de la porte sainte ; et, à peine libre de tant de travaux, le saint-père recommença avec zèle ceux qui sont en tout temps imposés au suprême pontificat.

Les erreurs de la confession d'Augsbourg avaient pénétré plus que jamais en Bohême ; Grégoire obtint des évêques du pays que le schisme serait combattu ; et ce bon peuple fut rendu bientôt au culte de ses pères.

Maximilien n'était pas venu encore recevoir la couronne impériale à Rome ; il était empereur élu sans contestation, mais il différait de remplir un devoir qui aurait encore bien plus affermi ses droits. Le pape, en même temps, agissait pour que le même Maximilien fût élu roi de Pologne. Aucun schisme inquiétant ne se faisait jour dans la patrie de Jagellon ; et si Maximilien eût commandé à Cracovie, les dispositions de ce prince à des actes de faiblesse, en ce qui concerne les doctrines de Luther, eussent pu être neutralisées par le sentiment si fortement catholique de la Pologne.

L'Italie offrait aussi des agitations dangereuses. Grégoire envoya le cardinal Morone à Gênes, en le chargeant d'y rétablir la concorde parmi les nobles, dont les querelles envenimées ruinaient le commerce du pays, et ses correspondances si utiles avec le Levant.

On avait conclu, depuis quelque temps, un traité entre Grégoire et Philippe II, pour essayer d'atténuer les maux dont Élisabeth affligeait l'Angleterre, et pour obtenir la délivrance de Marie Stuart, reine d'Écosse, et lui faire épouser don Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante, qui avait récemment sauvé l'Italie de l'incursion des musulmans. Mais cette tentative, inventée par les Espagnols, ne fut pas généralement approuvée : on se

borna donc à des vœux pour que Marie fût rendue à la liberté, et pût échapper à ce que la célèbre madame de Staël appelait *la coquetterie sanguinaire* d'Élisabeth [1].

Ce fut dans la funeste année 1576 que la peste se manifesta en Europe, et qu'elle étendit ses ravages en Allemagne, en France, en Espagne, et dans plusieurs contrées de l'Italie, particulièrement à Venise et à Milan.

Partout les ordres religieux se couvrirent de gloire. Les dominicains, les franciscains, les jésuites, tous enfin, au moindre signe du chef de l'Église, coururent soulager et exhorter les malades; consoler ceux qui perdaient, en un instant, toute leur famille; distribuer de l'argent aux pauvres. Le peuple, qui sait bien reconnaître ses bienfaiteurs quand on ne l'irrite pas à faux, ne visitait plus, après que la peste eut disparu, ne visitait plus qu'avec une profonde douleur les couvents presque déserts, où il ne restait que des vieillards infirmes, et un petit nombre de ces hommes chers à Dieu, qui peuvent supporter les fatigues, les veilles, le spectacle de mort offert sans cesse à leurs yeux; ces hommes que la Providence a marqués d'un signe particulier, en permettant qu'ils survivent à tant de souffrances, très-souvent sans proportion avec les facultés qui nous sont données ici-bas pour conserver notre malheureuse vie.

Grégoire éprouvait secrètement plus d'appréhension que tous les autres princes de l'Europe. D'après ses correspondances avec Constantinople, la Syrie et Jérusalem, il entendait parler d'un armement des Turcs : il craignait que les infidèles, sous la protection d'un fléau avec lequel

[1] J'ai admis ici ces trois mots de madame de Staël. La vulgarité du substantif est effacée par la vigueur de l'épithète.

ils vivent comme en bonne intelligence, encouragés qu'ils sont par le dogme insensé de la fatalité, ne se préparassent à quelque attaque imprévue sur un point mal gardé. Il craignait, le pontife vigilant, qu'appelés par la contagion, les Turcs ne se joignissent à ce mal presque sans remède, que les effendis nomment leur *compatriote* et leur allié contre l'avidité des Occidentaux. Mais Dieu regarda en pitié son Église; l'on fit répandre le bruit que tous les Grecs amenés par le commerce à Gênes, et tous les esclaves turcs détenus aux bagnes de la Péninsule, avaient péri les premiers de la peste, avec des complications de nostalgie (la fièvre du retour) : d'ailleurs Malte et Venise firent de nouveaux efforts pour repousser l'ennemi, s'il osait paraître devant les chrétiens.

Au moment où le calme fut un peu rétabli en Allemagne et en Italie, quand les communications purent s'établir facilement, Grégoire éleva à la dignité de cardinal André d'Autriche, fils naturel de l'archiduc Ferdinand et de Philippine Vetzler, et petit-neveu des empereurs Charles-Quint et Ferdinand Ier. Ce jeune prince n'avait encore que dix-huit ans. Mais on ne regrettait pas les faveurs accordées pour maintenir l'Autriche dans les sentiments de constance vraiment chrétienne qu'elle n'a jamais trahis.

Rodolphe avait succédé à son père Maximilien, et il ne demandait aucune confirmation à Rome. Grégoire l'invita à envoyer un ambassadeur près le saint-siége, avec la mission expresse de solliciter la confirmation d'usage. Rodolphe répondit que ce retard devait être attribué à quelques circonstances qu'il allait examiner avec soin.

On n'imaginait pas à Rome qu'il pouvait survenir quelque notable difficulté.

On y conservait avec soin un document signé des sept électeurs, par lequel ils reconnaissaient au saint-siége le droit d'élire l'empereur. Ils attestaient que leur devoir et celui de l'empereur était de ne pas disputer ce droit au saint-siége, et qu'ils étaient dans l'obligation de lui prêter obédience, sujétion, et, comme le porte ce document, *honorificence.*

En effet, ce droit avait été reconnu par plusieurs empereurs : Othon IV envers Innocent III (*voyez* tome II, page 327); Frédéric II envers Honorius III (*voyez* tome II, page 359). En citant des époques plus rapprochées de nous, on voit qu'Énée Piccolomini (depuis Pie II), ambassadeur de Frédéric III, fit le discours d'obédience à Calixte III (*voyez* tome III, page 323). Maximilien I[er] signa la paix avec Jules II, et fit le serment d'obédience (*voyez* tome III, page 417). Charles-Quint ne le refusa pas à Clément VII après les désastres de Rome, et quoique l'autorité pontificale semblât affaiblie.

Rodolphe, paraissant suivre avec quelque complaisance l'exemple de Maximilien II, son père, qui avait refusé l'obédience, prend le parti cependant d'envoyer à Rome Jean Zenner. Celui-ci, dans le discours qu'il avait préparé, changeait le terme d'*obédience* en celui de respect (*ossequio*). Grégoire ne voulut pas reconnaître ce changement. Il reçut Zenner et ses collègues dans une audience privée, où il ne fut question d'aucune affaire; puis il écrivit une lettre autographe à Rodolphe, le priant de suivre l'exemple de ses prédécesseurs. Rodolphe, enfin, se contenta d'être appelé, dans le discours, *le très-obéissant fils de Sa Sainteté*, et il envoya définitivement le décret de son élection, qui était resté à Vienne. Alors le pape, dans un consistoire public, confirma l'élection, et en fit dresser

un acte qui fut signé par tous les cardinaux présents [1].

En ce temps-là, Jean, roi de Suède, expédia à Rome un ambassadeur : ce roi témoignait par ses lettres, et par les paroles de son envoyé, le désir d'appartenir intimement à la religion catholique. Ce prince demandait aussi que l'on envoyât à sa cour un personnage digne de confiance, pour conclure avec lui un traité. Le saint-père chargea de cette ambassade le père Possevin, de la compagnie de Jésus : ce fut dans les mains de ce sage missionnaire que le roi, excité par son épouse Catherine de Pologne, abjura les erreurs du luthéranisme ; alors le roi et la reine cherchèrent les moyens de rétablir dans le royaume les doctrines de la religion catholique.

Mais les douces joies du saint-siége sont traversées souvent par des contrariétés amères. Le cardinal Gesualdo, protecteur du royaume de Naples, avait proposé en consistoire l'église vacante de Trani comme *jus-patronat* [2] de la couronne d'Espagne ; et peu après il avait proposé dans la même forme l'église de Catane, en Sicile. Grégoire se crut obligé de répondre à ces deux propositions : quant à la première, il déclara que le roi avait la nomination seulement par privilége apostolique ; quant à la seconde, on reconnaissait qu'en 1530 Clément VII avait concédé à Charles-Quint la nomination aux églises de Sicile et de Sardaigne, mais seulement pendant la vie de ce prince ; et que depuis cette époque il n'avait été fait aucune concession semblable. Alors les ministres du monarque, cessant d'invoquer ce qu'ils croyaient un droit, recouru-

[1] Maffei, an 1577, liv. VI, n. 7.

[2] Concessions qui ont permis à des laïques de conférer des bénéfices, et même de nommer à des évêchés.

rent aux prières et aux sollicitations : en conséquence, le pape accorda pour cette fois seulement le *jus-patronat* pour la nomination aux siéges de Catane et de Palerme, dont les titulaires venaient de mourir.

Plus tard, dans la même année 1577, le pontife érigea, dans le Pérou, trois cathédrales avec le droit de *jus-patronat* royal : celle de Saint-Marthe, celle de Truxillo, et la troisième à Arequipa.

Le roi Sébastien régnait en Portugal. C'était un prince qui donnait les plus brillantes espérances. Il avait l'intention d'entreprendre des conquêtes étendues en Afrique, et ne voulait écouter aucun des conseillers qui cherchaient à le dissuader de ce projet. Grégoire accorda au prince divers avantages spirituels, qu'à ce sujet il sollicitait avec ardeur.

On venait de découvrir de nouvelles mines de fer dans le territoire de Spolète : Grégoire les afferma au profit du trésor, à un prix très-élevé. Ce fut pour la chambre apostolique une source de richesses.

Il y avait déjà six ans que Boncompagni, père du cardinal de Saint-Sixte, et frère du pape, résidait à Bologne, sans avoir jamais visité le pontife depuis son exaltation : cette année, il désira voir de plus près le pontificat, et il prit secrètement la route de Rome.

Le saint-père ayant appris ce voyage, et ne voulant pas qu'il donnât lieu à des plaintes, résolut de ne pas introduire à la cour un plus grand nombre de ses parents, et surtout de ne pas y recevoir sa belle-sœur Cécile Bargelini, femme d'un caractère altier. Quand ils furent arrivés à Otricoli, ils trouvèrent l'ordre de rebrousser chemin. Avec un égal courage, Grégoire confina à Pérouse un de ses parents qui, de sa propre autorité, avait enlevé

des prisons un de ses serviteurs pour qui il avait beaucoup d'affection. En vain des princes très-recommandables représentèrent qu'immédiatement après cette faute avait été réparée, et que le serviteur venait d'être volontairement réintégré en prison, le pape fut inflexible, et ne pardonna pas ce manquement aux lois du pays, qui donnait à d'autres parents du souverain des exemples dangereux.

Le 4 mars 1577, Grégoire nomma cardinal Albert d'Autriche, sixième fils de Maximilien II et de Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint, et frère de l'empereur Rodolphe II. Ce cardinal, qui n'avait que dix-neuf ans, renonça depuis à la pourpre pour épouser Isabelle, fille de Philippe II, qui reçut en dot les provinces de la Flandre et la Franche-Comté. Ce prince mourut sans postérité à Bruxelles, le 13 juillet 1621.

Des nouvelles heureuses arrivèrent de l'Orient. Le sort des pèlerins n'était peut-être pas encore adouci à Jérusalem, malgré les sollicitations du custode franciscain, le père Jérémie de Brescia; mais d'autres contrées avaient accueilli avec empressement nos pieux missionnaires.

Près de la ville de Naxivan, sur le fleuve du Tigre, dans l'Arménie Mineure, vingt-cinq villages, par les soins de Barthélemy, religieux dominicain et évêque d'Arménie, avaient reconnu l'Église romaine, et persévéré longtemps dans leur obédience : des guerres étant survenues, plusieurs prélats schismatiques voulaient détourner de leurs devoirs quelques-uns de ces catholiques. Les autres, sous la direction d'un dominicain, archevêque de Naxivan, n'avaient pas cessé de reconnaître le saint-siége. Ce religieux étant venu à Rome exposer l'état des choses, et demander des secours pour ramener les brebis égarées,

Grégoire lui accorda une somme d'argent, des lettres de protection pour les autorités voisines, quelles qu'elles fussent, et une grande quantité d'ornements sacerdotaux.

Dans la ville d'Alep, et dans plusieurs autres parties de la Syrie et de la Mésopotamie, on voyait dispersées une grande quantité de maisons appartenant à des Chaldéens jacobites, nés de la secte d'Eutychès. Pendant vingt-deux ans ils avaient eu pour patriarche Néhem, homme de foi et de valeur. Déjà il avait relevé plusieurs églises. Il s'était décidé à écrire des lettres de soumission à Jules III et à Pie IV; il demandait, pour ses diocésains, un établissement à Rome même. Peu de temps après, une guerre civile naquit dans ce pays. Les Turcs s'emparèrent de Néhem, le plongèrent dans une étroite prison, où, saisi d'effroi, il eut le malheur d'apostasier. Revenu aux vrais sentiments du catholique, il espéra obtenir son pardon du saint-père. Alors il laissa le soin de son troupeau et son titre de patriarche à son frère David, et, sous prétexte de visiter Constantinople, il se rendit à Rome. Là, en 1578, il abjura l'apostasie, et détesta les erreurs du faux maître Dioscore, et voulut publiquement renouveler sa profession de foi. Néhem ne pouvait plus retourner dans sa patrie; le pape lui permit de s'établir à Rome, le logea dans le palais, et lui assigna une pension annuelle, conforme à son rang de patriarche.

Arrivèrent encore alors des envoyés du peuple maronite, qui furent accueillis avec la même affection.

En ce moment le pape reçut des lettres d'obédience de l'archevêque de Cranganor [1], métropole du Malabar. Les

[1] Novaes, VIII, p. 42.

jésuites lui avaient fait abandonner les doctrines nestoriennes, pour le ramener à la vérité catholique. La réponse du pape fut accompagnée de reliques précieuses, et de présents sacrés de toute nature.

Au moment même où il expédiait cette réponse, le pontife jugea à propos d'encourager par de nouvelles grâces et par des témoignages de tendresse le père André d'Oviédo, de la compagnie de Jésus, envoyé par Paul IV aux Abyssins d'Éthiopie. Ce religieux avait été nommé leur patriarche; mais tous les jours il était menacé de perdre la vie. Cependant il ne demandait pas à changer de résidence.

Grégoire n'oubliait aucun soin pour établir une ligue entre le roi de Pologne, le roi de Suède et le roi d'Espagne. Il s'agissait d'entreprendre une expédition en Angleterre, pour y arrêter les persécutions ordonnées par Élisabeth : elles devenaient intolérables, et elles jetaient une épouvantable terreur dans les deux royaumes anglais et en Écosse.

Le roi Henri III désirait créer en France un ordre de chevalerie, pour attacher plus fortement à la foi romaine les seigneurs qui le recevraient des mains du prince. La dotation de cet ordre devait se composer de rentes assignées sur les revenus du roi, et de deux cent mille écus qui seraient payés par le clergé français, en exceptant pourtant les revenus des curés. Pour obtenir la confirmation de cette institution, le roi envoya à Rome M. de l'Aubépin, puis M. de Lancosme. Le pape assembla une congrégation de treize cardinaux, et représenta que les termes de la demande offensaient la gloire de Dieu, et dénaturaient l'emploi des biens de l'Église. En effet, le clergé chargé de cette nouvelle imposition n'aurait plus

autant de ressources pour accomplir ses devoirs, secourir les pauvres, et pourvoir aux besoins du culte.

Avant de connaître la réponse, ou plutôt prévoyant qu'elle ne serait pas favorable, le roi inaugura l'institution de cet ordre avec une grande pompe, et l'appela l'*ordre du Saint-Esprit.* A proprement parler, il avait été institué à Naples en 1352 par Louis Ier de Tarente, roi de Jérusalem et de Sicile, sous le nom de l'*ordre du Saint-Esprit au droit désir*. Henri voulait en même temps reconstituer l'ordre de Saint-Michel, dont le collier était tombé dans un tel discrédit, qu'on le nommait le *collier à toutes bêtes*. En conséquence, le roi ordonna que tout seigneur qui serait affilié à l'ordre du *Saint-Esprit* le serait auparavant à l'ordre de Saint-Michel, ce qui a eu lieu jusqu'en 1830.

L'évêque de Genève fut chargé par le pape de demander et de donner des explications au sujet de cette fondation; et il résulta de cette négociation que la concorde ne fut pas troublée entre le pape et le monarque. Du reste, l'ordre ne devait être accordé, et ne le fut en effet, qu'à des seigneurs qui juraient un attachement sans bornes à la foi catholique.

Il se présente ici une question d'une grande importance. Je la traiterai en m'appuyant sur Novaes, qui s'en occupe tome VIII, page 53. Il s'exprime en ces propres termes :

« Par la mort du roi de Portugal Sébastien, arrivée « en l'an 1578, et qui avait perdu la vie dans ses batail- « les contre les Maures d'Afrique, le cardinal Henri, « son oncle, était monté sur le trône. Celui-ci se trouvait « âgé de soixante-sept ans, et faible de santé. Il re- « connaissait le danger que courait ce sceptre après sa

« mort, au milieu de tant de concurrents qui se dispu- « taient la couronne. Les conseillers du prince l'exhortè- « rent à se marier, disant que par ce moyen, ayant des « enfants, tous les périls prévus s'évanouiraient, et que « l'autorité resterait dans des mains portugaises. Henri, « vaincu par ces instances répliquées, auxquelles cepen- « dant il avait résisté longtemps, fut réduit à la nécessité « de demander au pape la dispense nécessaire, attendu « qu'il n'était pas seulement cardinal, mais encore arche- « vêque d'Évora. Grégoire étudia la cause avec une sin- « gulière attention, et il répondit qu'il ne pouvait donner « son consentement à une pareille demande. Il était vrai « que, dans d'autres circonstances, la dispense avait été « accordée à un simple moine ou à un simple prêtre [1]. « Présentement, il s'offrait des circonstances graves; il « s'agissait d'un cardinal et d'un évêque. C'était absolu- « ment un événement nouveau, et dont on n'avait pas « vu d'exemple dans l'Église. Avec cette raison et d'au- « tres encore, Grégoire cherchait à convaincre le fondé « de pouvoirs de Henri. Le nonce Sauli fit les mêmes « représentations au roi lui-même. Alors ce prince chan- « gea de dessein; et quoique les communes de son royaume

[1] Il y en avait eu un exemple sous Alexandre III. Voici ce qu'en dit Novaes, III, p. 113 : « Le doge de Venise avait fait une expédition contre les Sarrasins, dans laquelle périrent les seigneurs de l'illustre famille des Giustiniani. Le pape, ne voulant pas que cette famille fût éteinte, dispensa des vœux et de la profession religieuse le bienheureux Nicolas Giustiniani, moine, prêtre bénédictin. Il épousa Anna Vitale, fille du doge Michele, en eut cinq fils et trois filles. N'étant plus nécessaire dans le siècle, puisqu'il avait assuré la succession de sa race, il retourna à son monastère, où il mourut saintement.

« le priassent de continuer ses démarches, il resta ferme « dans son refus. »

Ainsi, d'un côté, on donnait des raisons d'État pour appuyer cette infraction si effrayante aux lois ecclésiastiques, et qui menaçait d'introduire dans notre Église des usages protestants ; de l'autre, on disait, comme si c'eût été une raison, qu'il y avait longtemps que Henri était prêtre. En vain les considérations politiques, quelques menaces, des séductions, et diverses interventions puissantes, s'agitèrent autour de Grégoire : immobile comme un rocher, digne dépositaire de la foi, *irrémovible,* tout à fait pontife, il refusa son consentement ; mais en même temps, toujours animé d'un sentiment inexplicable d'esprit de conciliation, il refusa sans colère. Il ne supposa pas un instant, ce vrai père même des insensés, que cette prétention fût sérieuse; et il eut la gloire d'obtenir du roi Henri un désistement formel, et le repentir naturel que doit éprouver un sage prêtre, d'avoir été entraîné dans de telles sollicitations.

Que ne dirait-on pas aujourd'hui si elles avaient réussi ? Mais on n'a pas un tel avantage sur la cour romaine. Espérons qu'on ne le sollicitera plus, parce qu'il est certain qu'on ne l'obtiendra jamais.

Grégoire ayant appris que les moines grecs basiliens, qui s'étaient répandus dans plusieurs diocèses de Naples et de Sicile, n'observaient pas la règle de Saint-Basile, dont ils faisaient profession, la fit traduire en italien vulgaire, puis ordonna qu'on l'imprimât avec soin. Ensuite il l'envoya dans ces provinces, pour qu'elle y fût distribuée gratuitement. Les exemplaires de la Bible grecque étaient rares ; le pape nomma une congrégation composée d'hommes singulièrement érudits : ils réformèrent

cette Bible qui était altérée, afin qu'elle devînt conforme à celle des Septante. Ce projet avait déjà été conçu, en vertu d'un décret du concile de Trente, par Pie IV et par saint Pie V; mais la gloire d'avoir terminé une si haute entreprise fut réservée à Sixte-Quint et à Clément VIII.

Grégoire XIII annonça, en ces temps-là, qu'il allait créer de nouveaux cardinaux. Dans cette promotion, on distingue :

1° Claude de la Baume, des marquis de Montrevel. Philippe II lui accorda de grandes récompenses, parce qu'il avait préservé la Bourgogne des erreurs du calvinisme, et qu'il y avait fait accepter le concile de Trente.

2° Louis II de Lorraine, des ducs de Guise, frère du célèbre Charles de Lorraine, et, comme lui, oncle de Marie Stuart, pour qui il ne cessa d'intercéder auprès de Grégoire.

3° René Birago, noble milanais, chassé de Milan par François Sforza, comme convaincu d'être attaché à la France. Il avait reçu de François Ier une charge de conseiller au parlement de Paris; puis il devint chancelier et vice-roi de Charles IX, dans la province de Lyon. Il finit ses jours à Paris le 25 janvier 1583, surnommé *le marteau des hérétiques* et *le défenseur de la foi catholique*, et avec la réputation d'un tel désintéressement, qu'il mourut dans la plus grande pauvreté. Birago avait servi sous cinq rois de France, François Ier, Henri II, François II, Charles IX, et Henri III. Il avait coutume de dire de lui : *Je suis cardinal sans titre, prêtre sans bénéfice, et chancelier sans les sceaux.*

4° Ferdinand de Tolède, noble espagnol, des comtes d'Oropesa. Par humilité, il renvoya au pape la barrette, ainsi que le bref qui le nommait cardinal. Il remit un

grand présent à l'ablégat qui les lui avait apportés ; puis, avec la qualité de missionnaire, il alla obscurément prêcher le saint Évangile en Espagne.

On vit alors arriver à Rome un ambassadeur du roi de Pologne, Étienne Battori. Il devait, au nom de son maître, prêter entre les mains du pape le serment d'obédience. Grégoire le reçut dans la salle royale, au milieu d'un consistoire public. En ce moment-là même, l'ambassadeur de France, avant que le Polonais parût, demanda que l'acte d'obédience qui allait être confirmé ne préjudiciât en rien aux droits du roi très-chrétien Henri, aussi roi de Pologne, prétendant que Henri, et non aucun autre, était roi légitime de ce pays.

Déjà depuis longtemps, et sur les instances d'Anselme Dandini, nonce en France, on avait cherché à y faire reconnaître les décrets du concile de Trente. On trouvait de l'opposition dans les opinions de la Sorbonne relativement à la puissance du souverain pontife sur le concile, et aussi concernant l'immaculée conception de la Mère de Dieu, point qui fut laissé indécis par le concile de Trente [1].

Novaes assure que, sur ce dernier point, beaucoup d'universités se montrent d'accord pour manifester un sentiment unanime ; elles défendent de douter de l'immaculée conception. Au nombre de ces universités se trouvent celles de Cologne, de Mayence, de Vienne, de Valence, de Salamanque, d'Alcala, de Louvain, de Barcelone, d'Evora et de Coïmbre. Elles n'élèvent aucun sujet au grade de docteur, s'il ne jure de défendre l'immaculée conception de Marie vierge, jusqu'à ce que ce point soit

[1] Novaes, VIII, p. 52.

décidé par l'Église. Une foule de théologiens assuraient alors qu'il ne venait, et qu'il ne pouvait venir à ce sujet, aucune improbation de Rome. Nous verrons plus tard la décision affirmative du saint-siége.

Baïus continuait de répandre ses erreurs, déjà condamnées par saint Pie V. Grégoire apprenant ce redoublement d'insultes, même par des lettres du roi d'Espagne, publia solennellement la bulle de son prédécesseur, qu'il inséra dans une autre nouvellement proposée en consistoire, et par laquelle il confirmait la première.

Ces doctrines continuaient leurs ravages dans les Pays-Bas : le pape y envoya le jésuite François Tolédo, célèbre théologien, et son prédicateur ordinaire dans le palais apostolique. Tolédo employa des moyens de douceur pour engager Baïus à complétement abjurer ses erreurs, déjà proscrites deux fois. Celui-ci consentit à signer, le 24 mars 1580, une rétractation formelle. Tolédo, que nous appelons Tolet, revint à Rome, où plus tard il reçut le chapeau de cardinal des mains de Clément VIII. Peu de moines obtinrent autant de gloire que ce modeste religieux. Grégoire, en 1584, lui adressa un bref par lequel Sa Sainteté le nommait censeur de ses propres ouvrages. La même confiance lui fut accordée ensuite par Sixte V, Urbain VII, Grégoire XIV, et Innocent IX. Mériter et conserver un si noble emploi, fut pour Tolédo un honneur que les bons catholiques ne sauraient trop combler de louanges.

L'abjuration de Baïus causa une grande joie à Rome. Grégoire, le plus généreux des princes, qui ne cherchait que des occasions de manifester la grandeur de sa bienveillance, envoya un présent considérable à l'université de Louvain, que les malheurs de la guerre avaient ruinée. Mal-

heureusement Baïus, ingrat, renouvela ses attaques, et soutint qu'il avait bien lu les bulles des pontifes, et qu'elles se bornaient à ordonner un *respectueux silence.* Nous verrons plus tard les jansénistes adopter le même argument. Telle n'avait pas été pourtant l'intention de saint Pie V et de Grégoire XIII. Ils spécifiaient les propositions sur lesquelles tombaient des condamnations directes et absolues.

Les provinces de la Styrie et de la Carinthie avaient à se plaindre des attaques continuelles du système protestant. L'archiduc Charles, quoique prince d'une vertu exemplaire, quoique dévoué au saint-siége, ami et protecteur des religieux, et par lui-même fortement attaché aux dogmes dans lesquels il avait été élevé, se montra cependant comme vaincu par les importunités du parti hérétique; ensuite, trompé et trahi par ses favoris et par ses propres domestiques [1], il perdait peu à peu l'autorité par crainte d'un plus grand mal, et il allait tomber dans un avilissement complet devant ses sujets, les princes et ses vassaux. Bientôt l'archiduc Ferdinand et Albert de Bavière, dont Charles avait épousé la fille, se résolurent à demander pardon au pape des concessions arrachées à la faiblesse de Charles, au préjudice de l'honneur divin. Alors ce prince supplia le pape d'accréditer un nonce qui pût prendre connaissance de l'embarras des affaires, et remettre le gouvernement dans la voie véritable. Grégoire envoya Germanicus Malatesta, qui agit avec tant de bonheur et d'efficacité, que, dans la diète assemblée à Gratz, la cause de la religion prévalut. Après des contestations, des accusations, et une foule de malentendus qui se mêlent toujours à ces dis-

[1] Novaes, VIII, p. 60.

putes, l'archiduc publia un édit qui chassait de ce pays les ennemis de la foi romaine et des traditions apostoliques.

On comptait à peu près quatre cents ans depuis que plusieurs religieuses grecques, qui avaient fui du Levant par suite d'une persécution [1], avaient transporté, avec elles, les ossements de saint Grégoire de Nazianze.

Né près de la ville de Nazianze, en Cappadoce, l'an 328, il s'était rendu à Athènes avec saint Basile, après avoir fait ses études à Césarée de Palestine et à Alexandrie. Tous deux avaient refusé la faveur de Julien l'Apostat, qui, sur le bruit de leur mérite, voulait les attirer à sa cour, et leur rappeler qu'il les avait connus à Athènes.

Successivement évêque dans une petite ville appelée Sasima, il gouverna ensuite l'église de Nazianze, puis celle de Constantinople. Là, tourmenté par les ariens, il se démit de sa dignité, et, après plusieurs vicissitudes douloureuses, se retira dans la solitude, où il mourut en 389. On est forcé, en lisant les écrits de ce Père, d'avouer qu'il a remporté le prix de l'éloquence sur tous les orateurs de son siècle [2], pour la pureté de ses termes, pour la noblesse de ses expressions, l'élégance de son style, pour la variété des figures, pour la force du raisonnement, pour l'élévation des pensées. Malgré cette élévation, il est naturel, fleuri, agréable. Ses périodes sont pleines et se soutiennent jusqu'à la fin, ce qui prouve un goût exquis et recherché. Ses *Poésies* furent presque toutes le fruit de sa retraite et de sa vieillesse; mais on ne laisse pas d'y trouver le feu et la vigueur d'un jeune poëte.

C'est sur cet illustre Père que Grégoire XIII cherchait

[1] Novaes, VIII, p. 62.
[2] Feller, III, p. 385.

à fixer l'attention des Romains. Les ossements du saint reposaient humblement dans l'église des religieuses de *Campo Marzo*. Le pape voulut qu'ils fussent transportés au Vatican. Cette cérémonie eut lieu le 11 juin 1580. Pour qu'elle devînt une fête publique, il publia une indulgence plénière ; et il fit sortir des prisons ceux qui n'étaient coupables que de légers délits, comme disputes et querelles de paroles, sans effusion de sang. Il abaissa le prix du pain ; il fit orner toutes les rues par lesquelles passeraient les reliques sacrées : dans un espace de plus de deux milles italiens, on disposa des tapis, des tentures, des tableaux, des images, des peintures saintes. De distance en distance brillaient des reposoirs ornés de fleurs et baignés de parfums. Les chanoines de Saint-Pierre portaient la cassette qui renfermait les ossements. Le pape, accompagné du sacré collége et de la prélature, alla au-devant du cortége jusqu'à l'extrémité des escaliers de la place. Là il quitta la *sedia gestatoria*, déposa la mitre, s'agenouilla ; puis, se relevant les yeux remplis de larmes, il baisa l'*arca* des reliques, et la suivit jusqu'à la chapelle dite Grégorienne, où elle devait être placée. Cette chapelle, achevée par Jacques della Porta, sur les dessins de Buonarroti, est une des plus belles de l'église de Saint-Pierre. La coupole, qui est ronde, a un diamètre de cinquante-six pieds ; elle en a cent vingt-sept d'élévation, non compris la lanterne, qui en a dix-sept de haut. Les mosaïques dont elle est décorée représentent les attributs de la Vierge ; et les quatre docteurs, au-dessous, ont été tirés des originaux de Muziani et de Nicolas de la Piccola [1]. L'image de la Vierge au-dessus de l'autel est

[1] *Description de Rome*, par Féa; in-12, Rome, 1821.

une peinture du douzième siècle, du temps de Pascal II, appelée la *Madonna del Soccorso*, que, dans l'ancienne basilique, on vénérait à l'oratoire de saint Léon Ier. Le corps de saint Grégoire de Nazianze, moins un bras laissé aux religieuses de *Campo Marzo,* repose sous l'autel de la chapelle Grégorienne.

Grégoire n'avait pas renoncé au saint désir qu'il avait montré, dès le commencement de son pontificat, d'abattre ou d'affaiblir la puissance musulmane. Mais on allait voir survenir un malheur imprévu. Philippe II, roi d'Espagne, prolongeait pour trois ans la suspension de toute hostilité contre Amurat. Cet accord avait été caché au pontife, qui en conçut une véritable douleur, d'autant plus que l'on pouvait obtenir quelques avantages sur les Turcs, alors vivement inquiétés par le souverain de la Perse. Des Persans l'Europe n'avait rien à craindre, à moins qu'il n'y parût un de ces conquérants qui étonnent l'univers; mais les Turcs, et particulièrement ceux de l'Afrique, menaçaient tous les jours l'Italie, la France, et l'Espagne.

Les ministres de Philippe aigrissaient encore un débat par lui-même assez pénible. Ils essayaient de nier le fait de temps en temps; puis, quand on leur donnait connaissance des réjouissances ordonnées à Constantinople, et dont les missionnaires franciscains remplissaient leur correspondance, ces ministres opiniâtres allaient jusqu'à soutenir qu'ils avaient signé ce traité sans que le roi en fût instruit. On leur répondit qu'il n'y avait pas, dans toutes les Espagnes, de conseillers du roi assez audacieux pour signer une trêve de cette importance, en cachant cet acte à un souverain tel que Philippe II. Le nom, la réputation, la force d'autorité de celui que l'on présentait ainsi comme un homme peu considéré par le cabinet d'Aranjuez, ve-

naient sur-le-champ accuser ce cabinet d'indignes mensonges, et lui prouver qu'il n'avait pas été capable d'un courage impossible.

Cependant le roi d'Espagne levait sur le clergé du pays d'immenses contributions, accordées seulement pour un cas de guerre. Grégoire suspendit l'exécution de la bulle qui permettait cet impôt; enfin, en supposant qu'on eût trompé un roi qui en avait trompé tant d'autres, il fut reconnu qu'on ne tromperait pas Grégoire; qu'il connaissait ses droits, la valeur de ses promesses, la portée de ses concessions, et qu'il se considérait comme le protecteur infatigable du clergé de la Péninsule et des Indes; car l'impôt était levé aussi dans les coins les plus reculés de la domination espagnole.

Il semblait dorénavant que des affaires épineuses, violentes, et pouvant amener des scandales, des guerres en quelque sorte intestines, étaient réservées au règne de Grégoire; mais le génie de ce grand pape suffisait à tout [1].

Tout à coup il éclata dans l'île de Malte une révolte contre le grand maître, frère Jean l'Évesque de la Cassière, maréchal de l'ordre à l'époque de la mort du grand maître de Monte, successeur de l'immortel la Valette. La Cassière, de la langue d'Auvergne, avait été élu grand maître en 1572 (année de si triste mémoire); son administration fut d'abord tourmentée de diverses manières, sous prétexte d'abus dans la distribution de quelques prieurés : mais aucun chevalier n'avait osé se porter encore à des excès répréhensibles; et même on rapportait qu'en

[1] *Hist. des quinze premiers papes qui ont porté le nom de Grégoire*, p. 158.

1577 Amurath III ayant montré au chevalier Bongianni Gianfigliazzi, ambassadeur du grand-duc de Toscane, un plan de la cité de la Valette, et lui ayant demandé si ce plan était fidèle, et si la place était aussi fortifiée qu'elle le paraissait : « Seigneur, avait répondu le chevalier, celui qui « a levé le plan a oublié la principale partie de ses fortifi- « cations, qui consiste dans le courage et la valeur de plus « de mille chevaliers prêts à répandre tout leur sang pour la « défense de cette place [1]. »

Mais ces heureuses dispositions ne s'étaient pas maintenues, et d'horribles discordes n'avaient pas tardé à se manifester : elles étaient à peu près semblables à celles qui signalèrent, en 1798, les derniers moments de l'existence d'un ordre aussi illustre, et qui rendirent Napoléon maître de l'île.

La Cassière avait excité la colère de quelques méchants, par trois raisons : il défendait aux chevaliers des différentes langues de se prononcer avec partialité en faveur de la nation et des souverains dont ils étaient sujets. Y avait-il rien là qui ne fût sage, et digne d'un prince juste *estimateur* des intérêts de *la religion?*

Cette défense irritait surtout les Espagnols, élevés depuis Charles-Quint à l'ombre de la puissance formidable de la maison d'Autriche, et qui voulaient que l'ordre entier pliât sous cette puissance, c'est-à-dire, sous celle des Espagnols alors présents dans l'île.

[1] Cette réponse de Bongianni est d'autant plus belle, que le grand-duc de Toscane avait fondé un ordre militaire appelé *de Saint-Étienne pape et martyr*, dont les chevaliers se trouvaient quelquefois en rivalité avec ceux de Malte. Le grand-duc traitait souvent avec Constantinople pour les intérêts du commerce de Toscane, et les chevaliers de Malte ne signaient jamais ni paix ni trêve.

La seconde cause fut que le grand maître[1], par un ban public, avait chassé du bourg et de la cité de la Valette les filles et les femmes dont la conduite était de mauvais exemple, et qu'il les avait forcées de sortir de l'île, et de se retirer dans des habitations éloignées de la résidence du couvent (dans les îles du *Gozo* et de *Cumino*).

Le troisième sujet vint de l'ambition de quelques grand-croix qui aspiraient au magistère, et qui, voyant que le grand maître, quoique très-âgé, paraissait jouir d'une forte santé, et craignant de ne pas lui survivre, résolurent de faire vaquer sa dignité par une abdication forcée.

Le massacre de la Saint-Barthélemy, là comme ailleurs, avait répandu des germes de haine et peut-être de mépris pour la France. Parmi les Français de Paris, un parti avait assassiné l'autre. Les uns étaient des bourreaux ignobles, les autres plus que des imprudents, des insensés, qui n'avaient rien su prévoir, et qui ne s'étaient pas assez défendus. Malheur aux nations qui, dans quelques circonstances, font tant *parler d'elles!* Les Français chevaliers de Malte n'étaient pas moins animés; ils disaient peut-être qu'ils auraient été généreux, mais au total ils semblaient ne pas vouloir prendre part au forfait, ni montrer de l'intérêt aux victimes; on eût dit qu'ils appartenaient à une autre nation, et qu'ils étaient maîtres de se faire ainsi indifférents dans cette question de feu, sur laquelle l'entretien devait se renouveler souvent dans les *auberges*[2]; et par cette raison, et par celles que nous avons données, l'île était livrée à une épouvantable agitation.

[1] Vertot, *Hist. de Malte*, 1761, V, p. 155.

[2] On appelait *auberges*, à Malte, les lieux où se réunissaient respectivement les chevaliers des langues diverses.

Les langues de Castille et de Portugal (quelques-uns ajoutent celles d'Aragon et d'Allemagne), plusieurs chevaliers des trois langues de France, qui avaient à leur tête Mathurin de l'Escur et Romégas, s'assemblent en proférant des menaces, et s'écrient que le grand maître, par ses différentes ordonnances (ces ordonnances si profondément politiques et religieuses), faisait assez connaître que son esprit était baissé, et qu'il portait plus d'attention sur la conduite des femmes de Malte que sur les entreprises des Turcs et des corsaires de Barbarie. (Tout en veillant aux intérêts des mœurs, la Cassière n'oubliait pas les intérêts de la religion; et l'un des plus braves chevaliers, Chabrillan, était en mer pour les défendre.) On ajoutait à ces accusations, que le souverain ne remplissait pas de grains les greniers de Malte; que dans tous les conseils il dormait, et qu'il ne semblait veiller que pour tourmenter ses religieux. Et sur cela ils lui envoyèrent des députés pour lui proposer, eu égard à son incapacité dans le gouvernement, de nommer un lieutenant : sur son refus, le conseil s'assemble chez frère Crescini, prieur de l'Église, principal moteur de cette sédition; et l'on nomme pour lieutenant Romégas, prieur de Toulouse et d'Irlande. Les chevaliers espagnols, afin d'intéresser les langues de France, le préfèrent à d'autres conjurés de leur nation. Tel fut le résultat de cette assemblée séditieuse. Elle aboutit à suspendre de l'autorité légitime un grand maître recommandable par sa sagesse, sa piété et sa valeur, et qui d'ailleurs avait conservé encore des facultés d'intelligence, d'action et de sagacité, qu'on était obligé de reconnaître, quand on ne se laissait pas prévenir par des sentiments d'envie et d'ambition. Romégas était brave, à la vérité; jusqu'alors heureux

dans ses courses : mais on lui reprochait d'être cruel avec ses ennemis, et de ne mériter que la qualité d'un redoutable corsaire, ce qui faisait plutôt de lui un Turc impitoyable qu'un chevalier généreux.

Les chefs de la sédition, voyant que la Cassière répondait à leurs attaques avec intrépidité, ont l'audace d'entrer, à la tête de leurs complices, dans l'appartement du grand maître, le placent dans une chaise à découvert, l'environnent de soldats, et le conduisent comme un criminel dans le château Saint-Ange, au lieu de détention des coupables. L'on remarque avec peine que, pendant le transport depuis la cité de la Valette jusqu'au château, l'infortuné captif eut à essuyer les outrages de quelques jeunes chevaliers, et des femmes perdues qu'il avait bannies de la ville, et qui venaient d'y rentrer.

Les révoltés craignaient la volonté et la puissance de Grégoire XIII ; alors ils lui députèrent trois ambassadeurs : Sacquenville, Français; Cosme de Luna, Espagnol; Bernard Capece, Italien. Le grand maître, quoique renfermé étroitement, trouva moyen d'envoyer à son tour quatre ambassadeurs : les chevaliers de Blot-Viviers, Pierre Roux de Beauvais, frère dom François de Gusman, et frère Ange Pellegrini.

Deux jours après, Chabrillan, général des galères, le même que la Cassière avait envoyé pour montrer aux ennemis l'étendard redouté et si illustre de la *Religion*, rentra dans le port de Malte, à la tête des chevaliers de l'expédition. Il n'eut pas plutôt mis pied à terre, qu'il demanda à voir le grand maître. Les révoltés n'osèrent lui refuser sa demande : le fidèle frère de Saint-Jean de Jérusalem court au château Saint-Ange, baise les mains de son souverain, et lui offre de le rétablir dans son autorité,

et de le reconduire dans son palais à la tête de deux mille hommes, tant des troupes qu'il avait sur ses galères que d'un grand nombre de chevaliers et de gens de bien de l'île, qui détestaient la révolte des séditieux. Chabrillan s'écriait : « Comment, les Turcs seraient-ils donc arrivés « ici sous des habits de chevaliers? » Mais la Cassière, qui aurait été forcé de punir, répondit avec une grande sagesse, qui prouvait combien il méritait de conserver la souveraineté, qu'il attendait son rétablissement de l'autorité énergique de Grégoire XIII, le premier supérieur de la *Religion;* qu'il aimait mieux finir ses jours dans une prison que de voir ses religieux, qu'il regardait toujours comme ses enfants, en venir aux mains avec leurs frères pour défendre sa cause.

Grégoire, apprenant l'arrivée des ambassadeurs de la légitimité et de la révolte, ordonna d'équiper des galères, y fit monter à la hâte Gaspard Visconti, auditeur de rote, en lui commandant d'aller à Malte, de mettre sur-le-champ en liberté le grand maître, et de l'envoyer à Rome, ainsi que Romégas. La Cassière paraît dans la capitale du monde chrétien avec huit cents chevaliers; il parcourt la ville comme en triomphe. La cour du pape, les maisons des cardinaux, des ambassadeurs, des princes, avaient été au-devant de lui, bien loin sur la route de Civitâ-Vecchia. Le pape le reçoit avec de très-grandes marques d'estime, le plaint, le console. Romégas sollicite une audience [1]; mais le pape lui fait dire qu'il ne le verra pas. Ce fut le commencement de la punition du révolté. On lui signifie d'abdiquer le titre de *lieutenant du magistère.* En recevant de tels ordres, Romégas tombe évanoui,

[1] Vertot, *Hist. de Malte*, 1761, V, p. 160.

et succombe quelque temps après à une fièvre dévorante. Le commandeur de Sacquenville s'étant approché comme indifféremment du grand maître, et se contentant de lui demander sa main pour la baiser, un cardinal présent lui cria : « A genoux, chevalier rebelle! Sans la bonté de votre digne maître, il y a plusieurs jours qu'on vous aurait coupé la tête dans la place Navone [1]. »

Celui qui parlait ainsi était le cardinal de Montalto, depuis Sixte-Quint. Il n'affectait donc pas tant la débonnaireté, comme l'ont dit plusieurs historiens qui voulaient l'accuser d'hypocrisie.

Cependant le cardinal d'Este, protecteur de la couronne de France, qui avait logé dans son palais la Cassière, le traitait avec une magnificence royale, lui, ses chevaliers et sa suite. Tous étaient rentrés à Malte dans le devoir. La Cassière allait y retourner; mais de vives émotions avaient trop fatigué ce prince presque octogénaire, et il mourut à Rome, après trois mois de séjour.

Le pape fit placer sur son tombeau une inscription composée par Antoine Muret, où on lit que l'intégrité du grand maître, attaquée par les calomnies, brille davantage, comme l'or est épuré par le feu. L'inscription porte que la Cassière avait soixante-dix-huit ans, et qu'il mourut à Rome le 12 des calendes de janvier (21 décembre 1581).

Cette mort presque subite engagea le pape à prendre des mesures pour que la mémoire du défunt fût hautement honorée, et pour qu'à l'avenir la *Religion* fût préservée de si graves désordres : il publia donc une bulle à ce sujet.

[1] Vertot, *ibid.*, V, p. 160.

La mort du grand maître, arrivée à Rome, fit craindre à tout l'ordre que le pape, comme premier supérieur, ne prétendît nommer le successeur. Ce fut le sujet d'une ambassade et d'une célèbre députation, que le couvent de Malte envoya à Grégoire XIII. Il fit consulter les registres de ses prédécesseurs, et surtout ceux de Boniface IX, d'Innocent VII, de Grégoire XII; et, après avoir arrêté avec lui-même un projet fondé en droit et propre à bien ramener la paix, il congédia les ambassadeurs, en donnant l'assurance qu'il enverrait dans peu un bref à Visconti, pour que l'on procédât à l'élection. En effet, le 12 janvier 1582, le chapitre étant assemblé et les seize électeurs choisis, le nonce de Sa Sainteté leur présenta, de sa part, un bref par lequel il leur était recommandé de renfermer le droit d'élection passive dans trois sujets que le pape leur proposait : Verdalle, chevalier de la langue de Provence, et grand commandeur; Panisse, grand prieur de Saint-Gilles; et Chabrillan, bailli de Manosque, ce type de noble fidélité. Verdalle, qui avait été longtemps ambassadeur de la *Religion* à Rome, et qui était très-agréable à Grégoire et à toute sa cour (car il est aisé, avec du bon sens et de la franchise, de se faire aimer à Rome), trouva le chapitre dans la même disposition à son égard. Il fut choisi et proclamé grand maître; et le pape, heureux d'avoir rétabli la paix parmi ces généreux défenseurs du christianisme, ratifia l'élection, et fit recommander à Verdalle de ménager les esprits, et de se montrer, comme les circonstances le demandaient, tour à tour gracieusement bienveillant et justement sévère. Aux termes de la bulle du 3 septembre, le pape enlevait aux chevaliers le privilége en vertu duquel ils prétendaient pouvoir, en certains cas, procéder contre la per-

sonne de leur supérieur [1], comme ils avaient fait dans une des années précédentes, et auparavant dans les temps du pontife Jean XXII. Grégoire déclarait, par cette constitution, que le pape seul, à l'avenir, devait juger les actions du grand maître. Un pardon général fut accordé à tous ceux qui avaient été coupables, faibles, ou indirectement compromis.

Heureusement, pendant toutes ces discordes, Amurath III, ou mal informé, ou manquant de moyens nécessaires, ne pensa pas à renouveler les attaques contre Malte [2].

Une nouvelle occasion de manifester son zèle et sa constance pour les réformes, se présenta bientôt à Grégoire. L'Italie venait d'adopter, par l'ordre du pape, diverses mesures disciplinaires qui ramenaient l'ordre et la bonne foi dans les administrations. Il s'agissait d'une visite qui avait pour but de recevoir les plaintes justes, et d'obvier aux excès de pouvoir.

Le nonce Bolognetti fut chargé auprès des Vénitiens, à ce sujet, d'une commission très-difficile. Cet envoyé pontifical, agissant avec mesure, s'adjoignit deux sujets

[1] Novaes, VIII, p. 66.

[2] J'ai cru devoir rapporter ces détails, recueillis et mis sous les yeux de Pie VII et de Napoléon, quand, en 1802, il fallut penser à nommer un successeur au grand maître de Hompesch. Napoléon fut un des premiers à décider que c'était Pie VII qui devait nommer ce successeur. Les circonstances, la dispersion des membres de l'ordre, et l'existence d'une assez grande quantité de chevaliers russes acatholiques, aidèrent un peu à cette décision. Malheureusement les événements qui survinrent, et le refus par les Anglais de restituer Malte, rendirent inutiles les efforts que firent alors le sage Pie VII, son glorieux ministre Consalvi, jaloux de leurs droits, et le ministre de France Cacault.

de la république, Augustin Valério, évêque de Vérone, et Frédéric Cornaro, évêque de Padoue, qui tous deux devinrent ensuite cardinaux.

La république s'alarma, et le doge arriva jusqu'à dire en plein sénat que, brouillés dorénavant avec l'Église latine, les Vénitiens allaient passer à la religion grecque, et que ce serait de ses ministres qu'ils prendraient les sacrements. Grégoire ne s'effraya pas d'une telle menace, et, par un courrier, il ordonna au nonce de commencer sur-le-champ la *visite* projetée. Les sénateurs, placés entre le schisme et ses ravages, et une exigence raisonnable de la cour romaine, prévoyant aussi les avantages qui résulteraient pour les luthériens de cette séparation périlleuse, cessèrent de proférer des intentions qu'ils n'avaient pas le dessein d'exécuter, et rendirent un décret qui permettait la visite. Le patriarche de Venise se montra naturellement favorable aux décrets de Rome, et Venise elle-même vit avec plaisir que l'on remédiait à des abus dont elle ne tirait, d'ailleurs, aucun profit. L'affaire se termina à l'avantage du culte divin, et à la grande gloire du pontife.

Les projets de Grégoire sur la Suède n'avaient pas complétement réussi. Une autre lumière, dit Novaes, se découvrit dans une partie presque aussi septentrionale.

Jean Basile, duc de Moscovie, avait usurpé la Livonie sur les Polonais. Étienne Battori, vengeur de l'honneur de son pays, marchait avec une grande armée contre les troupes de Basile. Le grand-duc recourut sur-le-champ au saint-père, et pria Grégoire de rétablir la bonne union entre la Pologne et la Moscovie. A cet effet, Basile demandait qu'un nonce pontifical fût envoyé à Moscou.

Le saint-père devinait bien que les vues de ce prince

schismatique se portaient seulement sur les intérêts humains. Néanmoins, il crut devoir donner les soins d'un pasteur à cette délicate affaire [1]; il dit : « Quelquefois il faut aller chercher les brebis, sans attendre qu'elles reviennent d'elles-mêmes au bercail. » Le jésuite Antoine Possevin, qui revenait de Suède avec trois de ses compagnons, fut envoyé à Moscou. Des sommes assez considérables lui furent données à son départ. Divers présents étaient destinés au grand-duc Jean et à Anastasie, son épouse. Possevin devait aussi leur remettre une copie fidèle des opérations du concile de Florence, relativement à la réunion des deux Églises. La paix devait être conclue de toutes parts, quoiqu'il fût difficile de la régler; il était né des embarras, chacun des princes avait usurpé de son côté : le Moscovite restitua ce qu'il avait occupé en Lithuanie, le Polonais rendit les places qu'il voulait garder en Moscovie. Dans le premier moment où furent restituées les villes lithuaniennes, Possevin y introduisit des évêques catholiques, au nom du saint-père.

Grégoire, dont le zèle s'étendait sur tout ce qui devait exciter la surveillance de l'État pontifical, ne voulut pas négliger d'activer la restitution de fiefs appartenant au saint-siége, et dont les investitures *étaient échues*. Honorius Savelli en avait reçu quelques-unes de la bienfaisance des papes; et sa ligne étant venue à manquer, la chambre apostolique reprit les biens qui lui appartenaient. Les Padouans ne payant plus les droits dus pour un ancien fermage, Piédulugo fut réclamé, et replacé sous l'autorité de la chambre. D'autres possessions *firent retour* dans la Romagne, et même à Cisterna, dans le Piémont.

[1] Novaes, VIII, p. 67.

Enfin, il semble que la divine Providence avait réservé à Grégoire la gloire de corriger, avec toute la perfection possible, le calendrier dont se servait l'Église.

L'année est, suivant l'observation des physiciens, le temps que la terre emploie à faire une révolution entière dans son orbite. Pendant ce temps-là, le soleil nous semble parcourir toute l'écliptique ou les douze signes du zodiaque.

Chez les anciens, on n'a pas déterminé d'abord, d'une manière précise, la mesure de ce temps. Les Égyptiens ne l'évaluaient qu'à trois cent soixante-cinq jours. Cependant, comme tandis que la terre consomme une révolution entière dans son orbite [1], elle fait relativement au soleil trois cent soixante-cinq tours, et à peu près un quart sur son axe, ce qui compose l'année de trois cent soixante-cinq jours et environ six heures, on reconnut, dans la suite, que les équinoxes reculaient, tous les quatre ans, d'un jour à peu près [2]. Pour remédier à cet inconvénient, on proposa d'employer ces six heures excédantes en faisant, tous les quatre ans, une année composée d'un jour de plus que les autres; de sorte que cette quatrième année est de trois cent soixante-six jours, et appelée bissextile. (Chez les Romains, ce jour était placé le sixième jour avant les calendes de mars.) En cette année-là, il y avait deux fois le sixième jour avant les calendes de mars [3].

Cet arrangement se fit sous le règne de Jules César.

[1] On sait que l'orbite est la route, le chemin que décrit une planète par son mouvement propre.

[2] Novaes, VIII, p. 170.

[3] Voyez le calendrier romain qui se trouve à la fin de l'histoire de Pie VIII, p. 443.

Originairement, le calendrier romain avait été formé par Romulus, et disposé en meilleur ordre par Numa Pompilius [1]; et il appartenait à un des grands hommes de l'empire de contribuer à perfectionner ce travail. Sosigène, célèbre mathématicien d'Alexandrie, développait les avantages de sa réforme, et demandait que le calendrier s'appelât dorénavant *la correction julienne.* Il en fut ainsi, et l'année julienne commença quarante-cinq ans avant la naissance de Notre-Seigneur. On y fit quelques changements au concile de Nicée, l'an 325. Les conciles de Constance en 1414, de Bâle en 1439, et de Latran en 1516, s'occupèrent de cette question. Les pape Nicolas V et, trente ans après, Sixte IV, donnèrent des soins à cette controverse. Sixte IV employa le mathématicien Regiomontanus (Jean Muller). Le concile de Trente, enfin, remit toute l'affaire au suprême pontife.

Sous Jules César, on avait approché du but, mais on ne le touchait pas tout à fait; car, pour qu'il n'y eût pas de mécompte, il eût fallu que le temps employé par la terre à parcourir son orbite eût été exactement de trois cent soixante-cinq jours et six heures; mais il s'en faut d'environ onze minutes [2], et cette quantité, quoique très-petite, répétée pendant un très-grand nombre d'années, devint si considérable, qu'à la fin du seizième siècle les équinoxes étaient avancés de dix jours. Voici comment ce fait est expliqué : Les onze minutes négligées dans la réformation de César, et non observées par le concile de Nicée, après cent trente-trois ans formaient un jour de

[1] Novaes, VIII, 171.

[2] Nous sommes obligés d'abandonner les fractions, que les mathématiciens mentionnent avec précision dans de semblables questions.

vingt-quatre heures. Pour quatre siècles, cela formerait trois jours.

De l'époque de la correction nicéenne, en 325, jusqu'à l'année dixième du pontificat de Grégoire, en 1582, il s'était écoulé mille deux cent cinquante-sept ans, qui contiennent à peu près dix fois le nombre cent trente-trois; il s'ensuivait directement que l'équinoxe d'hiver ou de printemps, lequel, au temps du concile de Nicée, tombait entre le 20 et le 21 mars, avançait de dix jours, et tombait entre le 10 et le 11 du même mois : ce qui introduisait de la confusion pour la fête de Pâques, laquelle, par ordre du concile de Nicée[1], doit se célébrer le dimanche qui suit la quatorzième lune tombant dans l'équinoxe d'hiver, entre le 20 et le 21 de mars.

Pour mettre fin à ce désordre, qui avait déjà occupé tant d'hommes habiles, Grégoire fit rassembler à Rome les plus célèbres mathématiciens, parmi lesquels on distinguait le cardinal Sirlet, Ignace Neemel, patriarche des Syriens, Pierre Chacon, prêtre, appelé le *Varron d'Espagne*, Ignace Danti, dominicain de Pérugia, Antoine Lilio, médecin calabrois, Vincent Lauri, Napolitain, depuis cardinal; Christophe Clavius, jésuite allemand, appelé l'*Euclide de son temps;* Jacques Mazzoni, homme de lettres renommé de Césène.

Louis Lilio, Calabrois, et fameux astronome, après un travail de dix ans, avait trouvé la forme de la correction

[1] Il n'y a pas un mot, dans cette explication, qui ne prouve à quel point le soin de cette réformation appartenait au chef suprême de la religion catholique. Nous ne pouvons sortir ni de l'autorité des conciles, ni de celle des papes; et notre sublime anniversaire de Pâques est toujours là pour nous dire quel jour nous devons célébrer la fête de la résurrection du Sauveur.

de l'année solaire; mais, étant mort, il avait laissé son travail à son frère Antoine. Ceci explique pourquoi on attribue une partie de la gloire à Louis Lilio; mais il n'en jouit pas de son vivant, et ce fut son frère Antoine qui assista aux délibérations.

Quoi qu'il en soit, Antoine Lilio présenta le mémoire de Louis au pape Grégoire, le suppliant de lui accorder le privilége de l'impression, en récompense des veilles et des innombrables calculs de son frère. Le pape, toujours sage, toujours circonspect, toujours prévoyant, digne successeur de tant de grands hommes qui avaient ramené souvent la paix, en conciliant entre eux les intérêts des princes et des peuples de la terre, voulut aussi rendre à cette dernière un sage esprit d'ordre dans ses rapports avec le firmament. Il envoya le livre imprimé à tous les souverains de l'Europe, les priant de le faire examiner par tous les mathématiciens de leur pays. Tous ou presque tous applaudirent à ce travail si fortement raisonné, louèrent les calculs de Louis Lilio, et les acceptèrent avec empressement.

Alors Grégoire publia, pour ordonner l'adoption de cette correction, une constitution qui commence ainsi : *Inter gravissimas,* et qui est datée de Frascati le 24 février 1582 (*Bullaire romain,* tom. IV, part. IV, page 10).

Dans cette bulle, ce pape, doué d'une science incomparable, d'une sagacité au-dessus de tout éloge, ordonna qu'à dater du 5 octobre inclusivement de la même année, on supprimât dix jours, et qu'ainsi le 6 octobre devînt le 15 du même mois, ce qui rétablissait l'ordre pour le temps passé.

Afin de pourvoir aussi à ce qui pourrait arriver pour

les onze minutes que Sosigène et le concile de Nicée avaient négligées, et qui reviendraient plus tard causer la variation des équinoxes, dont nous avons déjà parlé, le saint-père ordonna que tous les cent ans, à dater de l'an 1700 jusqu'à l'an 2000, on omettrait, par siècle, une année bissextile. Ainsi l'année 1600 le serait, mais les années 1700, 1800 et 1900 ne le seraient pas, et l'année 2000 le redeviendrait. Cela faisait bien entendre que les ans 1600 et 2000 seraient de trois cent soixante-six jours, tandis que les années 1700, 1800 et 1900 n'en auraient que trois cent soixante-cinq. Cette manière imposante de porter des lois pour les siècles à venir convient bien à celui que Jésus-Christ commet au soin d'une Église qui ne doit pas périr.

Nous avons obéi aux savants assemblés par Grégoire XIII : les ans 1700 et 1800 n'ont pas été bissextiles; nos petits-fils veilleront à ce que l'an 1900, dans cinquante-trois ans, ne le soit pas davantage.

La réformation fut reçue en France l'année même de la publication de cette bulle. Il en fut ainsi, un peu plus tard, dans les autres États catholiques. Les Anglais et quelques protestants, en haine de la cour romaine, continuèrent à se servir de l'ancien calendrier julien; comme si, dit Bossuet, il était possible à un homme raisonnable de ne pas recevoir la raison, de quelque part qu'elle vienne. Mais ils étaient obligés d'adopter deux computs, et de dater suivant l'ancien et le nouveau style. Le marquis de Brandebourg, dont nous avons des lettres sous les yeux, écrivait à Louis XIII en 1622, et il employait les deux styles. L'Angleterre adopta enfin le nouveau style en 1752, la Suède en 1753, et les protestants d'Allemagne en 1777. Il n'y a plus aujourd'hui que la Russie qui ait

conservé l'ancien, ou plutôt qui le rappelle, car elle célèbre la fête de Pâques le même jour que nous. Il résulta, du travail ci-dessus analysé, que la fête de Pâques de 1583 se retrouva à la même époque qu'au concile de Nicée.

On pense bien qu'il n'y a pas lieu de se souvenir ici du calendrier qui fut composé pendant la révolution de France. Je ne peux parler dans cet ouvrage que de questions graves, et qui ont un rapport positif avec la religion et la vraie science. On écrivit beaucoup de livres contre la réforme grégorienne. Les premiers auteurs qui entrèrent en lice furent Michel Metslin et Joseph Scaliger. Les jésuites Clavius et Petau répondirent sur-le-champ avec une grande netteté. Metslin renonça à la querelle, et Scaliger, appelé par ses propres partisans le *correcteur du temps*, fut bientôt abandonné. Un autre jésuite très-savant en astronomie, le père Riccioli, sous le nom de *Michel Manfredi*, écrivit un ouvrage intitulé *Vindiciæ calendarii Gregoriani*, Bologne, 1666, in-fol. Il y eut encore d'autres défenseurs en Espagne, en France, et en Italie.

Cassini entreprit d'écrire contre les épactes grégoriennes[1], et il demanda au pontife Clément XI l'approbation

[1] Il faut distinguer entre l'*épacte* julienne et l'*epacte* grégorienne. La différence de ces deux *épactes* vient, comme on l'a déjà vu, de ce que l'année julienne commence onze jours plus tard que l'année grégorienne. Disons donc ce que c'est qu'une *épacte*.

Une *épacte* est le nombre de jours et de fractions de jours dont les révolutions lunaires diffèrent des révolutions solaires. On prend trente nombres, depuis un jusqu'à trente, que l'on écrit à côté des jours du mois, dans un ordre rétrograde, de sorte que l'astérisque * qui tient lieu de l'*épacte* xxx est à côté du 1er janvier, xxix à côté du 2, et ainsi de suite jusqu'à i, après lequel on recommence xxx, ou le signe *. Les trente *épactes* ainsi disposées répondent à trente

du livre où il les attaquait. Voici la réponse qu'il obtint : *Pontifex nihil censuit immutandum.* « Le pontife a pensé qu'il n'y avait rien à changer. «

Terminons en disant que dans l'*Art de vérifier les dates*

jours, et, par conséquent, elles désignent les xxx jours du mois lunaire *pleins*. Mais comme il y en a six dans l'année lunaire qui sont *caves*, ou de xxix jours, on met ensemble les deux *épactes* xxv et xxiv, en sorte qu'elles répondent au même jour dans six différents mois; savoir : au 5 février, au 5 avril, au 3 juin, au 1er août, au 29 septembre et au 27 novembre. Par ce moyen, les trente *épactes* ne répondent qu'à xxix jours dans ces six mois. Pour déterminer l'*épacte* d'une année, de 1840, par exemple, on prend quinze *épactes* de 1839, on y ajoute onze, ce qui donne vingt-six ; xxvi est l'*épacte* de 1840. Si la somme contenue est plus grande que trente, il faut en retrancher trente. Ainsi, pour 1841, on ajoute xxvi (*épacte* de 1840) à onze, ce qui donne xxxvii : on en retranche trente, et l'*épacte* est vii. Les onze unités qu'on ajoute à l'*épacte* de l'année précédente viennent de ce que l'année lunaire est, nous le répétons, plus petite que l'année solaire, de onze jours. La nouvelle lune de janvier, pour une année quelconque, arrive le jour devant lequel cette *épacte* est placée. Les *épactes* servent ainsi à déterminer les nouvelles lunes; question si importante pour connaître quel jour tombe la Pâque.

Une raison qui fait changer le cycle des *épactes* dans le calendrier grégorien, c'est que sur quatre années séculaires il y en a trois, on le sait déjà, qui ne sont pas bissextiles; et c'est par là qu'on a voulu attaquer le chef-d'œuvre grégorien. Au surplus, les catholiques ne doivent pas ignorer que Clément VIII, en 1603, a confirmé le calcul des *épactes* de Grégoire XIII. Voyez le jésuite Gabriel Daniel, *De la discipline des quartodécimans, pour la célébration de la Pâque;* tom. III, Paris, 1724. Voyez Guillaume Bonjour, Rome, 1701, in-fol. ; les *Mémoires de Trévoux*, février 1704. Concluons de ceci que si, sous Clément XI, on demanda *la réforme du calendrier grégorien*, on ne put l'obtenir, et qu'on ne réussira pas davantage dans les efforts nouveaux qu'on pourra faire à cet égard. Cette réforme est faite avec toute la clarté, toute la précision convenable que peut atteindre la plus haute sagesse humaine.

on trouvera une foule d'informations utiles pour la chronologie et la connaissance de toutes les dates des anciens titres.

Nous n'éprouvons pas de fatigue en rappelant les merveilles du règne de Grégoire. On applaudissait de toutes parts à des opérations si dignes d'un souverain pontife, lorsqu'il pensa qu'à la correction de l'année il fallait joindre celle du martyrologe romain, autre ouvrage essentiellement pontifical.

La négligence des copistes d'abord, ensuite des imprimeurs, avait rendu le martyrologe défectueux et incorrect. Des personnes instruites et pieuses le purgèrent des erreurs, l'augmentèrent en quelques parties, grâce à l'intervention de beaucoup d'évêques, et partout le soumirent à la fidélité de l'histoire.

Cette même année 1582, la stérilité avait jeté le désespoir dans Rome. Le peuple souffrait; il demanda un moment ce que faisait Grégoire; mais bientôt des sommes considérables furent tirées du trésor, et des grains arrivèrent de Marseille. (Marseille, bonne voisine, a bien souvent nourri la ville de Rome.)

Le 10 décembre de la même année, Grégoire éleva au rang d'archevêché l'église de Bologne, sa patrie, dont le premier évêque avait été saint Zama. Neuf des successeurs de ce saint ont été canonisés. Le pape assigna pour suffragants les églises de Parme, Plaisance, Reggio, Modène, Imola, Cervia et Crema[1]. Les Bolonais, dans leur allégresse, élevèrent une statue de bronze au pape leur bienfaiteur.

A cette époque, le pape envoya secrètement à Marie

[1] Cette disposition a été souvent changée depuis.

Stuart une hostie consacrée, avec laquelle cette princesse devait communier, si les fureurs d'Élisabeth se portaient jusqu'à ordonner la condamnation à mort de la reine d'Écosse.

Le 2 décembre 1583, Grégoire fit une septième promotion de cardinaux. Parmi les dix-neuf qui furent créés alors, quatre devinrent pontifes :

Jean-Antoine Facchinetti, ensuite pape en 1591, sous le nom d'Innocent IX ;

Jean-Baptiste Castagna, ensuite pape sous le nom d'Urbain VII ;

Alexandre de Médicis, pontife en 1605, sous le nom de Léon XI ;

Nicolas Sfrondati, pape en 1590, sous le nom de Grégoire XIV.

Nous voici arrivés à la fin du règne de Grégoire ; disons encore qu'avant de mourir il éprouva une de ces joies pontificales dont il était si digne.

En 1549, le jésuite saint François-Xavier avait porté la doctrine évangélique dans l'empire du Japon, où les missionnaires de son ordre continuaient d'instruire ces peuples, parmi lesquels on comptait, depuis trente ans deux cent mille chrétiens[1]. Parmi ces chrétiens, on voyait trois rois se distinguer par leur foi catholique, les rois de *Bungo*, d'*Arima* et d'*Omura*.

Ceux-ci voulurent rendre obédience au pape régnant, et ils expédièrent quatre ambassadeurs, jeunes princes du sang royal, âgés à peu près de quinze ans, mais déjà pourvus des qualités d'un âge plus mûr.

Ils étaient partis de Nangaski, sur un bâtiment por-

[1] Novaes, VIII, p. 88.

tugais, le 22 février 1582, et après trois ans de voyage ils arrivèrent à Rome. La capitale du monde n'avait jamais vu ambassade venue d'un pays plus éloigné.

L'empereur Auguste reçut des ambassadeurs des Indes, mais ceux du Japon partaient d'un point plus oriental.

Le 23 août 1585, une immense cavalcade les escorta jusqu'au Vatican[1]. Admis dans un consistoire public, ils baisèrent les pieds du saint-père, et lui remirent les lettres de leurs souverains respectifs. Grégoire fit lire ces lettres à haute voix, puis il embrassa à plusieurs reprises les quatre ambassadeurs.

Le pape ne survécut pas longtemps à cette grande gloire : accablé par le poids de quatre-vingt-trois ans, il voulut, contre la volonté de ses médecins, observer rigoureusement le carême, et ne se relâcher en rien des fatigues de son ministère; mais, le 5 avril, on vit se déclarer une fièvre continue; les amygdales s'enflèrent au point d'empêcher la respiration. Les médecins firent des représentations nouvelles : cependant il persista à se nourrir d'aliments maigres, et à vaquer avec la même assiduité aux soins du gouvernement. Alors la maladie se déclara avec une intensité si violente, qu'il expira le 10 avril 1585, après avoir tenu le saint-siége douze ans dix mois et vingt-huit jours.

Il fut enterré dans la chapelle grégorienne du Vatican, où, en 1723, un tombeau d'un style noble lui fut élevé par Camille Rusconi, sur l'ordre du cardinal Jacques Boncompagni, son petit-neveu. Les vertus de ce pape furent louées dans un discours éloquent par le père Étienne Tucci, de la compagnie de Jésus.

[1] Novaes, VIII, p. 89.

A cause des fêtes de Pâques, les cérémonies appelées *novendiali* ne durèrent que cinq jours, au lieu de neuf, suivant l'usage.

Les hautes vertus de ce grand pape, un des plus illustres qui aient occupé le saint-siége [1], et qui aurait obtenu le surnom de *Grand*, si saint Grégoire ne l'avait pas reçu auparavant, excitèrent l'admiration du peuple romain, qui le regarda toujours comme un des plus beaux modèles de grandeur souveraine.

La taille de Grégoire était plutôt élevée que moyenne; il avait les yeux bleus, le nez aquilin, la barbe épaisse, les habitudes de maintien disposées de manière qu'elles attiraient la vénération et répandaient un air de douce majesté.

Nous parlerons des qualités de son cœur. Il se montrait patient dans les audiences; cependant ses résolutions étaient en général promptes; il avait rapidement vu ce qu'il fallait faire.

Dans les huit premières années de son pontificat, on ne dépensa pas pour lui, en tout ce qui concernait sa personne, plus de trois cents ducats par an. Il portait, de préférence, les habits déjà usés qui avaient servi à ses prédécesseurs; il faisait même acheter, de la succession de quelques prélats, les vêtements qui pouvaient encore recevoir une réparation. Mais qu'on ne s'y trompe pas, ce dégoût de la dépense pour son compte cachait une passion de magnificence dans ses relations avec les autres.

Ce même homme déployait une rare prodigalité dans les cérémonies : on a vu ce qu'il a ordonné lors du transport des ossements de saint Grégoire de Nazianze. En ré-

[1] Novaes, VIII, p. 91.

capitulant ensuite ses dons aux princes et aux peuples de la chrétienté, on voit, dans ses comptes, qu'il envoya cent mille écus d'or à l'empereur Maximilien, cent mille à l'archiduc d'Autriche, trois cent mille au roi de France[1], et deux cent mille à Ernest de Bavière. Nous ne dirons rien des sommes adressées à Basile, duc de Russie. Vittorelli énumère[2] les bienfaits de Grégoire. On ne peut concevoir, on ne pourra donc pas décrire ici le plaisir que ce pape, sous ses habits usés et peut-être salis, prenait à répandre l'or autour de lui, et à le jeter au loin pour soulager toutes les misères du temps. La libéralité de ce pontife, *Léon X dans une autre manière*, n'eut pas de bornes : Grecs, Cypriotes, Allemands, Irlandais, Anglais, Écossais (en ces trois derniers points Grégoire était un nouveau saint Pie V), Polonais, Moscovites, Indiens, Japonais, Arméniens, Maronites, Espagnols, Hongrois, Illyriens, Bohêmes, Moraves, Lithuaniens, Transylvains, Saxons, Bourguignons, Suisses, Français, Italiens, les pauvres de Jérusalem[3], la chrétienté tout entière, les savants, les ignorants, les nobles, les plébéiens, les vierges, les veuves, les femmes mariées, les orphelins, *les lieux pies*, les familles religieuses et séculières, tous

[1] Novaes, VIII, p. 92.

[2] Dans ses notes sur Chacon, tom. IV, col. 7.

[3] Quatre pères custodes, de l'ordre des mineurs observantins, ont connu le secret de ces dernières aumônes ; ce sont les pères Jérémie, de Brescia, Antoine degli Angeli, de la Pouille, Jean de Bergame, et Ange Stella de Venise. Ce dernier fut employé, en 1582, à donner des informations sur un concile qui fut assemblé au Caire, et dans lequel le pape avait l'intention de ramener les Coptes à l'Église romaine, et de leur faire abjurer l'eutychianisme. (Voyez la condamnation d'Eutychès, tom. I, pag. 251.)

reçurent une part de ce trésor de *libéralité* qu'il faut hautement appeler *grégorienne*. Quel prodige que ces coffres toujours ouverts, et que Dieu ne laissait jamais vides! Ne pourrait-on pas dire que ce véritable astre d'or avait enrichi l'univers?

Nous nous étendons avec délices sur ce règne d'un pontife qu'il faut, sous tant de rapports, offrir comme modèle aux siècles futurs promis à l'Église.

On a apprécié cette connaissance si profonde du cœur humain, et cette habileté qui sait consulter la science, la diriger, lui faire porter des fruits immortels [1].

Grégoire XIII, administrateur qui n'eut peut-être pas son semblable, ne voulut pas, pour pratiquer tant d'actes de bienfaisance, n'exigea pas de nouveaux impôts. Il ne leva que ceux qui avaient été consentis avant son pontificat. Il en supprima de très-pesants; et pourtant, après avoir jeté aux enfants du Christ cette manne salutaire que nous ne savons plus suffisamment caractériser, il laissa un trésor de sept cent mille écus, sans que l'on trouvât la trace de la moindre dette à la charge de l'État; et cependant il

[1] Disons encore quelques mots; parlons de Grégoire dans le texte, dans les notes, partout où l'on voudra bien nous suivre. Sévère pour lui-même, il ne voulait pas qu'à son dîner on dépensât plus d'un demi-écu. Si, abusant du respect dû à cette parcimonie, ses serviteurs lui apportaient à peine de quoi manger, il souriait, et disait que, sur son demi-écu, il voyait qu'on pouvait encore épargner quelque chose et en profiter. « D'ailleurs, ajoutait-il, la sobriété, forcée ou volontaire, est toujours une grande vertu, et une heureuse rencontre à notre âge. » Comme ont fait depuis Louis XIV et Colbert, il avait écrit une liste de beaucoup d'hommes de lettres de tout pays (on en comptait quarante-sept), à qui il donnait des secours; et il ne voulait pas de ces réponses de remercîment que plus tard Colbert eut la faiblesse de recevoir.

avait élevé des fontaines sur la place *Navone*, sur celles du *Panthéon* et *del Popolo*. Il avait fortifié Ancône, soin qu'aucun souverain pontife ne doit jamais oublier. On lui doit le pont sur la Paglia, appelé *ponte Centino*, près d'Aquapendente ; et nous avons vu ses armoiries indignement mutilées par des soldats ignorants, qui prétendaient être venus pour renouveler les temps de la république romaine. Il combla de bienfaits Cività-Vecchia, où il allait passer les automnes. On lit, page 29, dans un *Discours politique sur l'état de Rome*, in-12, Paris, 1626, composé par ordre du cardinal de Richelieu (je copie le texte du temps) : « Les places fortes de l'État de « l'Église sont en grand nombre pour l'assiette et nature « des lieux, mais il y en a peu aidées de l'art. Le pape « Pie IV commença à fortifier la partie de Rome que l'on « appelle *Borgo*, en laquelle sont l'église et le palais de « Saint-Pierre, où les papes font leur demeure, et le châ- « teau Saint-Ange. *Grégoire XIII* continua ce dessein avec « grande dépense. »

Rome ne connaît peut-être pas à fond tout le bien que lui a fait Grégoire XIII. Ce bien semble excéder les efforts et la puissance d'un seul homme. Actuellement, nous ferons encore observer qu'aucune exigence blâmable n'amenait dans le trésor de Rome tant d'or, dont il était fait un si noble usage. Toutes ces ressources étaient dues à une sage direction donnée aux finances, à l'exacte surveillance de la daterie; car on sait que la pénitencerie ne reçoit aucune rétribution. Les revenus de Rome suffisaient à tant de munificence, et cette noble mère de tant de fils épars sur la terre rendait, pour tant de soins à ses enfants, plus qu'elle ne recevait de leur piété, et de leur désir de propager la gloire de cette capitale du monde chrétien. Nous

allons d'ailleurs dévoiler le secret à tous les gouvernements qui veulent être rangés et généreux. A l'aide des premières économies, on avait commencé un trésor; ce trésor s'ouvrait à propos, et jetait magnifiquement de l'or, que l'aumône, la reconnaissance, et ce mouvement naturel imprimé par l'abondance dans un État bien administré, rapportaient promptement dans les caisses publiques, d'où il ne ressortait qu'à un signal opportun, pour faire bénir le souverain et assurer le bonheur du peuple, qui fut généralement si heureux sous le pontificat de Grégoire.

Avec cela, il faut dire tout : on doit mêler quelques reproches à tant de louanges : cette bonté innée, cette mansuétude angélique, qui distinguaient Grégoire, l'arrêtaient trop souvent lorsqu'il fallait châtier des brigands qui infestaient la Péninsule. Se cachant dans diverses principautés, ils semblaient avoir pris l'État romain pour leur résidence privilégiée. Grégoire ne punit pas toujours assez sévèrement ces méchants. C'est à Sixte-Quint, son successeur, que cette gloire (et c'en est une grande) fut réservée. L'histoire dira que Sixte-Quint fut trop rigoureux ; c'est pour cela qu'il faut ajouter ici que Grégoire fut trop miséricordieux : la clémence et la justice doivent se tenir embrassées.

Terminons, en convenant que si la volonté forte de Sixte-Quint relativement à la police et à la tranquillité publique, volonté quelquefois exagérée, se fût trouvée dans Grégoire XIII, on n'y aurait pas rencontré en même temps ces douces, ces paisibles, ces évangéliques vertus, cette piété en quelque sorte complète [1], qui font de ce rè-

[1] A Rome, la piété donne des lettres de noblesse, comme l'esprit en France.

gne une des époques les plus brillantes, les plus touchantes, et les plus admirables, du pontificat romain.

Nous allons rencontrer dans les médailles frappées sous Grégoire XIII de nouveaux faits historiques ; nous les joindrons aux faits connus. Je m'applaudis d'avoir trouvé cette source de plus, pour mieux faire connaître les papes dont j'ai tâché d'esquisser ici l'histoire.

Je parlerai d'abord des trois médailles de ma collection. M. Mazio, qui a présidé au choix de celles que m'a accordées Pie VII, a donné la préférence aux trois plus importantes qui appartiennent à ce règne. Ce sont celles qui furent frappées au sujet de nouveaux travaux à la façade de Saint-Pierre, et relativement aux épouvantables scènes de la Saint-Barthélemy et à la réforme du calendrier.

Première médaille. On lit autour de la face : GREGORIVS XIII PONT. MAXIMVS. Au revers : 1° SVPER HANC PETRAM. Dans l'exergue, ROMA. « *Sur cette pierre. Rome.* La façade de Saint-Pierre est déjà très-avancée : le dôme du milieu et les deux dômes latéraux sont achevés, mais elle n'a pas encore la terrasse et les statues sans nombre qui doivent l'orner plus tard.

Bonanni attribue à Jules II une médaille portant au revers : PETRE ECCE TEMPLVM TVVM. « *Pierre, voilà ton temple.* » Un pape à genoux, tiare en tête, offre à saint Pierre assis un modèle de temple. Il semble d'abord que ce modèle ne ressemble en rien à la basilique telle qu'on la voyait au commencement du règne de Jules II ; abattue par Bramante, à peine la nouvelle était sortie de terre. Féa pense que cette dernière médaille peut être donnée à Grégoire XIII, parce que la figure de ce pape à genoux ne ressemble pas à celle de Jules ; il est vrai aussi qu'elle

ne ressemble pas non plus à celle de Grégoire. Je ne veux pas entrer d'ailleurs dans les discussions qui prétendent que Grégoire XIII s'agenouillait plus volontiers que Jules II. Quand il s'agit de rendre un hommage au prince des apôtres, je n'ai jamais vu aucun pontife rester en arrière.

2° VGONOTORUM STRAGES. 1572. « *Le massacre des huguenots.* 1572. » On a beaucoup parlé de cette médaille. Elle a été frappée à Rome dans les premiers jours de l'arrivée d'une si épouvantable nouvelle. Qu'on relise le commencement de ce règne! C'était le cardinal Charles de Lorraine qui commandait à Rome. Les artistes n'avaient pu avoir jusqu'alors la permission de retracer un souvenir qui vouât à l'exécration du monde entier les scènes du sac de Rome : tout à coup ils se précipitèrent sur ce sujet comme autorisé, comme permis, et qu'ils saisirent en représailles des abominations commises en 1527 par les luthériens, et des Espagnols indignes de ce beau nom.

L'ange d'extermination, armé d'une épée, poursuit des guerriers qui fuient; quelques-uns sont déjà tombés; un d'eux soulève son glaive brisé; des hallebardes sont éparses sur le sol. Du Molinet, dans son explication, paraît croire que Grégoire approuva ce crime; et il dit que l'ange, ministre de la colère céleste, explique assez le sens de cette médaille. Du reste, le nomenclateur a l'air d'aimer à quitter bien vite cette partie de son travail et de sa critique, et il passe rapidement à l'explication du sujet suivant.

Bonanni parle plus longuement de cette catastrophe, qu'il appelle boucherie (*lanienam horribilem*). Il déclare que Vasari eut l'ordre de peindre, dans le palais du Vatican, un *monument de la religion vengée* (*vindi-*

catæ religionis monumentum), et un trophée pour la défaite de l'hérésie (*de profligata hæresi tropæum*).

Bonanni ajoute : « Richard de Saint-Victor nous apprend que les anges, dans les divines Écritures, désignent l'inspiration divine. Jérôme les reconnaît comme ministres de la vengeance de Dieu : dans le IVe livre des Rois, chapitre XIX, et dans Isaïe, chapitre XXXVII, on lit que l'ange du Seigneur immola, en une nuit, une grande quantité d'Assyriens campés autour de Jérusalem. »

Bonanni ne parle en rien de l'intervention du cardinal Charles de Lorraine, et il se trompe en attribuant à Grégoire ce qui fut fait sans lui et assurément malgré lui. Un homme aussi grand, aussi noble, aussi vrai pontife que Grégoire XIII, sait que les devoirs d'un pape l'éloignent, à mille et mille et encore mille lieues, de ces colères de partis, de ces fureurs d'ambition, de ces excès qui peuvent malheureusement entrer dans la pensée de l'*homme*, mais qui contrastent trop avec cette hauteur de vues venant de *Dieu*, qui est propre au successeur de saint Pierre, au vicaire de Jésus-Christ, cet *annonciateur* éternel de clémence, de pardon, d'humilité, de sincérité et de bienveillance universelle. Sans doute Dieu a permis la guerre, et souvent celle qu'on a entreprise en son nom a réussi ; mais il n'a jamais permis la ruse, la fraude, l'attaque perfide contre celui qui dort sur la foi d'un sauf-conduit.

Cependant n'oublions pas les temps d'alors. Je ne considère plus la Saint-Barthélemy, scélératesse du Louvre ; je considère la nouvelle du crime arrivée dans cette Rome encore si irritée contre les luthériens de Charles-Quint. La médaille de 1572 (car la date est précise comme le fait du massacre) est ici un applaudissement qui n'est pas chrétien. Actuellement, quand de ces applaudissements

nous déduirons ce qui appartient au cardinal Charles, prenant comme il le pouvait à Rome sa part de la Saint-Barthélemy de Paris ; quand nous séparerons ce qui appartient à la ville qui avait à peine réparé ses ruines, ce qui appartient aux artistes, à l'imagination italienne, alors il restera bien peu de lie pour tacher la robe de Grégoire. Les nations qui s'embarquent dans les représailles sont, il faut en convenir (nous nous exprimerons avec le calme nécessaire), sont bien infortunées. Ce *chacun son tour* menace toutes les perversités. Laissons là ces temps, que nous n'avons peut-être pas suffisamment connus : voyons ceux de nos jours. Nous croyons faire un acte sublime de politique en favorisant l'insurrection des États-Unis : les Anglais sont vaincus ; ils attendent le moment où ils ne combattront pas un contre trois, ils nous désirent les horreurs de la révolution de 1789. Ils l'irritent, ils la portent au dernier degré de férocité : rien n'est oublié : secours tardif à ceux qui défendent les lis, complicité rassurante avec ceux qui les renversent ; repos trompeur dans la lutte ; proposition de garantir le sceptre dans les mains d'un soldat, s'il veut se contenter de quelques provinces : heureusement le soldat voulait davantage, pour finir par tout perdre. Rien n'a manqué à la vengeance de la Grande-Bretagne. Et le pays sauvé de l'oppression, qui avait promis tant de reconnaissance, nous console-t-il au moins de nos sacrifices, et des dangers auxquels nous croyons avoir échappé ? Non : il y a, au delà de cette Atlantique, une ingratitude qui n'a plus aucun souvenir du bienfait ; et les maux suscités pour obtenir quelque gloire, et inspirer une affection durable, ne sont pas finis. Un seul homme, Louis XVI, donnait alors de bons conseils : on l'a tué, car les hommes qui

donnent de bons conseils, dans les temps d'effervescence et de *bel esprit politique*, sont importuns, et ils retiennent inconsidérément le char qui va être abîmé dans le gouffre.

Enfin, comme il serait possible que, malgré nos ménagements, on persistât à condamner Rome; comme on peut s'écrier qu'elle aurait dû rougir d'avoir dédié un tel souvenir à une action qui ne doit inspirer que l'effroi, je dirai qu'il importe peu aujourd'hui que l'on entasse tant d'injures contre Rome de 1572. Nous vivons avec une Rome différente; ses hôtels de monnaie sont revenus à des principes plus civilisés. Depuis longtemps une série non interrompue de pontifes règne avec gloire, et l'esprit du vrai christianisme éclaire, inspire et dicte avec grandeur, avec majesté, avec une infatigable mansuétude, les résolutions de la cour romaine.

Et s'il était à désirer que ce système fût perfectionné, il l'a été et il le sera encore bien davantage sous le pontife régnant, Pie IX. Ces détails sur la médaille de 1572 nous ont paru indispensables, et nous n'avons pas à nous reprocher d'avoir fui le combat dans une question qui intéresse tout le catholicisme [1].

[1] Aux raisons que nous avons fait valoir dans ce débat, nous réunirons un court récit d'un fait qui s'est passé en 1826, sous le règne du pape Léon XII. Ce récit a un rapport immédiat avec la question dont il s'agit. Un consul général en Syrie avait protégé des missionnaires, obtenu pour eux des réparations, des indemnités justement dues. Le zèle de ce consul méritait une brillante récompense. Léon XII m'annonça un jour qu'il allait envoyer à ce digne représentant d'un gouvernement protecteur un ordre de chevalerie que l'on distribue à Rome, et, de plus, la collection entière des médailles frappées dans cette ville depuis Martin V. Ce devait être une collection plus ou moins semblable à celle que m'avait donnée Pie VII. J'encourageai

3° La troisième médaille a été frappée à l'occasion de la réforme.

On lit : ANNO RESTITVTO MDLXXXII. « *L'année réformée* l'an 1582. On voit dans le champ une tête de bélier, à laquelle pend à droite et à gauche une couronne de fleurs ; au-dessous, la figure du serpent qui mord sa queue, emblème de l'éternité : la tête du bélier est soutenue par une tresse de fleurs élégamment entrelacées ; entre la tête et la la tresse, une étoile.

Du Molinet n'a pas bien fait graver cette médaille : elle a été mieux traitée par l'artiste qui a gravé les médailles

vivement les personnes qui étaient auprès du pape à envoyer ces présents par un de ces vaisseaux de guerre qui devaient partir de France, relâcher à Naples, puis de là se rendre à Smyrne. Le pape n'avait pas besoin d'être excité dans le sentiment de reconnaissance qu'il éprouvait : Léon XII voulait être obéi sur-le-champ. La caisse contenant les médailles fut bientôt prête. En repensant à ce beau témoignage d'affection du pape, je me rappelai ma collection qui était à Paris, et je fus frappé de l'idée que ferait naître cette terrible médaille de 1572, si elle formait partie de ce présent. J'en parlai au pape, et je lui dis : « Si on a mis dans cette collection, comme dans la mienne, ce 1572, cela m'afflige ; il ne faut plus parler de ces animosités de peuples. » Ceux qui ont approché Léon XII vont bien le reconnaître. Il envoya, la nuit même, chercher la caisse, qui allait partir. On la brisa ; on chercha, on trouva la médaille ; on la retira. Le reste fut mis en ordre, et la collection partit pour Naples. Tout ce que Léon disait le lendemain, après avoir réparé le mal, était plein de sagesse, de tendresse et de magnanimité : « Mais c'est vrai, ce ne sont plus les temps ! Dieu a éloigné de nous ces fatalités. Celles-là ne doivent pas être transmises à la postérité : *elles ne reviendront jamais* ; l'airain romain ne doit communiquer sa vie éternelle qu'aux souvenirs de la gloire de Jésus-Christ. » O grand Léon XII !

On a dû ici peindre les événements de toutes les époques : on doit apporter la même franchise à faire reconnaître actuellement des vertus qui ennoblissent si dignement toutes les opérations du saint-siége.

de Bonanni. Ce religieux renvoie pour l'explication à Clavius, comme lui membre de la compagnie de Jésus, et emprunte quelques détails à l'ouvrage de ce dernier. Bonanni enseigne brièvement comment il y avait *erreur dans l'âge de la lune*; il explique ensuite que la tête du bélier indique le commencement de l'année. Par une suite nécessaire de la réforme et des calculs faits à ce sujet, l'équinoxe du printemps ne devait plus se séparer du 21 mars, qui est l'époque où doit tomber cet équinoxe.

Bonanni voit, dans le serpent ou dragon qui constitue les armoiries de Grégoire, un symbole de l'éternité assurée à l'opération ordonnée par ce grand pontife.

C'est bien ici l'occasion de remarquer avec insistance qu'une telle législation ne pouvait être portée que par un souverain tel que le pape, et que sa prééminence brille dans cet acte, comme dans tant d'autres qu'il n'est permis d'attendre ici-bas que du souverain pontife romain.

Nous donnerons les principales médailles publiées par Du Molinet :

1° VERVS DEI CVLTVS. « *Le vrai culte de Dieu.* » Une femme, l'Église romaine, tenant un médaillon sur lequel on lit : ROM. EC. « *L'Eglise romaine.* » Une autre femme tenant aussi les clefs ; à ses pieds des livres ouverts et fermés ; à sa gauche une tiare posée sur un volume.

2° TVTVM REGIMEN. ROMA. « *Un gouvernement sûr. Rome.* »

Rome casquée, assise, tient dans sa main droite un dragon ailé (armoiries du pape) ; de la main gauche elle tient un glaive. Sur une table, on voit une crosse, une mitre, une croix ; à gauche, des piques, des clairons, des étendards.

3° PROVIDENTIA CHRISTI. « *La providence du Christ.* »

Figure debout, tenant d'une main le gouvernail, de l'autre la lance.

4° ET IN NATIONES GRATIA SPIRITVS SANCTI. « *La grâce du Saint-Esprit se répand sur les nations.* » Saint Pierre prêche l'Évangile aux peuples. Temple ; foule de convertis ; le Saint-Esprit à la droite du temple.

5° SECVRITAS POPVLI ROMANI. « *La securité du peuple romain.* » Un homme dort paisiblement dans un fauteuil antique. Trépied sur lequel est allumé un feu. L'homme tient son bâton de voyage à la main. Au fond, cette médaille est une restitution de celle de Paul III, que nous avons décrite page 168.

6° RESTAVRAVIT. « *Il a restauré.* « Pont sur le Tibre, qui s'est appelé successivement le *pont Sacré*, le *pont Sublicius*, le *pont Palatin*, puis le *pont de Sainte-Marie.* Au milieu du pont était une statue de la Vierge.

Sur les eaux on voit le fleuve Tibre un peu soulevé, la main droite appuyée sur son urne. Ce pont a été emporté par une inondation en 1598, sous Clément VIII.

7° IN ÆQVITATE ABVNDANTIA. « *L'abondance dans l'équité.* » L'Abondance tient de la main droite une balance, et de la main gauche la corne remplie de fruits et de fleurs.

8° MAGNIFICENTIÆ REGNI TVI. « *A la magnificence de ton règne.* » Cette médaille fut distribuée à une grande quantité de pèlerins, l'année du jubilé 1575. La porte sainte ouverte ; au-dessus, le Saint-Esprit. Sous la porte, un ange en l'air sonnant de la trompette. Dans l'exergue : ROMÁ.

9° INVENI HOMINEM SECVNDVM COR MEVM. « *J'ai trouvé un homme selon mon cœur.* » Dans l'exergue : IVBILATE DEO OMNIS TERRA (PS. LXXXXVII, 4). « *Que*

toute la terre adresse des cris de joie à Dieu! » Grégoire, sous la figure de David couronné, est agenouillé devant un arbre. La harpe est aux pieds du roi. En haut, Dieu apparaît dans un nuage.

10° LEVATA ONERE PATRIA. « *La patrie déchargée d'un fardeau.* » Bologne se plaignait d'avoir une citadelle qui pouvait nuire à sa liberté; Grégoire ordonna de raser ces fortifications. Pallas elle-même préside à cette opération; le sol est jonché de débris; une armure de chevalier est tombée là négligée. Comme Grégoire était Bolonais, la médaille dit: « La patrie du prince est délivrée d'un des fardeaux de la guerre. »

11° IN NOM. IESV SVRGE ET AMB. Dans l'exergue: 1575. « *Au nom de Jésus, lève-toi et marche.* » Grégoire, sous la figure de saint Pierre, dit au paralytique de se lever et de marcher. L'effet général du jubilé est de guérir toutes les maladies que le péché a produites.

12° IVVENTVTI GERMANICÆ. » *A la jeunesse germanique.* » On sait que Grégoire a fondé un collége pour recevoir des jeunes gens de l'Allemagne. Il croyait devoir offrir cet asile à la contrée qui avait vu s'élever les doctrines de Luther. Un supérieur de la compagnie de Jésus reçoit huit jeunes gens vêtus de l'habit de l'ordre. Au haut de l'édifice est le dragon du blason de Grégoire.

13° Nous devons rechercher et retrouver dans les médailles les faits principaux qui ont illustré le règne. Nous lisons sur celle-ci: GREGORIANA D. NAZIANCENO DICATA. *La chapelle grégorienne dédiée au saint de Naziance.* » Au-dessous de la chapelle on voit une partie de la voûte du temple qui se prolonge. (*Voyez*, page 319, la description du transport des ossements de saint Grégoire de Nazianze.)

14° VIGILAT. « *Il veille.* » Le dragon des armoiries du pape ; il est placé à la porte d'un palais. Peut-être ce type du dragon, qui est un animal laid, difforme et désagréable à voir (on aurait dû en cela se prêter un peu moins à la faiblesse de Grégoire), peut-être ce type a-t-il été trop multiplié.

15° VIA AB VRBE AD SACRAM VRBEM EXPEDITA. « *Voie ouverte de Rome à la ville sacrée.* » Grégoire fit construire une voie commode, qui conduisait de Rome à Lorette. Auparavant on trouvait des passages où il était difficile de s'avancer à pied ou à cheval. Le chemin qui fut tracé alors permit à plusieurs chars de passer à la fois. On distingue la maison de Lorette, surmontée de la statue de la Vierge tenant sur ses genoux Jésus debout, qui donne la bénédiction.

16° SEMINANS IN BENEDICTIONIBVS DE BENEDICTIONIBVS ET METIT. « *Semant des bénédictions, il recueille des bénédictions.* » Dans le champ, en autres caractères, on lit : ITE, OPERAMINI IN VINEA DOMINI. « *Allez, travaillez dans la vigne du Seigneur.* » Grégoire sur son trône, tiare en tête, bénit une foule de missionnaires.

17° GREGORIVS XIII PONT. MAX. COLLEGIVM SOCIETATIS IESV OMNIVM NATIONVM SEMINARIVM PRO SVA IN CHRISTIANAM RELIGIONEM ET ORDINEM ILLUM PIETATE A FVNDAMENTIS EXSTRVXIT ET DOTAVIT, AN. SAL. CIↃ DCLXXXII PONT. SVI X ROMÆ.

« *Grégoire XIII, souverain pontife, a élevé et doté, en faveur de la société de Jésus, ce collége, séminaire de toutes les nations, et l'a doté par amour pour la religion et pour cet ordre, l'an du salut* 1582, *de son pontificat le dixième, à Rome.* »

Cette inscription est placée sur quinze lignes, qui

remplissent le champ et l'exergue. Il s'agit encore ici du célèbre collége germanique, appelé glorieusement *séminaire de toutes les nations.*

Beaucoup d'autres médailles ont été frappées à propos de l'institution de ce collége. L'affection de Grégoire pour les pères de la compagnie ne s'est pas altérée un instant pendant tout le règne de ce pontife.

18° S. P. Q. R. « *Le sénat et le peuple romain.* » Façade du Capitole, telle qu'elle est encore. On n'y voit pas cependant la *Rome triomphante* qui la surmonte aujourd'hui.

19° AB REGIBVS IAPONIOR. PRIMA AD ROMAN. PONT. LEGATIO ET OBEDIENTIA. « *Première légation d'obédience des rois japonais auprès des pontifes romains.* » On a vu, page 341, l'occasion qui se présenta de transmettre à la postérité le témoignage de soumission donné par des rois du Japon.

20° DOMINE ADIVVA NOS. « *Seigneur, secours-nous.* » La barque de l'Église; le Seigneur est au timon; les compagnons de Jésus-Christ implorent son aide.

21° EGO SVM LVX MVNDI. « *Je suis la lumière du monde.* » Tête nue de Jésus-Christ. Médaille composée et exécutée avec un grand soin; elle a été répétée avec cette inscription : BEATI QVI CVSTODIVNT VIAS MEAS. « *Heureux ceux qui gardent mes voies.* » La tête de Notre-Seigneur est auréolée.

Le saint-siége fut vacant treize jours.

231. SIXTE-QUINT. 1585.

Sixte-Quint, appelé d'abord Félix Peretti, naquit, le 15 décembre 1521, à *Grotte à Mare*, diocèse de Fermo, dans la Marche. C'était un lieu presque abandonné, où la famille Peretti se retira après avoir quitté Montalto, afin de se soustraire, dit-on, aux poursuites faites à l'occasion d'une dette civile. L'opinion commune veut que Peretto de'Peretti, père de Félix, fut un paysan de Montalto. Deux auteurs, Galli et Tempesti, s'éloignant de cette opinion, veulent que Peretto ait appartenu à une famille noble : on sait ce qu'il faut penser de ces généalogies qui suivent l'illustration d'un grand homme.

A l'âge de sept ans, Félix eut la permission d'étudier dans le couvent des augustins de *Grotte à Mare;* à dix ans il prit l'habit de cordelier dans le couvent de cet ordre, fondé à Montalto, et il continua de cultiver les lettres avec un zèle exemplaire.

En 1538, il fut envoyé à Pesaro pour y faire son cours de philosophie; en 1539, il fut placé dans le couvent de Jési; en 1540, après avoir demeuré à *Rolla Contrada*, il passa à Ferrare, puis à Bologne, où il commença à professer en 1543. Un an après, il devint lecteur des sacrés canons, dans le couvent de Rimini; il remplit les

mêmes fonctions à Sienne. En 1547, il reçut le sacerdoce, et devint docteur le 26 juillet 1548.

Nommé régent à Sienne, il fut destiné à soutenir des thèses publiques, et devint successivement régent à Naples, puis à Venise, et très-souvent il eut occasion de se livrer à la prédication.

Tous ces détails ont été pris dans un manuscrit de la riche bibliothèque du prince Augustin Chigi, aujourd'hui l'un des hommes de Rome les plus distingués par leur esprit et leurs connaissances. Ce manuscrit est de la main du père Félix, et il déclare lui-même quels sont les lieux où il a étudié, où il a enseigné, où il a prêché; expliquant ainsi tout ce qu'il a fait dans la religion des conventuels.

Plus tard, il fut nommé théologien du cardinal Ridolfo Pio; puis le pape Pie IV le nomma théologien du concile général de Trente, conseiller du saint office (cette charge fut alors conférée pour la première fois à un membre de la religion des cordeliers).

A quarante ans, il fut procureur général de son ordre. En 1565, il devint théologien du cardinal Buoncompagni, légat en Espagne. En 1566, Félix fut élu vicaire général des conventuels.

Le 17 mai 1570, Pie V le nomma cardinal.

Les œuvres de saint Ambroise, mal imprimées, méritaient naturellement de subir une révision : les éditions étaient fautives; le cardinal Montalto entreprit avec succès ce grand travail, auquel il donna encore des soins étant pontife.

L'édition de ce grand ouvrage parut de 1579 à 1585, cinq vol. in-fol. On l'a réimprimé à Paris en 1604, en deux volumes. Cette œuvre obtint en France tant de succès, qu'on la réimprima à peu près tous les dix ans,

jusqu'en 1742. Une des plus belles éditions est celle des bénédictins, qui fut réimprimée à Venise en 1751, et ensuite, avec de nouveaux appendices, en 1782.

Après les funérailles de Grégoire XIII, on chanta la messe du Saint-Esprit. Muret prononça le sermon pour l'élection du nouveau pontife, et, le 21 avril 1585, quarante-deux cardinaux entrèrent en conclave. Dans ce nombre on comptait beaucoup de sujets, comme on dit, *papabili*, c'est-à-dire dignes de la papauté.

Au nombre des créatures de Paul III, on vantait Farnèse et Savelli : parmi celles de Pie IV, Sirlet, Paleotto, Saint-George et Santa-Croce; parmi celles de Pie V, Montalto, Cesi et San Severina; parmi celles de Grégoire XIII, Torrès, Mondovi, Santi Quattro et Castagna.

Après diverses tentatives en faveur de plusieurs sujets, et qui furent inutiles, on porta le cardinal Torrès : il était si aimé du sacré collége, que, s'il eût été présent, sans doute on l'aurait élu. Cependant quelques électeurs manifestaient qu'il leur serait agréable de voir ce nom présenté de nouveau; alors plusieurs personnages éminents pensèrent à faire pape le cardinal Montalto. Ce projet réussit; quarante et un cardinaux le nommèrent pape à haute voix, le mercredi 24 avril 1585 : on suivit encore, cette fois-là, le mode de l'adoration sans scrutin secret.

Pour être agréable au cardinal San Sisto, et pour honorer la mémoire de Sixte IV, qui était aussi conventuel, et, comme lui, passait pour avoir été tiré de la poussière, Montalto prit le nom de Sixte V. Ce pape remarqua que le jour de mercredi lui avait été toujours favorable. Le mercredi, il avait pris l'habit religieux, et il avait été créé général, cardinal et pape; il fut couronné aussi un mercredi.

Quand il alla prendre possession de Saint-Jean de Latran, la bride de son cheval était tenue par un ambassadeur japonais, qui se trouvait en ce moment à Rome. (*Voyez* page 341.)

On était dans l'usage de composer des anagrammes sur les noms. Sixte-Quint eut cet honneur [1].

Pour témoigner sa gratitude aux Buoncompagni, qui l'avaient servi, dans cette circonstance, avec empressement et fidélité, Sixte confirma Jacques Buoncompagni dans l'emploi de général de l'Église.

Quand on parla au pape de jeter de l'argent au peuple, il répondit : « Mais cela occasionne des malheurs ; ce sont les plus robustes, et non les plus nécessiteux, qui s'emparent de cet argent. » Il fit distribuer les sommes convenues à domicile et dans les hôpitaux. On proposa au pape de donner le banquet d'usage aux cardinaux ; il répondit : « Nous ne voulons pas que l'on renouvelle la *pasquinate* que l'on adressait à Octavien-Auguste, qui, pendant une disette, donnait des banquets aux sénateurs romains : une assez malheureuse pénurie règne dans la ville aujourd'hui ; le peuple ne doit pas avoir à se plaindre d'un manque d'égards si naturel devant sa misère. »

Des ambassadeurs vénitiens étant venus complimenter le pape, il accorda à la république divers priviléges,

[1] Nous ne citerons que deux anagrammes faites sur ce pape, non pas en ce moment, mais dans le cours de son règne. Guillaume *Bianco*, de ces mots *Sextus V de Montalto*, a fait cette anagramme : *Tantos exules domuit.* « *Il a dompté tant de bannis.* » Le cardinal de Vendôme, de ces mêmes paroles, en a formé une autre, en substituant au chiffre V le mot *Quintus* : *Mons tutus in quo stat lex Dei.* « *Mont assuré sur lequel règne la loi de Dieu.* » Celle-ci est bien meilleure que l'autre.

entre autres celui de pouvoir appliquer la troisième partie des bénéfices ecclésiastiques aux dépenses que nécessitait la guerre contre les Turcs.

Sixte fut le premier qui introduisit l'usage de publier un jubilé au commencement du pontificat, pour obtenir de Dieu un gouvernement heureux et salutaire de la république chrétienne.

Les ambassadeurs japonais, qui avaient fait le serment d'obédience au nom de leurs souverains, étaient sur le point de retourner dans leur patrie. Sixte célébra la messe particulièrement devant eux, leur donna la communion, les arma chevaliers de l'Éperon d'or [1], les fit inscrire sur la liste des patriciens de Rome, les admit à sa table dans la belle ville de Montalto, dite aujourd'hui villa Negroni, leur remit des présents pour leurs monarques, fit un don de trois mille écus à chacun des jeunes princes, et leur inspira tant d'amour pour le saint-siége, qu'à leur arrivée ils prirent l'habit de religieux de la compagnie, travaillèrent courageusement dans la vigne du Seigneur, que l'empereur du Japon, Taicosama, commençait à persécuter [2].

L'Italie était remplie de voleurs et de brigands; des malfaiteurs de toute sorte affligeaient odieusement la Péninsule. Après avoir commis un crime dans une principauté ils s'enfuyaient, comme sous Grégoire XIII, dans une autre. Sixte confirma les constitutions portées par ses prédécesseurs contre tous ces criminels, et particulièrement celles de Grégoire XIII contre les sicaires, les

[1] Cet ordre était alors en honneur. Le nombre des chevaliers ayant été trop multiplié, il avait perdu de son éclat. Grégoire XVI l'a restauré en lui rendant son ancien nom, l'*ordre de Saint-Sylvestre*.

[2] Novaes, VIII, p. 108.

bandits, les incendiaires. A dater du jour où commencèrent les poursuites sévères, en moins d'une année l'Italie était purgée de cet abominable amas de méchants.

Enfin le nom de Sixte-Quint finit par inspirer une terreur salutaire : encore aujourd'hui on menace les enfants avec le nom de Sixte, et ils se taisent aussitôt qu'ils l'entendent prononcer.

D'autres soins occupaient l'esprit de Sixte. Il créa une commission de trois cardinaux qui étaient chargés de veiller aux intérêts des pupilles, des jeunes filles, des veuves, et de tous ceux qui pouvaient avoir à se plaindre d'une infraction aux lois.

Les cardinaux commissaires devaient rendre au pape un compte exact de leurs opérations.

Le cours des temps et les invasions des barbares avaient détruit les nombreux conduits qui apportaient à Rome l'eau des montagnes environnantes. Ces prodigieux travaux de la république et des Césars n'existaient plus intégralement, et chaque survenant de son côté, le propriétaire sur son bien, le passant dans son voyage, avaient contribué à déplacer, à interrompre, à déraciner du sol ces aqueducs si hardis, auxquels on devait cette masse d'eau si abondante dans l'ancienne Rome. Quelques auteurs ont prétendu que ces aqueducs étaient au nombre de dix-huit; mais il y a eu des confusions dans les plans modernes qu'on a levés, et il est plus sûr de dire qu'il n'en existait que neuf : le premier et le plus grand, comme dit Frontin, cité par Pansa dans sa librairie Vaticane, était celui du Nouvel Aniène; le second était celui de Claude, perfectionné par cet empereur, et portait l'eau de la distance de quarante milles (près de treize de nos lieues), c'est à-dire de la source *Curzia* et *Cerulea*, sur

la route de Subiaco. Pendant trente-cinq milles, cette eau courait limpide dans un canal souterrain, passait dans un espace de treize milles sous des arcs, arrêtée de temps en temps dans quatre-vingt-douze réservoirs, afin qu'elle déposât des sédiments nuisibles à la santé. Ainsi contenue et purifiée, elle perdait quelques substances délétères, et l'impétuosité naturelle que pouvait lui donner un si long cours. Le troisième était l'aqueduc de Jules, entre la porte Saint-Laurent et les Trophées de Mars, et conduisait l'eau de Frascati, bourg à douze milles de Rome, pendant sept milles et demi, sous des arcs. Les quatrième et cinquième aqueducs s'appelaient *Tepulo* et *Marzio*. Le sixième était le Vieux Aniène; le septième, l'*Eau vierge* (l'*Aqua vergine*, voyez plus haut, page 158), l'unique qui reste encore aujourd'hui; le huitième, l'*Appia*; le neuvième, l'*Alseatina*.

Depuis longtemps on vendait l'eau dans la ville de Rome : on la tirait de quelques puits et de fontaines particulières, et on la portait ainsi dans des barils chargés à dos d'ânes. Le fameux tribun Colà di Rienzo était fils d'une femme qui vivait de ce métier. Cet usage dura jusqu'à Sixte-Quint. Ce pape fit construire l'aqueduc de l'*Aqua*, appelé *Felice* de son nom. Il fut imité par Paul V, qui amena dans Rome l'eau du lac Bracciano, et par Clément XII, qui amena l'eau de Trévi, recueillie déjà avec quelque succès par Nicolas V et Pie IV.

Sixte, voyant que la provision des quartiers du Quirinal dépendait absolument de ces marchands d'eau, souvent avides, s'écria qu'il introduirait l'eau dans les lieux les plus élevés de Rome, et qu'il ne serait effrayé ni par la difficulté de l'entreprise, ni par la dépense qui deviendrait nécessaire.

Des ingénieurs savants en hydraulique furent envoyés pour reconnaître des sources capables d'alimenter ces quartiers, qui manquaient d'eau.

Il existait une vaste source éloignée de vingt milles de Rome, et voisine de Palestrine, près d'un ancien château appelé *Agro Colonna*. Appius Claudius Crassus avait déjà conduit cette eau dans les rues les plus basses de Rome; mais depuis, formant un lac, elle se perdait dans le *Teverone*.

Sixte acheta cette source pour le prix de vingt-cinq mille écus d'or, et rassembla d'autres eaux voisines, et entre autres les bouches de l'*eau Marzia*, dont les anciens vantaient la salubrité. Non content de ce premier soin, il voulut aller visiter ces lieux, et s'y rendit accompagné seulement des cardinaux Montalto, Azzolino et Rusticucci, pour que le cortége ordinaire ne fût pas à charge au prince Marc-Antoine Colonna, qui devait donner l'hospitalité au pape : ainsi il faisait bénir d'avance un projet qui ne devait être qu'utile, sans aggraver la situation de personne.

Les Romains, dans leurs moqueries fort déplacées, puisqu'il s'agissait d'un bien si avantageux pour la ville, dirent que cet ouvrage ne serait sans doute fini que pour leurs neveux; et ces mêmes Romains furent honteux de voir qu'en 1588, seulement en trois ans, le projet du pape avait été pleinement et magnifiquement exécuté, tant est puissante l'action du génie constant dans sa noble et forte volonté!

L'eau fut conduite, pendant l'espace de treize milles, dans des canaux souterrains, comme on faisait sous les Césars, et, pendant sept milles, sur des arcs égaux en hauteur à ceux de ces anciens temps.

Le pape fit ensuite construire une fontaine de travertin (tuf d'un blanc jaunâtre) sur la place de Sainte-Susanne, aux thermes de Dioclétien, où l'eau vient tomber dans trois *vasques* de marbre ornées de deux statues. La première représente Moïse qui frappe avec sa baguette le rocher d'où jaillissent les eaux devant les Israélites. L'auteur de ce Moïse, Prosper de Brescia, ayant eu le malheur de ne pas suivre des proportions convenables, et se voyant critiqué par tous les meilleurs artistes de Rome, mourut de douleur, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-huit ans [1]. L'autre statue, due au ciseau de Jean-Baptiste della Porta, représente Aaron qui amène la multitude à ces eaux si ardemment désirées.

Il y a, en outre, un bas-relief de Flaminius Vacca, où l'on voit Gédéon qui connaît ses meilleurs soldats à leur manière de boire. Par la bulle *Suprema cura regiminis*, Sixte ordonna que cette eau si miraculeusement amenée à Rome s'appellerait *aqua Felice*.

Au milieu de ces pensées de sa vaste magnificence, Sixte dirigeait son attention sur l'économie de la discipline et du culte divin.

[1] Cette statue n'est pas plus favorablement jugée aujourd'hui. Comme, ainsi que nous l'avons dit, une des premières choses que l'on veut voir à Rome est le Moïse de Michel-Ange, et que les nouveaux arrivés de l'École des beaux-arts prient leurs camarades de les conduire au pied de cette statue merveilleuse, des compagnons malicieux font voir, aux *conscrits* dans la carrière des arts, ce piètre Moïse de Prosper de Brescia. A cette vue, ils manifestent un singulier étonnement; ils n'osent pas critiquer, à cause de la renommée du grand nom, mais ils témoignent de l'embarras, et conviennent qu'ils ne s'attendaient pas à un si triste mécompte. Insensiblement on les désabuse, et on les conduit à *S. Pietro in Vincoli*, où ils contemplent avec enthousiasme le chef-d'œuvre qui a immortalisé Buonarroti.

Dès les premiers temps de l'Église, un usage pieux s'était introduit : les évêques, avant d'être consacrés, juraient de visiter en personne, et, s'ils ne pouvaient le faire, au moins par des ministres chargés de leur procuration, les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul à Rome; en même temps ils rendaient compte au souverain pontife, ou à une congrégation, de l'état du troupeau qui leur était confié, et ils recevaient les instructions convenables pour rendre leur ministère plus efficace et plus consolateur. Cet usage était tombé en désuétude : Sixte, pensant aux préjudices que l'Église souffrait d'un tel manquement, promulgua une bulle qui fut depuis confirmée par Benoît XIV, et qui ordonnait à tous les évêques de venir à Rome pour visiter le saint tombeau, et prêter obédience au vicaire, sur la terre, de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le temps était déterminé en raison des distances : pour l'Italie et les îles adjacentes, ils devaient venir à Rome au moins la troisième année après leur consécration; les évêques de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne, de la Hongrie, de l'Angleterre et des autres provinces d'Europe au delà de la mer Germanique, de la mer Baltique, et de toutes les îles de la Méditerranée, devaient venir au moins la quatrième année; les évêques des régions les plus éloignées en Europe, des bords de l'Afrique et du continent du nouveau monde, devaient venir au moins la cinquième année; les évêques de l'Asie, des autres nouvelles régions orientales, méridionales, septentrionales et occidentales, et de tout le reste de l'univers, devaient visiter Rome au moins la dixième année; et chacun était tenu de renouveler cette visite dans la proportion respective de chacune de ces distances. En outre, le pape commandait que chaque évêque, au moment de

sa consécration, jurerait cette sainte observance, et que quiconque la transgresserait ne pourrait plus entrer dans son église, l'administrer temporellement et spirituellement, ni recevoir les fruits de son évêché.

Quel imposant spectacle que celui que vient d'offrir ce grand pape, qui prend, avec autant de solennité, possession de l'univers catholique tout entier!

Aujourd'hui cette bulle n'obtient pas son exécution entière en ce qui concerne le voyage des évêques; mais il n'y a que le pape qui en dispense : c'est un mal que ce défaut d'accord; c'est un bien quelquefois peut-être, à cause de quelques circonstances. Avec cela, il est certain qu'un évêque qui a vu Rome possède à un haut degré une sorte d'expérience épiscopale qui ne peut qu'honorer sa personne, édifier son troupeau, instruire noblement sa conscience, et augmenter la puissance de sa parole évangélique.

Au mois de septembre 1585, Sixte, prenant part aux affaires de la Ligue, excommunia le roi de Navarre Henri et le prince de Condé, et déclara, par une bulle, qu'ils avaient encouru les censures; ensuite il ordonna à tous les évêques de la France et de la Navarre de promulguer cette bulle.

Henri III, roi de France, ne voulut pas la publier; Sixte, d'un caractère ardent, et souffrant impatiemment les affronts, s'en plaignit vivement à ce prince, et encore plus, dans une lettre au nonce apostolique, monseigneur Jacques Ragazzoni. Le pape accusait ce dernier de s'être comporté dans cette affaire avec peu d'énergie; aussi le rappela-t-il sur-le-champ, et envoya-t-il à sa place monseigneur Fabio Mirto Frangipani, Napolitain, archevêque de Nazareth, qui avait déjà été nonce de Pie V dans ce royaume. Sixte fit venir auprès de lui, à ce sujet, l'am-

bassadeur français à Rome, pour annoncer qu'étant dans l'intention de rappeler Ragazzoni, afin d'envoyer Frangipani, il désirait que le roi fût instruit de cette détermination. L'ambassadeur Pisani ayant répondu que la France refuserait d'admettre Mirto Frangipani, qui était partisan de la Ligue, Sixte repartit avec force : « Tant que nous aurons le souffle, nous ne supporterons pas qu'on force à envoyer des nonces au gré des autres. Nous avons désigné Mirto, et nous voulons qu'il aille à Paris : s'il n'est pas reçu, alors nous, et non pas d'autres, nous le ferons retourner à Rome, et puis nous saurons ce que nous devons résoudre. » En effet, Mirto ne fut pas reçu par le roi, qui enjoignit à son ambassadeur d'aller faire ses excuses au pape, alléguant que Mirto était un sujet du roi d'Espagne. L'ambassadeur demanda une audience, et s'étant présenté pour entrer au palais, les gardes lui en refusèrent l'entrée ; et dans la matinée même, il reçut l'ordre de sortir sur-le-champ de Rome, et de l'État en peu de jours. Ces différends durèrent jusqu'à ce que le roi de France eût consenti à recevoir Mirto : alors Sixte fit revenir à Rome l'ambassadeur du roi, Pisani.

L'hiver de 1585 à 1586 était très-rude ; le peuple souffrait du froid et de la disette. Sixte avait ordonné de vendre la farine à bas prix, mais les sages mesures qu'il décrétait n'étaient pas exécutées ; on avait lieu d'accuser de négligence les conservateurs du sénat de Rome. Lorsqu'ils se présentèrent pour souhaiter une heureuse année au pape, il interrompit leur compliment, et leur dit : « Nous nous apercevons que vous autres vous êtes résolus à perdre le peu qui vous reste par la bonté du saint-siége, et aussi le peu qui vous reste de vrais principes d'administration. Vous avez encore à prendre soin de ce

qui concerne les bestiaux et le pain ; vous nous donnez l'idée de vous l'enlever, afin que la pauvreté ne souffre pas tant par votre faute, à notre grand déplaisir. Vous avez compris? » (*Avete capito?*)

Ensuite, apprenant que beaucoup de riches qui avaient du grain caché n'en achetaient pas moins du pain sur la place, il commanda aux cardinaux Cesi, Gaëtani et Guastavillani; au sénateur de Rome Jean Pellicano, à Benoît Giustiniani, trésorier général, et à Fabio de la Corgna, clerc de la chambre, de faire exécuter un édit qui obligerait tous les citoyens à déclarer la quantité de blé qu'ils possédaient, et à en vendre sur la place la portion indiquée par l'édit. En effet, après les visites il se trouva tant de grains, que l'abondance régna sur-le-champ.

Le carnaval à Rome était une occasion continuelle d'insultes, de vols, de meurtres, et même d'incendies : Sixte voulut ramener l'ordre dans les plaisirs de la ville. Il fit élever aux deux extrémités du *Corso* des gibets auxquels pendait la corde, déclarant que sur-le-champ on devait y suspendre quiconque aurait commis un homicide et l'aurait avoué. Tant que Sixte vécut, les méchants eurent peur devant ces gibets toujours élevés à cette même époque du carnaval, et l'on n'eut plus occasion de menacer le peuple d'une si terrible justice.

Dans le cours de cette année, le saint-père approuva la congrégation des clercs réguliers, ministres des infirmes, instituée alors à Rome par saint Camille de Lellis, et leur permit de porter une croix rouge sur le côté droit de l'habit. Cette même règle fut approuvée et confirmée par Grégoire XIV, qui l'érigea en *religion* le 1er octobre 1591, en ajoutant aux trois vœux le quatrième, qui or-

donnait d'assister les mourants. Elle fut réformée ensuite en 1600 par Clément VIII.

Le 5 mai, le pape approuva la congrégation de Sainte-Marie des Feuillants, de la plus rigoureuse observance de Cîteaux, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée près de Toulouse, en 1577, par Jean de la Barrière.

Mais rien ne peut se comparer à la magnificence avec laquelle Sixte cherchait à embellir les places publiques de Rome.

Les obélisques ont été pour la première fois fabriqués en Égypte. Ce sont des pierres en général d'un seul morceau, taillées en forme pyramidale, d'une hauteur et d'une grosseur merveilleuses. Cette grandeur égyptienne avait excité l'envie des idolâtres maîtres de Rome; et comme dans la Péninsule on ne pouvait former des obélisques, parce que le granit oriental manque dans les mines du pays, les Césars en firent transporter à grands frais d'Égypte en Italie.

Quarante-deux de ces monuments, grands et petits, furent amenés par les empereurs dans la capitale du monde. Noncorée, fils de Sésostris, en avait fait former un de cent cinquante coudées. Un morceau de ce monument, encore haut de soixante-quinze pieds, ayant été porté d'Égypte à Rome par ordre de l'empereur Caligula, il le dédia, sur la place Vaticane, à la mémoire d'Auguste et de Tibère.

Sous Sixte-Quint, cet obélisque se trouvait à moitié enterré près de la sacristie de la basilique de Saint-Pierre. On dit que Nicolas IV avait eu l'idée de le transporter presque au même lieu où il s'élevait dans l'ancienne Rome, et que Jules II et Paul III en ayant conféré avec le célèbre Buonarroti, celui-ci ne voulut pas essayer l'entreprise : d'abord il craignait que l'obélisque ne se rompît

dans le transport, ensuite il jugeait qu'on aurait à faire indispensablement une immense dépense.

La gloire de vaincre les obstacles attendait Sixte, qui ne savait pas connaître de difficultés dans les projets les plus ardus : en effet, il trouva des obstacles qui paraissaient insurmontables, mais qui ne le furent pas pour lui.

On savait par Pline (livre 36) que les empereurs avaient employé vingt mille hommes, avec des machines dispendieuses, à cause de l'énorme poids de ce monolithe. Tout ce que dit Pline à ce sujet devait effrayer le saint-père : alors il déclara publiquement qu'il ne renonçait pas à son entreprise. Aussitôt que l'intention pontificale fut connue, on vit arriver à Rome plus de cinq cents architectes; chacun d'eux apporta son projet. Un d'eux, Barthélemy Ammanati, envoyé par le grand-duc de Toscane, fut présenté au pape, qui lui demanda combien de temps il emploierait à transporter et à élever l'obélisque? L'artiste répondit que, seulement pour concevoir et fabriquer les machines et les ferrements, il ne fallait pas moins d'un an. Alors Sixte repartit, avec son impétuosité ordinaire : « Un an, un an! Allez, vous ne faites pas pour nous (*non fate per noi*, vous ne nous convenez pas). » Au même moment, il fit appeler Dominique Fontana, architecte comasque, d'une haute habileté, et il l'engagea, par de généreuses promesses, à entreprendre le grand transport; il promettait de fortes récompenses, mais il exigeait la célérité dans l'action. Celui-ci commença par peser dans divers morceaux de quelques autres obélisques un palme cube [1] de ce granit; puis ayant mesuré la hau-

[1] Un palme cube romain a, de hauteur et de largeur, huit pouces trois lignes et demie de France, ancienne mesure; et, de nouvelle mesure, à peu près m. 0,21656.

teur de l'obélisque, auquel il trouva onze mille palmes cubes romains, il calcula le poids, et reconnut que l'obélisque pesait neuf cent soixante-trois mille cinq cent trente-sept livres. Il ajouta à ce poids celui des machines qui devaient le transporter et le soutenir, et reconnut que les machines et l'obélisque réunis pèseraient ensemble un million quarante-trois mille cinq cent trente-sept livres; ensuite il se rendit compte de ce qu'il faudrait d'hommes et de chevaux pour soulever, transporter et élever l'obélisque; et, d'un caractère résolu autant que pouvait l'être le magnanime pontife, il se mit à l'œuvre.

Quand tous les instruments furent placés, le 30 avril 1586, neuf cents ouvriers se confessèrent et communièrent avant l'aube dans la basilique de Saint-Pierre, puis ils furent placés chacun dans le poste qui lui était destiné. L'architecte monta sur un lieu élevé avec un porte-voix, pour donner le signal à ceux qui devaient agir.

Soulevé en douze mouvements, l'obélisque fut dressé le même jour, à vingt heures (trois heures après midi). Sur-le-champ éclata un sentiment de joie universel; le peuple, appelé à ce spectacle, ne put contenir ses larmes et ses applaudissements. Les ouvriers, joints au peuple, coururent vers Fontana, et le portèrent devant le pape, qui était présent, au son des tambours et de toutes les cloches de Rome, comme dans un jour d'allégresse publique, et au bruit mille fois répété de l'artillerie du château Saint-Ange.

Pendant l'opération, il était arrivé un incident qu'il n'est pas inutile de rapporter. Afin que l'architecte pût faire entendre ses signaux sans être interrompu[1], Sixte

[1] Novaes, VIII, p. 139.

avait ordonné, sous peine de mort, que personne ne fît entendre une seule parole, pour qu'aucune confusion ne s'établît lorsque Fontana donnerait ses ordres ; mais dans un moment où il observait le jeu des machines, et où les mille spectateurs présents gardaient le silence le plus obéissant, un Génois, de la famille Bresca de San Remo, homme de mer, voyant que les cabestans (*argani*) avaient pris feu, et que dans cette circonstance l'obélisque pouvait tomber à terre, se briser, et donner la mort à un grand nombre de personnes et d'ouvriers, eut le courage de crier à propos : « De l'eau aux cordes! » (*Acqua alle corde*[1] *!*) Fontana vit le péril, et fit mouiller les cordes : mais Bresca avait été immédiatement arrêté par les gardes ; il priait qu'on le conduisît devant le pape. On tremblait pour sa vie. Sixte ne faisait jamais grâce quand on avait contrevenu à ses ordres; mais dans cette circonstance, plus grand que lui-même, et reconnaissant que Bresca avait empêché la ruine de cette immense opération, il embrassa publiquement le Génois, et voulut savoir ce qu'il désirait pour sa récompense. Alors Bresca demanda pour lui et pour ses descendants le privilége de pourvoir le palais apostolique des palmes nécessaires pour la cérémonie de la fête des Rameaux, et Sixte le lui accorda sur-le-champ : aussi la famille Bresca de San Remo, pays fertile en palmes, envoie chaque année à Ripa-Grande celles qui sont nécessaires pour le palais apostolique, avec cent vingt autres qu'envoient à part l'évêque d'Albenga et le chapitre de San Remo.

[1] On a dit qu'on cherchait en vain, dans l'histoire, des traces de ce fait; mais il est peint dans les fresques de la bibliothèque Vaticane. (Voyez les chambres qui conduisent à celles des *papyrus*.)

Après six jours de repos on retourna à l'ouvrage. L'obélisque, dégagé de la fange qui en avait recouvert la base, et qui était debout, fut légèrement incliné vers la terre. La curiosité des spectateurs était si grande et les chaleurs de la saison si fortes, qu'on ne continua pas l'œuvre pendant les mois de juin, de juillet et d'août. Le 10 septembre, on commença par les pieuses cérémonies que nous avons rapportées, et puis on se mit de nouveau à l'œuvre au lever du soleil : à trois heures du soir, après cinquante-deux impulsions données aux cabestans, l'obélisque se trouva placé sur quatre lions de bronze doré; le 27 du même mois on s'occupa du décintrement, et le monument grandiose de la gloire de l'Égypte païenne fut exposé aux regards de Rome catholique.

Le pape, maintenant la parole qu'il avait donnée à Fontana, le créa chevalier de l'Éperon d'or, lui accorda une pension de dix mille écus d'or, réversible à ses héritiers, cinq mille écus d'or de gratification, et tout le matériel employé dans cette opération.

Puisque l'on a parlé de ce fameux obélisque, nous ferons mention des autres que Sixte a élevés, quoiqu'en suivant l'ordre des temps nous ne dussions en parler qu'à une autre époque de son histoire.

L'année suivante, il fit élever et dédier à la sainte croix, sur la place derrière Sainte-Marie Majeure, l'obélisque de soixante palmes de hauteur, fait par ordre de Smarre ou d'Èfre, tous deux rois d'Égypte, et transporté à Rome par l'empereur Claude, et dédié au mausolée d'Auguste. Les barbares l'avaient renversé et mis en pièces; Sixte le fit restaurer, et placer dans le lieu que nous avons indiqué, par le même Dominique Fontana.

Puis le pape fit élever et consacrer à la sainte croix l'o-

bélisque qu'on voit sur la place de Saint-Jean de Latran.

Il est en granit rouge, et le temps l'avait rompu en trois morceaux. C'est le plus grand de tous. Il était placé à Thèbes, et dédié au Soleil par Ramis, roi d'Égypte; et Constantin l'avait fait transporter, par le Nil, à Alexandrie. L'empereur le destinait à la nouvelle Rome, c'est-à-dire à Constantinople; mais Constance, son fils, le fit transporter à la vraie Rome sur un bâtiment immense, mis en mouvement par trois cents rameurs. On l'introduisit par le Tibre vers la porte d'Ostie, et on l'éleva dans le grand cirque, où les barbares le renversèrent.

En 1589, le même pape éleva sur la place *del Popolo* le quatrième obélisque égyptien, de cent trois palmes de hauteur, non compris le piédestal ni la croix. Il avait été élevé par Sammesette, roi d'Égypte, cinq cent vingt-deux ans avant Jésus-Christ, et il avait été transporté d'Héliopolis à Rome par ordre d'Auguste César, et dédié au Soleil dans le grand cirque; puis Sixte le dédia au bois de la sainte croix.

Au milieu de ces glorieux travaux, le cœur de Sixte était déchiré par de poignantes douleurs. Il avait cherché à ramener dans l'âme d'Élisabeth quelques sentiments plus favorables à Marie Stuart : tous les souverains catholiques et même protestants étaient suppliés de prendre intérêt au sort de l'infortunée Marie; mais Élisabeth ou ne répondait pas, ou faisait entendre, par quelques confidences vagues, qu'un parti violent lui imposait des lois, et demandait la mort de la reine d'Écosse. Cela était vrai en partie.

Au mois de septembre 1585, elle connaissait déjà qu'elle devait être incessamment condamnée. Sur-le-champ elle écrivit à son cousin le duc de Guise la lettre

suivante, pensant que ce prince la ferait parvenir à Rome.

Marie était accusée d'être entrée dans une conspiration contre la vie d'Élisabeth. A ce sujet, le nonce à Paris déclarait que, d'après tout ce qu'il savait des dispositions de Marie Stuart, elle était incapable d'un tel crime.

La lettre secrète qu'elle écrivait alors au duc de Guise prouve bien dans quels sentiments de résignation cette princesse traînait sa douloureuse vie.

Nous transcrivons cette lettre, parce qu'elle est comme l'annonce des dispositions où sera Marie quand elle écrira à Sixte-Quint la lettre si importante que nous rapporterons plus bas.

Voici celle qui fut adressée au duc de Guise, neveu, comme elle, du cardinal Charles de Lorraine :

« Mon bon cousin, si Dieu, et vous aprez lui, ne trouvez moyen de secourir à ce coup, c'en est faict. Ce porteur vous dira comme je suis traictée, moi et mes deux secretaires (Nau et Curle). Pour Dieu, secourez-les et les savvez, si vous povvez. On nous veut accuser d'avoir voulu troubler l'Estat et faict pratique contre la vie de cette royne, ou d'y auoir consenti ; mais je leur ay dit, comme il est vray, que je ne sais ce que c'est. Ils disent qu'ils ont pris certaines lettres à un Babington et un Charles Paget et son frere, qui tesmoignent cette conspiration, et que Nau et Curle l'ont aduouée. Je dis qu'ils ne sçauroient, s'ils ne leur font dire plus qu'ils ne sauent par la force des tourments. Voilà tout ce que l'on m'en a dit ; mais je sçay, par voye de communication, qu'ils vous menassent tant vous et vostre ligue, et se font forts d'aucuns princes qui souffriront leur religion. Je leur ay declaré que, pour moy, je suis resolue de mourir pour la mienne, comme elle protestoit de faire pour la protestante : et en

cela, mon cousin, quoi que vous oyez par leurs faux semeurs de bruicts, asseurez-vous que, Dieu aydant, je mourrai en la foy catholique romaine et pour le maintien d'icelle, constamment et sans faire deshonneur à la race de Lorraine, accoustumée de mourir pour le maintien de la foy. Faictes prier Dieu pour moy, et pourchassez de retirer mon corps pour estre mis en terre saincte, et ayez pitié de mes pauures serviteurs destituez ; car l'on m'a tout osté ici, et m'attends à quelque poison ou autre mort secrette. Car, bien qu'ils m'ayent rendue yci si impotente, mesme ceste main droicte, depuis cette derniere venue, m'est si enflée et faict tant de mal, qu'à peine puis-je tenir la plume ni m'appaster (prendre une nourriture). Mais, pour cela, le cœur ne me manquera, en esperance que celuy qui m'a faict naistre ce que je suis me fera la grace de mourir pour sa querelle, qui est le seul bonheur que je desire en ce monde, pour obtenir, par ce moyen, la misericorde de Dieu en l'aultre.

« Je desire que mon corps soit à Reims[1], auprès de feue ma bonne mere, et le cœur auprès du feu roy mon seigneur. Ce porteur vous dira plusieurs particularitez. Si, en ce temps, on tesmoignoit avoir soing de moy et me vouloir rauoir, et venger cette querelle qui touche à la cause commune[2], on seroit bien estonné que tout branle

[1] Où elle s'était retirée après la mort de son époux François II, roi de France.

[2] Personne alors ne songeait à cette cause commune. Les novateurs ont su rappeler les précédents, et, après l'échafaud de Marie Stuart, on a vu celui de Charles Ier, celui de Louis XVI, et celui de la reine Marie-Antoinette. Un Édimbourgeois qui n'osait, pendant la terreur, sortir de Paris, où il se trouvait, malgré lui, depuis le 10 août 1792, mais sans être reconnu, m'a dit qu'il avait été comme forcé de voir Marie-Antoinette conduite au supplice. Des larmes et

de par deçà. Adieu, mon bon cousin; faictes part de tout cecy à mon ambassadeur; et si mon fils ne se joint à ce coup pour venger sa mere, je le quitte, et vous prye que tous mes parents en facent autant. Je vous prye, que je sois recommandée à Bernardino [1], et lui dites que je tiendrai ce que j'ai promis à ses amis, et qu'ils ne me doivent abandonner.

« Je vous recommande et à lui nos pauvres amis desolez, et surtout les trois qu'il sçait [2]. Dieu vous preserve pour son service et tous les nostres, et me doint sa grace en ce monde et misericorde en l'autre!

« Votre bonne cousine,

« MARIE R. (Reine). »

Le 25 septembre, la reine d'Écosse est transportée dans le château de Foteringay [3], pour ne plus en sortir.

même des sanglots le trahirent, et il se hâta de quitter la rue où on applaudissait à cet affreux spectacle. Cet homme était fort instruit; il m'a appris où je trouverais les diverses particularités du supplice de Marie Stuart; et il me disait ensuite : « Chez nous, c'étaient les « grands qui poursuivaient les victimes royales; chez vous, c'était le « peuple : chez nous, une aristocratie roide et pédante qui défendait « d'appeler notre reine *Votre Majesté,* et qui sottement voulait qu'on « l'appelât *Votre Grâce*, titre des duchesses (v. plus bas, p. 394, « note); chez vous, des spectateurs qui étaient autant de bourreaux, « et qui eussent, au besoin, remplacé les véritables. Et enfin, chez « nous c'était la portion de la nation la plus civilisée; chez vous, « c'étaient des misérables qui ne sont civilisés jamais. Je ne balance « pas, quoique Anglais, à dire que nos aristocrates à jeun et calmes « dans leur dureté furent plus méchants, relativement, que votre « populace saturée de liqueurs alcooliques, grossière et hébétée « dans sa fureur. »

[1] L'ambassadeur d'Espagne en France, don Bernard de Mendoça.

[2] Bonne reine! ses serviteurs étaient devenus des amis.

[3] Ce château était situé à peu de distance de Peterborough, dans

Le 6 octobre, Élisabeth nomma, pour juger Marie, une commission composée de quarante-six membres, pris parmi les pairs du royaume et les membres du conseil.

Marie, sommée de se rendre devant cette commission, n'y voulut pas comparaître. Après une longue résistance, elle consentit, le 12 octobre, à ce qu'on exigeait d'elle; mais ce fut à condition que sa protestation contre les droits que s'arrogeait Élisabeth sur elle serait insérée dans le protocole de la séance. Ensuite, elle se défendit énergiquement de toute participation au complot tramé contre la reine; et, après avoir réfuté avec beaucoup de force les preuves que l'on voulait tirer contre elle de sa correspondance avec Babington, elle demanda que les originaux de ses lettres lui fussent représentés, et qu'on la confrontât avec ses deux secrétaires, Nau et Curle. Ni l'un ni l'autre de ces points ne lui fut accordé. Ce fut dans cette même séance que Marie accusa Walsingham d'avoir conspiré sa mort et celle de son fils, et d'avoir ourdi toute la trame dont on voulait la rendre responsable.

Le 25 octobre, la commission s'assemble à Westminster, et prononce une sentence de mort contre la reine d'Écosse, déclarant, en outre, que cet arrêt ne préjudiciera en rien à l'honneur et aux droits de Jacques VI. Quelques jours plus tard, le parlement d'Angleterre confirma cette sentence, et présenta ensuite une pétition à Élisabeth, afin de demander la prompte exécution de Marie Stuart.

Les parlements bourreaux savaient déjà qu'il ne faut pas

le comté de Northampton. On assure qu'il est démoli. Cependant la duchesse de Devonshire, née Hervey, m'a dit qu'il y existait encore des habitations, et qu'on y voyait un très-beau tableau représentant l'infortunée Marie.

laisser longtemps en prison les têtes couronnées condamnées à mort.

Le 14 novembre, la reine Élisabeth fit demander au parlement s'il n'y aurait pas moyen de mettre sa vie en sûreté sans faire périr Marie Stuart. Les deux chambres assemblées déclarèrent que c'était impossible [1].

O détestable hypocrisie ! ô lâche précipitation !

Le 19 novembre, lord Burckhurst et Beale, clerc du conseil, arrivent à Foteringay, et notifient à Marie Stuart la sentence prononcée contre elle. Cette princesse la reçut avec calme et dignité, tout en protestant de son innocence : en même temps elle adressa une lettre à Élisabeth.

Marie était déterminée à ne plus penser qu'à son salut : elle avait le projet d'écrire au pape Sixte-Quint ; ce devait être sa dernière pensée, dont rien ne pouvait plus la distraire : elle voulait cependant se défaire de tous les intérêts qui l'environnaient encore dans la vie, pour rester seule avec Dieu et son vicaire ici-bas.

Voici la lettre à Élisabeth. Dans le désordre des idées de Marie, la lettre a été écrite sans date; mais tous les auteurs s'accordent à dire qu'elle fut faite le 20 novembre.

« Madame, je rends graces à Dieu de tout mon cœur de ce qu'il lui plaict de mettre fin par vos arrests au pelerinage ennuyeux de ma vie. Je ne demande point qu'elle me soit prolongée, n'ayant eu que trop de temps pour experimenter ses amertumes. Je supplie seulement Vostre Majesté, puisque je ne dois attendre aulcune faveur de quelques ministres zelez qui tiennent les premiers rangs dans l'Estat d'Angleterre, que je puisse tenir de vous

[1] Voyez Lingard, *History of England*, tom. VIII, p. 221.

seule, et non d'aultres, les bienfaits qui s'ensuyvent.

« Premierement, je vous demande que, comme il ne m'est pas loysible d'esperer une sepulture en Angleterre, selon les solennités catholiques praticquées par les anciens roys vos ancestres et les miens, et que dans l'Escosse on a forcé et violenté les cendres de mes ayeuls, quand mes adversaires seront saoulez de mon sang innocent, mon corps soit porté par mes domestiques en quelque terre saincte, pour y estre enterrée, et surtout en France, où les os de la royne ma très-honorée mere reposent, afin que ce pauvre corps, qui n'a jamais eu de repos tant qu'il a esté joint à mon ame, le puisse finalement rencontrer lorsqu'il s'en sera separé.

« Secondement, je prie Votre Majesté, pour l'apprehension que j'ay de la tyrannie de ceux au pouvoir desquelz vous m'avez abandonnée, que je ne sois point suppliciée en quelque lieu caché, mais à la veue de mes domestiques et autres personnes qui puissent rendre tesmoignage de ma foy et de mon obéissance envers la vraye Esglise, et defendre les restes de ma vye et mes derniers soupirs contre les faux bruicts que mes adversaires pourraient faire courir.

« En troisieme lieu, je requiers que mes domestiques, qui m'ont servye parmi tant d'ennuys et avec tant de fidelité, se puissent retirer librement où ils vouldront, et jouyr des petites commodités que ma pauvreté leur a leguées dans mon testament.

« Je vous conjure, Madame, par le sang de Jesus-Christ, par notre parenté, par la memoire de Henri septieme, notre pere commun, et par le tistre de royne que je porte encore jusques à la mort, de ne me point refuser des demandes si raisonnables, et me les asseurer par un mot

de vostre main; et là-dessus je mourray comme j'ai vescu.

« Vostre affectionnée sœur et prisonniere,

« MARYE, royne. »

Élisabeth ne fit aucune réponse.

Marie ne s'en troubla pas; toutes ses pensées n'avaient plus qu'un seul but : se recueillir en Dieu, et écrire au pape Sixte-Quint; pour cela, il fallait que les serviteurs fissent une garde assidue à la porte de la chambre où la princesse était comme renfermée : elle ne pouvait écrire que la nuit. Elle voulait adresser une longue lettre; rien n'était préparé : enfin, en consacrant plusieurs nuits à ce religieux travail, elle parvint à terminer de sa main la lettre autographe que nous allons rapporter, et que j'ai touchée et baisée plus d'une fois au Vatican, après l'avoir lue et relue tout entière.

« De Forteringay, le 23 novembre 1586.
(C'était, pour le calendrier réformé, le 3 décembre suivant.)

« JEHSUS MARIA.

« Pere sainct, comme aynsi en soit qu'il a pleu à Dieu, par sa Providance divine, mettre un ordre en son Esglise par lequel il a voulu que, soubz son fils Jehsus Christ crucifié, touz ceulx qui croyroyent en luy et seroyent baptisez au nom de la saincte Trinité recogneussent une Esglise universelle et catholique pour mere, les commandements de laquelle, souz peine de damnation, nous debvons garder avvesques les dix de la loy, il est requis que chacun aspirant à la vie eternelle aie là l'œil fiché. Or moy estant née de roiz et parentz touz baptisés en icelle comme moi mesmes aussi, et, qui plus est, dès la mammelle, indigne que je suis, esté appellée à la dignité

royalle, oynte et sacrée par l'aucthaurité et ministres d'icelle, souz les aysles et au giron de laquelle estant nourrie et eslevée, et par celle esté instruite de l'obeissance deue par touz chrestiens à celui qu'elle, guidée par le Sainct Esprit, a esleu selon les anciens descretz et ordre de la primitive Esglise au sainct-siege apostolique comme nostre chief en terre, auquel Jehsus Christ, en son dernier testament, a donné puissance, parlant à saint Pierre de la fondation d'icelle, de pierre viue, de lier et deslier des liens de Satan les pauvres pescheurs, nous absolvantz par luy ou ses ministres à ce commis de touz crimes et peschés par nous commis et perpetrez, nous estantz repentantz, et, en tant qu'en nous est, faisant satisfaction d'iceulx, après estre confessez selon l'ordonence de l'Esglise; j'appelle mon Sauveur Jehsus Christ à tesmoing, la benoiste Trinité, la glorieuse Vierge Marie, tous les anges et arcanges, sainct Pierre pasteur, mon peculier interssesseur et special advocat; sainct Paul apostre des gentils, sainct André et tous les saincts et sainctes du paradis, que j'ay toujours vescu en cette foy, qui est celle de l'Esglise universelle, chatolique, apostolique et romayne, en laquelle estant regenerée, j'ay tousjours eu intention de faire mon debvoir au sainct siege apostolique; de quoy, à mon grand regret, je n'ay peu rendre le deu tesmoignasge à Vostre Saincteté, pour ma detention en cette captiuité et ma longue maladie ensemble. Mays mayntenant qu'il a pleu à Dieu, très sainct pere, permettre pour mes peschés, et de ceulx de ceste isle infortunée, que moy (seulle restant du sang d'Angleterre et d'Escosse faysant profession de cette foy) soit, après xx ans de captivité, resserrée en une estroicte prison, et enfin condampnée à mourir par les estatz et assemblée heretique

de ce pays, comme il m'a esté cejourd'huy[1] signifié par la bouche de lord Boukerst, Amias Paulet, mon gardien, un Druw Drouri, chevalier, et un segretayre nommé Beal, au nom de leur royne, me commandant de me preparer de recepvoir la mort, m'ofrant un de leurs esvesques et un doyen pour ma consolation, un prestre que j'auois m'ayant esté par eulx auparavant oté, et tenu je ne says où entre leurs mayns; j'ai pancé mon premier debvoir estre de me retourner à Dieu, et puis de ma main signifier le tout à Vostre Sainctteté, à ce que, bien je ne le vous puisse fayre entendre auant ma mort, que, au moings, après, l'occasion vous en soit manifeste; qui est, le tout bien espluché et consideré, pour la subversion de leur religion en cest isle par moy, disent-ils, pratiquée et en ma faveur atamptée, tant par leurs propres subjectz obeissant à vos lois leur declarans ennemis, que par les estrangiers, en especial les princes chatoliques et mes parents, lesquelz touz (comme reprochent-ils) maintiennent mon droit à la couronne d'Angleterre, me faysant nommer telle en leurs prieres par les esglises et les ministres d'icelle de cette nation, me professant subjection et debuoir. Je remetz à Vostre Sainctteté de considerer la consequence de tel judgement, vous suppliant de fayre fayre prieres pour ma pauvre ame, [et] de touz ceulx qui sont mort ou mouront pour le mesme et pareil judgement, et mesme en l'honnheur de Dieu, desparti de nos aulmones, et inciter les roys à faire de mesme, vers ceulx qui resteront en

[1] Cejourd'huy, c'est-à-dire le samedi 19 novembre. Il suit de là que cette lettre au pape, commencée par Marie Stuart le jour même où on lui signifia sa condamnation, ne fut achevée et datée que quatre jours après. Comme on le verra, elle porte la date du 23 novembre 1586.

uie de ce naufrage; et mon intention estant, selon les constitutions de l'Esglise, de me confesser, fayre penitance en tant qui est en moy, et receuoir mon viaticum, si je puis obtenir mon chapelain ou aultre legitime ministre pour me amministrer mesdicts sacrementz; comme, à faulte de ce, du cœur contrit et repentant, je me prosterne aux piedz de Vostre Saincteté, me confessant à Dieu et à ses saincts, et à icelle vostre paternité, très indigne pescheresse et coupable de damnation eternelle, si il ne plest au bon Dieu qui est mort pour les pescheurs penitantz à sa merci, vous suppliant prendre cette mienne generale submission pour tesmoignage de mon intention d'accomplir le surplus en la forme ordonnée et commandée en l'Esglise, et le salut de ma pauure ame, entre laquelle et la justice de Dieu je interpose le sang de Jehsus Christ pour moy crucifié, et tous les pescheurs l'une des plus execrables desquelz je me confesse estre, veu les graces infinies par luy receues, par moy mal recogneues et employées, qui me rend indigne de pardon, si sa promesse faicte à tous ceulx qui chargés de peschés et afflictions spirituelles [viennent à lui] d'estre par luy afflictez, et sa misericorde ne m'enhardissoit, suiuant son commandement, de venir vers luy, portant ma charge, afin d'en estre par luy deschargée à l'exemple de l'enfant prodigue, et, qui plus est, offrant au piedz de sa croyx volonterement mon sang pour le maintien et fidelle zelle que je porte à son Esglise, sans la restauration de laquelle je ne desire jamays vivre en ce malheureux monde. Outre plus, pere sainct, ne m'estant layssé nul bien en ce monde, je supplie Vostre Saincteté d'impetrer du roi très chrestien que mon douayre soit chargé du payement de mes debtes et guages de mes pauvres desolez serviteurs, et d'un obit annal

pour mon ame et celle de touz noz confreres en ceste juste querelle decedez; n'ayant eu aultre intention particuliere, comme mes pauvres seruiteurs, presentz à cette mienne affliction, vous tesmoigneront, et comme j'ay volontiers offert ma vie en leur heretique assemblée pour maintenir ma religion chatholique, apostolique et romayne, et ramener les desvoyez de ceste isle, voire eux mesme; protestant en ce cas que voulontiers je me demesteroys de tout titre et dignité de royne, et fayre tout honneur et service à la leur, si elle vouloit laisser de persecuter les catholiques, comme je proteste que c'est là le but à quoy j'ai tiré depuis que je suis en ce pays, et n'ay ambition ni desir de regner ni desposseder altrui pour mon particulier, estant par maladie et par longues afflictions si affoyblie, que je n'ai plus de desir de me troubler en ce monde que du service de son Esglise, et gain des ames de cette isle à Dieu. Pour tesmoignages de quoy à ma fin je ne veux faillir de preferer le salut public au particulier interest de la chayr et du sang, qui me faict vous prier, auuesques un mortel regret de la perdition de mon pauvre enfant, après l'avoir par touz moyens tasché de la regaigner, luy estant vray pere, comme saint Jean l'esvangeliste fut au jouvenceau qu'il retira de la compaignie des voleurs, de prendre enfin toute l'aucthaurité sur luy que je vous puis donner, pour luy contreindre, et, si il vous plest, d'appeler le roi chatholique pour vous assister en ce qui sera du temporel, et mesmement pour ensemble le tascher de l'allier par mariage; et si Dieu pour mes peschez permet qu'il soit obstiné, ne sachant nul prince chrestien en ce tems qui tant travaille pour la foy, ni a tant de moyens d'ayder à la reduction de cette isle que le roy chatolique, à qui je suis beaucoup redeuable et

obligée, estant celuy seul qui m'a aydée de son argent et conseil en mes necessitez, soubz vostre bon playsir, je laisse tout ce que je puis avoir de droist ou interest au gouvernement de ce royaulme, mon filz estant obstiné hors de l'Esglise : lequel ce pouvant reduire, je desire estre par luy et mes parents de Guise aydé, supporté et conseillé, lui enjoignant par ma derniere volonté les tenir, après vous, pour peres, et s'allier par leur aduis et consentement, ou en l'une de leurs maysons; et si il plaisoit à Dieu, je le souhaite digne d'estre fils du roy chatolique. Voilà le secret de mon cueur et la fin de mes desirs mondains, tendans, comme je l'antands, au bien de son Esglise et à la descharge de ma conssiance, que je presente aux piedz de Vostre Sainceteté, que très humblement je bayse.

« Vous aurez le vray recit de la fasson de ma *derniere prise*, et de toutes les procedures contre moy et par moy, affin qu'entendans la verité, les calumnies que les ennemys de l'Esglise me vouldront imposer puissent estre par vous refutées, et la verité cogneue ; et à cest effet ai-je vers vous envoyé ce porteur, requerant pour la fin vostre saincte benediction, et vous disans le dernier a dieu que je prie conseruer vostre personne longuement en sa grace, au bien de son Esglise et de vostre troupeau desolé, specialement celui de cest isle, que je laysse bien esgaree, sans la mieséricorde (*sic*) de Dieu et de vostre soing paternel.

« De Fodringay, ce XXIII novembre 1586.

« Excusez mon escriture, sur la foiblesse de mon bras. J'entends, à mon grand regret, des mauuais bruitz d'auquns près de Vostre Saincteté, que l'on dit recevoir gasges de cest Estat pour trahir la cause de Dieu, et il y a des cardinaulx y entaschez.

« Je laysse à Vostre Saincteté d'en faire l'examen, et avoir l'œill sur un certain seigneur de Saint-Jean, fort soupsonné d'estre espion du grand tresaurier[1]. Il y a de faux freres, et je vous respons que ceulx qui par moy vous ont esté recommandez sont tout aultres.

« De Vostre Sainctetè très humble et devote fille

« Marie, royne d'Escosse, doüayriere de France. »

Ce document si important a été envoyé de Rome au prince Labanoff, par monsignor Marino Marini, le 15 des calendes de janvier 1838, indiction onzième, l'an VIII du pontificat de notre très-saint père le pape Grégoire XVI.

Mgr Marini atteste, dans son certificat, qu'il a fait copier la présente sur l'autographe en papier déposé dans les archives du Vatican[2]. Jacques Belton, archevêque de Glascow, ambassadeur d'Écosse auprès du roi Très-Chrétien, envoya cette lettre à Louis Audouin, évêque de Cassano, qui résidait alors à Rome, et qui fut chargé de la remettre au pape Sixte-Quint. Dans cette copie, dit monsignor Marini, nous avons scrupuleusement copié l'orthographe de la lettre, et les accents placés sur les mots de la signature.

J'ajouterai que j'ai vu moi-même cette lettre en 1824. Monsignor Marini a eu la bonté de me la montrer : le papier est commun, c'est absolument ce vilain papier qu'on appelle d'*écolier*, et qui sert dans les offices. La lettre a quatre pages très-serrées. La signature se trouve au bout de la quatrième page, qui est aussi toute remplie.

[1] Lord Burleigh.

[2] Cette lettre ayant été envoyée de Rome par le général Radet aux Archives du royaume en 1811, on a pu l'y voir pendant plus de trois ans ; puis elle a été reportée à Rome par Mgr Marini.

On a supposé, pendant que j'étais à Rome, que cette lettre renfermait des secrets d'État et des confessions. La lettre est telle que je viens de la donner, et telle qu'elle se trouve dans le magnifique ouvrage du prince Labanoff (2e édition), intitulé *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse*, etc., *et accompagnés d'un résumé chronologique, par le prince Alexandre Labanoff*, 8 vol. in-8°; Londres, Charles Dolman, 61, New-Bond street, 1844 (la lettre de la reine se trouve tome VI, page 447).

En comparant l'orthographe de cette lettre et celle des lettres au duc de Guise et à Élisabeth, on voit une différence. En voici la cause : les deux premières proviennent de recueils où les copistes ont suivi à peu près l'orthographe nouvelle ; la lettre à Sixte-Quint est copiée sur l'autographe même de la reine, et n'en devient que plus précieuse.

Cependant la cour romaine, ayant eu connaissance de la condamnation, redoublait ses démarches pour sauver l'infortunée Marie. Il est probable que ses vives sollicitations eurent pour résultat la suspension de l'exécution à mort, car elle n'eut lieu qu'au commencement de l'année suivante, le 8 février, suivant l'ancien calendrier, et le 18, suivant le nouveau[1].

La veille du supplice, elle écrivit à Préau, son aumônier : « J'ai esté combatue ce jour de ma religion, et de « recevoir la consolation. Des heretiques vont entendre, « par Bourgois[2] et les autres, que pour le moins j'ai fi-

[1] On a calomnié lâchement à ce sujet le roi de France Henri III. Par son ordre, la diplomatie française fit des efforts surnaturels pour obtenir la grâce de Marie Stuart.

[2] Médecin de la reine.

« dellement faict protestation de ma foy, en laquelle je « veux mourir. J'ai requis de vous avoir pour faire ma « confession et recevoir mon sacrement, ce qui m'a esté « cruellement refusé, aussi bien que le transport de mon « corps et le pouvoir de tester librement, ou rien escrire « que par leurs mains, et soubz le bon plaisir de leur « maistresse. A faute de cela, je confesse la griesveté de « mes pechez en general, comme j'avois deliberé de faire « à vous en particulier, vous priant, au nom de Dieu, de « prier et veiller ceste nuit avec moi, pour la satisfaction « de mes pechés, et m'envoyer vostre absolution et par- « don de toutes les offenses que je vous ai faictes. J'es- « sayerai de vous voir en leur presence, comme ils m'ont « accordé du maistre d'hostel (André Melvil); et s'il m'est « permis, devant tous, à genoux, je demanderai la be- « nediction. Advisez-moi des plus propres prieres pour « ceste nuit et pour demain matin, car le temps est court, « et je n'ai loisir d'escrire. Je vous recommanderai au « roi..... Je n'ai plus de loisir. »

Une copie de cette lettre fut envoyée à Rome par l'aumônier Préau, qui l'avait reçue. Le vice-gérent de cette ville avait ordonné des prières pour la reine dans toutes les églises.

Ce fidèle aumônier eut le bonheur de pénétrer, dans la nuit, auprès des serviteurs de Marie, qui l'introduisirent un instant dans sa chambre, où il lui donna la communion avec une hostie que le pape Pie V, dans sa pieuse sollicitude pour la reine, lui avait envoyée autrefois.

Plus tard, le même Préau adressa au saint-père le récit de l'exécution, rédigé sous les yeux d'un protestant, Nicolas Andrews, prévôt (schériff) de la comté de Northampton, présent à ladite exécution.

Plusieurs copies de ce récit existent dans diverses bibliothèques. Il s'en trouve une à la Bibliothèque royale de Paris, supplément français, n° 311, fol. 127[1].

[1] Nous donnerons ici un extrait de ce document. Il ne faut pas oublier que c'est un protestant (*Andrews*) qui parle :

« Sur le mercredy, huictieme de fevrier (18 février, nouveau style), le prevost fut envoyé vers elle (la reine) pour l'emmener hors de sa chambre, en bas de la salle. Ladicte reyne d'Escosse estant menée par deux des gentilshommes de sire Amias Paulet, le prevost marchant devant, elle vint fort volontairement hors de sa chambre, jusque en une entrée proche de ladicte salle, là où elle s'arresta pour parler à M. de Melvil, son maistre d'hostel particulierement, estant aussi près son medecin et chirurgien, disant ces paroles audit Melvil : « Comme tu as esté honneste et fidele serviteur en mon endroicts, ainsy je te prie de continuer envers mon fils, et me recommander à lui. Je n'ai point impugné sa religion ni la religion des autres, mais lui souhaite tout bien ; et comme je pardonne à tous ceulx qui m'ont offensée en Escosse, aussy vouldrois-je qu'ils me feissent, et supplie à Dieu lui envoyer son Sainct-Esprit et l'illuminer. »

« Melvil dit qu'il le feroit, et prioit Dieu qu'à cest instant la voulust assister de son Sainct-Esprit, et en larmoyant dit : « Madame, ce sera le plus douloureux message que je puisse porter, quand je rapporterai que ma royne et très chere maistresse est morte. » Puis la royne d'Escosse, à larmes coulantes, lui dist et repondist : « Vous vous deviez plustost resjouir que pleurer, à cause que la fin des troubles de Marie Stuart est à present venue. Tu sçais, Melvil, que tout ce monde n'est que vanité et plein de troubles et miseres : porte ces nouvelles de moy, et dis à mes amis que je meurs vraye femme en ma religion, et comme une *vraye femme escossoise et vraye femme françoise*. Mais Dieu veuille pardonner à ceux qui ont de longtemps desiré ma fin ! Et celui qui en vray juge des secrettes pensées, sçait bien mon intention comme ça esté toujours mon desir de voir Escosse et Angleterre unies ensemble. Et me recommande à mon fils, et lui dictes que je n'ai faict aucune chose qui puisse prejudicier à son royaume d'Escosse. Et ainsi, bon Melvil, jusques au revoir. » Et le baisant, elle lui dict qu'il priast pour elle.... Puis,

On croit que Préau fut invité à partir pour Rome, où l'on avait préparé des récompenses pour son courage et

s'adressant aux seigneurs : « J'ai, dit-elle, une requeste à vous faire, « messeigneurs, que vous souffriez mes pauvres serviteurs estre au- « tour de moy à ma mort, afin qu'ils puissent rapporter, lorsqu'ils « viendront dans leur pays, comme je suis morte *vraye femme* en « ma religion. »

« Le comte de Kent respondit que ces serviteurs pourroient troubler et importuner *Sa Grace*, et faire quelque discord en la compagnie, ou bien tascheroient à essuyer le sang de leurs serviettes ou mouchouers, chose qui ne seroit convenable. « Messeigneurs, dit-elle, « je responds et promets pour eulx qu'ils ne feront aucunes telles « choses que Vos Honneurs ont déclaré. Hélas! pauvres gens, ils se- « roient bien aises de me dire adieu; et esperois que vostre maistresse « estant vierge royne, au regard de l'honneur des femmes, me souf- « friroit avoir aulcuns de mon pauvre peuple ou serviteurs autour de « moy à l'heure de ma mort; et sçais bien qu'elle ne vous a donné si « etroite commission que vous ne me povviez octroyer davantage, « que si j'estois beaucoup moindre en qualité que je ne suis. » Puis, semblant estre très-douloureuse, gemissante en larmes, elle profera ces parolles, disant : « Vous sçavez que je suis cousine de vostre « royne, et suis descendue du sang du roi Henry septieme, et royne « mariée de France et sacrée royne d'Escosse. »

« On lui permit alors de faire choix de demye douzaine de ses hommes et femmes (Préau, l'aumônier, ne fut pas de ce nombre); puis elle passa hors de ladite entrée dedans la grande salle, avec contenance non triste et dovlovrevse; et ainsy volontairement elle monta svr l'eschaffaud qui lui estoit preparé en ladite grande salle, et estant devx pieds de hault et dovze pieds large, et barrieres tout à l'entour, et tendv et covvert de noir. Et là estoit une selle basse et un long coussin ou carreau, et ung billot de bois aussy couvert de noir. Puis, lui ayant apporté ladite selle, elle s'assit.... Puis, ayant fait silence, la commission de Sa Majesté fut leue par M. Robert Beale, clerc du conseil. Durant la lecture, la royne d'Escosse usoit de silence, l'escoûtant avec aussi peu de regard en cest endroict, comme sy ne lui eust eu rien concerné, et d'une contenance aussi joyeuse comme si ce luy eust été un pardon, de la part de Sa Majesté, pour sa vie, et usant

son dévouement. Sans doute il aurait été élevé à la dignité d'évêque, sur la demande de la France; mais je n'ai pas encore trouvé de traces de ce voyage.

aussy estrangement, tant en parolles qu'en faicts, comme si elle n'eust jamais connu avcvn de l'assemblée, ou qu'elle eust été ignorante du langage anglois.

« Puis le docteur Flescher, doïen de Peterborough, estant vis à vis d'elle et dehors des barrieres, se courbant du corps, fit grande reverence, commençant cette exhortation qui s'en suyt : « Ma dame, la « très-excellente majesté de la royne d'Angleterre. » Et proferant ces paroles trois ou quatre fois, elle respondit qu'elle estoit resolue en l'ancienne catholique et romaine religion, et esperoit y respandre son sang en defence d'icelle; puis M. le doïen dit : « Ma dame, changez « vostre opinion, et reposez vostre foy seullement en Jesvs-Christ, « afin que par lui soyez savvée. » Puis elle respondit : « Monsieur le « doïen, ne vous troublez pas davantage; car je suis resolue en cette « ma religion, et ai proposé de mourir en icelle. » Les comtes presens ayant dit qu'ils prieroient Dieu d'illuminer *Sa Grace* (voyez plus haut, pages 380 et 394) à la dernière heure de sa vie, elle respondit : « Si vous voulez prier pour moi, messeigneurs, je vous en remercie; « mais pour me joindre en prieres avec vous, je ne veux pas, car « vous et moi nous ne sommes pas d'une religion. » Alors le doïen commença ses prieres; toute l'assemblée, hors la reine d'Escosse et ses servans, dirent après lui. La reine commença à haute et ferme voix à prier en latin, et au milieu de ses prieres elle se lança de sa selle à genoux, et dit plusieurs prières en latin. Et à la fin des prieres de M. le doïen, elle estant à genoux, pria en anglois à cet effet, pour l'Esglise affligée du Christ et pour la fin de leurs troubles, pour son fils et pour la majesté de la royne, afin qu'elle pût prosperer à servir à Dieu en droicture. En la fin de ses prieres, baisant le crucifix et se croisant aussi, elle dit ces parolles : « Tovt ainsy que « tes bras fvrent estendvs cy dessvs la croix, ainsi reçois-moi en tes « bras de mercy, et me pardonne tovs mes pechez ! »

« Ses prieres estant finies, ses executeurs s'agenouillerent, priant *Sa Grace* leur voulloir pardonner sa mort; à qui elle respondict, disant : « Je vous pardonne de bien bon cœur, car à cette heure j'es- « pere que vous ferez fin de tous mes troubles. » Puis eulx et ses deux

Nous avons rapporté des scènes de martyre; nous avons peint, dans les premiers siècles, la force de volonté qui soutenait les confesseurs de la foi : les temps sont chan-

femmes lui aydant, commencerent à la despouiller de ses habits, s'aydant d'elle mesme à se deshabiller, et ce faisant en diligence, comme si elle eust envie d'estre despeschée. Tout durant le temps qu'on lui tira ses habits, elle ne changea jamais de contenance, ains avec sousriante façon elle profera ces parolles, qu'elle n'avoit jamais eu de tels serviteurs pour la deshabiller; puis estant despouillée de tous ses habits, ses deux femmes la regardant, feirent grandes lamentations, elle se signant du signe de la croix, priant en latin; puis se retourna vers elles, les embrassa, disant ces parolles en françois : « Ne cryez pas, car j'ai promis et respondu pour vous. » Et en faisant le signe de la croix sur eulx, les baisa, leur disant qu'ils pryassent pour elle; puis se retourna d'une joyeuse contenance vers ses serviteurs, comme Melvil et le reste, qui d'aulcune fois ploroient et aulcune fois cryoient à haulte voix, se signant continuellement de la croix, priant en latin, et de sa part faisant le signe de la croix sur eulx, leur dit adieu. Cecy estant faict, l'une de ses femmes ayant un linge de *corpus Christi* (venu de Rome) qu'elle ploia en trois carrés, et le baisant le mit par dessus la face de la royne, et l'attacha au scoffion de sa teste; puis les deux femmes se partirent d'elle, et s'agenouillant sur ung coussin très-resolument, sans aulcun signe de crainte ou apprehension de la mort, disant ce pseavlme (LXX) à haulte voix : « *In te, Domine, speravi; non confundar in* « *æternum.* » Puis, *tastant pour trouver le billot*, coucha sa teste bas, mectant son menton par dessus le billot avec ses deux mains sous son menton, comme si elle eust voulu pryer, qui eussent esté coupées si on ne les eust aperçues. Puis estant couchée sur le billot sans remuer nullement, l'un des executeurs la tenant d'une de ses mains, elle reçvt devx coups de l'avtre execvtevr avec vne hache; ne faisant que bien peu de noyse ou non du tout, et ne remuant aucune part d'elle, de la place où elle estoit couchée. Lors sa coiffure de linouple tombant de sa teste, apparut aussi grise que si elle eust l'aage de soixante-dix ans (elle en avoit quarante-cinq); et, son visage mort, ses levres remuerent havt et bas ung quart d'hevre qu'elle eut la teste tranchée. »

On n'ajoutera ici aucune réflexion. Le lecteur, s'il a pu achever de

gés, et l'on pouvait croire que cette vive ardeur de catholicisme se serait altérée. L'exemple qu'a donné Marie Stuart venge le siècle nouveau, qu'on aurait pu croire plus froid et moins généreux. C'est en vain qu'un ministre du culte anglican appelle la noble reine à ces démonstrations hérétiques qu'elle a toujours eues en horreur; la sublime princesse reçoit la mort, comme elle a dit, *en vraie femme écossaise et en vraie femme française.* L'héroïne de la foi romaine ne cesse de prier pour ses bourreaux, et Sixte, qui avait tant pris de soin pour la consoler et l'encourager, ne manquera pas aux devoirs de son haut ministère. Ce furent indubitablement ses prières qui firent suspendre le supplice; la sentence, prononcée le 12 octobre, ne fut exécutée que quatre mois après. Mais il est dans cette vie de fatales destinées qu'il faut subir; et Marie Stuart, si elle a pu se reprocher des faiblesses inconséquentes, des fautes politiques difficiles à éviter, les a bien réparées par une mort si glorieuse.

Nous l'avons déjà dit, les travaux imposés au saint-père sont innombrables. Tous les jours, dans les temples, on prie pour Marie Stuart; mais déjà s'aiguise le poignard qui va, deux ans après, percer le cœur du roi de France. Rome est forcée de porter ses regards sur cette malheureuse contrée, où la raison n'est plus écoutée, où le saint-siége ne sait plus, peut-être, quel parti il doit préférer.

Cependant d'immenses œuvres de magnificence, entreprises avec audace, ne peuvent être longtemps interrompues. Le chef de l'État, qui connaît seul les malheurs de

lire, ne doit pas en demander davantage; et il faut le laisser librement s'abandonner aux inexprimables émotions qu'il a sans doute éprouvées.

l'Église, vit dans la douleur, et toutes les nuits il voit qu'il a perdu ce que le pape Paul IV appelait *le don de Dieu.* (*Voy.* plus haut, pag. 179). L'ouvrier qui ne sait rien des traverses de la vie politique demande avec impatience de l'ouvrage, et ne conçoit pas comment on peut vivre sans fabriquer, sans construire, sans perfectionner les monuments commencés.

Dans son désir de protéger et de faire respecter les antiquités, Sixte fit restaurer, en 1586, la superbe colonne Trajane, élevée, après sept ans de travail, par le sénat romain, en l'an 106, à la mémoire de l'empereur Trajan. On voit autour des sculptures représentant les actions de ce prince, et particulièrement les faits de la guerre contre les Daces.

Le saint-père ayant ordonné d'enlever l'urne dans laquelle avaient été placées les cendres de Trajan, plus tard dispersées par les barbares, fit placer sur la colonne une grande statue de bronze doré, représentant le prince des apôtres. Elle fut fondue par Sébastien Torresani, dit le Bolonois, sur le modèle de Thomas della Porta.

Rien ne devait échapper au zèle d'un si magnifique pontife. Il commanda de restaurer la colonne Antonine, et il y fit placer la statue en bronze de l'apôtre saint Paul, haute de dix-neuf palmes, faite aussi par Sébastien Torresani, sur le modèle de Thomas della Porta. Cette colonne a cent soixante-quinze pieds de haut.

Quand on voit tous ces travaux, on ne peut trop admirer la grandeur de Sixte-Quint, son amour pour les arts, et cet entraînement irrésistible qui le portait à élever partout de somptueux monuments à la religion catholique.

Nous ne parlerons pas des rues percées dans la ville,

et des embellissements sans nombre ordonnés par ce pape. Il se croyait obligé de remplir les devoirs de souverain dans sa ville de Rome, et il la comblait de bienfaits, en la rendant en même temps une des plus belles villes de l'univers, comme elle en est la plus sainte.

Les réparations ordonnées par ce pape à Saint-Jean de Latran contribuèrent à rendre plus imposante cette basilique, appelée *la tête et la mère du monde.*

La Suisse étant calviniste dans la plupart de ses cantons, les papes avaient renoncé à l'usage d'y envoyer des nonces, de peur de les exposer à des dégoûts et à des persécutions; mais Sixte, sachant que les cantons catholiques désiraient la présence d'un nonce apostolique, y envoya monsignor Jean-Baptiste Santorio, qui fut reçu avec de grandes démonstrations de joie à Lucerne, la ville de la foi par excellence, alors et aujourd'hui.

Le sacré collége avait perdu beaucoup de ses membres: Sixte résolut d'en créer deux. Cependant, avant de procéder à cette nomination, il publia une bulle signée par trente-sept cardinaux : elle contenait des dispositions excellentes sur leur création, leur nombre, leurs qualités, et la manière de vivre qui leur serait imposée; entre autres, il veut qu'il y ait soixante-dix cardinaux; il veut que toute élection dépassant ce nombre devienne nulle. Ils peuvent être choisis parmi toutes les nations chrétiennes, pourvu qu'ils soient ornés des vertus indiquées dans la loi, vertus devant être connues du pontife et du sacré collége; il faut que, pour être créés, ils aient au moins reçu les ordres mineurs, et qu'un an auparavant ils aient été tenus de porter l'habit clérical et la tonsure.

On ne doit les créer qu'en décembre, les jours de jeûne, suivant l'antique usage des pontifes saint Anaclet, saint

Clément, saint Évariste, saint Alexandre et autres, usage qui a duré pendant plus de six cents ans.

La loi rend habile à cette dignité quiconque, après avoir eu des fils et des petits-fils en légitime mariage, sera devenu veuf depuis quelque temps. Pendant la vie d'un cardinal on n'en pourra créer aucun qui soit son frère, son oncle, son neveu, ou parent au premier et au second degré.

Dans les soixante-dix cardinaux, on doit comprendre au moins quatre maîtres en théologie des ordres réguliers mendiants, et non moins de quatre.

Pour arriver au nombre de soixante-dix, il y aura six évêques suburbicaires, cinquante prêtres et quatorze diacres. Les diacres ne pourront être élus, s'ils n'ont au moins vingt-deux ans. Dans l'année de la création, ils doivent être promus au diaconat, quand ils ne le possèdent pas; autrement ils restent privés de voix active et passive.

Les diacres promus au presbytérat restent dans l'ordre des diacres, jusqu'à ce que le nombre de quatorze ait été rempli par d'autres créations.

Les enfants illégitimes sont inhabiles au cardinalat, bien que légitimés par mariage subséquent, bien qu'ils aient reçu des dispenses de l'autorité apostolique, bien qu'ils soient de sang royal.

La loi ordonne en outre que les cardinaux éloignés de Rome doivent visiter cette ville dans l'année, et qu'ils en feront le serment avant de recevoir la calotte rouge.

Quand Sixte était monté sur le trône, il avait trouvé le trésor entièrement épuisé. Les vastes pensées de ce maître, les dépenses immenses pour les embellissements de Rome, les besoins présents de l'Église, tout demandait beaucoup d'argent, ce que n'avait pas la chambre apostolique. Pour

suppléer à tant de dépenses, Sixte, à l'imitation de ses prédécesseurs, commença à réformer les offices vacables (*vacabili*). On appelle ainsi les offices qui se confèrent à diverses personnes, et qu'elles exercent en vertu de cette collation; et comme, quand ils sont vacants, ils se perdent à la mort de celui qui en jouit, on les appelle *vacables*. Sixte supprima les *vacables* qu'il trouva existants, et il en créa d'autres [1].

A l'aide d'une bonne administration des nouveaux *vacables*, Sixte put subvenir à tant de dépenses sans charger le peuple d'impôts; il put même laisser un trésor que l'on a évalué à plus de quinze millions de francs : et il y a une foule de fondations, de bienfaits qui durent encore, d'aumônes royales, d'établissements de chapelles, comme celle du *Presepio* à Sainte-Marie Majeure, que nous ne pouvons pas mentionner dans des annales si restreintes. Les *vacables* étaient une source d'argent, c'est-à-dire les places ne se donnaient plus, mais se vendaient. Sixte avait introduit un ordre formidable dans la comptabilité; rien n'était volé, tout arrivait au trésor, quand c'était le trésor qui avait droit de recevoir; rien ne sortait sans un commandement précis, spécial et raisonné. Le compte des caisses était arrêté toutes les semaines; les espérances ne devenaient pas des illusions ou des faillites. Nous vantons de grands administrateurs dans divers pays de l'Europe : il n'y eut peut-être jamais un administrateur plus intègre, plus surveillant que Sixte; et il a obtenu tant de *renommées*, qu'on a oublié de lui donner celle-là, qui n'est pas la moins honorable pour un souverain. En cela, il sui-

[1] On trouve à ce sujet les détails les plus importants dans la *Vie de Sixte*, par Tempesti, liv. XVI et XVII du tome Ier.

vait avec une noble émulation l'exemple de Grégoire XIII.

On n'avancera pas une opinion hasardée, quand on dira que ces admirables administrations de Grégoire (page 346) et de Sixte-Quint contribuèrent à faire naître dans l'esprit des Romains une profonde affection pour le saint-siége. Rome se voyant un père si attentif, un tuteur si vigilant, ne put aimer qu'avec une nouvelle tendresse de si généreux bienfaiteurs. Enfin, ce n'est pas assez de célébrer ici le bonheur dont Rome fut reconnaissante; ce bonheur s'étendit sur le catholicisme entier. Le trône de Rome devenait inébranlable; les sujets, même les plus anciens et les plus indisciplinés, gardaient une contenance soumise; et l'idée des révoltes ou des désobéissances, qui était partie quelquefois de Rome, ne venait plus empoisonner la confiance et la vénération dues au saint-siége.

Mais le respect isolé de Rome ne suffisait pas à Sixte-Quint.

Jean Pepoli, un des plus riches et des plus illustres chevaliers de Bologne, retenait prisonnier, dans un de ses châteaux, un sicaire. Le cardinal Salviati le demanda à Pepoli, qui répondit : « Relativement à mon fief, je ne « connais ni le pontife ni un autre prince. » Le cardinal fit arrêter le feudataire insolent, et il en prévint Sixte. Celui-ci voulut que l'on jugeât à Rome une telle affaire. Il fut prouvé qu'on avait bien mis en liberté ce sicaire fatal au repos public, mais que Pepoli avait parlé du saint-siége et de ses droits avec une hauteur qui pouvait donner le signal d'autres rébellions. Sixte, d'un côté, ordonna que la sentence portée contre Jean Pepoli fût exécutée; puis, pour prouver qu'aucune passion n'avait dicté cet arrêt, et que personne ne voulait insulter cette illustre famille, il nomma cardinal Guido Pepoli, frère de Jean.

Tant de travaux n'empêchaient pas que le pape ne veillât au maintien de la discipline ecclésiastique. Il signa à ce sujet plus de soixante-douze bulles en deux ans.

Depuis ce temps-là, à propos des sommes que l'on acquitte à Rome pour certaines grâces, il est resté en usage que, dans quelques secrétaireries des congrégations de cardinaux [1], on paya une très-légère taxe, particulièrement dans celle des *évêques et réguliers*, de *l'immunité*, de *la discipline* et de *la fabrique* [2]. Cette taxe est attribuée aux copistes, aux traducteurs, et sert aussi à solder les dépenses de parchemin, de sceau et de papier. Mais, dans les autres secrétaireries, on ne paye aucun droit. Ces autres secrétaireries, indépendamment de quelques-unes encore qui ne reçoivent rien, pas même un bajoque, sont celles de la *pénitencerie*, du *saint-office*, des *mémoriaux*, de *l'index* et du *concile*; et les fidèles sont servis *gratis* dans toutes ces administrations, où on ne demande pas même le remboursement du papier.

Il n'est pas question ici de la daterie, où l'on paye des droits pour lesquels on obtient facilement de fortes remises.

Cependant la basilique Vaticane restait imparfaite, et cette maison de Dieu appelait aussi les soins les plus attentifs du pontife. Il confia la continuation des travaux à Jacques della Porta et à Dominique Fontana, artiste si actif, et favori d'un pape qui connaissait le prix du temps. Sixte ne s'effrayait jamais dans les plus pénibles entreprises; ces sortes de dangers plaisaient à son courage. Il fit

[1] Sixte établit quinze congrégations de cardinaux; on en créa ensuite d'autres. Les *Diari* de Rome contiennent la liste complète.

[2] Novaes, VIII, p. 192.

venir ces deux architectes, et leur dit qu'il n'avait qu'à leur recommander deux choses : nous allons voir l'expression hardie de celui qui savait si bien remplir son trésor, et qui le surveillait avec tant d'assiduité. « Ne vous em-« barrassez en rien des dépenses, et faites vite. » Il avait comme une mission de Dieu, ce grand pontife, d'accomplir les œuvres les plus admirables; et, en remplissant cette mission, il craignait de n'avoir pas le temps de terminer tant d'entreprises véritablement gigantesques et surhumaines.

Les architectes mirent la main aux travaux le 15 juillet 1588, en employant huit cents maçons; et, le 14 mai 1590, cette vaste coupole était finie jusqu'à la lanterne et au *cupolino;* de là à la croix on employa sept mois.

Le pape, constructeur de merveilles, ne se reposait pas; le pape, organisateur, ne prenait pas de sommeil pendant la nuit. Il rendit, presque à la fois, quatre édits très-utiles.

Par le premier, il était interdit de faire des insultes aux juifs, de les railler, et surtout de les frapper.

Par le second, personne ne pouvait creuser un terrain, ni dans Rome ni hors de Rome, dans les endroits habités, parce que ces fouilles imprudentes avaient causé la ruine de beaucoup d'édifices.

Le troisième était relatif aux entretiens illicites qu'on essayait d'avoir avec les religieuses.

Le quatrième ordonnait que l'on tînt les rues avec la plus exacte propreté, pour que l'air ne fût pas infecté de miasmes putrides et empoisonnés.

A la fin de 1588, le pape, sur la demande du père Jean-Baptiste de Montegiano, de la Marche, qui gérait la *Custodia* de Jérusalem, lui envoya des secours pour

les pèlerins, et l'engagea à redoubler de zèle pour faire bonne garde autour des saints lieux [1].

La tolérance, la prudence, la discipline, et le principal devoir de l'édilité, recevaient en même temps un hommage, une incitation de la part de ce prince, à la fois charitable, prévoyant, pieux, et conservateur de la vie des citoyens.

Le saint-père, au milieu d'une grande solennité dans l'église Vaticane, plaça parmi les saints docteurs, le 14 mai 1588, saint Bonaventure, religieux de son ordre; comme avait fait saint Pie V, qui avait accordé le même honneur à saint Thomas d'Aquin, de sa religion.

Le 2 juillet suivant, sur les instances du roi Catholique, Sixte canonisa le bienheureux Diègue de Saint-Nicolas, laïque mineur observantin, né de basse condition à Porto, diocèse de Séville, mort dans le couvent d'Alcala d'Henarez le 12 novembre 1463. (*Voyez* plus bas les médailles qui le concernent.)

L'autel sur lequel le pape accomplit la cérémonie fut déclaré papal, et envoyé à Philippe II avec une bulle du 20 août 1588, prescrivant quelles étaient les personnes qui pouvaient célébrer la messe à cet autel privilégié.

On avait précédemment réuni des livres dans la bibliothèque de Saint-Jean de Latran, d'où on les avait transportés à la Vaticane; on dit que cette bibliothèque avait été

[1] J'ai dit un mot, tome II, page 217, d'un petit ouvrage sur Jérusalem, que j'ai publié il y a peu de temps; il est intitulé : *Considérations sur Jérusalem et sur le tombeau de Jésus-Christ, suivies d'informations sur les frères mineurs et l'ordre des chevaliers du Saint-Sépulcre*, in-8°, Paris, 1846. On y trouve une liste des frères mineurs observantins qui ont obtenu des papes la *Custodia* du saint sépulcre, de 1226 à 1846.

déjà restaurée par saint Zacharie I[er] et quelques-uns de ses successeurs. Sixte, voyant que l'ancien local ne suffisait plus pour recevoir les livres, décida qu'ils seraient transportés dans un lieu du même palais, appelé *Belvédère*. Ce fut encore Fontana qui reçut les ordres du prince, et qui construisit ces salles où les, livres sont gardés avec un soin particulier.

On ne trouvera pas inutiles quelques détails plus précis sur l'origine de cette bibliothèque, détails que nous devons à monsignor Rocca. Suivant ce prélat, quels qu'aient été les soins de saint Zacharie pour la fondation de ce commencement de richesses, qui est devenu un trésor inestimable, il paraît que la bibliothèque pontificale du Vatican (et les savants allemands sont du même sentiment [1]) a été commencée sous saint Pierre; elle s'est accrue peu à peu avec les manuscrits bibliques, principalement les évangiles, les épîtres de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jacques, de saint Jean et de saint Jude, des Actes des apôtres et de l'Apocalypse, des décrétales, des constitutions synodales, d'une foule de décrets que publièrent des pontifes laborieux, vicaires de Jésus-Christ, et dignes successeurs du prince des apôtres.

Rome appuie son opinion sur le témoignage de saint Jérôme : celui-ci affirme que, de toutes les parties du monde chrétien, on avait coutume de recourir aux archives romaines, où se conservaient les actes des conciles généraux. C'était là que l'on s'adressait pour décider les questions, éclaircir les doutes, et connaître si un canon était corrompu ou altéré.

[1] *Catal. bibliot.*, tome I[er]. *Cod. mss.*, *bibliot. Vaticanæ*, préface.

Saint Grégoire le Grand, à propos d'une controverse née dans le concile d'Éphèse, répondit : « Les manuscrits romains sont plus vrais que les manuscrits grecs. » Or, ces manuscrits romains étaient quelque part, et le lieu qui les renfermait était naturellement appelé bibliothèque.

Dans le concile romain célébré sous saint Gélase, cinquantième pape, élu en 492, on fait souvent mention de l'*archive* et du *scrinio* romain, du bibliothécaire, des scribes, des notaires et des *scrinaires;* d'où l'on peut induire que vers la fin du cinquième siècle l'Église romaine possédait un grand nombre de livres qu'il fallait bien conserver dans une bibliothèque.

Pauvinius attribue à saint Clément, pape l'an 91, l'institution de cette bibliothèque.

Saint Jules I[er], trente-cinquième pape, élu en 337, ordonna que tout ce qui appartenait à la conservation et à l'extension de la foi fût rassemblé par les notaires de la sainte Église romaine, et que le primicier de ces notaires le déposât dans l'église. Ce pape voulut ainsi que dans le même *archivio* on rassemblât les cautions, les actes, les donations, les traditions, les témoignages, les allégations et les *manumissions* [1] des clercs.

Cenni voit dans cette organisation le principe formel de la bibliothèque du saint-siége.

Quel que soit d'ailleurs ce principe, sur lequel les auteurs ne s'accordent pas, il est certain qu'il s'agit ici d'une institution très-ancienne. Elle est ancienne, parce qu'on ne pouvait pas s'en dispenser anciennement, et que sans une bibliothèque il n'y aurait pas eu d'administration ecclésiastique. Or, une admirable administration ecclésiastique

[1] La manumission est l'action d'affranchir les esclaves.

plus ou moins universelle a existé depuis saint Pierre.

Par le livre pontifical attribué à Anastase, bibliothécaire, nous savons que saint Hilaire, quarante-septième pape, et créé en 461, a formé deux bibliothèques dans le baptistère de Saint-Jean de Latran, et que Grégoire III, quatre-vingt-onzième pape, créé en 731, en a fondé une dans le palais de Latran. Il faut croire qu'elles étaient unies, car saint Grégoire le Grand parle, sans faire aucune distinction, de la bibliothèque romaine, dont il avait été nommé gardien par saint Sergius Ier.

Pendant que les papes habitaient Saint-Jean de Latran, on y conservait cette *libreria*.

Sur ces entrefaites, il survint un grand événement : la translation du saint-siége à Avignon; et la bibliothèque fut transportée dans cetteville. A la fin du schisme, Martin V la fit rapporter au palais du Vatican; cependant il en resta une portion à Avignon; mais Pie V recouvra une partie de ce qui manquait. Il restait encore des actes anciens et des pièces importantes ; Pie VI les fit réintégrer à Rome en 1784, avec toutes les pièces de l'administration des papes d'Avignon : aussi cette bibliothèque devint de plus en plus célèbre.

D'ailleurs nous n'avons jusqu'ici voulu parler que de l'état où elle se trouvait sous Sixte-Quint. On a vu l'accueil fait par Nicolas V aux Grecs chassés de Constantinople ; le soin qu'il prit de leur faire traduire des ouvrages anciens. Tous ces travaux, et d'autres qui suivirent, augmentèrent le trésor. Calixte III, Sixte IV, enrichirent encore ce dépôt si précieux. Sixte V trouva tous ces livres, tous ces manuscrits à peu près sans ordre, et il construisit cette belle fabrique que nous admirons aujourd'hui.

Nous ajouterons quelques mots pour faire connaître ici

tout ce qui concerne ce pieux établissement. Paul V l'enrichit de manuscrits rares. En 1622, il fut considérablement augmenté par le don de la bibliothèque d'Heidelberg. Cette ville étant tombée au pouvoir du comte de Tilly, l'empereur fit présent à Urbain VIII de la bibliothèque de l'électeur palatin, qu'auparavant Maximilien, duc de Bavière, avait déjà donnée à Grégoire XV : elle était riche de tout ce que possédaient les monastères avant l'hérésie de Luther. Alexandre VII y ajouta les livres des ducs d'Urbin. Alexandre VIII y fit placer les livres qu'il acheta à la mort de la reine Christine.

Là vinrent se fondre les manuscrits du maronite *Ecchelense*, du noble romain Pierre della Valle, de la *libreria* privée de Pie II. Clément XII, fidèle au plan adopté par Sixte-Quint, ajouta un autre *braccio*; et tous ses successeurs eurent le mérite d'enrichir encore par des acquisitions nouvelles ce dépôt des richesses littéraires du monde catholique.

Sixte plaça dans le même lieu une imprimerie, où il fit achever son travail sur saint Ambroise : on y imprima les œuvres de Grégoire le Grand, de saint Bonaventure et d'autres saints Pères, le grand bullaire romain de Laërce Cherubini, les deux saintes Écritures, la version des Septante, et la Vulgate, qui fut publiée en 1590.

Ceci achève de donner un cachet d'immortalité à ce grand Sixte, qui lui-même corrigeait les épreuves de ces monuments de la bonté divine et de la sagesse humaine. Malheureusement il s'y glissa des fautes qui excitèrent une grande rumeur dans le catholicisme; mais Grégoire XIV les fit corriger, et l'impression du texte perfectionné commença sous Clément VIII.

Il n'est pas possible d'énumérer davantage les bienfaits

dus à Sixte-Quint. Cività-Vecchia manquait d'eau : il fit construire un aqueduc pour lui en porter ; il mit la première main aux dessèchements des marais Pontins ; il ordonna d'élever la belle fabrique de la *Scala Santa*, parce que c'était l'escalier du palais de Pilate, que Jésus-Christ monta et descendit à Jérusalem. Il commença le *ponte Felice*, près d'Otricoli ; il fit placer au Quirinal les deux magnifiques chevaux en marbre et les deux jeunes hommes qui les tiennent par la bride, que Constantin le Grand avait fait transporter à Rome.

En ce moment les affaires de France appelaient l'attention du pape : il avait excommunié Henri III à cause de l'assassinat des Guises, qui avait excité à Rome une juste indignation. A son tour, Henri III périt de la main d'un assassin. Sixte ne connaissait plus la véritable situation des affaires. Il venait de rappeler son nonce, et il pensait à en envoyer un autre. Le cardinal Gaëtani fut chargé d'aller à Paris voir quel était le parti le plus juste ; et l'on ne pouvait pénétrer les sentiments du pontife, qui semblait ne manifester aucune préférence.

La Ligue avait accueilli avec enthousiasme Gaëtani. Henri IV, d'accord avec les princes du sang, jugea à propos d'envoyer à Rome un ambassadeur, pour donner aussi des informations convenables à Sixte-Quint. Le duc de Luxembourg était entré dans Rome. Olivarès, ambassadeur de Philippe, court au palais du pape, et lui dit, avec vivacité, que si Luxembourg, fauteur du prince de Navarre, n'est pas chassé, l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique fera ses protestations. Sixte répondit : « Quelles « protestations, quelles protestations voulez-vous faire? « Vous offensez la majesté de votre roi : nous connaissons « à quel point il est un prince sage. Vous offensez aussi

« notre majesté... L'amour que nous portons au roi Catho-
« lique est une circonstance heureuse pour vous : actuel-
« lement *vous nous comprenez*... » Sur-le-champ il tira sa sonnette et fit sortir l'ambassadeur, en lui adressant encore ces deux mots seuls : « Retirez-vous. »

Cependant le roi Henri, à la tête seulement de deux mille chevaux et de six mille hommes de pied, avait remporté à Ivry une brillante victoire sur les ligueurs, commandés par le duc de Mayenne, qui était à la tête de trois mille hommes de cavalerie et de douze mille hommes d'infanterie.

A peine la nouvelle de cet événement fut-elle venue à Rome, que l'ambassadeur de la Ligue demanda une audience au pape, et lui présenta les suppliques des ligueurs, qui imploraient du secours. Sixte répondit : « Bien, bien!
« Tant que nous avons cru que la Ligue travaillait pour la
« religion, nous vous avons secourus; mais maintenant,
« étant informé que ce n'est chez vous qu'ambition, fondée
« sur un faux prétexte, n'espérez de nous aucune pro-
« tection. » Et il le congédia.

Voilà quelle était la situation des choses, lorsque ce pape infatigable, tourmenté au delà de toute mesure par des événements si terribles, se vit en proie aux attaques d'une fièvre tierce, qu'il négligea pendant quelque temps. Mais la maladie se changea en fièvre continue, qui bientôt devint mortelle. Sixte, encore plus malade par la nécessité de rester au lit, vit avec courage approcher les derniers moments, et il mourut le 27 août 1590, à l'âge de soixante-neuf ans, après avoir gouverné l'Église cinq ans quatre mois et trois jours.

Son corps fut porté du palais de Monte-Cavallo, qu'il habitait, au Vatican.

Olivarès voulut susciter un tumulte, et faire mettre en pièces la statue qu'on avait élevée à Sixte-Quint au Capitole. Mais les cardinaux apaisèrent cette sédition.

Il était naturel que les Romains aimassent ce pape. Quoiqu'il fût sorti d'un ordre infime de la société, il n'avait jamais en vue des choses médiocres : tout en lui était grandeur, tout était constant dans sa conduite. Il se montrait libéral, splendide, magnifique. Il donnait des places aux hommes de mérite ; il récompensait les bons ministres, qui ne devaient plus penser à leur fortune. Protecteur déclaré des orphelins, des pauvres, des malades, il était doué d'un tact pénétrant, d'une volonté impétueuse (*fervida*). Il entreprenait plus volontiers les projets difficiles, et il surmontait les obstacles. Sa présence d'esprit ne l'abandonnait jamais ; sa mémoire était tenace ; il se déclarait ennemi mortel du vice : le même homme conversait avec douceur et aménité, et toujours sans rire. Quand il parlait en public, quelquefois une sorte d'emphase s'emparait de lui, mais il n'en restait pas moins majestueux et éloquent. Son caractère avait souvent quelque chose de fougueux, et quand il était en colère, il semblait qu'il lançât la foudre.

Il mangeait et buvait peu. Ses vêtements ordinaires étaient très-simples, mais les ornements d'église devaient être somptueux. Son trirègne surpassait en richesses ceux de tous ses prédécesseurs.

Il était versé dans toutes les sciences philosophiques et théologiques, et n'était pas étranger à la poésie.

Si l'on considère ce pape dans le règlement de sa vie privée, dans les calculs de l'administration publique, ou dans la direction à donner aux affaires les plus inextricables, on devra convenir qu'il a été un de ces hommes rares

qui font honneur à l'humanité, qui n'ont presque rien d'elle; qu'il fit oublier l'énorme intervalle qui existe entre la cabane humble de son père et le trône sublime du Vatican; et qu'enfin il fut un des souverains les plus dignes de régner[1].

Pour ce qui regarde son portrait naturel, ce pape avait une complexion robuste; sa taille était ordinaire; son teint n'était ni brun ni pâle. Son accueil était celui d'un grand porté à l'affabilité, et qui se contient; il avait les yeux petits, mais vifs; les sourcils noirs, les cils arqués, le front spacieux, semé de quelques rides; le nez, la bouche proportionnés; la barbe épaisse, blanche et longue, comme la portaient alors les princes.

Il ne faut pas lire l'histoire de Sixte par Grégoire Léti, écrivain famélique; mais il faut lire celle de Casimir Tempesti, mineur conventuel. (Venise, Remondini, 1754, 2 tom. in-4°.)

C'est un véritable trésor que la collection numismatique complète du règne de Sixte-Quint. Je commencerai par décrire les médailles que je possède. On peut les voir chez moi en original, si l'on veut prendre une idée de l'état des arts à Rome, que Michel-Ange et Raphaël venaient d'illustrer avec tant d'éclat. Déjà, sans doute, le burin a plus de force que dans les temps de Martin V; et l'on commençait à se bien pénétrer de cette idée, que la réunion des médailles d'un pontificat en est l'histoire.

On lit sur toutes : SIXTVS V PONT. MAX. « *Sixte-Quint, souverain pontife.* » La tête du pape nue, avec une large calotte blanche.

1° Au revers de la première : PERFECTA SECVRITAS.

[1] Voyez Bercastel, tom. XIX, pag. 422.

« *Sécurité parfaite.* » Un arbre chargé de fruits, à l'ombre duquel dort profondément un voyageur. Il est vrai que Sixte-Quint rétablit la sécurité sur les chemins. Ce fut par des moyens terribles et peut-être trop prolongés, mais enfin on pouvait voyager librement dans toute l'étendue de ses États.

2° EXALTAVIT HVMILES. « *Il a exalté les humbles.* 1587. » Les statues de saint Pierre et de saint Paul, chacune sur une colonne. Médaille frappée à l'occasion des statues de saint Pierre et de saint Paul, placées sur la colonne Trajane et la colonne Antonine. Saint Pierre tient les clefs, saint Paul tient l'épée.

3° MEM. FL. CONSTANT. RESTITVTA. « *La mémoire de Flavius Constantin honorée.* » Les deux chevaux de la place Monte-Cavallo. Sur le socle du premier est écrit : OPVS PHID. « *Ouvrage de Phidias.* » Sur le socle du second : OPVS PRAX. « *Ouvrage de Praxitèle.* » Il est souvent nécessaire de voir les médailles originales. Du Molinet lit (*in extenso*) *opus Phidiæ* (il écrit même *Fidiæ*, ce qui est la dénomination italienne), et *opus Praxitelis*, ce qui n'est pas exact.

Les deux groupes servaient d'ornement aux thermes de Constantin, qui n'étaient pas éloignés. Sixte-Quint les en fit enlever, et ordonna de les placer à la porte du palais de Monte-Cavallo, qu'il habitait.

Je citerai ici Féa, qui dit : « Ces deux monuments sont attribués, l'un à Phidias, l'autre à Praxitèle. On a voulu que tous deux représentassent Alexandre domptant Bucéphale ; mais si ces deux statues ont été exécutées par ces deux artistes, elles ne peuvent représenter Alexandre, puisqu'ils vécurent tous les deux avant ce prince. Ce ne fut que dans la suite que, pour rendre ces groupes plus

précieux, on les fit passer pour des ouvrages de ces deux célèbres sculpteurs. Toutefois, il n'y a pas aujourd'hui un homme instruit qui n'y reconnaisse Castor et Pollux; mais on n'est pas d'accord pour les noms des sculpteurs[1].

Du Molinet décrit trente et une médailles de Sixte. Bonanni en décrit quarante.

Voici les principales qu'on trouve dans ces deux auteurs :

1° DOMINE IVBE ME AD TE VENIRE. « *Seigneur, ordonne-moi d'aller à toi.* » Paroles de saint Pierre à Jésus-Christ. Saint Pierre dans la barque, avec deux apôtres, supplie Jésus-Christ de le faire marcher sur les eaux.

2° CVRA PONTIFICIA. « *Le soin pontifical.* » Quatre rues percées par Sixte-Quint pour conduire à Sainte-Marie Majeure et à trois autres églises. Ce qui est représenté sur cette médaille est un peu confus, et l'exécution n'est pas très-heureuse. La perspective linéaire surtout n'est pas bien observée.

3° VADE FRAN. REPARA. « *Va, François, répare.* » Saint François, un écrit à la main, soutient un édifice qui s'écroule. On lit, dans la vie de saint François, qu'il soutint une partie de l'église de Saint-Jean de Latran, qui s'écroulait. Sixte-Quint, franciscain, ayant fait réparer la même église, l'artiste veut faire entendre que le pape imite l'exemple qui lui a été donné par le patriarche de l'ordre Séraphique.

4° PAVPERIBVS PIE ALENDIS EXT. « *Il a élevé ce palais aux pauvres, qui doivent y être nourris pieusement.* » Une femme, assise sur une sorte de trône, prend de cha-

[1] *Description de Rome*, de M. Charles Féa; Rome, 1821, t. II, pag. 133.

que main un pauvre, et le console. Plus bas, deux enfants tendent les bras pour demander aussi un secours.

5° FECIT IN MONTE CONVIVIVM PINGVIVM. « *Il fit sur le mont un repas composé de mets délicats.* » Les trois monts, armoiries de Sixte-Quint, sont là surmontés du glaive de la justice, dont les balances sont plus haut, ornées d'une croix. De la montagne à gauche sort une corne d'abondance; de la montagne à droite, une branche d'olivier. Quant à ces mots, *convivium pinguium*, ils sont tirés du chap. XXV d'Isaïe, vers. 6. J'ai traduit ce revers ainsi, parce que dans le même verset 6 d'Isaïe on lit : *Pinguium medullatorum;* j'ai cru que ce dernier mot mettait sur la voie pour l'explication de cet exergue. On comprend que l'artiste a voulu dire que Sixte se distinguait par ses sentiments de justice, et les soins qu'il prenait pour entretenir la paix et l'abondance.

6° VIGILAT SACRI THESAVRI CVSTOS. « *Il veille, le gardien du trésor sacré*, 1586. » Un lion veille sur une caisse garnie de fer. Près du lion, les trois monts, surmontés d'une étoile. Quand Sixte commença à former le trésor que l'on trouva à sa mort, il fit faire un coffre de fer, où l'on enferma l'or et l'argent, qui furent ainsi déposés dans le château Saint-Ange. Le trésor était fermé à six clefs, confiées à six différents personnages élevés en dignité.

7° SACRA PROPHANIS PRAEFEREND. « *Les choses sacrées doivent être préférées aux choses profanes.* » L'obélisque élevé sur la place de Saint-Pierre. L'église a ses trois dômes, mais ils ressemblent peu à ceux que nous avons déjà vus; ils sont plus étroits, et ne se présentent pas avec autant de majesté.

8° VRBS LAVRETANA. « *La ville de Lorette.* 1586. » La

ville de Lorette est entourée de fortifications. Au milieu, sur un nuage, la maison de la Vierge, que soutiennent des anges. Du Molinet, dans sa gravure, se contente d'écrire *urbs Laureta* ; il s'est trompé. Bonanni a été plus exact.

9° FIERI FECIT. « *Il a fait faire.* » Sur un nuage, la Vierge en prières; plus loin, la maison transportée par les anges. Sixte-Quint accordait à Lorette le titre de *urbs, ville*, celui que Rome portait par excellence, et il y instituait un évêché. L'inscription annonce que le pape Sixte a donné à cette résidence l'illustration nouvelle dont elle jouit aujourd'hui, voulant honorer le lieu où la Vierge est née, a été nourrie, et où elle a été saluée par l'ange Gabriel.

10° FELIX PRAESIDIVM. « *L'heureux rempart.* 1588. » Cinq trirèmes, avec leurs voiles latines, dans le port de Cività-Vecchia.

11° POPVLI CHRISTIANI TROPHAEVM. « *Le trophée du peuple chrétien.* » L'obélisque placé devant la partie en arrière de Sainte-Marie Majeure.

12° SACRA OCVLO SPECTAT IRRETORTO. « *Il regarde d'un œil vigilant le trésor sacré.* 1587. » Le lion que l'on voit toujours dans les armoiries de Sixte-Quint, est assis sur un coffre renfermant le trésor. Le gardien fidèle pose une patte sur les *trois monts*, et de l'autre tient une étoile surmontée d'une fleur. Sur le coffre, on distingue les six serrures pour les six clefs dont nous avons parlé page 416.

13° TERRA MARI QVE SECVRITAS. « *Sécurité sur terre et sur mer.* » Les trirèmes comme dans la médaille n° 10.

14° SVPER HANC PETRAM. « *Sur cette pierre.* » Médaille de Grégoire XIII, restituée, représentant la façade de Saint-Pierre. (*Voyez* page 348.)

15° ECCE REGNUM DEI. « *Voilà le royaume de Dieu.* » En l'air, une tiare surmontée du Saint-Esprit. Saint François et Sixte-Quint sont en prière, en face l'un de l'autre. Entre eux, une réduction du temple de Saint-Pierre. Dans l'exergue, une colonne entre un lion et un chien, attestant tous deux la vigilance.

16° DOMVS MARIAE LAVRETANAE FACTA CIVITAS. « *La maison de Marie de Lorette élevée au rang de cité.* La maison de Lorette, sur laquelle est assise la Vierge avec l'enfant Jésus dans ses bras. L'enfant tient un long chapelet. Du Molinet et Bonanni n'ont pas remarqué ici que déjà Lorette avait été élevée au rang de *urbs.* Le souverain de Rome pouvait difficilement donner à un autre lieu ce nom d'*urbs*, qui appartient à Rome seule. Alors, sur une médaille antidatée, on donna le nom de *civitas*, et probablement les Romains se montrèrent satisfaits de cette condescendance. Il y a des usages, des droits, des mots, auxquels, même quand on s'appelle Sixte-Quint, il n'est pas permis de toucher.

17° PONTINAS PALVDES CONCESS.. «*Il accorda le droit de dessécher les marais Pontins.* 1588. » Sixte-Quint avait ordonné de commencer les travaux nécessaires à ce desséchement. Nous verrons les prodiges que, depuis, Pie VI fit à cet égard. Dans le champ de la médaille, des canaux sont tracés en différents sens.

18° CVS (*sanctus*) DIEGO D. ALCALA IN SPAGNA. CA. D. P. SIXT. « *Saint Diègue d'Alcala, canonisé par le pontife Sixte.* » Dans le fond, la ville d'Alcala. Au milieu du champ, Diègue, qui appartient à l'ordre des mineurs observantins; il tient une croix de jonc dans sa main. (*Voyez* ce qui a été dit plus haut, page. 405)

19° BEATAE MARIAE D. POP. QVARTVM ANNO QVARTO

EREXIT. «*Il érigea le quatrième obélisque en l'honneur de la bienheureuse Marie du Peuple, l'an quatre du pontificat.* » Il s'agit ici de l'obélisque de la porte *du Peuple*, placé en face de la rue *del Corso*.

20° PVB. BENEFICIVM. « *Le bienfait public.* » Une femme tourelée tient dans les mains deux urnes, dont l'eau coule dans une foule de conduits souterrains, assez mal placés en perspective. Il s'agit ici de l'eau que le pape fit appeler *Felice*, de son nom de *Felix*.

21° AD LATERANVM P. CONSISTORIVM CELEBRAV. « *Il célébra un consistoire public à Saint-Jean de Latran.* » Dans le champ, la façade de l'église, et l'obélisque nouvellement élevé.

22° Dans l'exergue : SIC OMNIA TVTA. « *Tout est ainsi en sûreté.* » Cette inscription a été placée sur deux médailles différentes. Sur la première, deux villes, des routes, et le lion tenant une pique sortant des *trois monts*, et surmontée des clefs et d'une étoile. Une autre médaille porte les mêmes mots dans la partie supérieure. Les villes sont plus distinctes, et l'on voit des dards qui partent de ces villes, et qui vont frapper une foule de reptiles. A droite, une tour rappelant le tombeau de Cecilia Metella, où les brigands se réfugiaient la nuit.

23° Autre médaille frappée à l'occasion de la canonisation de D. Diègue d'Alcala : B. DIDACVM HISP. IN S. S. NVM. RETVLIT. « *Il plaça au nombre des saints le bienheureux Diègue.* 1588. » Le pape, sur son trône, bénit le cardinal Deza, ministre du roi Catholique. Trois cardinaux sont assis à la droite du pape, et deux à la gauche.

24° PONS FELIX. « *Le pont Félix.* » Dans l'exergue : AN. DOM. MDLXXXIX. Le pont, battu par les eaux, est orné d'édifices surmontés d'une croix.

25° VNDA SEMPER FELIX. Dans le champ, SIXT. P. MAX. « *L'eau toujours heureuse.* » La fontaine *Felice,* celle que le peuple appelle la fontaine du mauvais Moïse. (*Voyez* page 367).

26° Bonanni rapporte une médaille fort belle et d'un travail excellent, que n'a pas connue du Molinet. Au revers du portrait de Sixte-Quint, on lit : IVSTITIA ET CLEMENTIA COMPLEXAE SVNT. « *La Justice et la Clémence se sont embrassées.* » Les deux femmes qui s'embrassent n'ont aucun symbole qui les distingue; elles sont vêtues de la même manière; aucune de ces femmes n'a auprès de soi ou une branche d'olivier, ou une balance. Quant au caractère du pape, il est certain qu'il pardonna, lorsqu'il fut élevé au pontificat, à diverses personnes qui l'avaient offensé; mais une sorte de passion pour la justice dominait en lui, et il ne tarda pas à faire connaître ce sentiment, lorsqu'au couronnement le maître des cérémonies lui dit, en brûlant les étoupes : *Pater sancte, sic transit gloria mundi.* « Père saint, ainsi passe la gloire du monde. » Sixte répondit assez haut : *Gloria nostra pertransibit nunquam, quia solam justitiam habemus in voto.* « Notre gloire ne passera jamais, parce que nous n'avons en vue que la justice seule. » Mais n'y a-t-il pas aussi parfois dans la justice quelque chose qui la dépasse? Du reste, le courage avec lequel il poursuivit les brigands, qu'il sut détruire, comme a fait depuis le grand Léon XII, illustrera éternellement le règne de Sixte. Les cardinaux lui demandaient, suivant un ancien usage, et à propos d'une fête, la délivrance des prisonniers de Rome; il répondit : « *La ville abonde assez en scélérats; il n'est pas besoin d'en augmenter le nombre, en relâchant les incarcérés : notre devoir est de sauver les innocents*

par le supplice des méchants, et non pas de corrompre les innocents par la société des pervers. »

27° Les médailles suivantes sont encore rapportées par Bonanni seul :

IN TE SITIO. A l'exergue : ROMAE. « *J'ai soif de toi, Rome.* » Dans le champ, saint François sur le mont de l'Alvernia, recevant les stigmates. Devant le saint, par terre, un livre ouvert. (*Voyez* tome II, page 362.)

Bonanni, de la compagnie de Jésus, donne une explication aussi pieuse que bienveillante sur cette médaille, où est représentée la gloire du chef d'un autre ordre ; et il rappelle les bulles de Sixte IV, qui ont consacré cette tradition chère à tous les bons catholiques.

28° CRVCI FELICIVS CONSECRATA. « *Consacrés si heureusement à la croix.* » Dans le champ, quatre obélisques. Cette sorte d'addition des quatre monuments de ce genre, élevés par Sixte, est une idée heureuse, élégante et neuve. On ne pouvait attribuer un tel honneur qu'à Sixte-Quint seul. Les obélisques, qui naturellement n'ont pas la même hauteur, sont tous surmontés d'une croix.

29° CAESARIS OBELISCVM MIRÆ MAGNITVDINIS ASPORTAVIT ATQVE IN FORO D. PETRI FELICITER EXCIT. AN. D. MDLXXXVI. « *Il a apporté et élevé heureusement, dans la place de Saint-Pierre, l'obélisque de César, qui était d'une grandeur merveilleuse, l'an du Seigneur* 1586. » (*Voyez* page 372.) Les lettres occupent le champ tout entier, et elles sont coupées en huit lignes de chaque côté par l'obélisque, qui est dressé au milieu. On voit les trois monts superposés au sommet de ce qu'on appelle le *pyramidion*.

30° Dans le champ : ANCONA DORICA CIVITAS FIDEI. « *Ancône Dorique, ville de la foi.* » Au-dessus, une

grande fleur de lis française entre deux étoiles ; au-dessous, un guerrier à cheval entre deux petites fleurs de lis.

31° Dans l'exergue : MONTALTO. Lieu de naissance du pape. Dans le champ, la Vierge couronnée, assise sur un trône; sa tête est entourée d'étoiles, au nombre de douze. (*Apocal.*, chap. XII, verset I.) A droite, saint Laurent tenant une palme et son gril. A gauche, sainte Apollonie priant.

32° BIBLIOTHECA VATICANA. « *La bibliothèque Vaticane.* » Elle est représentée avec ses neuf arcades et ses deux étages. (*Voyez* page 405.)

Le saint-siége fut vacant dix-huit jours.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.



